

كثير من الجيد

111

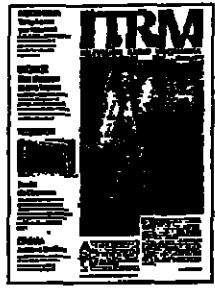
la réforme
ture à l'an 2000
restitution d'innocence

Le Monde



TÉLÉVISION-RADIO
MULTIMÉDIA

■ Télévisions :
le sida remobilise
■ Téléphoner pour
dix fois moins cher



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE - N° 16741 - 7,50 F - 1,13 EURO

DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY - DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les mitterrandistes déchaînés contre Rocard

- Désapprobation au PS après les propos de l'ancien premier ministre sur François Mitterrand
- Roland Dumas : « Michel Rocard est en train de terminer une cure psychanalytique »
- Daniel Cohn-Bendit : « Les socialistes n'ont jamais fait un bilan sincère des années Mitterrand »

LES DÉCLARATIONS de Michel Rocard jugeant que François Mitterrand n'était pas « un honnête homme » continuent de provoquer de nombreuses réactions au sein du Parti socialiste. Tous les proches de l'ancien président, et notamment ses anciens collaborateurs, ont vivement critiqué l'ancien premier ministre. Les ministres rocardiens du gouvernement Jospin ont également pris leurs distances.

Compagnon de combat de M. Rocard au PSU et au PS, Gilles Martinet estime, dans une déclaration au Monde, que « François Mitterrand était à la fois un grand stratège politique et un politicien madré parfaitement capable de jouer sur l'ambiguïté et le mensonge ». Mais, ajoute-t-il, « Michel Rocard devrait laisser à d'autres le soin de lever ce voile ».

Président du Conseil constitutionnel et également visé par les propos de M. Rocard, Roland Dumas a déclaré à L'Est républicain, samedi : « Rocard, c'est un vieil



ami. Un ami de 30 ans qui a péché les plombs. Plus sérieusement, Michel Rocard est actuellement en train de terminer une cure psychanalytique. Et comme le veut la tradition dans pareil cas, il essaye de tuer le père et tous ceux qui lui étaient proches. »

Daniel Cohn-Bendit, dans un entretien au Monde, tête de liste des Verts aux élections européennes, regrette que les socialistes n'aient « jamais fait un bilan collectif sincère et ouvert des années Mitterrand ». Estimant que « Michel Rocard est un homme blessé », il souligne que « c'est plutôt sain » que cette animosité entre l'ancien premier ministre et l'ancien président de la République « ressorte aujourd'hui, même si l'on peut regretter qu'il ne l'ait pas dit avant ». Tout en soulignant qu'il n'a pas connu personnellement François Mitterrand, M. Cohn-Bendit évoque « un fonctionnement en clan, par réseaux d'amis, pas toujours transparent ».

Lire page 5

Travail des enfants : en France aussi, des abus et des dérives

UN RAPPORT remis, vendredi 20 novembre, à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, dénonce les « zones d'ombre » du travail des enfants en France. La situation n'a évidemment rien à voir avec celle des pays du tiers-monde mais les abus sont nombreux, notamment dans l'apprentissage. Parmi les 130 000 adolescents de moins de dix-huit ans qui travaillent, certains se voient imposer des horaires abusifs, du travail de nuit ou des tâches dangereuses. Le rapport de Jean Marmbert, directeur des relations du travail, regrette le manque de vigilance des autorités et demande un renforcement des sanctions pénales. Le Monde dévoile le contenu de ce rapport et décrit les dérives de l'emploi des enfants mannequins, dans la mode et la publicité.

Lire page 7

Route du rhum : l'exploit de Laurent Bourgnon

Premier à remporter deux fois cette course en solitaire, le navigateur franco-suisse a pulvérisé son propre record de la traversée en améliorant de près de deux jours, à bord de son trimaran Primogaz.

Le chef du PKK ne sera pas extradé

L'Italie a décidé de simplement assigner à résidence le leader du Parti des travailleurs du Kurdistan, Abdullah Öcalan. La Turquie n'obtient pas satisfaction.

Adolescentes et enceintes

Selon une étude, près de 10 000 adolescentes sont confrontées chaque année en France à une grossesse non désirée.

Les Albanais aux urnes

L'opposition conduite par l'ancien président Sali Berisha a appelé au boycott du référendum, dimanche, sur une nouvelle Constitution. Notre reportage dans le plus dénué des pays européens.

Restaurer le patrimoine

A Paris, une exposition présente la restauration de la basilique d'Assise. A Rennes, ce sont les peintures du Parlement de Bretagne, incendié en 1994, que l'on tente de sauver.

Réduire ses impôts

Dans nos pages « Placements », comment investir dans des sociétés innovantes afin de bénéficier d'une réduction d'impôt qui peut atteindre 25 %.

L'homme-objet

Les dessous masculins ne se cachent plus. Inspirés par la mode homosexuelle, de nouvelles formes et de nouvelles couleurs.

« Grand Jury »

Daniel Vaillant est l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde-LCI », dimanche 22 novembre à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM; Autriche, 9 F; Belgique, 25 ATS; Canada, 2,25 \$ CAN; Danemark, 15 KR; Espagne, 225 PTA; Grèce, 120 Dr; Irlande, 1,40 F; Italie, 2000 L; Luxembourg, 40 F; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KR; Pays-Bas, 3 Fl.; Portugal, 200 Esc; Royaume-Uni, 9 F; Suède, 80 F; Suisse, 2,10 Fr; Turquie, 12 Din; USA (NY), 2 \$; USA (autres), 2,50 \$.

M 0146-1122-7,50 F



Quand l'évêque de Poitiers refuse le baptême à un militant du FN

UN MILITANT du Front national peut-il recevoir le baptême ? En son âme et conscience, Mgr Albert Rouet, évêque de Poitiers, vient de répondre par la négative. Ce cas d'école, qui met en cause à la fois la sollicitude pastorale de l'Église et son rejet des idées d'un parti « incompatible avec l'Évangile », se passe au nord des Deux-Sèvres, dans cette zone dite de la « Vendée militaire », socialement déprimée depuis la fermeture de mines d'uranium, où les pourcentages électoraux de Jean-Marie Le Pen et du FN s'élèvent parfois jusqu'à 20 %.

Alphonse D., la quarantaine, est ouvrier agricole dans une petite commune proche de Bressuire, où le patron qui l'emploie et le loge est membre du Front national. Celui-ci convainc son employé de s'inscrire lui aussi au parti de M. Le Pen. Alphonse D. devient un militant de base convaincu et apprécié. Il est de toutes les campagnes d'affichage, participe aux réunions locales et nationales du FN, se présente à des élections municipales et cantonales. « Les sans-papiers dehors », lit-on un jour sur sa vieille 2 CV.

Sollicité par un malade de l'accompagner

en pèlerinage à Lourdes, Alphonse D. accepte. Et ce geste charitable, il le renouvelera sept années de suite. Un jour, il se décide à franchir la porte d'un presbytère et à réclamer le baptême. Mais un baptême ne s'improvise pas. Pour un adulte, sa préparation peut même durer deux ou trois ans. Alphonse D. est pris en charge par un prêtre de la communauté d'Emmaüs, qui l'apprécie et l'intègre dans une équipe de catéchumènes (adultes qui se préparent au baptême). Il franchit les étapes, dont il fut longtemps le président de la commission sociale. L'évêque de Poitiers ne passe pas pour un homme intolérant ou dogmatique et déclare, au contraire, avoir un profond respect pour le parcours de ce candidat au baptême. « Je ne suis pas contre le fait qu'il soit catéchumène, explique-t-il, mais il doit choisir entre son engagement politique et le sacrement. » L'évêque de Poitiers lui répète ce

que la hiérarchie catholique affirme depuis longtemps, à savoir que les thèses de M. Le Pen sont contraires au message du Christ et aux positions de l'Église. Sur trois points principaux : le rejet de l'étranger, la violence en germe dans le discours du FN et l'idolâtrie du chef.

Si le catéchumène comprend ces exigences, le prêtre « accompagnateur » estime que la décision de Mgr Rouet est une « maladie » qui risque de faire les choux gras du Front national. Proche des marginaux, ce prêtre n'a aucune sympathie pour le Front national, dont il souhaite même, en souriant, l'« excommunication ». Mais il est sensible à l'itinéraire d'un homme divorcé, qui vit seul et qu'il dépeint moins comme xénophobe qu'à la recherche d'une identité, « française et catholique ». En revanche, le clergé local donne plutôt raison à l'évêque. Avec lui, il estime que si le devoir de l'Église est d'aider et d'accueillir des personnes isolées et en recherche elle doit être aussi très claire vis-à-vis d'un parti politique qui cherche trop souvent à la récupérer.

Henri Tincq

Lire page 11

La mondialisation aux couleurs de l'Europe ?

L'EUROPE se cherche une identité, un projet, des frontières. Devant son collègue tchèque Milos Zeman, Lionel Jospin a affirmé que « la large convergence [sociale-démocrate] à l'échelle européenne » offrirait « une occasion privilégiée de faire progresser ensemble l'Europe », celle de l'Ouest et celle de l'Est. Fort bien. Mais l'ancien premier ministre espagnol, Felipe Gonzalez, use de la liberté de parole de quelqu'un qui n'est plus au pouvoir pour avertir ses camarades : il ne suffit pas de diriger onze gouvernements sur quinze dans l'Union pour croire que les socialistes gouvernent l'Europe (Le Monde du 12 novembre). Il faut plus, par exemple une idée qui cherche l'identité européenne non dans le passé mais dans l'avenir. Une vision qui permette aux Européens une identification avec la politique d'intégration du Vieux Continent.

La fondation Notre Europe, présidée par Jacques Delors, a réuni récemment à Athènes une vingtaine d'universitaires venus de tous les pays d'Europe, pour discuter pendant deux jours sur ce thème. Chacun, selon sa discipline, a apporté sa pierre à un débat savant et quelque peu académique. Un questionnaire a surgi : et si l'Europe apportait sa pierre à la mondialisation ? Si, au

lieu de l'épouser sans réserve comme certains, ou de la rejeter sans examen comme d'autres, les Européens mettaient à profit leur puissance économique, financière, monétaire et un jour peut-être politique, pour imprimer leur marque ?

La mondialisation a des aspects inévitables auxquels il est vain de s'opposer, de même qu'au XIX^e siècle était sans espoir le combat des juifs qui cassaient les machines destructrices d'emplois. Parmi ces aspects, « la compression du temps et de l'espace », pour citer Anthony Giddens, le concepteur de la « troisième voie » chère à Tony Blair. Mais le marché, y compris le marché mondialisé, n'est pas un état naturel ou moralement supérieur, comme les fondamentalistes du libéralisme l'ont parfois laissé croire. Ce n'est pas succomber à la tentation du dirigisme que de concevoir le marché comme un instrument pouvant être utilisé à des fins différentes, comme une donnée brute soumise à des modes de régulation qui peuvent être néo-libéraux ou sociaux-démocrates.

Daniel Vernet

Lire la suite page 13

Morts pour l'exemple

ILS ÉTAIENT deux jeunes soldats de Tauves, petit village des monts d'Auvergne. Et ils furent tous deux plongés dans l'enfer du Chemin des Dames en 1917, dont Lionel Jospin a ravivé la mémoire en rendant hommage, le 5 novembre, aux « fusillés pour l'exemple ». Marion Van Renterghem a rencontré les descendants du caporal Joseph Dauphin et de son « pays » François Bruguière. Le premier fut exécuté pour avoir chanté des couplets jugés révolutionnaires. Le second fut déporté en Algérie, où il succomba à de mauvais traitements, pour avoir refusé de fusiller son compagnon. « Si on m'oblige à tirer, avait-il dit, la balle ne sera pas pour mon camarade, mais pour le commandant du peloton. »

Lire page 11

Une longue marche



JEAN-MARIE CAVADA

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) a nommé, vendredi 20 novembre, Jean-Marie Cavada PDG de Radio-France. A cinquante-huit ans, le producteur-animateur de « La marche du siècle », qui a occupé de nombreux postes de responsabilité dans les télévisions publiques et a notamment fondé La Chiquette, va diriger l'entreprise où il avait commencé sa carrière en 1969.

Lire page 28

International	2	Aujourd'hui	18
France	5	Abonnements	21
Société	7	Météorologie	23
Cronique	10	Jeu	25
Horizons	11	Culture	24
Entreprises	14	Guide culturel	26
Placements	15	Radio-Télévision	27

INTERNATIONAL

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1998

REFERENDUM Les Albanais sont appelés à doter leur pays de sa première Constitution depuis la chute du régime communiste en 1991, lors d'un référendum, di-

manche 22 novembre. La tenue de ce scrutin est contestée par l'opposition, emmenée par l'ancien président Sali Berisha, qui a appelé les électeurs à le boycotter, en dépit des

appels de la communauté internationale. ● **UNE FAIBLE PARTICIPATION** au vote pourrait replonger ce pays, le plus démuné d'Europe, dans une nouvelle période d'instabilité,

deux mois après une tentative de renversement du pouvoir socialiste (ex-communiste) par la force, qui a fait quatre morts. ● **A VLORA**, dans le sud du pays, près de 40 000 clan-

destins, dont des Albanais réfugiés du Kosovo, ont pris la mer au cours des six derniers mois pour tenter de gagner l'Italie à l'aide de réseaux mafieux de passeurs.

L'Albanie, le pays le plus pauvre d'Europe, en quête de stabilité

Pénuries d'eau et d'électricité, routes délabrées, services publics inexistant, luttes de clans : les Albanais ne rêvent que de tranquillité, près de huit ans après la chute de la dictature communiste. Le scrutin du 22 novembre sur une nouvelle Constitution pourrait être une première étape

TIRANA
de notre envoyé spécial
« Ici commence l'avenir », proclame, à la radio, le slogan appelant les Albanais à aller voter, dimanche 22 novembre, pour la Constitution. Le chauffeur de la voiture en rigole. Au détour d'un virage, l'asphalte défoncé de cette rue du centre-ville se transforme soudain en chemin de terre. Il faut éviter les ornières, salisser entre les trous, se méfier des flaques d'eau qui n'ont rien à voir avec la pluie drue et glaciale qui tombe sur la capitale. « Les canalisations sont pourries. Dès qu'ils ouvrent les vannes, la rue se transforme en rivière... », explique un habitant.

Les autorités ont trouvé le remède. L'approvisionnement en eau de ce quartier résidentiel qui domine la capitale n'est assuré que quelques heures par jour, sous peine d'inondation. Cela dure depuis des mois, chacun se débrouille donc comme il le peut, selon ses moyens. Les quelques villas flamboyantes accrochées aux flancs de la colline sont pourvues de réservoirs et de pompes électriques qui prennent le relais pendant les heures de coupure. Plus bas, dans les immeubles lépreux, on bricole, on entrepose de l'eau dans des bouteilles de plastique, on remplit les bidons pour pallier les nécessités pendant les heures « sèches ».

L'électricité aussi est un problème. « C'est le courant alternatif, il y en a, et un instant plus tard on n'en a plus », ironise un habitant.



La population de Tirana a quasiment doublé en cinq ans. La consommation a suivi la même pente, mais cette croissance est anarchique. Les nouveaux arrivants, comme les anciens habitants, se sont mis à construire n'importe où, au mépris de toutes les règles d'urbanisme. Les terrains non bâtis ou ceux appartenant à l'Etat ont été pris d'assaut pour y construire de grandes maisons ou des bidonvilles. Puis chacun s'est branché sur les divers réseaux d'alimentation, déjà obsolètes avant d'être saturés. Tous les services publics sont à l'avenant. La principale route qui, du nord au sud, relie Shkodra à Vlora en passant par Tirana est

était le garant d'une certaine stabilité, ont d'ailleurs suspendu la plupart de leurs programmes. « Ça fait sept ans que ça dure et on en a marre », se lamente un étudiant. Pour lui, l'adoption, dimanche, d'une nouvelle Constitution permettrait de « prendre un nouveau départ ». L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui a fait venir cent cinquante observateurs pour le jour du scrutin, approuve : « Si ça passe, après le ciel sera plus dégagé. » Mais beaucoup, compte tenu de l'expérience, redoutent le pire pendant et après le référendum.

CLIMAT DE TERREUR
« Deux choses peuvent le perturber. Premièrement, la météo : si le temps est mauvais, les voies de communication seront difficilement praticables, et les gens qui habitent dans les campagnes et dans les montagnes préféreront rester chez eux. Deuxièmement, c'est le climat de terreur, les attentats et les intimidations, que les partisans du Parti démocratique sont capables de créer pour dissuader les électeurs d'aller voter », avertit Sabri Godo, coprésident, modéré, de la commission parlementaire chargée de rédiger la Constitution et chef du Parti républicain, membre de la coalition au pouvoir dominée par les socialistes.

listes électorales, des quelque 600 000 Albanais qui vivent ou travaillent à l'étranger. Le Parti démocratique a décidé de faire de ce référendum un enjeu politique. « Il n'y a pourtant pas de quoi faire autant de bruit », regrette Sabri Godo, qui rappelle que le pays est dépourvu de Loi fondamentale depuis la chute du communisme. « Le nouveau texte n'accomplira pas de miracle, mais il assurera une base saine à des institutions dans lesquelles les gens ne croient plus », explique-t-il.

Huit années de confusion politique
L'Albanie, 3,5 millions d'habitants, n'a connu que de rares périodes de calme depuis l'effondrement du communisme en 1991. En 1994, 53,8 % des Albanais avaient voté « non » à un projet de Constitution proposé par le président de l'époque, Sali Berisha, qui octroyait de forts pouvoirs au chef de l'Etat. Ce premier désaveu de la politique de M. Berisha alla déboucher, au printemps 1997, sur une rébellion dont le bilan est estimé à 2 000 morts. Les dépôts militaires avaient été pillés et des centaines de milliers d'armes sont aujourd'hui encore aux mains de la population.

La nouvelle Loi fondamentale, rédigée en collaboration avec le Conseil de l'Europe, reprend les standards européens en matière de droits de l'homme et de protection des libertés fondamentales. Elle ne modifie pas profondément l'équilibre des pouvoirs entre le gouvernement, le premier ministre et le Parlement monocaméral. « Elle n'est pas la perfection incarnée, et nous verrons à l'usage quels amendements apporter », admet M. Godo.

BOYCOTTAGE
En fait, le débat ne porte pas sur le contenu du texte qui définit les règles de fonctionnement d'une République parlementaire. Sali Berisha s'est saisi de cette nouvelle occasion pour jouer les agitateurs. Conscient de sa popularité relativement faible, il a appelé les électeurs à s'abstenir. « Il compte ensuite revendiquer les voix des abstentionnistes et contester, dans la rue, la légitimité du pouvoir des socialistes qui l'ont forcé au départ en 1997 et dont il n'a jamais voulu reconnaître la légitimité », affirme Kastriot Islami, ancien vice-premier ministre du gouvernement Nano. Les élus « démocrates » ont boycotté tous les travaux de préparation de la nouvelle Constitution. « Si moins d'un électeur sur deux se déplace, ce sera la catastrophe », prédit un diplomate.

La police en état d'alerte

La police albanaise a été mise en état d'alerte, vendredi 20 novembre, deux jours avant le référendum sur la première Constitution post-communiste du pays que l'opposition, emmenée par l'ancien président Sali Berisha, a appelé à boycotter. Des tireurs ont été placés sur les toits pour surveiller les rues de la capitale et des sacs de sable protégeaient les bâtiments gouvernementaux. Le Parti démocratique de M. Berisha a annoncé samedi qu'il reportait « sine die » une manifestation prévue le même jour dans le centre-ville pour protester contre la tenue du vote.

son pouvoir de nuisance dépasse les 15 % d'opinions favorables (principalement dans le nord du pays) dont il est actuellement crédité. Sa tentative de coup de force, le 15 septembre, a peut-être échoué, mais il est parvenu à faire tomber le premier ministre socialiste, Fatos Nano, remplacé depuis par un de ses collègues de parti, Pandeli Majko (trente et un ans), sans réelle expérience du pouvoir mais qui présente l'avantage de ne pas être lié à la période communiste.

CONTESTATION RÉCURRENTÉ
On n'exclut pas non plus les tracas lors du décompte des bulletins dans les 3 600 bureaux de vote. « Depuis les premières élections libres de 1991, les militants savent qu'ils peuvent impunément manipuler les élections », regrette M. Godo. Outre la falsification des procès-verbaux de dépouillement, le risque porte également sur l'inscription abusive, sur les

quodéniement des plages de Vlora. C'était principalement des Albanais d'Albanie et du Kosovo [province voisine de Serbie] mais également des Kurdes, des Irakiens et des Chinois », affirme Sokol Kociu, chef de la police du district de Vlora, nommé récemment à ce poste pour mettre fin à ce trafic. « Au total, ce sont plus de quarante mille personnes qui sont parties au cours des six derniers mois », ajoute-t-il.

UNE POLICE SOUS-ÉQUIPÉE
Malgré sa détermination, le nouveau chef de la police de Vlora reconnaît ne pas avoir les moyens de paralyser toute cette activité clandestine, qui ferait vivre plusieurs centaines de personnes dans la ville. « Les plus belles maisons du front de mer appartiennent à des propriétaires de bateaux qui ont bâti leur fortune avec ces trafics », affirme, sous couvert d'anonymat, un connaissance local du dossier.

300 dollars pour la traversée en Zodiac vers les côtes italiennes...

VLORA
de notre envoyé spécial
L'impostant Zodiac a été grossièrement dissimulé entre deux bâtiments dans la cour du restaurant,

quotidiennement des plages de Vlora. C'était principalement des Albanais d'Albanie et du Kosovo [province voisine de Serbie] mais également des Kurdes, des Irakiens et des Chinois », affirme Sokol Kociu, chef de la police du district de Vlora, nommé récemment à ce poste pour mettre fin à ce trafic.

d'autres trafics, d'armes ou de drogues. Ce qui semble être souvent le cas comme l'on peut le voir dans les enquêtes menées par des juges anti-Mafia italiens qui, par la même occasion, ont mis au jour les liens existant entre des groupes criminels albanais et certaines mafias italiennes (notamment la calabraise).

REPORTAGE

« La demande et les filières existent, donc le trafic continuera ! »


Sous la pression des autorités italiennes, Tirana a en effet décidé de faire un geste de bonne volonté, si ce n'est de déclarer la guerre aux trafiquants. Une loi réglementant le déplacement et l'utilisation des bateaux de moins de 500 tonnes est actuellement à l'étude. Elle prévoit, en cas d'infraction, la séquestration des bateaux et des condamnations, pour leurs propriétaires, pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement.

En face du port de Vlora, les innombrables criques de la presqu'île de Karaburun constituent autant de zones de mouillage discrètes pour les bateaux. C'est là que les passeurs se sont repliés en attendant que les beaux jours reviennent. « Toutes les nuits, il y a encore une dizaine de départs », affirme Ergys Albushi.

dont la porte d'entrée affiche « Fermé ». Certes, la mer est agitée dans la baie de Vlora, mais ce n'est pas la raison principale pour laquelle le bateau est en cale sèche. Depuis une dizaine de jours, la police locale s'agit et fait la chasse aux passeurs de clandestins à destination de l'Italie. « Ce restaurant est la base numéro un du trafic. Ils se savent surveillés, alors ils se font plus discrets mais les voyages continuent », commente Ergys Albushi, journaliste à la télévision locale Amantia.

Autre signe d'une certaine prise de conscience du problème : l'ancien chef de la police de Vlora, soupçonné de complaisance vis-à-vis des passeurs, a perdu son poste. Mais il demeure le numéro deux du commissariat. « La corruption existe partout dans le pays, y compris dans la police », reconnaît M. Kociu.

La police, sous-équipée, reconnaît qu'une vingtaine de Zodiac poursuivent leur activité illégale, contre près de deux cents auparavant. « Ils recommenceront. Pour le moment, les passeurs et les propriétaires de bateaux attendent de voir jusqu'où ira la détermination de la police, relative à M. Albushi. Si elle maintient sa pression entre Saranda, au sud, et Vlora, les départs se feront plus au nord. C'est plus long et ça coûtera plus cher, mais la demande et les filières existent, donc le trafic continuera ! »



CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), institution spécialisée des Nations Unies ayant son siège à Genève (Suisse), invite les cabinets d'architecte à manifester leur intérêt pour un concours d'architecture portant sur les éléments suivants :

- Un bâtiment à usage de bureaux offrant 500 places de travail, plusieurs salles de réunion, un garage souterrain pour 300 véhicules, une cafétéria de 300 places et un élément de liaison avec le bâtiment principal de l'OMPI.
- Une salle de conférence moderne de 600 places équipée d'installations d'interprétation en six langues, qui devra être située à proximité immédiate des installations de conférence existantes de l'OMPI.
- Agrandissement et reconstruction des étages inférieurs du bâtiment principal de l'OMPI, en relation avec les projets de nouveau bâtiment à usage de bureaux et de nouvelle salle de conférence.

Le ou les lauréats se verront confier le mandat d'étude pour la réalisation des éléments concernés.

Conditions d'inscription : Sont admis à participer au concours tous les cabinets d'architecte en activité depuis le 1er janvier 1995.

Date de clôture : Les demandes d'inscription, assorties de l'indication du nom, de l'adresse postale, de l'adresse électronique et des numéros de télécopieur et de téléphone, doivent parvenir à l'OMPI au plus tard le 26 février 1999.

Document d'orientation : Un document d'orientation sera envoyé gratuitement, au plus tard le 15 mars 1999, à tous les cabinets d'architecte qui se seront inscrits en bonne et due forme.

Procédure de préqualification : Les dossiers de préqualification des intéressés devront parvenir à l'OMPI au plus tard le 15 mai 1999, accompagnés du paiement (ou de la preuve de paiement) des frais d'inscription, soit 300 francs suisses ou 225 dollars des États-Unis d'Amérique.

L'OMPI invitera les candidats répondant le mieux aux critères de préqualification à présenter leurs projets.

Personne à contacter :
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
M. F. Gurry, conseiller juridique - 34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse) - télécopieur : (41 22) 733 31 68
adresse électronique : francis.gurry@wipo.int

Les ministres d'Europe élaborent

... l'acte est a

Les ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne doivent se réunir le 22 novembre à Bruxelles pour...

DÉSIGNATION ...

BOYCOTTAGE ...


« S'engager en faveur »

VOICI un extrait de l'acte de l'Union européenne...

VERBENA

mer les obstacles à la libre circulation de marchandises...

« A un niveau global, la participation des échanges a été profitable aux pays intégrés dans l'économie mondiale. En augmentant la mobilité de l'épargne et de la technologie, la libéralisation des mouvements de capitaux a été



C. Ct.

مكتبة

Les ministres des finances sociaux-démocrates européens élaborent un projet économique commun

Un texte est adopté à Bruxelles en marge du conseil Ecofin

Les ministres de l'économie et des finances de l'Union européenne doivent se retrouver, lundi 23 novembre à Bruxelles, pour un traditionnel

conseil Ecofin. La veille au soir, plusieurs d'entre eux devaient se réunir pour adopter une contribution au futur programme commun des partis

sociaux-démocrates européens sur les nouvelles priorités de la politique économique européenne.

DÉSORMAIS au pouvoir dans la plupart des capitales européennes, les socialistes européens viennent d'élaborer un début de doctrine commune en matière de politique économique. « La nouvelle voie européenne » : tel est le titre d'un texte de référence qui devait être adopté, dimanche 22 novembre à Bruxelles, par les ministres socialistes de l'économie et des finances des principaux pays européens (et notamment par le Français Dominique Strauss-Kahn, l'Allemand Oskar Lafontaine, le Britannique Gordon Brown).

Ces dirigeants, auxquels se sont joints plusieurs parlementaires européens du groupe socialiste ainsi que des représentants de la Commission européenne, s'expriment au nom du Parti des socialistes européens (PSE), qui regroupe les partis socialistes et sociaux-démocrates de toute l'Union européenne. Même s'il est trop tôt pour mesurer la portée politique de ce document, il engage la parole de certains des dirigeants les plus influents du continent, dont l'accord doctrinal est un élément nouveau en Europe.

D'inspiration assez largement britannique, ce texte de onze pages présente la première tentative de définition commune d'une politique économique de gauche en Europe au moment où jospinisme, schroderisme et autre « Troisième Voie » cherchent leurs marques dans une commune volonté de jeter les bases d'une « société juste, humaine, décente ». Il s'efforce d'adapter le message social-démocrate traditionnel — « justice sociale », « plein-emploi », « participation de tous les citoyens actifs à la construction de leur destin », « coopération entre nations » — avec les réalités de la globalisation. Le document explique en effet qu'il faut « travailler avec le changement et non contre lui ».

« participation de tous les citoyens actifs à la construction de leur destin », « coopération entre nations » — avec les réalités de la globalisation. Le document explique en effet qu'il faut « travailler avec le changement et non contre lui ».

UN PACTE « VITAL »

Priorité des priorités : « accroître le potentiel de croissance » en Europe, sur la base d'un « dialogue » plus étroit entre les « politiques budgétaires, monétaires, sociales, salariales et environnementales ». Jusqu'ici, rien de surprenant. Ce qui l'est davantage, c'est que les socialistes européens se soient entendus sur le maintien d'une politique économique orthodoxe, articulée autour du libre-échange, du maintien contrôlé de la libéralisation des mouvements de capitaux, mais également de la priorité accordée à la stabilité monétaire et à la discipline financière. De longs passages sont consacrés au renforcement de l'« employabilité » et de l'« adaptabilité » des travailleurs salariés, selon des formules globalement très « blairistes ».

Alors que plusieurs déclarations récentes (surtout italiennes, mais également allemandes) vont dans le sens d'un assouplissement du Pacte de stabilité prévu pour accompagner la mise en place de l'euro, les dirigeants socialistes européens se prononcent pour « une discipline budgétaire durable, permettant néanmoins d'assurer un degré nécessaire de flexibilité budgétaire en cas de retournement cyclique ou de chocs économiques négatifs ». Les marges

de manœuvre éventuelles sont donc très limitées : on ne reviendra pas sur la philosophie de base du Pacte, définie l'an dernier par l'ancien ministre allemand des finances, Theo Waigel. Les socialistes européens qualifient même de « vital » le Pacte de stabilité et de croissance pour assurer le succès de l'union monétaire.

Le concept de « gouvernement économique », jadis défendu par les socialistes français pour faire contre-poids à la Banque centrale européenne, n'apparaît ni part dans ce texte, qui fait néanmoins référence à la nécessité de mieux « coordonner » les politiques budgétaires et surtout fiscales en associant davantage le Parlement européen et les partenaires sociaux à la définition des choix économiques de la zone euro.

Il n'est nulle part question, dans ce texte, de fixer des « zones-cibles » pour les taux de change entre l'euro, le dollar et le yen. Ce projet, activement défendu par Oskar Lafontaine, s'était déjà heurté aux doutes exprimés par Dominique Strauss-Kahn lors d'une réunion récente des deux ministres des finances français et allemands à Bonn (Le Monde du 18 novembre). Les deux ministres continuent à travailler à un texte commun sur le sujet, mais Bruce juge qu'un système trop rigide de taux de change, sur le modèle d'un système monétaire européen à l'échelle mondiale, n'a aucune chance de se réaliser.

Quatre des plus influents banquiers centraux de la planète viennent d'ailleurs d'exprimer, ven-

dredi 20 novembre lors d'une conférence publique tenue à Francfort, leur grand scepticisme à l'égard de ce projet. Il s'agit de l'Américain Alan Greenspan (présent par vidéoconférence), de l'Allemand Hans Tietmeyer, du Britannique Eddie George et de Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne.

Les argentiers européens ne font aucune référence non plus à la réduction du temps de travail, bien qu'ils jugent bon de développer de « nouveaux concepts pour la distribution du travail » dans un « environnement favorable à l'investissement » : « l'allocation de l'emploi dans l'industrie et les secteurs industriels est au mieux défilante par les marchés eux-mêmes », selon ce texte au fond très éloigné de la doctrine socialiste traditionnelle en Europe.

Même inspiration pour le passage consacré à la place du secteur public dans l'économie. Tout d'abord, « l'usage des aides d'État doit être scrupuleusement contrôlé et supervisé », ce qui n'est pas un appel classique à la réhabilitation de la dépense publique. Ensuite, l'État doit restreindre son action au strict nécessaire : « l'État agit là où les marchés sont défaillants ». Autrement dit, les services publics ne peuvent trouver leur place que dans des secteurs clairement définis et le développement de « nouveaux services » doit se faire dans le partenariat entre le public et le privé. On est loin d'un hymne à l'État et à la vertu des nationalisations.

Lucas Delattre

Le chef du PKK ne sera pas extradé vers la Turquie

La décision de l'Italie d'assigner à résidence Abdullah Öcalan provoque la colère du gouvernement turc

ROME

de notre correspondant
La cour d'appel de Rome a décidé, vendredi 20 novembre, de lever l'ordre d'arrestation d'Abdullah Öcalan. Le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) arrêté le 12 novembre à l'aéroport de Fiumicino, est désormais libre de ses mouvements. Il est néanmoins contraint de ne pas quitter Rome. Cette décision d'assignation de résidence est considérée par la Turquie comme un dangereux précédent à accuser la colère du gouvernement d'Ankara à l'égard de l'Italie et a fait monter la tension d'un nouveau cran entre les deux États. « Vous le polirez, cher, s'est écrié le premier ministre turc, Mesut Yilmaz. Chaque faux pas aura pour vous un prix élevé et l'État turc est suffisamment puissant pour vous le faire payer », a-t-il ajouté, accusant le gouvernement italien d'avoir « infirmé » la décision de la cour avec la requête du garde des sceaux de demander l'assignation à résidence. Mesut Yilmaz a menacé l'Italie « d'une éternelle inimicité », tandis que le général Cetin, Saner, commandant du sixième corps d'armée, a promis qu'« Öcalan serait capturé quel que soit l'endroit où il se trouve ».

Face à ces réactions violentes, les autorités italiennes tentent de calmer le jeu dans l'attente de trouver une solution à cette épineuse question. Le président du conseil, Massimo D'Alema, a simplement fait remarquer que la décision de la cour est seulement due « à l'impossibilité de son extradition parce que l'Allemagne ne la réclame pas et que pour la Turquie, ce n'est pas admissible ». Le président du conseil a souligné qu'il était « tantôt plus « ridicule » de parler de « pression » du gouvernement que le ministre de la Justice s'était prononcé en faveur d'un maintien en détention mais dans une résidence surveillée.

Puisque Bonn n'a pas l'intention, « dans l'immédiat », comme l'a précisé Uwe-Karsten Heye, porte-parole du gouvernement, de demander l'extradition, ce sera donc aux Italiens de se débrouiller seuls. Massimo D'Alema l'a dit et répété : ni aucune menace, ni aucun chantage du gouvernement turc ne sera admis et le cas de M. Öcalan sera soumis aux lois en vigueur dans le pays et aux règles internationales en la matière.

Il incombera donc, la semaine prochaine, à la commission centrale de reconnaissance du statut de réfugié politique — organisme dépendant du ministère de l'intérieur — de se

prononcer sur la demande de droit d'asile. La procédure peut prendre du temps, mais les quelque 6 000 Kurdes rassemblés sur le mont Cello pour soutenir leur chef n'ont pas l'intention de quitter les lieux avant qu'une décision ne soit prise bien qu'Abdullah Öcalan leur ait demandé de rentrer chez eux. Depuis l'hôpital de Palesstrina, à une quarantaine de kilomètres de Rome, où « Apo » loge encore en attendant de trouver une résidence, ce dernier a en effet envoyé un message à ses fidèles leur demandant de ne plus « accomplir de geste qui puisse nuire à notre peuple » et donc de ne plus commettre de suicide par le feu et de rentrer à la maison pour « poursuivre la lutte ». Considérant que la décision de la cour d'appel est une première victoire due à leur présence, les Kurdes n'ont cependant pas l'intention de relâcher leur mobilisation et les autorités italiennes tolèrent de bonne grâce ce sit-in permanent.

APPELS AU BOYCOTTAGE

Mais plus le temps passe, plus la situation risque de se dégrader avec la Turquie. Les États-Unis poussent au favori « d'une solution rapide ». « Il faut trouver un accord sur l'extradition en Turquie ou pour le juger en Italie ou en Allemagne », a déclaré le secrétaire d'État américain, Madeleine Albright. Des rumeurs commencent à circuler sur une possible expulsion soit vers la Libye, soit vers l'Arabie saoudite ou un pays de l'URSS qui voudrait bien accueillir ce révolutionnaire embarrassant.

Dans l'immédiat, des questions se posent concernant la sécurité du match de la Ligue des champions qui doit avoir lieu, mercredi 25 novembre à Istanbul, entre la Juventus de Turin et l'équipe de Galatasaray. L'UEFA (Union européenne de football) doit prendre une décision lundi. Mais plus graves sont les répercussions commerciales entre les deux pays. Des appels au boycottage des produits italiens sont lancés en Turquie pour punir « le pays traître, le pays qui soutient le terrorisme ». Des contrats et des commandes sont annulés et les chefs d'entreprise italiens font pression pour qu'une solution rapide soit trouvée. Cent trente sociétés sont implantées en Turquie, quatrième partenaire commercial de l'Italie, alors que la péninsule est le cinquième marché d'exportation pour Ankara.

Michel Bôle-Richard

« S'engager en faveur du plein emploi et de la stabilité monétaire »

VOICI des extraits du texte intitulé « La nouvelle voie européenne » que le Parti des socialistes européens devait adopter dimanche 22 novembre.

« Selon nous, la globalisation demande une réforme économique visant à créer un système d'échanges internationaux juste et socialement acceptable. Dans ce cadre, nous devons promouvoir l'efficacité économique, aider au bon fonctionnement du marché et supprimer les obstacles à la liberté du commerce. »

« A un niveau global, la libéralisation des échanges a été profitable aux pays intégrés dans l'économie mondiale. En augmentant la mobilité de l'épargne et de la technologie, la libéralisation des mouvements de capitaux a été

aussi largement positive. Il ne saurait y avoir de doutes qu'adopter une stratégie de développement orientée vers l'extérieur est une condition indispensable à la croissance et au développement (...).

« La réponse correcte aux crises (financières) de 1997-1998 consiste à hausser la coopération internationale et la bonne gouvernance dans chaque pays au niveau d'une intégration internationale de plus en plus poussée. Le défi pour les dirigeants politiques est de mettre au point un calendrier de réformes de l'architecture financière internationale, afin de (...) développer la coopération entre les principales zones monétaires, dans le but d'éviter une instabilité excessive des taux de change (...).

« Pour les socialistes et les sociaux-démocrates européens, mener une politique macro-économique dans l'intérêt des citoyens de l'Europe revêt plusieurs aspects : un engagement

en faveur d'un développement économique fort et durable et du plein emploi ; un engagement en faveur de la stabilité monétaire ; un engagement à maintenir une discipline fiscale tout en garantissant un degré indispensable de souplesse fiscale en cas de retournement cyclique ou de chocs économiques négatifs.

« Le pacte de stabilité et de croissance a pour but d'assurer la responsabilité budgétaire des membres de l'Union européenne. C'est un point vital étant donné l'importance de la discipline budgétaire pour la stabilité macro-économique et le succès de l'UEM (...).

« La réponse des socialistes et des sociaux-démocrates à la globalisation se définit ainsi : maintenir un engagement ferme en faveur de la stabilité sociale tout en s'assurant que la main-d'œuvre européenne peut s'adapter continuellement à un monde en mutation rapide (...).

Hervé Gattegno
L'affaire Dumas

« L'affaire Dumas est le récit balzacien de l'ascension d'un homme depuis ses débuts provinciaux jusqu'au sommet de la richesse, de la célébrité et du pouvoir à Paris. »
Thomas Sankton, *Libération*

« L'affaire Dumas est un livre extrêmement impressionnant, qui, d'une certaine façon, m'a stupéfié... »
Jean-Claude Casanova, *France-Culture*, *l'Esprit Public*

« Les affaires? C'est bien simple, c'est l'argent des autres. »
Alexandre Dumas fils, *La Question d'argent*, Acte 2 scène 7.

STOCK

288 pages 120 F

destins, dont des Albanais réfugiés du Kosovo, ont pris la mer au cours des six derniers mois pour tenter de gagner l'Italie à l'aide de réseaux mafieux de passeurs.

de stabilité

de tranquillité, près de huit ans être une première étape

La loi fondamentale de l'Union européenne, représentée par les citoyens européens en matière de l'homme et de la famille, est un modèle pas possible d'équilibre des pouvoirs. Le Parlement européen n'a pas la personnalité juridique. L'Union européenne ne peut pas supporter une

BOYCOTTAGE

La porte-parole du gouvernement italien, Uwe-Karsten Heye, a déclaré que le boycottage des produits italiens en Turquie était « une mesure de représailles inadmissible ». Il a ajouté que l'Italie ne se laisserait pas influencer par des pressions extérieures et qu'elle continuerait à chercher une solution pacifique à la question Öcalan.

politique

Le ministre de la Justice italien, Guido Neppi Modona, a déclaré que la décision de la cour d'appel de Rome était « une victoire juridique importante ». Il a souligné que l'Italie était soumise à des pressions de la part de la Turquie et qu'elle avait dû résister à ces pressions pour protéger les principes de justice et de démocratie.

traversée en Zodiac

italiennes...

Les Chiliens se préparent au retour prochain du général Pinochet

Le sort du « patient anglais » suscite des controverses

La question de savoir si, après le retour de l'ex-dictateur, les militaires chiliens vont enfin donner des informations sur le sort des disparus, est au

centre des polémiques à Santiago. L'éventualité du retrait de la vie politique du général semble s'imposer pour beaucoup de Chiliens qui vou-

draient tourner la page et avancer résolument vers la démocratie. Des manifestations des deux camps sont attendues les 22 et 25 novembre.

SANTIAGO DU CHILI
de notre correspondant
« Ce que nous voulons, c'est juger Pinochet, de préférence au Chili. Ce que veulent les autres, c'est le sortir de Londres. » Cette phrase lancée par le sénateur socialiste Carlos Ominami, dans un entretien au journal chilien *El Mercurio*, résume toutes les différences entre les socialistes et le gouvernement chilien à propos du sort d'Augusto Pinochet. Elle illustre le sentiment des Chiliens, selon lequel celui que l'on appelle désormais « le patient anglais » doit rentrer rapidement au Chili.

Une telle issue serait un bon compromis entre ceux qui estiment (en Europe) qu'il ne faut pas manquer une occasion historique d'établir quelques principes internationaux en matière de droits de l'homme, et ceux qui soutiennent qu'il convient de ne pas gêner la transition démocratique chilienne. Les spéculations sur « l'après-retour » de l'ancien dictateur n'en finissent pas de remplir les conversations des Chiliens. Le scénario qui semble s'imposer suggère qu'à son retour le général Pinochet et les militaires feront enfin le « geste » que tout le monde attend d'eux en domant

des informations sur le sort des disparus. Jeudi 19 novembre, le sénateur Gabriel Valdés déclarait avoir reçu une lettre anonyme l'informant que le général Fernando Torres, un officier de justice à la réputation féroce, aurait donné récemment l'ordre de brûler des listes de prisonniers exécutés, qui avaient été conservées dans plusieurs unités de l'armée de terre. Vraie ou fautive piste ? M. Valdés voit cependant dans ce message la preuve qu'il existe quelque part au Chili des gens prêts à donner des informations sur le sort des disparus.

Pour d'autres, un tel dénouement est peu probable : ils estiment que malgré les propos apparemment conciliants de l'ancien dictateur « dites à ceux qui étaient mes adversaires que je leur ai tout pardonné », le général Pinochet n'est pas disposé à demander pardon, même symboliquement. C'est pourtant une telle attitude ou un geste sur le sort des disparus qui pourrait assurer un avenir plus serein au Chili après l'épisode de Londres.

Une sortie en douceur de la vie politique de l'ancien dictateur, même si formellement il restait sénateur à vie, serait pour beaucoup

de Chiliens la meilleure façon de tourner une page qui interdirait au Chili d'avancer plus résolument vers la démocratie. « Nous perdrons la face si après tout le temps passé à revendiquer notre droit à juger nous-mêmes Pinochet, nous continuons à ne pas le faire après son éventuel retour », commente Maria Silva, une militante des droits de l'homme. Comme le secrétaire général du Parti socialiste, Camilo Escalona, elle demeure sceptique sur les possibilités de succès d'une éventuelle et nouvelle commission Vérité et Réconciliation. Le président du Sénat, Andrés Zaldívar, lui-même victime de la dictature, s'est dit intéressé par une telle initiative, même si elle se heurte à l'amnistie générale de 1978 concernant les délits liés à la violence politique.

LASSITUDE
Si l'éventualité d'un retrait de la vie politique du général Pinochet s'impose pour les Chiliens, les attitudes de chaque camp provoquent des crispations. L'ancien sénateur et cousin du président de la République, Arturo Frei, qui a jugé bon de se rendre au chevet de Pinochet à Londres, s'est attiré des sarcasmes. Son témoignage (« sa ré-

cupération est lente. Il a fait deux ou trois petits pas vers moi et il m'a embrassé. J'ai été très ému ») a déclenché de vives critiques à l'intérieur du Parti démocrate-chrétien, où l'on s'est empressé de déclarer que sa « malheureuse initiative » n'était que personnelle.

Une levée de boucliers presque identique a salué les propos du candidat socialiste à la présidence de la République, Ricardo Lagos, qui a appelé à « tourner le dos à Pinochet » pour s'occuper de l'avenir du pays. « Qui veut devenir président de la République ne doit pas tourner le dos aux problèmes mais les regarder en face », lui a répondu le président de l'Union démocratique indépendante (UDI). Les manifestations prévues le dimanche 22 novembre par les organisations de défense des droits de l'homme et celle du 25 novembre, réunissant les partisans d'Augusto Pinochet, permettront de mesurer le degré de mobilisation de chaque camp autour d'une affaire qui commence à lasser un pays dominé, depuis plus de vingt-cinq ans, par la figure incontournable de l'ancien dictateur.

Eduardo Olivares

Au Sri Lanka, ceils-de-chat et « geudas » dévalués par la crise asiatique

RATNAPURA
de notre envoyé spécial
Dans une petite rue en pente, une centaine d'hommes rassemblés tiennent serrés dans leur poing fer-

REPORTAGE

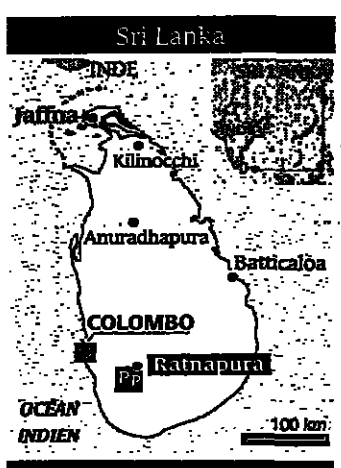
Les exportations de pierres précieuses vers le Japon ont chuté de 30 %

me des bouts de papier, pliés en quatre, qui enserment leurs trésors : des pierres précieuses ou semi-précieuses, qu'ils s'achètent et se vendent, dans un ballet accessible aux seuls initiés. Le marché des pierres à Ratnapura (« la ville des pierres », en cinghalais) est le plus ancien et le plus important du Sri Lanka. Ici, chacun se connaît et on ne fait pas d'affaires avec un inconnu. « Entre la mine et la bijouterie, la chaîne des intermédiaires est longue mais la confiance règne », affirme M. Jayatunga Gamage, trente-six ans. Ce modeste marchand qui n'a pas pignon sur rue achète des pierres brutes, puis les taille et les polir lui-même sur une machine rudimentaire, avant de les revendre.

La recherche et le commerce des pierres précieuses se font encore, au Sri Lanka, de façon relativement artisanale, et emploient environ 500 000 personnes

200 000 prospecteurs et autant de petits marchands. « La mécanisation est difficile car les terres précieuses sont le long des rivières, dans les rizières et au milieu de terrains habités », affirme M. Faizel Cader, vice-président de l'Association des commerçants en pierres précieuses. Autour de Ratnapura, les rizières sont ponctuées d'abris en toile qui protègent les pompes à eau installées auprès de chaque puits, au fond desquels les mineurs creusent des tunnels latéraux dans lesquels ils ramassent le gravier où pourraient se trouver des pierres.

SOURCE DE DEVICES
Mineur comme son père, Jayasekara Vithanage, trente-six ans, fait ce métier depuis huit ans et ne s'en plaint pas, malgré les conditions difficiles. « C'est quand même mieux qu'être fonctionnaire, dit-il en riant. Eux gagnent chaque mois 3 000 roupies (11 roupies valent 1 franc), mais moi, je peux parfois atteindre 10 000 roupies, même si certains mois je n'ai rien. » Payé 100 roupies par semaine, nourriture et thé inclus, Jayasekara rêve comme tous ses compagnons du jour où il tombera sur la grosse et belle pièce qui changera sa vie. Une telle découverte arrive encore. Lors d'une récente vente aux enchères à Ratnapura, la pièce de choix était un saphir bleu de 839 carats.



PIERRES PRÉCIEUSES

trouve. Les bénéfices sont, en effet, partagés, outre les mineurs, entre le propriétaire du champ, les associés qui ont loué la terre et payé la licence d'exploitation, le propriétaire de la pompe, etc. La chaîne se poursuit avec les différents intermédiaires que l'on voit faire la queue à la porte des riches négociants dans l'espoir d'obtenir le prix qu'ils ont décidé par avance.

Les prix, pourtant, ont chuté de 50 % ces derniers temps. Ratnapura subit les conséquences de la crise économique en Asie, en particulier au Japon. « Avant, comme M. D. T. Wijayakumara, exportateur international, les Japonais achetaient de très

belles et grosses pièces, des saphirs bleus ou jaunes, des ceils-de-chat. Maintenant ils prennent de la qualité commerciale. Ils ne sont plus prêts à mettre leur argent dans les pierres précieuses. » Les exportations vers le Japon, qui représentaient 70 % des exportations srilankaises de pierres précieuses, ont chuté de 30 %, affirme M. Cader. Avant le Japon, l'effondrement de l'économie indonésienne avait, lui aussi, fait mal. « Les Indonésiens étaient parmi nos plus importants clients, affirme M. Wijayakumara. Ils achetaient toutes sortes de pierres, sans trop se préoccuper de la qualité. Depuis deux ans, on ne les voit plus. »

Les Thaïlandais, qui cherchent essentiellement des geudas, pierres semi-précieuses, dont l'apparence et la couleur peuvent être traitées par la chaleur, viennent aussi moins nombreux. De plus en plus, selon les commerçants sur place, ils achètent au marché noir, pour contourner les règles imposées par le gouvernement de Colombo, visant à protéger l'industrie locale qui s'est développée depuis environ cinq ans. « Nous savons que les Thaïlandais se livrent à des irrégularités, affirme un responsable de la société régissant l'exploitation et le commerce des pierres. Mais si on se voit, les gens vont se révolter. » Commerçant thaïlandais qui vient à Ratnapura depuis quinze ans, M. Hung se veut discret. « Le marché en Thaïlande est très bas. Les Sri-Lankais veulent des prix très haut et on ne peut plus suivre, dit-il. Je continue à venir parce que c'est mon métier, mais je ne fais plus de profit. »

A cette crise s'ajoute, selon M. Cader, la crainte de certains grands négociants étrangers qui n'osent plus venir à Colombo pour des raisons de sécurité. « Ils ont l'impression que la guerre se déroule dans les rues de Colombo, et nous avons beaucoup de mal à les convaincre du contraire », dit-il. Perturbés par les Tigres de libération de l'Éelam Tamoul, les attentats spectaculaires qui ont secoué la capitale srilankaise à plusieurs reprises ont amené le gouvernement à prendre des mesures de sécurité très strictes qui donnent à Colombo des airs de cité en état de siège. Venant au quatrième rang pour les rentrées de devises du pays — après les travailleurs émigrés, la confection, le thé —, l'industrie des pierres précieuses se développe toutefois, comme son corollaire la bijouterie, qui connaît un taux d'expansion de 10 % par an.

Le Sri Lanka n'a exploré que 30 % de ses terres susceptibles de receler des pierres. Il a donc encore de beaux jours devant lui et de quoi faire rêver plusieurs générations de jeunes à la recherche de l'Eldorado.

Françoise Chipaux

L'Irak rejette la majeure partie des demandes de l'Unscm

NEW YORK (Nations unies), Bagdad a rejeté, vendredi 20 novembre, les demandes de Richard Butler, le chef de la Commission spéciale des Nations unies chargée du désarmement de l'Irak (Unscm), exigeant des autorités du pays la remise à l'Unscm de documents sur certaines armes interdites. Dans deux lettres adressées à M. Butler, Riyad El Qaysi, secrétaire-adjoint du ministère irakien des affaires étrangères, a estimé que le Conseil de sécurité devrait d'abord évaluer le respect des engagements pris par l'Irak et ensuite décider ce qui peut être encore fait en matière de désarmement. M. Butler ayant par ailleurs requis un accès libre de ses collaborateurs aux archives de certains départements officiels, M. El Qaysi a fait remarquer que l'Unscm a déjà procédé à de nombreuses recherches sur les archives irakiennes et n'a rien trouvé.

Tour d'horizon entre Hubert Védrine et Joschka Fischer

PARIS, Joschka Fischer, le ministre allemand des affaires étrangères et son homologue français, Hubert Védrine, se sont retrouvés pour une réunion de travail de près de six heures, vendredi 20 novembre, au château de la Celle-Saint-Cloud. Ce tour d'horizon, qui avait pour objet de préparer le sommet franco-allemand des 30 novembre et 1^{er} décembre, a permis de « mettre à plat » de nombreux problèmes, en particulier ceux de l'élargissement, de l'« Agenda 2000 » (financement des politiques européennes) et de la politique de sécurité. Si les deux ministres sont tombés d'accord sur la nécessité d'envisager avec prudence une deuxième vague d'élargissement, des désaccords importants persistent à propos de l'« Agenda 2000 », l'Allemagne souhaitant une réduction de sa contribution au budget communautaire. Dans un entretien accordé au journal allemand *General Anzeiger*, M. Fischer estime, d'autre part, que l'idée d'un nouveau traité sur les relations franco-allemandes (traité de l'Elysée), devrait faire l'objet d'un examen « très concret ».

Oussama Ben Laden « blanchi » par les talibans

NEW-DELHI, l'homme d'affaires d'origine saoudienne Oussama Ben Laden a été blanchi, vendredi 20 novembre, de toute accusation de terrorisme par la Cour suprême des talibans, qui contrôlent 90 % de l'Afghanistan. La Cour avait fixé le 20 novembre le délai avant lequel les Etats-Unis devaient donner les preuves de l'implication de Ben Laden dans les attentats contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie qui ont fait 224 morts en août. N'ayant rien reçu, elle a conclu à son innocence et le porte-parole des talibans, Abdul Hai Mutmaen, a réaffirmé que Ben Laden pouvait demeurer en tant qu'« invité » en Afghanistan, toute activité politique ou militaire lui étant interdite. Les Etats-Unis, qui ont inculpé Ben Laden pour terrorisme, ont offert une récompense de 5 millions de dollars (28 millions de francs) pour son arrestation. — (Corresp.)

Le pape estime qu'on ne peut pas « démocratiser » l'Eglise

VATICAN, En recevant, vendredi 20 novembre, les évêques d'Autriche, d'où est issue la première pétition de groupes catholiques contestataires (« Nous sommes aussi l'Eglise »), Jean Paul II a déclaré que c'était une erreur de réclamer une « démocratisation » de l'Eglise. « La démocratie est la forme de régime la plus acceptée par la sensibilité d'aujourd'hui, la demande d'une démocratisation de l'Eglise s'est répandue chez un certain nombre de fidèles », a constaté Jean Paul II. Pour lui, il s'agit de « conceptions erronées » qui ne correspondent « ni aux données bibliques, ni à la Tradition de l'Eglise de l'époque des apôtres ». Le pape s'est dit « peiné » par la diffusion d'autres erreurs, concernant la foi et la morale. « La vérité, a-t-il commenté, n'est pas issue d'une "Eglise de base". Il s'agit d'un don qui vient d'en-haut », qui vient du Ciel. »

DÉPÊCHES
ÉTATS-UNIS : Les autorités américaines ont annoncé, vendredi 20 novembre, le démantèlement d'un vaste réseau d'immigration clandestine qui aurait permis de faire entrer illégalement, depuis 1995, aux Etats-Unis quelque 12 000 personnes, pour la plupart originaires d'Inde. D'autres venaient du Pakistan, d'Afghanistan et de Syrie. Tous devaient payer entre 20 000 et 28 000 dollars pour leur entrée aux Etats-Unis, selon des responsables de l'Immigration. — (AFP)
PAKISTAN : le premier ministre, Nawaz Sharif, a annoncé, vendredi 20 novembre, l'instauration, avec effet immédiat, de tribunaux militaires pour juger les actes de terrorisme et de violence dans la capitale économique du Pakistan. Depuis la dissolution de l'assemblée provinciale et l'instauration de la loi fédérale le 30 octobre, des centaines d'arrestations ont eu lieu à Karachi. Ces prévenus seront jugés par des cours militaires qui rendront leurs verdicts en quelques jours. Pour le principal parti local, le MQM, cette mesure est « un pas vers la dictature ». — (Corresp.)
ISRAËL : l'Autorité palestinienne a réclamaré, vendredi 20 novembre, la libération de 150 prisonniers politiques supplémentaires, après l'élargissement par Israël, de 100 détenus politiques et 150 autres de droit commun. La libération des 250 Palestiniens a accompagné le retrait d'Israël d'une partie de la Cisjordanie, conformément au mémorandum de Wye River. La zone sous contrôle exclusif de l'Autorité palestinienne est passée de 3 % à environ 10 % de la superficie du territoire. Israël a parallèlement réduit de deux points la partie de la Cisjordanie sous occupation militaire, passée de 73 à 71 % du territoire. — (AFP) (Lire aussi notre éditorial page 13.)

En Allemagne, la scientologie reste sous surveillance

BONN, Après une réunion, vendredi 20 novembre, du ministre fédéral de l'Intérieur et de ses homologues des différents Länder, l'Allemagne a décidé de maintenir l'Eglise de scientologie sous haute surveillance. Les ministres se sont fondés sur les conclusions d'un rapport commandé aux renseignements intérieurs, selon lesquelles l'Eglise de scientologie prône un « nouvel ordre social », compromettant la sécurité intérieure. Ce rapport fait état en particulier de l'existence de services de l'Eglise de scientologie, chargés d'« infiltrer » les gouvernements et les milieux économiques. Le ministre bavarois de l'Intérieur, Günther Beckstein (CSU), a été parmi les plus vifs à demander le maintien d'une ligne dure contre la scientologie, qui compte en Allemagne moins de 10 000 membres selon les renseignements intérieurs. Elle en revendique 30 000. — (AFP)

GAUCHE Les propos de Michel Rocard affirmant dans la Revue du droit public, que « Mitterrand n'était pas un honnête homme » ont provoqué une note à susciter, vendredi 20 novembre...

Les propos de Michel Rocard

Tandis que les socialistes de l'opposition marquent leurs distances... EN CHOISSISSANT... Michel Rocard a affirmé dans la Revue du droit public, que « Mitterrand n'était pas un honnête homme ». Cette phrase a suscité une note de la gauche...

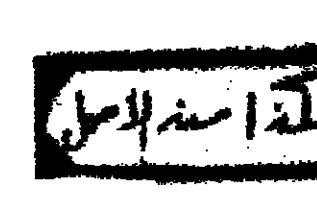
TROIS QUESTIONS A...

DANIEL COHEN-BOUD
1. Que de liste des candidats...
2. Que pour...
3. Que pour...

Le « point d'...

LE PARTI SOCIALISTE ne se peut pas débattre...
ANALYSE
Il a dessiné depuis dix ans un compromis du non-dit sur le mitterrandisme...
« N'était pas un honnête homme »...
« Mitterrand n'était pas un honnête homme »...
« Mitterrand n'était pas un honnête homme »...

Le Monde
A LA TELEVISION
A LA RADIO
Le Monde des idées
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 17 h 10
Le Grand Jury
RT-LCI
Le dimanche à 18 h 30
De l'actualité à l'histoire
HISTOIRE
Le dimanche à 20 h 45
Jeudi à 13 heures et 23 heures
vendredi à 11 heures et 19 heures
samedi à 8 h 30 et 16 h 30
Le Grand Débat
FRANCE-CULTURE
Les 3^e et 4^e émissions de chaque mois à 21 heures
A la « une » du Monde
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 (heures de Paris)
La « une » du Monde
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35



GAUCHE Les propos de Michel Rocard affirmant, dans la Revue du droit public, que « Mitterrand n'était pas un honnête homme » ont continué à susciter, vendredi 20 novembre, des réactions véhémentes au sein du Parti socialiste. Les ministres qui appartenaient autrefois au courant rocardien du PS ont déploré l'attitude de l'ancien premier

ministre. ● DANIEL COHN-BENDIT, chef de file des Verts pour les élections européennes de juin 1999, reproche aux socialistes de ne jamais avoir fait « un bilan collectif, sincère

et ouvert des années Mitterrand », homme politique « dont le style ne [lui] plaisait pas beaucoup ». ● LIONEL JOSPIN, qui avait commencé à prendre publiquement ses distances

avec le mitterrandisme dès 1991, a exprimé à plusieurs reprises, depuis lors, ses critiques quant au comportement politique et personnel de l'ancien président, mais sans les préciser.

Les propos de Michel Rocard sur François Mitterrand gênent les socialistes

Tandis que les fidèles de l'ancien président accablent l'ex-premier ministre de jugements acerbes, ceux qui appartenaient au courant rocardien marquent leurs distances avec les propos de leur ami sur l'honnêteté de celui qui fut le chef du PS et l'élu de la gauche

EN CHOISSANT de « déplorer avec tristesse » les déclarations de Michel Rocard mettant en cause l'honnêteté de François Mitterrand (Le Monde du 21 novembre), François Hollande regrette sans doute aussi la résurgence, au sein du Parti socialiste, d'un débat entre héritiers de la première et de la deuxième gauche, dont il espérait avoir tourné la page. Alors qu'une nouvelle génération, très jospinienne et venant tant du mitterrandisme que du rocardisme, a pris les rênes du PS, la querelle produit un parasitage sur un parti en quête de modernisation, sans avoir mené à son terme le bilan des deux septennats de François Mitterrand. M. Rocard, qui se présentait, mi-sérieux mi-amusé, à l'université d'été du PS à La Rochelle, le 29 août, comme un « jospiniste féroc », se tient ainsi à distance de ses propres amis regroupés dans l'Action pour le renouveau socialiste (ARS).

Seul son ancien compagnon du PSU et du PS, Gilles Martinet, vole à son secours, mais sans le suivre totalement. Dans une déclaration au Monde, M. Martinet affirme que « François Mitterrand était à la fois un grand stratège politique et un po-

liticien modéré, parfaitement capable de jouer sur l'ambiguïté et le mensonge ». « Il a eu, ajoute l'ancien ambassadeur, de nombreux collaborateurs honnêtes, compétents et dévoués au service public. Il est vrai qu'il a existé également ce qu'on pourrait appeler une « mitterrandie faisandée », mais je crois que Michel Rocard devrait laisser à d'autres le soin de lever ce voile. »

Même le rocardien Jean-Pierre Sueur, ancien ministre d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy, prend ses distances. « Personne n'a rien à gagner à ce règlement de comptes posthume, surtout pas Michel Rocard », nous a-t-il déclaré. Pour le maire d'Orléans, « François Mitterrand a permis à la gauche de gagner, de gouverner, de reformer ». « Michel Rocard, ajoute-t-il, a joué un rôle essentiel dans la rénovation de la pensée économique et sociale de la gauche. Il a fait des réformes importantes. Pour le reste, laissons l'histoire juger. »

Les ministres rocardiens Charles Josselin, Catherine Trautmann et Alain Richard se sont démarqués. Dans un communiqué, le ministre de la défense ne désavoue pas son ancien « patron », mais juge son approche trop réductrice. Relevant

qu'à propos de ses « confrontations » avec l'ancien président, « Michel Rocard apporte un témoignage engagé, matériau brut pour le débat historique », M. Richard souligne que « cette suite de griefs ne résume pas la relation complexe entre ces deux hommes ni l'interaction de leurs pensées politiques ». Qualifiant d'« importante » la place de M. Rocard, qui « n'est pas celle d'un vaincu », le ministre assure qu'il « saura dépasser cette vision trop partielle de notre parcours collectif » et revenir à ses « proposi-

tions toujours créatives ». De son côté, M. Trautmann souligne que « l'essentiel est d'observer ce qui a été fait par le président Mitterrand pendant ces années pour la France et pour les Français ». La ministre de la culture et de la communication estime que « les socialistes peuvent construire les réformes nécessaires à ce pays en dehors de toute polémique ». Quant au ministre délégué à la coopération, il laisse à M. Rocard « la responsabilité de ses propos ». M. Josselin regrette cette « polémique en quelque

sorte posthume », en renvoyant dos à dos « les propos assez violents » du député européen et ceux, « au moins aussi violents », qu'ils ont suscités.

Même l'ancien allié de M. Rocard au congrès de Metz, en 1979, Pierre Mauroy, juge « incompréhensible, et inacceptable » qu'il « se laisse aller aujourd'hui à des excès de langage attristants ». Pour le maire de Lille, « en dépit d'un contentieux politique et personnel connu de tous, Michel Rocard a accepté les fonctions de premier ministre de François Mitterrand en toute connaissance de cause ».

« UN VIEUX MONSIEUR, "FINI" » « Attaquer ainsi François Mitterrand me choque beaucoup », a affirmé Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Le maire de Nantes voit en François Mitterrand « l'homme du retour de la gauche au pouvoir, de l'union de la gauche », même s'il faut « bien tirer les bilans ». Les amis et les anciens collaborateurs de l'ancien président ont réagi en rangs serrés. Béatrice Marre, qui fut son chef de cabinet, s'est déclarée « extrêmement attristée de voir jusqu'où pou-

vait tomber un homme ». Michel Vauzelle, qui fut son porte-parole à l'Elysée, parle de la « grande amertume personnelle » de M. Rocard. Le conseil d'administration de l'Institut François-Mitterrand, présidé par Roland Dumas - à propos duquel l'entourage de M. Rocard assure qu'il l'avait récusé en 1988 pour les affaires étrangères en proposant Pierre Joxe à sa place - et qui regroupe aussi Hubert Védrine et Mazarine Pingeot, se défend d'engager une polémique. Il constate néanmoins que son initiative « confère toute leur valeur aux réserves exprimées de son vivant par François Mitterrand à l'égard de son intelligence politique et de son sens de l'Etat ».

Vendredi, d'autres fidèles de l'ancien président ont nourri le tir contre M. Rocard. Louis Mexandeau a parlé d'un « nouveau dérapage, navrant et pitoyable ». « C'est un vieux monsieur qui est "fini" et qui ne se contrôle plus », lâche, dans France-Soir du 21 novembre, Jean-Luc Mélenchon, en rappelant qu'il est son adversaire depuis 1979, mais qu'en 1993, il avait « travaillé de plus près avec lui ».

Michel Noblecourt

Jean Tiberi fait part de son « étonnement »

Interrogé au « Forum de Radio J », qui doit être diffusé dimanche 22 novembre, Jean Tiberi (RPR), maire de Paris, a exprimé son « étonnement » devant des attaques « contre la personne de François Mitterrand », formulées de surcroît « après sa mort ». M. Tiberi a rappelé que, « militant gaulliste depuis toujours », il avait « combattu François Mitterrand, à la fois et à tort contre le général de Gaulle ». Mais, a-t-il ajouté, « le général n'a jamais voulu attaquer la personne de François Mitterrand ». « Il aurait pu le faire, il avait les éléments, a-t-il assuré, mais il situait le combat politique à un autre niveau ». M. Tiberi se demande, aussi, pourquoi M. Rocard n'avait pas « évoqué ces éléments » du vivant de François Mitterrand.

Le secrétaire général du RPR Nicolas Sarkozy a indiqué, vendredi, dans les couloirs de l'Assemblée, qu'il ne se passionne pas pour « le débat qui oppose M. Rocard et les amis de François Mitterrand », qualifiant cette discussion d'« archaïque » et la procédure de peu « élégante ».

Des rivaux de trente ans

« EXÉCRABLES » : le terme définit assez bien les relations longtemps entretenu par deux hommes qui furent des rivaux de trente ans. A propos des derniers mois de Michel Rocard à Matignon, en 1991, François Mitterrand a dit un jour : « Son obésité, son langage suranné à mon égard m'étaient devenus insupportables. » (La Décennie Mitterrand, tome III, de Pierre Favier et Michel Martin-Roland, Le Seuil, 1996). C'est malgré tout la première fois que l'ancien chef du gouvernement affirme qu'en « acceptant d'être nommé premier ministre » en 1988 il pensait avoir « une fonction de protection de [son] pays devant certaines orientations ou dé-

graphie parue en 1987 (Le Cœur à l'ouvrage, Odile Jacob), il affirme qu'en juin 1971, après le congrès d'Épinay qui allait donner sous l'impulsion de M. Mitterrand un nouveau départ au PS et à la gauche, il avait, devant un congrès presque simultané du PSU (qu'il dirigeait alors), « mis l'accent sur l'importance considérable de ce qui venait de se produire ». Ni les textes ni les déclarations des acteurs de l'époque ne confirment cette version.

Quant à son départ de Matignon, M. Rocard racontera à ses proches, « à chaud », un entretien sec, de moins d'une minute, avec M. Mitterrand, conclu par : « J'ai rangé mes papiers, je me suis levé et j'ai tourné les talons ». M. Mitterrand, que nous avions interrogé, avait qualifié cet épisode de « totalement inexact » en faisant état d'un entretien « tout à fait habituel », marqué par « l'urbanité » qu'il convenait « d'une durée, elle aussi, « habituelle » (environ trois quarts d'heure). La version de M. Rocard a aussi été démentie (dans La Décennie Mitterrand) par Michel Charasse, Guy Carcassonne et... M. Rocard lui-même, qui, quelques années après, évoquait un entretien plus long et affirmait : « Tout cela était fort ci-vil... »

Jean-Louis Andreati

TROIS QUESTIONS À...

DANIEL COHN-BENDIT

1 Tête de liste des Verts pour les prochaines élections européennes, comment réagissez-vous aux déclarations de Michel Rocard sur François Mitterrand ?

Ses propos montrent que Michel Rocard est un homme blessé, et que sa blessure, qui est profonde, n'est pas cicatrisée. Je me souviens de l'avoir trouvé seul dans le hall d'un hôtel, au soir de la première réunion du nouveau Parlement européen, après la défaite sanglante qu'il avait subie comme tête de liste, en juin 1994. C'est cette solitude qui ressort de ses propos amers. Dans les sphères de pouvoir qu'il a connues, les coups sont très durs. Lui-même n'était

pas un enfant de chœur. Cela étant, tout le monde connaissait la haine qui séparait François Mitterrand et Michel Rocard. C'est plutôt sain que cela ressorte aujourd'hui, même si on peut regretter qu'il ne l'ait pas dit avant. C'est une possibilité d'assumer un moment de l'Histoire.

2 Que pensez-vous des réactions qu'ont suscitées ces déclarations au sein du PS ? Chacun réagit en fonction de son affect et de sa libido. Les socialistes n'ont jamais fait un bilan collectif, sincère et ouvert des années Mitterrand. Pourquoi François de Grossouvre et Pierre Bérégovoy se sont-ils suicidés ? Comme bilan d'une époque des socialistes au pouvoir, c'est quand même dramatique !

3 Quel souvenir gardez-vous de François Mitterrand ?

Je ne l'ai pas connu personnellement, mais c'était un homme politique dont le style ne me plaisait pas beaucoup. Il avait une manière de faire de la politique basée sur les rapports de force, la sincérité passant toujours après le devoir d'efficacité. C'était un fonctionnement en clan, par réseaux d'amis, pas toujours transparent.

Par ailleurs, à aucun moment, je n'ai eu le sentiment d'une explication de François Mitterrand sur toutes les histoires de son passé. Je comprends qu'un homme change, mais il faut expliquer comment on évolue.

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

Le « point d'équilibre » ambigu de Lionel Jospin

LE PARTI SOCIALISTE ne sait pas, ne peut pas débattre sereinement de son passé récent. Lapidaire, le jugement de Michel Rocard sur François Mitterrand - « Ce

ANALYSE

Il a dessiné depuis dix ans un compromis du non-dit sur le mitterrandisme

n'était pas un honnête homme » - peut être tenu pour excessif. Sa violence explique, à défaut de la justifier, les dures répliques des mitterrandistes du PS. Il est plus difficile, en revanche, de comprendre le silence des nombreux antimitterrandistes de la Rue de Solferino. Ceux-là, anciens rocardiens ou bien membres d'une nouvelle génération de responsables politiques, auraient pu profiter du propos de M. Rocard pour intervenir dans le débat. Or, chacun s'est tu, laissant l'ancien premier ministre à sa solitude.

Pour les socialistes, le mitterrandisme conserve intacte sa charge conflictuelle. Il existe en revanche, comme vient de le vérifier à ses dépens M. Rocard, un accord tacite pour ne jamais l'évoquer, une sorte de compromis du non-dit, dessiné depuis bientôt dix ans avec subtilité par Lionel Jospin lui-même.

L'actuel premier ministre commence à prendre ses distances avec M. Mitterrand au début des années 90. Ses critiques demeurent timides - « il n'est sans doute pas pertinent de confondre l'itinéraire politique particulier de l'actuel président et le sort du courant de pen-

sée qu'on appelle socialiste », juge-t-il, en septembre 1991, alors qu'il est ministre de l'éducation nationale, dans son livre L'Invention du possible - et toujours cantonnées au champ politique. Lorsqu'il quitte le gouvernement, en avril 1992, il met la déroute socialiste aux élections régionales sur le compte du chef de l'Etat. Il faut attendre 1994, et sa contribution solitaire au congrès de Liévin, pour qu'apparaissent un jugement de M. Jospin sur les comportements personnels de M. Mitterrand, sa conception de la morale (Le Monde du 27 août 1994).

Les critiques esquissées trois ans plus tôt sur la pratique du pouvoir sont alors précisées. « Le fonctionnement institutionnel courtamment imposé réservait à un cercle fort restreint de personnes l'examen des grands problèmes d'orientation, en politique étrangère comme en politique économique », écrit M. Jospin. Suivent les « affaires », ainsi que l'attitude présidentielle : « La majeure partie des socialistes s'est montrée honnête, mais les dérèglements de quelques amis du pouvoir socialiste, les défaillances personnelles de certains des nôtres, pas immédiatement dénoncées, un style de pouvoir insuffisamment rigoureux et d'étonnantes indulgences pour des personnages compromis ont terni notre image collective. » Sévère, la dénonciation demeure globale, vague même en ceci qu'elle ne cite aucun des faits alors connus de tous. Informé, enfin, par le livre de Pierre Péan de l'engagement vichyste de M. Mitterrand, M. Jospin déclare : « On voudrait rêver d'un itinéraire plus simple et plus clair pour celui qui fut le leader de

la gauche française des années 70 et 80 » (Le Point, 10 septembre 1994).

Pour lui, dès lors, tout est dit. Les déclarations, nombreuses, qu'il fera par la suite demeureront toujours sur ce canevas. On peut même constater un recul. En effet, contrairement à l'idée répandue, la fameuse formule du « droit d'inventaire », prononcée quinze jours avant le premier tour de l'élection présidentielle de 1995 (Le Monde du 11 avril 1995), ne vise pas l'ancien chef de l'Etat. « Nous avons un bilan, dit alors M. Jospin, qui n'est pas le fait d'un seul homme, François Mitterrand (...). Quelles que soient les lumières et les ombres, il est le bilan d'un mouvement collectif et le résultat d'une réalité collective. »

CRITIQUE IMPRÉCISE

Ainsi, M. Jospin est toujours resté imprécis dans sa critique du mitterrandisme. Les effets pervers de la double vie de l'ancien président, les quatorze ans de mensonge sur la maladie, les comportements troubles de Roger-Patrice Pelat ou le suicide de François de Grossouvre n'ont jamais fait l'objet d'analyses circonstanciées, de condamnations spécifiques. Le responsable socialiste s'est toujours arrangé pour que chacun puisse imaginer le fond d'une pensée que lui-même ne livre jamais clairement. Cette attitude traduit une réalité complexe.

Originellement, M. Jospin est un mitterrandiste. Repéré en 1973 par celui qui était alors premier secrétaire du PS, lui succédant à ce poste par sa seule volonté en 1981, il peut difficilement tenir ce qu'il

fut. Au demeurant, il ne semble pas le souhaiter. La photo, prise en mai 1995, qui trône en bonne place dans son bureau de l'hôtel Matignon et le montre dans une attitude de tendre complicité avec M. Mitterrand, témoigne d'une affectivité toujours présente. De plus, son intérêt immédiat, voire ses ambitions futures, justifient un rassemblement de tous les socialistes, et non pas l'exclusion d'une sensibilité. Il en a d'ailleurs donné le signe avec l'intégration dans son gouvernement, le 20 octobre, de Jean Glavany, ancien chef de cabinet de M. Mitterrand et résolument fidèle à sa mémoire.

Dans ces conditions, un inventaire plus précis de l'action et du bilan de l'ancien chef de l'Etat est impossible. Le point d'équilibre patiemment atteint par M. Jospin satisfait à la fois son souci d'éthique, ses sentiments personnels et ses intérêts politiques. Du coup, le mitterrandisme devient un non-sujet. Vaguement réproché, il ne constitue certes pas une référence. Mais, discrètement évoqué, il appartient toujours à la mémoire collective du PS.

Pour n'avoir pas compris cette vérité, ou pour y être devenu indifférent, M. Rocard s'est retrouvé tout seul dans une critique que nul n'a le droit d'énoncer. C'est ainsi que François Hollande, premier secrétaire du PS et lui-même ancien collaborateur de M. Mitterrand, a réélu, dans Le Monde du 21 novembre, la question posée par M. Rocard au « prolongement inutile et blessant d'un contentieux personnel ancien ».

Jean-Michel Apathie

Télécommunications d'Entreprise

Ne vous contentez plus des standards existants



COLT

0 803 805 803

M. Chirac se réserve le droit d'utiliser ses prérogatives présidentielles sur le CSM

La justice et l'Europe sont des enjeux majeurs de la cohabitation

Le premier ministre, Lionel Jospin, va devoir demander à Jacques Chirac de signer les décrets de convocation du Parlement en Congrès, pour

l'adoption de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et pour le projet de loi de révision constitutionnelle préalable à la ratification

du traité d'Amsterdam. L'Élysée pourrait, à cette occasion, utiliser ses prérogatives, pour compléter la tâche du gouvernement.

LA CONSTITUTION donne au président de la République des prérogatives, en apparence anodines, qui peuvent se révéler stratégiques en période de cohabitation. Le pouvoir de convoquer le Parlement en Congrès est l'une d'entre elles. Dans les semaines et les mois à venir, le premier ministre, Lionel Jospin, va devoir demander à Jacques Chirac de bien vouloir signer le décret de convocation des deux Assemblées à Versailles, sur deux projets de révision constitutionnelle: le texte portant réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et celui préalable à la ratification du traité d'Amsterdam.

A propos de la justice, M. Chirac a manifesté à plusieurs reprises son intention d'utiliser pleinement ses prérogatives. Faisant une interprétation large de l'article 64 de la Constitution, selon lequel « le président de la République est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire », M. Chirac entend d'autant moins abandonner ce terrain au gouvernement qu'il avait lui-même annoncé, le 12 décembre 1996, son intention de mener une réforme en profondeur de l'institution judiciaire et présidé, le 21 janvier 1997, à l'installation de la commission sur la justice chargée de présenter un rapport sur le sujet.

Après l'arrivée de M. Jospin à Matignon, M. Chirac a continué de considérer que la justice relevait de son domaine et l'a fait savoir, en intervenant à chacune des étapes de l'élaboration des projets de loi présentés par le ministre de la justice, Elisabeth Guigou. Ainsi avait-il indiqué, en recevant M. Jospin et M^{me} Guigou à l'Élysée, le 11 mars, qu'il « approuvait l'orientation générale » des textes qui lui étaient présentés. Cette approbation, renouvelée au conseil des ministres, a d'ailleurs été à l'origine de l'une des plus graves tensions entre M. Chirac et le RPR, au printemps, lorsque le projet de loi portant réforme du CSM a été examiné à l'Assemblée nationale. Au cours d'une réunion particulièrement tendue à l'Ély-



sée, le chef de l'État a, en effet, exigé du RPR, décidé à voter contre le texte pour manifester son opposition au gouvernement, qu'il change de position.

La convocation du Parlement en Congrès pour adopter définitivement cette réforme pourrait donner à M. Chirac l'occasion d'intervenir à nouveau sur le sujet. A plusieurs reprises, le chef de l'État avait exprimé le souhait d'une « réforme globale » de la justice, comprenant trois volets: les liens entre le parquet et la chancellerie, le renforcement de la présomp-

Le chef de l'Etat rencontre ses sympathisants

Après le sommet franco-espagnol de La Rochelle, qui a commencé vendredi 20 novembre, Jacques Chirac devait déjeuner, samedi, avec les parlementaires et les élus locaux de droite à Brouage, près de Rochefort. Ce déjeuner devait être suivi d'une rencontre avec cent à cent cinquante personnes, sympathisants et militants, invitées par les élus. La Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles a annoncé qu'elle se joindrait à cette rencontre pour offrir du cognac au chef de l'État et attirer ainsi son attention sur les difficultés rencontrées, en ce moment, par les producteurs charentais.

Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et la victoire de la gauche aux élections législatives de mai et juin 1997, M. Chirac met souvent à profit les sommets bilatéraux et internationaux, lorsqu'ils ont lieu en France, pour rencontrer les élus de l'opposition. C'est la première fois, en revanche, qu'il ajoute à son agenda une rencontre avec des militants et sympathisants de la droite.

M^{me} Guigou. Celle-ci a d'ailleurs déclaré, vendredi 20 novembre, que « Jacques Chirac ne [lui] a donné aucune indication ». Dans l'entourage du président de la République, on faisait valoir, vendredi, que celui-ci se réserve le droit de s'exprimer sur un sujet qu'il considère comme une priorité, mais qu'il n'avait pas encore arrêté sa position. Si le chef de l'État décidait, comme l'a laissé entendre M. de Rohan, de ne pas convoquer rapidement le Parlement en Congrès, il poserait une difficulté supplémentaire au gouvernement, qui a déjà bien du mal à réajuster l'ordre du jour des travaux parlementaires.

DURCISSEMENT DE L'ÉLYSÉE

Cette attitude traduirait un durcissement de la position de l'Élysée, à un moment où, dans les sondages, la cohabitation semble mieux réussir à M. Jospin qu'à M. Chirac. L'adoption d'une stratégie plus offensive à l'égard de Matignon, prônée depuis plusieurs mois par Philippe Séguin, conduit également le chef de l'État à appuyer les députés RPR à propos de la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, dont l'examen commence, mardi 24 novembre, à l'Assemblée nationale. M. Chirac laisse carte blanche aux députés gaullistes pour défendre leur amendement prévoyant qu'une nouvelle loi, simple, organique ou référendaire, devra être votée avant le passage, dans cinq ans, de la règle de l'unanimité à celle de la majorité qualifiée, pour les décisions du Conseil européen de Bruxelles. M. Jospin a déjà fait savoir qu'il était, pour sa part, totalement hostile à cet amendement. On disait, sur ce sujet, le chef de l'État plus proche du premier ministre que de ses troupes. Mais M. Chirac semble avoir été convaincu de la nécessité, pour elles, de trouver des arguments de campagne à quelques mois d'un scrutin européen qui s'annonce difficile pour la droite.

Pascal Robert-Diard

Duel oratoire au sommet sur la rétroactivité fiscale à l'Assemblée nationale

M. Sarkozy et M. Strauss-Kahn se sont affrontés

TRÈS VITE, au fond, on s'est aperçu que le débat ne vaudrait que par la qualité du duel entre Nicolas Sarkozy et Dominique Strauss-Kahn. Sur les bancs de la droite, vendredi 20 novembre, il y avait bien Philippe Séguin, Edouard Balladur, Philippe Douste-Blazy et une petite vingtaine de députés, pour la plupart élus d'Ile-de-France, venus soutenir le secrétaire général du RPR. Les bancs de gauche, volontairement déserts, hormis Jean-Marc Ayrault, Didier Migaud et Augustin Borepau, ne formaient pas un public suffisant pour alimenter une grande discussion de fond.

Le débat sur la proposition de loi sur la non-rétroactivité fiscale, présentée par l'opposition dans le cadre de la « niche » parlementaire dévolue au RPR, avait donc toute chance de tourner court. Sauf à compter sur le talent des deux acteurs principaux. Qu'on se les représente: l'un, ancien ministre du budget, l'autre, actuel ministre de l'économie; l'un, capitaine rapide et batailleur de l'opposition, l'autre, séducteur nonchalant et rusé du gouvernement. Les choses étant jouées d'avance puisque la majorité « plurielle » ne votera pas, le 24 novembre, la proposition de l'opposition, on a donc énoncé les arguments pour la beauté du geste. Le texte proposé par M. Sarkozy prévoyait qu'une loi de finances peut conférer un avantage pluriannuel à des avantages fiscaux sous réserve d'en limiter précisément la durée, qui ne peut excéder cinq ans, sans qu'une loi ultérieure puisse venir les modifier avant l'échéance prévue.

Le buste tendu au-dessus de la tribune, négligemment écarté des notes, l'ancien ministre a donc résumé la philosophie de sa proposition: « Il s'agit au fond de la modernisation de l'État (...). Il s'agit de la confiance que l'État, que les hommes politiques doivent inspirer. » Puis il rappela un exemple dont la seule évocation fit frémir la droite: « Tenez, on avait décidé que tout immeuble construit avant le 1^{er} janvier 1973 bénéficierait d'une exonération de taxe foncière pendant vingt-cinq ans. La gauche arrive au pouvoir en 1981 et, en 1984, Pierre Mauroy décide que l'exonération durera seulement quinze ans: le contribuable est floué, la parole de l'État est bafoyée. »

« CONSERVATISME »

M. Strauss-Kahn, une main dans la poche, a jeté à peine, lui aussi, un regard au discours préparé par ses services. « Votre proposition est inutile, inopérante, contreproductive, inéquitable, dangereuse et absurde », a asséné le ministre. « Mais le danger le plus grand est d'ordre politique, a-t-il continué. On ne saurait admettre qu'une majorité finissante puisse imposer à celle qui lui succédera, pour toute la durée d'une législature, des dispositions dont elle n'aurait à assumer ni la responsabilité politique ni le coût financier. Ce serait aller contre la volonté du peuple telle qu'elle se serait affirmée dans les élections. » Puis, alors que, dans les trévas de l'opposition, le ministre jeta: « Sur le fond, vous voulez que ce qui a été voté ne puisse pas être modifié pendant un certain temps. C'est là l'expression même du conservatisme. »

A droite, Michèle Alliot-Marie (RPR, Pyrénées-Atlantiques) a tenté une référence: « Même Mitterrand a dit qu'il faut protéger les droits acquis. » Tentative aussitôt contrée par M. Strauss-Kahn: « Écoutez, vous ne pouvez sans cesse combattre les droits acquis des salariés et vouloir préserver ceux des bénéficiaires d'avantages fiscaux. » Puis, faute de temps dans un agenda chargé, le ministre s'est écarté, laissant les derniers orateurs de droite discuter dans l'hémicycle assésert. M. Sarkozy, n'ayant plus d'adversaire, se contenta de faire de la présence sur son banc. Dans les couloirs, le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, commentait: « M. Sarkozy a voulu faire un coup de pub: eh bien, c'est raté ! »

Raphaëlle Bacqué

Un projet de décret qui menace le monopole de Gaz de France

Le secrétariat d'Etat à l'industrie souhaiterait ouvrir la desserte des communes à la concurrence

TOUT EN PRIVATISANT les entreprises publiques du secteur concurrentiel, le gouvernement souhaite-t-il vraiment, comme il l'affirme, défendre les services publics ? Lionel Jospin a affiché cette volonté à de nombreuses reprises. Le texte préparatoire à la convention du Parti socialiste sur l'entreprise, qui se réunit samedi 21 et dimanche 22 novembre, affirme longuement son attachement au service public.

Dans le même temps, la situation de Gaz de France donne lieu à un imbroglio qui peut faire naître un doute sur la sincérité des intentions du gouvernement. Celui-ci s'apprete à prendre, en effet, un décret qui risque de conduire à une privatisation rampante de la desserte gazière, en France, en application d'une disposition législative prévoyant... strictement l'inverse !

L'histoire commence au printemps, lors de l'examen, par l'Assemblée nationale, d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce texte prévoyait, à son article 35,

d'ouvrir à la concurrence, en application d'une injonction de Bruxelles, le marché de la desserte du gaz dans les communes non actuellement desservies par GDF. Il était ainsi rédigé qu'il risquait de mettre en cause le monopole de GDF dans les communes déjà desservies. Une petite subtilité y avait été insérée, distinguant « les communes qui en font la demande » et qui devraient être servies par GDF, dans les zones actuellement non couvertes, et les autres, autorisées à faire appel au secteur privé.

Certains députés socialistes, dont Jean-Pierre Balligand (Aisne), avaient flairé l'astuce (Le Monde du 25 mars). Ils avaient compris que les communes qui ne déposeraient pas de demande seraient aussitôt autorisées à passer au secteur privé. En clair, le projet de loi instaurait une liberté de choix entre une desserte publique et une desserte privée. Ces élus ont tout aussitôt fait observer que juridiquement, une fois ce système entré en vigueur, il serait impossible de refuser cette même liberté à

être alimentées en gaz par GDF étant invitées à « déposer une demande auprès du préfet de département concerné ». Autrement dit, la petite phrase rayée par le Parlement a subrepticement été réintroduite.

Avant d'être validé par le Conseil d'Etat, ce projet de décret doit, légalement, être soumis pour avis au Conseil supérieur de l'électricité et du gaz, présidé par le député socialiste Jean-Pierre Kucheida et dans lequel siègent plusieurs représentants syndicaux, dont ceux de la CGT. Ceux-ci sont tombés des nues quand, le 3 novembre, lors d'une réunion de cette instance, ils ont découvert que Christian Pierrer voulait aller à l'encontre du vote du Parlement. Selon un participant, M. Kucheida, qui n'a pas souhaité répondre aux questions du Monde, s'est, lui-même, montré indigné, estimant que le gouvernement ne pouvait se comporter de la sorte et concluant les travaux du Conseil en faisant valoir qu'il était, en fait, dans l'impossibilité de rendre un avis.

Une nouvelle réunion du Conseil a donc été convoquée, lundi 23 novembre. Rendra-t-elle, cette fois, un avis favorable ? En tout cas, dans l'interval, le projet de décret n'a pas changé, et l'un des représentants de la CGT qui y siègent, Jean-François Gomez, se dit très inquiet sur les conséquences qu'il pourrait entraîner. Juste au lendemain de sa convention, au cours de laquelle il aura réaffirmé son attachement au service public, le PS, de son côté, risque de ne guère apprécier la plaisanterie.

Laurent Mauduit

Charles Millon a dû repousser le vote du budget de sa région

PRÉSIDENT du conseil régional Rhône-Alpes, Charles Millon a été mis en minorité par la conférence des présidents des groupes politiques de son assemblée, vendredi 20 novembre. Celle-ci a décidé, par 76 voix (PS, PCF, Verts ainsi que la droite républicaine UDF et RPR) contre 75 (« OUI à Rhône-Alpes », qui soutient M. Millon, divers droite et Front national), de reporter au mois de janvier le vote du budget pour 1999, prévu initialement le 18 décembre. L'opposition à M. Millon a bénéficié de l'absence d'organisation en groupe politique de cinq conseillers régionaux non inscrits.

M. Millon, qui a dénoncé les « manœuvres dilatoires » de ses adversaires, a promis de trouver rapidement une solution pour reconquérir le pouvoir au sein de la conférence des présidents, qu'il devrait à nouveau convoquer au début du 23 novembre. L'opposition a souligné que le vote intervenu vendredi était « une nouvelle preuve de la difficulté pour Charles Millon à gérer sa région ». (Corresp. rég.)

DÉPÊCHES

■ POLITIQUES PUBLIQUES : le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, Emile Zuccarelli, a décidé de relancer le processus d'évaluation des politiques publiques, créé par Michel Rocard en 1990. Il a fait paraître au Journal officiel du 20 novembre un décret qui simplifie le dispositif existant. Un conseil national de l'évaluation devra proposer chaque année au premier ministre un programme des évaluations à mener pour apprécier l'efficacité des politiques publiques en comparant leurs résultats aux objectifs assignés.

■ BRETAGNE : un conseiller régional appartenant au Front national, Olivier Morize, a été élu, vendredi 20 novembre, secrétaire de la commission des finances et du plan du conseil régional de Bretagne. « C'est la première fois qu'un élu du Front national accède à un poste de l'exécutif d'une commission du conseil régional de Bretagne », a indiqué le FN dans un communiqué. Le président du conseil régional, Josselin de Rohan (RPR), a fait savoir que, « contrairement à ce que laisse entendre le communiqué du Front national, cette fonction n'implique aucune responsabilité exécutive ».

■ AMSTERDAM : Philippe de Villiers, président du Mouvement pour la France, défendra une motion d'irrecevabilité contre le projet de révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam, lors de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale, le 24 novembre. Le député (non inscrit) de Vendée a affirmé, jeudi 19 novembre, que « les amendements proposés [lui] paraissent dérisoires ».

■ GARDES MÉDICALES : le Journal officiel du samedi 21 novembre publie plusieurs arrêtés revalorisant l'indemnisation des services de garde effectués par les internes, les résidents en médecine et les étudiants, dans les établissements publics de santé autres que les hôpitaux locaux (CHU, hôpitaux généraux).

CAVE A VIN SANS MOTEUR

- CONSERVATION ET VEILLÉE DES VINS
- TEMPÉRATURE RÉGULIÈRE
- HUMIDITÉ CONTRÔLÉE
- DE 25 À 2500 BOUTEILLES
- POUR LE PARTICULIER ET LE PROFESSIONNEL

NORDING
CATALOGUE GRATUIT
(33) 04-69-50-04-05

JEUNESSE (un projet pour le travail des enfants en France à être remis, vendredi 20 novembre, à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité par Jean-Pierre...

Un rapport déno
Horaires de travail de 210 000 contrats en 1997. Le pr...

LA QUESTION
Le rapport de la Commission de l'Élysée sur la réforme de l'État, présenté par le ministre de la Fonction publique, Emile Zuccarelli, a été examiné par le conseil des ministres, vendredi 20 novembre. Le rapport, qui propose de relancer le processus d'évaluation des politiques publiques, a été accueilli avec intérêt par les membres du gouvernement. Le ministre de la Fonction publique, Emile Zuccarelli, a déclaré que ce rapport était une étape importante dans la réforme de l'État. Il a souligné que l'évaluation des politiques publiques permettrait de mieux cibler les actions gouvernementales et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Le rapport sera présenté au premier ministre, Lionel Jospin, dans les prochains jours.

Les députés approuvent l' d'un médiateur des e
APRÈS une séance de travail consacrée à la réforme de l'État, le conseil des ministres a approuvé, vendredi 20 novembre, le projet de loi relatif à la création d'un médiateur des entreprises. Ce médiateur aura pour mission de régler les litiges entre les entreprises et les administrations publiques. Le projet de loi a été adopté par le conseil des ministres à l'unanimité. Le médiateur sera nommé par le président de la République pour une durée de cinq ans. Il aura son siège à Paris et pourra intervenir dans toute la France. Le médiateur sera indépendant et ne dépendra ni du gouvernement ni du pouvoir judiciaire. Il aura le droit de recommander, mais pas de contraindre, les administrations à modifier leur comportement. Le médiateur sera doté d'un budget de 10 millions de francs. Le projet de loi sera soumis au Parlement dans les prochains jours.

En Grande-Bretagne, 5
LONDRES
de notre correspondant
Le rapport de la Commission de l'Élysée sur la réforme de l'État, présenté par le ministre de la Fonction publique, Emile Zuccarelli, a été examiné par le conseil des ministres, vendredi 20 novembre. Le rapport, qui propose de relancer le processus d'évaluation des politiques publiques, a été accueilli avec intérêt par les membres du gouvernement. Le ministre de la Fonction publique, Emile Zuccarelli, a déclaré que ce rapport était une étape importante dans la réforme de l'État. Il a souligné que l'évaluation des politiques publiques permettrait de mieux cibler les actions gouvernementales et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Le rapport sera présenté au premier ministre, Lionel Jospin, dans les prochains jours.

ملّة من الملّة

JEUNESSE Un pré-rapport sur le travail des enfants en France a été remis, vendredi 20 novembre, à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, par Jean

Marimbert, directeur des relations du travail. CE TEXTE note que la législation française offre aux enfants « une protection réelle » mais constate malgré tout de

nombreux abus. Dans le domaine de l'apprentissage - 210 000 contrats en 1997 -, le droit du travail n'est pas toujours respecté. BIEN que la loi ait imposé un

cadre strict au travail des enfants-mannequins, de nombreuses violations sont commises, selon les syndicats. CHEZ nos voisins britanniques, une étude avait établi,

en février, que deux millions d'enfants âgés de moins de seize ans travaillaient. Le gouvernement de Tony Blair attend un nouveau rapport pour réformer la législation.

Un rapport dénonce les « zones d'ombre » du travail des enfants en France

Horaires abusifs, travail de nuit, tâches dangereuses : le droit est parfois mal respecté, notamment dans l'apprentissage, qui représentait 210 000 contrats en 1997. Le pré-rapport remis à M^{me} Aubry constate cependant que la loi offre une « protection réelle » aux personnes mineures

LA QUESTION du travail des enfants n'a évidemment pas, en France, l'ampleur qu'elle revêt dans le tiers-monde, mais elle se pose sans doute avec plus d'acuité que ne le laissent jusqu'à penser l'absence de chiffres ou le nombre infime des plaintes recueillies par les parquets : dix procès-verbaux mentionnant en cause des mineurs pour faits de travail clandestin ont été dressés de 1993 à 1996. Rédigé par Jean Marimbert, directeur des relations du travail, le pré-rapport d'une vingtaine de pages sur « Le travail des enfants en France » dénonce les « zones d'ombre dont les conséquences pour les enfants peuvent être extrêmement préjudiciables ». Ce rapport a été remis, vendredi 20 novembre, à Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, à l'occasion de la Journée nationale des droits de l'enfant.

« L'école étant obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, des dérogations ont été établies, en France, pour des « objectifs bien déterminés » : « l'insertion professionnelle ou la découverte du monde du travail », qui concernent les apprentis, les jeunes qui suivent un enseignement en alternance et les adolescents qui effectuent des travaux légers pendant les vacances scolaires, ainsi que l'« entraide familiale », qui visent les secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture. Refusant de considérer la mendicité ou l'explo-

tation sexuelle des mineurs comme une « situation de travail », le pré-rapport renonce à les évoquer. De même, ne traite-t-il pas non plus du cas des « jeunes sportifs de haut niveau ». Distinguant « les formes classiques » de travail des enfants de la véritable « exploitation », le document tire des conclusions en clair-obscur : « Si le travail des enfants au sens de l'article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant [tout être humain âgé de moins de dix-huit ans] est en France une réalité, il ne saurait être comparé aux conditions qui sont imposées à des centaines de millions d'enfants au travail à travers la planète », note le pré-rapport. Quelques cas « extrêmes » sont à déplorer, mais ils demeurent « exceptionnels ». A en croire ce document, la législation offre une protection réelle aux enfants en « situation de travail ». Les « failles » se situeraient plutôt dans l'application et dans la méconnaissance du code du travail par les intéressés.

La part des adolescents âgés de moins de dix-huit ans dans l'effectif des salariés est évaluée à 0,65 %, soit 130 000 jeunes sur 20 millions. C'est dans le commerce et dans la réparation automobile que cette proportion est la plus élevée (2,82 %), suivies par les industries agricoles et alimentaires, l'hôtellerie-restauration et la construction.

Beaucoup sont exposés à des violations du droit du travail : non-paiement des salaires, promesses d'engagement non tenues, horaires excessifs, non-respect des dérogations à l'interdiction du travail de nuit des mineurs et des douze heures de repos consécutifs obligatoires, voire violences physiques et harcèlements sexuels. Dans les formations en entreprises obligatoires pour l'obtention des diplômes professionnels, qui concernent

450 000 jeunes de moins de dix-huit ans, le pré-rapport signale aussi des conditions de sécurité mal observées. Plus difficiles à chiffrer sont les cas des mineurs de quatorze à seize ans affectés à des travaux légers dans les périodes de vacances scolaires : dans le secteur agricole, 10 000 déclarations environ ont été effectuées en 1997. Enfin, le texte évalue à 13 500 environ le nombre d'enfants recensés par les fichiers de quinze agences de mannequins titulaires d'un agrément leur permettant d'employer des enfants.

Au-delà de ces abus, le pré-rapport étudie l'entraide familiale dans l'agriculture, les « petits boulots » qui fournissent de l'argent de poche aux adolescents et les « stages sauvages ». « Les difficultés d'embauche que rencontrent aujourd'hui beaucoup de jeunes à l'issue de leur formation aboutissent à utiliser de façon abusive la formule du stage pour dissimuler l'affectation de jeunes à des tâches qui sont celles d'un véritable salarié », note le texte. Souvent, ces stages ne sont pas rémunérés et quand ils le sont, le pseudo stagiaire « perçoit une « gratification » généralement très inférieure au SMIC ou au minimum conventionnel ». Un restaurateur du Calvados a ainsi été condamné à deux amendes de 5 000 francs pour non-paiement de SMIC et à une amende de 15 000 francs pour travail clandestin parce qu'il avait employé pendant l'été deux « stagiaires » rémunérés à 30 % du SMIC, qui n'étaient intégrés dans aucune formation, ni rattachés à un cursus scolaire.

Plus préoccupant est l'exploitation domestique des enfants acheminés en France avec des papiers falsifiés, qui atteint désormais les pays développés, même s'il demeure « difficile à cerner ». « Ces enfants, qui n'ont pas de contact extérieur, sont tenus d'accomplir, sans rémunération, des tâches domestiques, incluant la garde des enfants de leur employeur dans des conditions parfois très dures et les privant de tout accès à l'éducation », note le pré-rapport. Sur soixante-dix-huit employeurs répertoriés en 1998 par le Comité contre l'esclavage mo-

derne (CEEM), remarque le document, vingt-six sont des diplomates bénéficiant de ce titre de l'immunité de juridiction pénale. S'appuyant sur ce premier état des lieux, les rapporteurs préconisent un effort d'information sur la législation, en association avec les entreprises. Ils souhaitent également sensibiliser les magistrats - aucune condamnation pour des infractions relatives à l'âge minimum d'admission à l'emploi n'ont été prononcées en 1996 alors que 28 procès-verbaux et 413 observations ont été établies - et renforcer des sanctions pénales jugées aujourd'hui « peu dissuasives ». Les sanctions pour les infractions constatées dans le monde de la mode, des spectacles ou de la publicité pourraient ainsi passer de 50 000 francs et quatre mois de prison à 500 000 francs et six mois d'emprisonnement. Ils suggèrent aussi, pour ces secteurs, d'« édiger », dans la mesure du possible, « le consentement formel de l'enfant dès qu'il est capable de discernement ». Autre mesure proposée : l'« interdiction absolue d'emploi des enfants de moins de quatorze ans y compris dans l'entreprise familiale ». Le pré-rapport détaille en outre une série de projets, tous destinés à mieux encadrer les stages en entreprise et l'apprentissage.

Une série de textes internationaux A la suite des Discours sur la durée trop longue du travail des enfants, du médecin et staticien Louis-René Villermé, en 1837, la loi du 22 mars 1841 interdit, en France, le travail des enfants de moins de huit ans. Depuis 1919, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté une série de conventions, dont la dernière, en 1973, impose aux 59 Etats signataires de spécifier un âge minimum d'admission à l'emploi qui soit supérieur à l'âge de fin de la scolarité obligatoire ni, en tout cas, à quinze ans. La France a ratifié ce texte le 13 juillet 1990. Une directive du conseil de l'Union européenne de 1994 pose le principe général de l'interdiction du travail pour les enfants. En juin, l'OIT s'est penchée sur les « formes les plus intolérables » du travail des enfants dans le monde - esclavage, travail forcé, prostitution, pornographie, servitude pour dettes, activité illicites et travaux les plus dangereux - et prépare pour 1999 une nouvelle Convention.

Des « abus tous les jours » dans le milieu des mannequins et de la mode A EN CROIRE leurs parents, les enfants qui travaillent comme mannequins dans la publicité ou la mode sont « toujours très contents ». « Mais le sont-ils vraiment quand ils traitent huit heures dans un studio qui n'est pas aménagé pour eux, au milieu des fils électriques, sous la chaleur des spots, qu'ils se font engueuler parce qu'ils touchent un appareil photo ou qu'ils ne veulent pas enfiler tel vêtement ? », se demande Servane Cherouat, qui est à la tête du Syndicat des mannequins-FO. Des abus, il s'en commet tous les jours dans ce milieu des enfants-mannequins où « la réalité est bien différente de la loi ».

En vertu de la loi du 12 juillet 1990, les enfants qui n'ont pas dépassé l'âge de la fréquentation scolaire ne peuvent exercer une activité de mannequin qu'après obtention d'une autorisation individuelle préalable auprès du préfet. Cette autorisation n'est pas requise si l'enfant est engagé par une agence de mannequins titulaire d'une licence et ayant obtenu un agrément lui permettant d'engager des enfants.

Pendant les périodes scolaires, l'enfant ne peut se présenter à un casting ou travailler comme mannequin que les mercredis et samedis. Il lui est interdit de travailler durant plus de la moitié de ses vacances scolaires. Chaque département décide de la part des rémunérations qui échoit respectivement aux parents et aux enfants, sous la forme, pour ces derniers, d'un compte bloqué jusqu'à leur majorité à la Caisse des dépôts et consignations. Des durées maximales de travail ont été fixées par décret, qui

varient en fonction de l'âge des enfants : une heure par semaine jusqu'à six mois, deux heures par semaine pour les moins de trois ans, trois heures jusqu'à six ans, quatre heures trente pour les six-onze ans, six heures pour les douze-seize ans. « Les plages de travail, même pour des enfants très jeunes, sont souvent beaucoup plus importantes que ce qui est prévu », déplore Evelynne Bonnet, de la fédération communication et culture de la CFDT. Les responsables d'agences de mannequins-enfants affirment prévenir leurs clients des durées de travail autorisées « mais ensuite, on ne peut pas être sur tous les lieux de tournage ou de photographie, surtout le mercredi, quand on a quinze enfants dans quinze lieux différents ! » note la directrice de l'agence La Réchère, Michèle Gresset. « Si la mère accepte que l'enfant reste trois heures de plus que ce qui était convenu au départ, que peut-on faire ? », s'ajoute-t-elle.

Les députés approuvent l'institution d'un médiateur des enfants

APRÈS une séance tendue consacrée à la réforme du conseil régional, jeudi 19 novembre, les députés ont sorti le drapeau blanc en adoptant trois propositions de loi sur les droits des enfants. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, était au perchoir lors de la discussion sur le texte instituant le médiateur des enfants, dont il est l'auteur avec Jean-Paul Bret (PS, Rhône). Tous les groupes ont approuvé la création de cette fonction recommandée, en mai, par la commission d'enquête parlementaire sur les droits de l'enfant. Cette autorité indépendante sera chargée de recueillir les « réclamations individuelles » d'enfants mineurs ou de leur représentants légaux, qui estiment que les services publics - de l'Etat ou des collectivités territoriales - n'ont pas respecté les droits de l'enfant. Bernard Stasi, a aussitôt dénoncé le « début du dépeçage » de sa fonction. Proposé par une classe de CM 2 de Sarcelles le 16 mai, lors de la

journée du « Parlement des enfants », et adapté par Raymond Le Texier (PS, Val-d'Oise), le deuxième texte invite les collectivités et les établissements scolaires à ne pas acheter de fournitures fabriquées par des enfants. Dans les couloirs, Dominique Strauss-Kahn a dit tout le bien qu'il pensait de cette proposition venue des écoliers de sa commune. Quant à José Rossi (DL, Corse-du-Sud), il a, au nom de son groupe, le deuxième vers de Victor Hugo : « Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ? Ces doux être persiflés, que la fièvre maigrir ? (...) Ils s'en vont travailler quinze heures par jour sous des meules... ». M. Rossi et les autres orateurs de la droite ont cependant critiqué cette « simple déclaration d'intention » avant d'annoncer leur abstention. Un troisième texte, adopté à l'unanimité, précise que le médiateur de la République et le médiateur des enfants sont « inéligibles dans toutes les circonscriptions ». Clarisse Fabre

Des « abus tous les jours » dans le milieu des mannequins et de la mode

AVEC PARFOIS LA CAUTION DES PARENTS Pour que la loi soit respectée, il faudrait « un inspecteur du travail derrière chaque enfant », poursuit Servane Cherouat, qui évoque d'autres pratiques illégales parfois cautionnées par les parents : les castings durant les jours de classe, à 18 heures, « même si les enfants sont fatigués » ; le travail du dimanche ; les agences et sociétés de castings dépourvues de licence qui recrutent par petites annonces pour des photographies destinées à Internet ou à la confection de calendriers ; les sociétés, qui à l'instar de certains hy-

permarchés, utilisent les enfants de leur personnel pour les photographies, en dehors de tout cadre légal. L'essentiel du travail des enfants-modèles se déroule d'ailleurs hors du cadre légal, estime M^{me} Gresset. La vingtaine d'agences de mannequins agréées pour l'emploi des enfants en France ne canalise qu'une petite part de l'activité, la plus visible, celle des publicités télévisées et des affiches placardées dans les centres-villes. « Certains parents préfèrent ne pas passer par des agences pour que l'argent ne soit pas bloqué à la Caisse des dépôts, remarque-t-on au Syndicat d'agences de mannequins-enfants. La loi était aussi faite pour protéger les enfants de leurs parents... » « La médiatisation du métier de mannequin est telle que les parents sont prêts à tout, renchérit M^{me} Cherouat. Certains payent jusqu'à 6 000 francs le press-book d'un bébé de dix-huit mois ! S'il n'y a pas de dossier aux prud'hommes, c'est parce que les parents ont peur de se mettre l'employeur de l'enfant à dos, et que ce dernier ne travaille plus. »

Alain Bruel, président du tribunal pour enfants de Paris, constate de la même façon que « la loi de 1990 n'est pas d'une très grande efficacité, sans doute du fait de la collusion entre les entreprises et les parents, qui ne jouent pas leur rôle de protection parce que le travail de leur enfant floute leur narcissisme et leur rapports ». Dans les agences agréées, l'heure de pose pour des photographies est payée au minimum 276 francs.

Pascaline Krémer

En Grande-Bretagne, 500 000 jeunes de moins de treize ans travaillent

LONDRES de notre correspondant Courageux, innovant, détaillé, le rapport avait fait grand bruit mais la loi est restée muette. Dix mois après la publication de la retentissante enquête de la « Low Pay Unit » sur l'ampleur du travail des enfants en Grande-Bretagne - deux millions d'adolescents de moins de seize ans salariés plus ou moins régulièrement, dont un quart âgé de moins de treize ans -, le gouvernement de Tony Blair n'a toujours pas présenté aux Communes le moindre projet de loi sur la question. Ce rapport fait par une association indépendante avait étudié une localité de cent quatre-vingt-dix mille habitants du nord-est de l'Angleterre jadis très industrialisée, North Tyneside. Dans cette région, un enfant de dix ans sur douze exerçait une activité rémunérée, la proportion passant à un sur trois pour les enfants de quinze ans. Selon le rapport, 49 % de

ces enfants occupaient un emploi de livraison (journaux, etc.) tandis qu'un sur cinq travaillait dans une boutique, un restaurant ou un hôtel. Les autres faisaient des travaux de nettoyage, de vente à domicile, de chantier ou d'agriculture. La majorité travaillait moins de douze heures par semaine - 7,73 heures pour les garçons, 9 pour les filles - pour un salaire hebdomadaire moyen de 14 livres (environ 120 francs). « COMME AVANT » En août, une circulaire gouvernementale à aménager, à la marge, la loi de 1953 sur le traitement de l'enfance au Royaume-Uni afin de la rapprocher d'une directive européenne de 1994. Elle a fait passer l'âge minimum du travail légal de treize à quatorze ans, mais les conseils municipaux ont conservé le droit d'autoriser des enfants, à partir de treize ans, à effectuer des « travaux légers et/ou occasionnels » contre rémunération.

L'ancien directeur général de la « Low Pay Unit », Chris Pond, qui est député travailliste, a déposé au début de l'année une proposition de loi portant l'âge minimum légal du travail à quinze ans et interdisant aux municipalités de créer des exceptions, mais à la demande du gouvernement, qui a lancé une grande enquête nationale, le député a retiré son texte. « Tout continue comme avant », déplore Gerison Lansdown, directrice du Bureau des droits de l'enfance à Londres. Les textes sont nécessaires, ajoute cette responsable dont l'organisation veille en principe à l'application de la convention des Nations unies sur l'enfance, « encore faudrait-il que la directive soit appliquée, que des enquêtes soient entreprises sur le terrain, que les employeurs coupables de transgression soient identifiés et condamnés, ce qui n'est pratiquement jamais le cas. La loi contraignait l'enfant qui veut travailler à obtenir une licence préalable

- ce qu'il ne fait d'ailleurs pratiquement jamais -, mais rien n'oblige, en revanche, le patron à demander un permis spécial avant d'embaucher un gamin ». « Les trois ministères concernés [santé, éducation, intérieur] devaient en principe remettre leur rapport à la fin de cette année, rappelle la directrice du Bureau des droits de l'enfance. Apparemment, il faudra attendre plus longtemps. En tout état de cause, il n'est question que d'une législation très minimaliste et dénuée du financement adéquat pour la faire respecter. » M^{me} Lansdown conclut par un « regrettable constat » : « Le travail des enfants, auquel nul n'est opposé par principe dès lors qu'il est effectué dans un cadre bien défini et qu'il tend à responsabiliser plus qu'à exploiter, n'est toujours pas un sujet très à la mode chez les politiciens. » Patrice Claude

Publicité pour COLT (Telecommunications d'Entreprise). Texte : « Ne vous contentez plus des standards existants ». Logo COLT. Numéro de téléphone : 03 905 803.

toire au sommet
roactivité fiscale
mblée nationale
Strauss-Kahn se sont affrontés

CONSERVATISME
une man
peine, le
discours de
Hercule Poi
répondre, dan
à venir le
caractère de
s'explique. Les
s'explique. Les
s'explique. Les

M... P... S...
A... S... S...

Handwritten note in a box: « Je suis... »

Près de 10 000 grossesses non désirées sont constatées chaque année chez des adolescentes

M. Kouchner souhaite faciliter l'accès à la « pilule du lendemain »

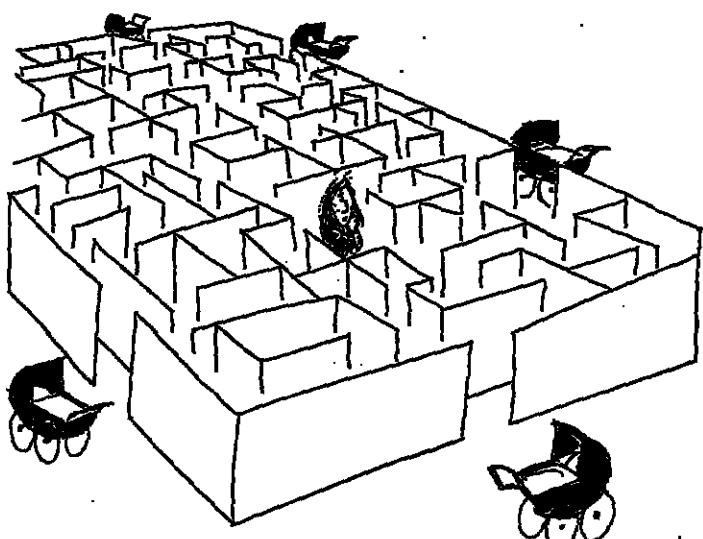
Un rapport réalisé par le professeur Michèle Uzan et rendu public, vendredi 20 novembre, souligne que dix mille grossesses non désirées

sont constatées, tous les ans, chez les adolescentes. Le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, Bernard Kouchner, a annoncé le

même jour que la « pilule du lendemain » pourrait être bientôt disponible sans prescription médicale.

MÉCONNU, le constat n'en est que plus inquiétant : chaque année en France, près de dix mille adolescentes sont confrontées à des grossesses non désirées, qui surviennent, de plus en plus fréquemment, dans un contexte de violences sexuelles. Tel est le principal bilan d'une étude consacrée à « La prévention et la prise en charge des grossesses des adolescentes » réalisée par le professeur Michèle Uzan, chef du service de gynécologie-obstétrique de l'hôpital Jean Verdier à Bondy (Seine-saint-Denis). Ce travail, rendu public vendredi 20 novembre, a été rédigé à la demande du professeur Joël Ménard, directeur général de la santé.

« Les grossesses des adolescentes sont, pour la plupart, des grossesses non désirées, des grossesses qui témoignent d'une grande méconnaissance de la contraception et des circuits d'accès à cette contraception, en particulier lorsqu'une contraception urgente postcoïtale devient nécessaire, écrit le professeur Uzan. C'est pourquoi il faut mettre en place une campagne d'information concernant la contraception, non seulement au plan national (radio - Ado FM - télévision - M6 - tam-tam, Minitel, etc.) mais aussi en multipliant localement les sources et les moyens d'accès à l'information pour ce qui concerne la « contraception urgente ». La « contraception urgente », également dénommée



T. A. N. H. H.

« pilule du lendemain », vise à prévenir la survenue de grossesses après des rapports sexuels non protégés. Cette pratique, très peu diffusée en France, doit, pour être efficace, être mise en œuvre dans les vingt-quatre ou quarante-huit heures suivant le rapport.

LA MAJORITÉ SANITAIRE

« L'information scolaire sur l'éducation sexuelle et sur la contraception devrait être organisée, structurée, sous la forme d'un programme national minimal intégré dans le cursus scolaire, écrit le

professeur Uzan. Il conviendrait aussi de faciliter l'accès aux contraceptions urgentes, voire aux premières contraceptions, dans des structures d'accès facile et ouvertes de façon permanente. » Le professeur Uzan souhaite que l'on étudie la pertinence de la notion de « majorité sanitaire » à l'âge de seize ans afin d'impliquer plus largement le libre arbitre de l'adolescente. Cette dernière doit en effet aujourd'hui disposer officiellement de l'accord de ses parents pour pouvoir avorter.

Bernard Kouchner, secrétaire

Jean-Yves Nau

La mort de Malika, vingt-six ans, victime de la faim et de l'isolement volontaire

UNE JEUNE FEMME âgée de vingt-six ans est morte de faim, jeudi 19 novembre, dans un appartement du 14^e arrondissement de Paris. Sa sœur, âgée de trente-deux ans, en grave état de sous-nutrition, a dû être hospitalisée. L'énoncé abrupt de ces faits cache une réalité plus complexe. « Dans cette affaire très triste, constate un policier, il y a sans doute davantage d'autodestruction que de misère. » Une histoire d'enfermement dans la solitude et le chagrin, une mise à l'écart volontaire de la société que ni voisins ni services sociaux n'auront su interrompre.

Nadia, l'aînée, et Malika, la cadette, vivaient depuis des années au 2, rue du Général-Humbert, près de la porte de Vanves, dans l'une de ces cités HLM en briques rouges qui ceinturent Paris. Leur père était mort il y a une quinzaine d'années. Leur mère, qui, selon des voisins, subvenait péniblement à leurs besoins en faisant des ménages, était morte en juin. Les trois femmes semblaient fuir le contact. A la mort de leur mère, les deux sœurs se sont encore davantage retranchées dans le cinquième, sur la porte duquel elles affichaient parfois « Ne pas déranger ». Faute de ressources - Nadia n'a occupé que quelques temps un emploi de secrétaire, Malika semble n'avoir effectué que de rares stages -, les impayés se sont accumulés, leur état de santé s'est dégradé. Le 7 septembre, les deux sœurs

se résignent à rendre une première visite au service polyvalent d'aide sociale de l'arrondissement. Eprouvent-elles quelque honte ? Selon la Ville de Paris, elles refusent alors d'ouvrir un dossier de demande au RMI, comme le leur a proposé l'assistante sociale. Elles déclineront l'offre à chacun des rendez-vous suivants - une dizaine au total.

REPUS SYSTÉMATIQUES

Le 16 septembre, elles refusent aussi des colis d'aide alimentaire, mais acceptent deux aides financières d'un total de 1 450 francs. Par la suite, l'assistante sociale leur a ouvert des droits à la Sécurité sociale et à la carte Paris-santé. Elle a réglé leurs arriérés de loyer et d'électricité, les a aidées dans le dossier de succession de leur mère. Elle a tenté, mais en vain, de les convaincre de contacter un centre médico-psychologique.

Nadia et Malika se sont pourtant rendues une fois aux urgences de l'hôpital voisin, au début octobre. Mais elles ont refusé l'hospitalisation de la cadette, qui selon l'ancien médecin traitant de la famille, consulté par l'assistante sociale, présentait des antécédents d'anorexie. Au bas de la décharge exigée sur place, l'aînée a écrit : « J'ai été prévenue par le médecin que ma sœur court des risques pour sa vie si elle refuse d'être hospitalisée. » Malika a signé un document identique. Après une der-

nière visite au service d'aide sociale, qui leur avait obtenu une aide financière de 3 000 francs, l'assistante sociale ne les reverra plus. « Elle n'a rien à se reprocher, assurent les services municipaux. Elle a fait le maximum. Mais que faire pour des gens qui refusent presque tout, et que l'on ne peut forcer à rien ? » Tout semble prévu dans le Paris d'aujourd'hui pour éviter aux plus démunis de mourir de faim. Mais rien n'a empêché Malika et Nadia de se laisser dépérir. Leur huis-clos s'est achevé par dix jours de jeûne total, dont l'aînée n'a émergé que le 19 novembre en constatant la gravité de l'état de sa sœur. Elle a alors alerté une voisine qui, effrayée par sa maigreur, a prévenu immédiatement les secours. A leur arrivée, ceux-ci ont constaté le décès de Malika.

Dans l'appartement, les policiers ne retrouveront nulle trace de nourriture, hormis les boîtes du chat, seul être correctement alimenté du foyer. Refusant encore toute hospitalisation, Nadia a dû être placée en garde à vue médicalisée à l'Hôtel-Dieu, après l'ouverture d'une procédure pour « non-assistance à personne en danger ». Comme si seule une contrainte extérieure pouvait lui éviter le dépérissement fatal que semble s'être imposé sa sœur.

Jérôme Fenoglio

Le procès des imprudences mortelles de militaires versaillais

LE 12 DÉCEMBRE 1993, Thomas Rousselin, soldat de vingt ans en service long au sein du 2^e régiment de commandement et de soutien (RCS) de Versailles, est mort asphyxié dans la cabine de son camion, après avoir inhalé de l'oxyde de carbone provenant des gaz d'échappement d'un groupe électrogène. Poursuivi pour « homicide involontaire », le colonel Alain Gentrac, chef du 2^e RCS, le capitaine Philippe Thomas, le lieutenant Patrick Schoenecker et le sergent Patrice Vicaire, supérieurs de la victime, ont comparu, jeudi 19 et vendredi 20 novembre, devant la dixième chambre du tribunal correctionnel de Paris.

Les faits se sont déroulés sur le parking du réservoir du Bourdon à Saint-Fargeau (Yonne). Le régiment participait à un exercice de routine. Parce qu'il manquait des éléments de montage de l'une des tentes, le caporal Rousselin avait obtenu du sergent Vicaire l'autorisation de dormir dans son camion. Les quatre générateurs transportés sur place pour fournir l'énergie nécessaire au régiment étaient inutilisables. Le lieutenant Schoenecker donnait alors l'ordre d'utiliser le groupe électrogène de

10 kilowatts installé devant le véhicule où s'était endormi Thomas Rousselin.

Or, « pour économiser l'essence, ce générateur ne devait en aucun cas être utilisé », rappelle au tribunal le capitaine Thomas, qui commandait l'unité. Jugé « dangereux », l'usage de ce matériel était soumis à des règles très strictes : il ne devait pas être installé à moins de cinquante mètres d'une « zone de vie » et l'évacuation des émanations toxiques devait être assurée par un flexible d'échappement. Deux consignes qui n'ont pas été respectées à Saint-Fargeau. Conscient du danger, le sergent Vicaire prévient le lieutenant Schoenecker pour lui demander d'arrêter l'appareil. « Il a refusé, prétendant qu'il en avait besoin pour faire marcher son ordinateur », raconte le sergent. Il alerte alors le capitaine Thomas, et pense que « [ses] demandes étaient prises en compte ». Mais rien ne se passe.

« Je suis simple sergent, explique-t-il au tribunal. Je n'ai pas d'ordre à donner à un lieutenant et à un capitaine. » La présidente suggère : « Vous auriez pu couper le générateur de vous-même. » Réponse du sergent : « Personne ne m'a dit de le

faire. » Estime-t-il avoir fait ce qu'il fallait ? « En tant que militaire, oui », dit-il. « Et en tant que civil ? », insiste la présidente. Après un silence gêné, il admet son erreur de jugement.

NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

A l'inverse, le lieutenant Schoenecker, en uniforme d'officier, se défasse sur sa hiérarchie. « Pourquoi nous ont-ils parkés sur un parking où il n'y avait pas de place ? », questionne-t-il. Il ne se souvient pas avoir donné l'ordre d'utiliser le générateur fatal, assure qu'il « ne connaissait pas toutes les consignes [de sécurité] de tout le matériel de [sa] section ». Durant l'enquête, ses subordonnés l'ont sévèrement critiqué. « Il ne donnait jamais d'ordre, il passait son temps à faire des jeux sur son ordinateur personnel ou à lire », a témoigné un sergent.

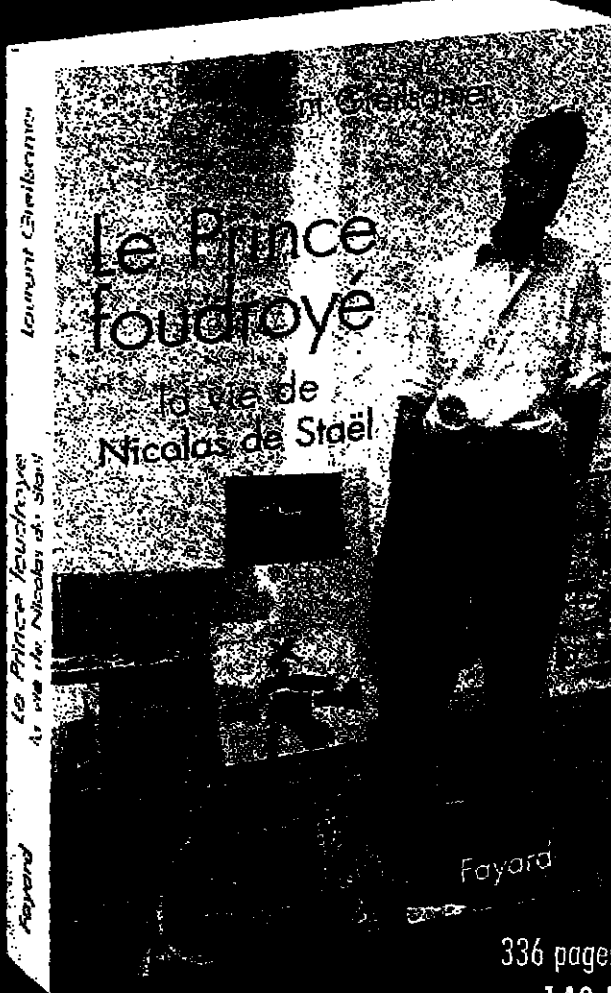
Face au tribunal, le lieutenant tente de justifier son attitude, ce soir de décembre 1993 : « Je travaillais, je consultais mes dossiers, j'avais besoin de lumière. » Mais lorsqu'il se couche, vers 1 heure, il ne songe pas à faire couper le générateur. L'engin tournera jusqu'au matin, jusqu'à épuisement

du carburant. Le capitaine Thomas, lui, affirme avoir donné l'ordre d'éteindre le groupe électrogène. Mais il ne sait plus à qui.

Lorsqu'est découvert le corps inanimé du caporal, l'impéritie continue. Avant de prévenir les secours civils, comme le prévoit le règlement en cas d'accident grave, la hiérarchie du 2^e RCS décide de transférer la victime à Mézilles, d'où est dirigé l'exercice, à une dizaine de kilomètres de là. Puis on envoie un officier téléphoner dans une ferme voisine, alors qu'une cabine est située en contrebas du campement. L'équipement de transmission de l'unité, lui, est inutilisable. Evoquant la « responsabilité écrasante » du lieutenant Schoenecker et les « défaillances » du capitaine Thomas, le procureur de la République, Alain Blanchot, a requis à leur rencontre une peine de deux ans de prison avec sursis. Une peine avec sursis a également été requise pour le sergent Vicaire, sans précision de quantum. Le ministère public a en revanche laissé à l'appréciation du tribunal la culpabilité du colonel Gentrac. Jugement le 10 décembre.

Acacio Pereira

Nicolas de Staël



336 pages
140 F

« Un grand peintre, de quoi est-ce fait ? ... On a envie de dire "D'où ça vient ?" Laurent Greilsamer a entrepris de répondre à cette question à propos de Nicolas de Staël dans un livre où il mêle avec bonheur l'histoire et l'anecdote, l'information et l'analyse, l'analyse d'un milieu - celui des peintres et des marchands à Paris dans les années 40-50.

Françoise Giroud, Le Monde

Biographie pionnière, Le prince foudroyé n'est pas seulement riche de ses révélations et de ses intuitions. Elle manifeste une qualité des plus rares dans ce genre d'exercice : le tact.

Pierre Assouline, Lire

FAYARD

EST
ER.

L'INTERET GENERAL

سورة التين

HORIZONS

ENQUÊTE

EN plein milieu des monts d'Auvergne, dans le petit village de Tauves (Puy-de-Dôme), tout était en ordre pour le 11 novembre. Et tout semblait normal, ce jour-là : messe à 10 heures, rassemblement des aînés et des gendarmes devant le monument aux morts, vin d'honneur offert par la mairie au Bon Gîte et à La Belle époque. Quelque chose a suffi, pourtant, pour que tout ne se passe pas exactement comme d'habitude. Au pied du monument aux morts, un bouquet de roses rouges a été déposé discrètement par deux inconnus à côté de la gerbe municipale. Pour seul commentaire, un petit mot écrit à la main, en belles lettres d'instituteur : « *Honneur aux combattants de 14-18, et une pensée émue au caporal Dauphin comme à son ami le courageux soldat Brugière, et à tous ceux sacrifiés pour la gloire d'officiers compétents.* »

Dans le village, on n'a pas tardé à jaser. Le bruit a couru que « *ce sont deux gars du Cantal qui ont fait ça (...), deux gars qui habitent à plus de 50 kilomètres d'ici, et ils sont venus exprès pour déposer les fleurs.* » Quelques minutes plus tôt, les habitudes de la cérémonie avaient déjà été bousculées par le maire en personne, Fernand Uriande. Lors de son discours annuel, une fois posés les préliminaires de coutume, il a rappelé les propos tenus à Craonne le 5 novembre par le premier ministre : Lionel Jospin avait défilé les traditions commémoratives de l'armistice de 1918 en demandant que les soldats « *fusillés pour l'exemple* » après leur révolte contre les offensives Nivelle du Chemin des Dames, en 1917, « *réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale.* ». Sans se soucier, pour l'occasion, de sa propre appartenance au Parti socialiste, jugée de peu d'importance dans un village d'ailleurs plutôt situé, par tradition, du côté des démocrates-chrétiens, le maire a solennellement approuvé cette initiative. « *Nous ne pouvons que nous réjouir de l'attitude du premier ministre, a-t-il dit, et inviter la population à s'associer à cette démarche.* »

Justement, il y en avait un, à Tauves. Un parmi les quarante-neuf mutins « *fusillés pour l'exemple* » de 1917, dans ce petit chef-lieu de canton auvergnat d'un peu plus de mille habitants. Et des cent seize « *morts pour la France* » de la commune inscrits sur le monument aux morts, le maire n'a cette fois retenu que celui-là, l'un des noms que l'histoire officielle avait, par « *pudeur* », décidé de passer sous silence. Pour la première fois, à Tauves, fut donc évoquée publiquement la mémoire de cet ancien combattant du village, le caporal Joseph Dauphin, fusillé par ses compatriotes le 12 juin, à deux pas du Chemin des Dames.

BIZARREMENT, son nom figure tout de même sur le monument aux morts de la place du village, depuis le 17 septembre 1922 : le maire de l'époque, Jean Garenne, avait décidé de ne pas demander leur avis aux militaires ni à l'administration, et de rendre les honneurs qui lui étaient dus à ce soldat dont chacun, au village, connaissait le courage. Mais, jusqu'ici, on ne parlait jamais de Joseph Dauphin le 11 novembre. Et on ne parle toujours pas de son mystérieux compagnon, François Brugière, à qui les « *deux gars du Cantal* » l'ont associé en venant lui rendre simultanément hommage. Même si l'on peut lire son nom aussi, l'air de rien, sur le monument des « *morts pour la France* ». On aurait pu ne jamais repenser à son histoire tragique, comme à celle de son camarade François Brugière. Les jeunes, à Tauves, sont passés depuis belle lurette à autre chose. Pas un seul, d'ailleurs, n'assistait à la cérémonie de commémoration de l'armistice. « *Les jeunes, aujourd'hui, ils savent à peine ce que c'est qu'un "poulu".* » Chez les plus anciens, on ne fait pas grand cas non plus du caporal Dauphin. Son fils est mort en 1971, sans s'être jamais marié. Puisque tout doit s'expliquer, dans une petite commune, le célibat de Michel Dauphin s'explique dans le village - où il semblait très aimé - par une plaie toujours ouverte. La honte de s'être entendu dire, un jour : « *Tu n'es que le fils d'un fusillé.* » Quant à la veuve de Dauphin, qui



Morts pour l'exemple

Ils étaient deux jeunes soldats de Tauves (Puy-de-Dôme) au Chemin des Dames, le caporal Joseph Dauphin et son « pays » François Brugière. Le premier fut exécuté pour avoir chanté, un soir de beuverie, des couplets jugés révolutionnaires. Le second fut déporté en Algérie où il succomba à de mauvais traitements pour avoir refusé de fusiller son compagnon

n'a jamais touché sa pension de veuve de guerre, elle avait toute sa vie refusé de marquer une pause devant le monument aux morts, comme la tradition l'exige lors des enterrements militaires. Elle se serait même opposée aux demandes de réhabilitation de son mari. La peur du qu'en-dira-t-on, disent certains. « *C'était sa révolte à elle* », prétendent d'autres, visiblement pas mécontents de contribuer à alimenter l'énigme.

La mémoire du caporal Dauphin est pour beaucoup entre les mains de Célestin, son neveu et unique descendant. Célestin Dauphin est

célèbre, à Tauves et aux alentours : et pour cause, c'était le facteur ! Aujourd'hui âgé de quatre-vingt-cinq ans, il n'en avait que quatre à la mort de son oncle. Dans sa famille, on n'en parlait pas. Lui-même, Célestin, n'aurait pas imaginé que pourrait ressurgir un jour le triste destin du caporal. Lui et sa femme avaient bien gardé quelques archives, sa croix de guerre (1915) et de vieilles coupures de journaux, de l'époque où ils avaient hébergé chez eux la veuve Dauphin. Mais tout cela était resté à sa place, tel quel, dans une enveloppe de tissu blanc. C'est un jour-

naliste de France-Inter, Daniel Mermet, qui a soudain réveillé leur conscience : en enquêtant l'an dernier sur les familles de mutins pour son émission « *Là-bas si j'y suis* », il a fait sortir Célestin de sa coquille. Soudain, voilà que le neveu a éprouvé, avec sa femme, le devoir d'un combat : celui de prendre à cœur « *l'injuste sort de l'oncle Joseph* ». Et d'obtenir, un jour, la réhabilitation du soldat.

Joseph Dauphin était-il donc l'un des trente mille à quarante mille mutins (dont quelques centaines furent condamnés à mort, et quarante-neuf exécutés) qui, à

bout de forces, s'insurgèrent contre une bataille perdue d'avance ? Au dire de la famille, même pas. « *Il était innocent. Tout le monde est témoin que c'était un soldat courageux, toujours prêt à partir au combat, et qu'il n'y avait pas chez lui l'ombre d'une révolte* », raconte Célestin Dauphin, parfois corrigé par son énergique épouse : « *Mais non, Célestin, tu mélanges tout !* » « *Je te dis que si, c'était comme ça.* »

« Si on m'oblige à tirer, la balle ne sera pas pour mon camarade, mais pour le commandant du peloton »

Par sécurité, il regarde ses notes. Il a préparé un résumé. C'est que l'histoire de l'oncle, ils la tiennent entièrement des textes que rédigea en faveur du soldat le député socialiste Henry Andraud : d'abord dans *La Montagne*, entre septembre 1921 et janvier 1922, puis dans un livre, *Quand on fusillait les innocents* (Gallimard, 1935). Antimilitariste, dénonçant à longueur de colonnes « *les crimes de la guerre* », sous forme d'une chronique libellée sous ce titre dans *La Montagne*, le député a fait de la réhabilitation de Joseph Dauphin une affaire personnelle. Pourquoi a-t-il cessé brusquement son combat ? « *Sans doute parce que la veuve de Dauphin s'opposait à ce qu'il soit réhabilité. Elle avait un drôle de caractère* », commentent en cœur Célestin et sa femme Mathilde.

D'après Henry Andraud, Célestin et Mathilde, il combattait vaillamment dans le 70^e bataillon de chasseurs alpins. Il avait obtenu trois « citations », en plus de la croix de guerre. Mais voilà qu'un jour on tire au sort les permissions. La « *mauvaise pioche* » est pour le bataillon de Joseph Dauphin. C'est le désespoir. Le soir, dans une auberge de Beuvardes (Aisne), les hommes du 70^e BCP « *se paient une bonne cuite* ». On boit, on chante. Le caporal Dauphin, pour son malheur, a la voix qui porte. C'est lui qu'on entend brailler. Pas des chants révolutionnaires, rien d'antimilitariste : le caporal ne s'intéresse pas à la politique ; il fait son boulot de soldat. Célestin s'anime soudain. La chanson que chantait son oncle, cette nuit-là, il la connaît bien : « *J'ai deux grands beaux dans mon étable, la charrue est en bois d'étable, tralala, enfin, vous voyez que c'était pas politique.* »

maisons des officiers, jusqu'au poste de police où on libère les prisonniers. « *Les plus acharnés à crier sont menés par le caporal Dauphin* », écrit Pedroncini (à partir de nombreux documents publiés chez Gallimard, « *Archives* » n° 35). L'historien reconnaît cependant, maniant la litote, que « *la boisson* » a pu « *avoir quelque influence* » sur la mutinerie, plus que des motifs politiques « *qui leur passaient au-dessus de la tête* ». La question du caporal Dauphin, selon lui, représente « *un cas grave* » : celui d'un soldat glorieux et révolté, comme la plupart des autres mutins, non contre la guerre mais « *contre une certaine forme de guerre* ».

Un « *vrai mutin* », Joseph Dauphin ? « *Disons qu'il s'est laissé entraîner à commettre des actes peu compatibles avec les impératifs de la guerre* », répond Guy Pedroncini, qui comprend ainsi la raison pour laquelle la famille Dauphin n'aurait pas tenté la réhabilitation en faisant appel du jugement en 1933, lors de l'institution d'une cour spéciale de justice militaire. « *La veuve craignait sans doute qu'on ne confirmât toutes ces choses.* »

Dans une lettre au curé de Tauves, l'aumônier militaire chargé de donner l'absolution à Joseph Dauphin avant son exécution rapporte les dernières paroles du caporal : « *J'avais bu, et puis on nous avait monté la tête.* » Commentaire de l'aumônier : « *Il comprenait bien que sa faute était grave et méritait un châtiement. Mais, évidemment, il n'avait pas conscience d'avoir mérité un châtiement si terrible.* »

Parmi les mutins de 1917, on ne trouve nulle part le nom de François Brugière, l'autre soldat à qui les inconnus du Cantal sont venus rendre leur mystérieux hommage. Comme Dauphin, Brugière appartenait à la même petite commune de Tauves. Comme lui, il a fait son devoir jusqu'au Chemin des Dames. Appartenant au même régiment, il est désigné, parmi d'autres, le 12 juin 1917, pour composer le peloton d'exécution chargé de fusiller Joseph Dauphin. Il refuse. « *Si on m'oblige à tirer, dit-il, la balle ne sera pas pour mon camarade, mais pour le commandant du peloton.* » Condamné pour désobéissance et insubordination, François Brugière doit être soumis à la même peine. Celle-ci est commuée en déportation. Envoyé en Algérie, Brugière meurt peu après, des suites de mauvais traitements.

L'HISTOIRE de Brugière, c'est son neveu qui la raconte. Il a gardé le télégramme d'Orléansville (aujourd'hui Chlef, en Algérie) annonçant son décès à l'hôpital militaire. Comme Célestin Dauphin, Jean-Marie Sepchat habite toujours Tauves, où il était coiffeur. Mais, contrairement à son voisin, « *l'autre neveu* » avec qui il ne parle d'ailleurs jamais de cette tragédie commune, il n'a pas attendu le réveil des mutins dans les discours officiels pour s'intéresser au destin de son oncle. « *Pour ma mère, vous pensez, c'était plus qu'un héros, raconte Jean-Marie Sepchat. Risquer la mort pour refuser de tirer sur un copain...* »

Lorsque le président du RPR, Philippe Séguin, s'est indigné des propos de Lionel Jospin en demandant s'il s'agissait aussi de « *réhabiliter les Waffen SS, les gens qui ont adhéré aux partis de Doriot ou de Déat* », Jean-Marie Sepchat, comme il dit, ne l'a pas « *avalé* ». Il a pris sa plume pour écrire à *La Montagne*, mais quelque chose lui dit que ça ne suffit pas. « *Si ma mère avait été là, Séguin se serait pris une paire de claques !* »

Dès 13 heures, le 11 novembre, tout le monde est rentré chez soi, à Tauves. Au milieu des maisons aux toits d'ardoise, le monument aux morts avait un air de fête avec son bouquet de roses rouges. Il semblait renvoyer à l'oubli le « *mort en lâche* » inscrit en 1917 sur la première tombe de Joseph Dauphin à Ventelay (Aisne), près de Craonne. La légende dit que les soldats venaient l'effacer, le soir, en écrivant « *Nous te vengerons* ». La vengeance n'a pas attendu les propos du premier ministre ni le bouquet des « *deux gars du Cantal* » : déjà, le 7 octobre 1922, le corps de Joseph Dauphin avait été transféré au cimetière militaire de Cornicy, près de Reims. « *On ne sait pas pourquoi, ni par qui.* »

Marion Van Renterghem
Dessin : Stanislas Bouvier

à fait une opportunité publique...
de la Bellort. Il n'a pas commenté...
l'absence des sans-papiers mais a es-
sayer de leur faire revenir dans quel-
ques semaines.

ur les sans-papiers

ns un délai de dix-huit mois...
régularisation générale

nel Jospin

amment sa résurrection

998 F TTC
102 Duriez

Les Russie de « Boris Godounov »

Il y a un siècle, Rimski-Korsakov faisait représenter à Moscou sa propre version de l'opéra de Moussorgski. Maintes fois remaniée, l'œuvre dépeint la tragédie du peuple russe face au pouvoir absolu. Des tsars à Boris Eltsine, ses remodelages successifs reflètent la situation politique du moment

Le 7 décembre 1898 (selon le calendrier Julien, en vigueur en Russie jusqu'à la révolution de 1917), le public élégant du Théâtre Solodovnikov à Moscou fait un triomphe à Boris Godounov, l'opéra de Moussorgski. L'œuvre a été peu jouée depuis sa création le 27 janvier 1874 et on craint ses longueurs. C'est la première fois qu'est donnée sur scène cette version, réalisée deux ans plus tôt par Nicolas Rimski-Korsakov, professeur au conservatoire de Saint-Petersbourg, ami de Moussorgski, disparu en 1881. Lorsque le rideau final tombe sur la mort poignante du tsar Boris au Kremlin, les applaudissements éclatent, saluant Féodor Chaliapine, magistral dans le rôle-titre qu'il joue pour la première fois.

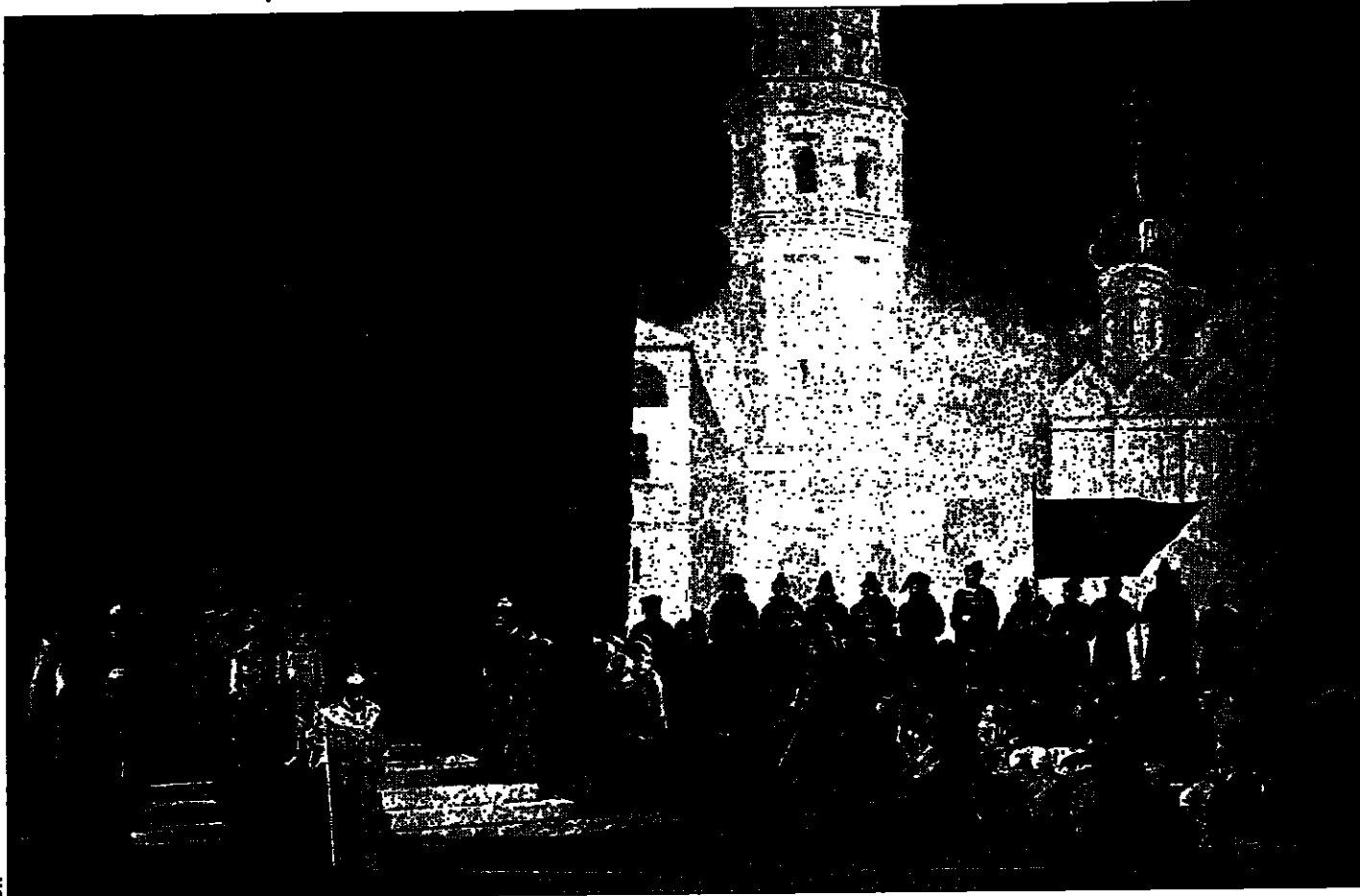
Cette version de Boris Godounov ne ressemble guère à l'œuvre achevée par Moussorgski en 1872. L'interprétation souveraine de Chaliapine et les choix esthétiques de Rimski-Korsakov vont pourtant la rendre fameuse. L'harmonie a été modifiée en maints endroits, les phrases vocales ont été rendues plus lyriques. Les sonorités rugueuses de l'orchestre ont fait place à des combinaisons instrumentales traditionnelles inspirées par les procédés de Wagner. Surtout, de nombreux passages ont été supprimés par Rimski-Korsakov. Qui plus est, celui-ci a bouleversé l'ordre des dernières scènes pour achever l'opéra sur la mort du tsar plutôt que sur la révolte du peuple telle qu'elle figure chez Moussorgski.

Cœuvre-miroir, Boris Godounov pose dès cette époque la question de la légitimité du tsar et de son pouvoir absolu. La révision de Rimski-Korsakov est un premier jalon. D'autres remodelages suivront, au point qu'à chaque période de l'histoire russe correspondra une nouvelle version de Boris Godounov.

L'histoire du tsar Boris Godounov est fondée sur des faits réels survenus entre 1584 à 1613 en Russie, une période baptisée le « Temps des troubles ». En 1598, le tsar Féodor, fils d'Ivan le Terrible, meurt sans héritier. Son seul successeur potentiel, son frère Dimitri, avait été mystérieusement assassiné en 1591 à l'âge de neuf ans. La dynastie de droit divin qui est à l'origine de l'Etat russe au XVIII^e siècle s'éteint alors. Des états généraux désignent comme tsar l'homme fort du pays, Boris Godounov, noble aux origines obscures dont le règne sera rapidement terni par une série de catastrophes naturelles et de famines. En 1603, un jeune homme prétend en Pologne être Dimitri, l'héritier légitime du trône. Il affirme avoir miraculeusement échappé aux assassins dépechés douze ans plus tôt par Boris. Les Polonais et l'Eglise catholique le soutiennent. Entré en Russie à la tête d'une petite troupe, le soldat Dimitri soulève le peuple mécontent et remporte quelques succès avant que la mort brutale de Boris, en 1605, lui permette de devenir tsar.

Son triomphe ne durera pas. Il est assassiné l'année suivante après un complot dirigé par Vassili Chouiski. Grand seigneur, celui-ci prétend que Dimitri n'a été qu'un imposteur et se fait couronner tsar. Son accession au trône provoque des révoltes populaires durement réprimées, des invasions étrangères et une désorganisation totale de l'Etat. L'ordre dynastique n'est rétabli qu'en 1613 lors de l'accession au pouvoir des Romanov.

Révisée en 1826 par l'historien Karamzine, la réalité du « Temps des troubles » fascina l'intelligentsia russe tout au long du XIX^e siècle, elle qui subit le conservatisme autoritaire du tsar et rêva de soulever le peuple contre le souverain. En 1830, Pouchkine est le premier écrivain à publier une pièce de théâtre intitulée Boris Godounov mais ce n'est que dans les années 1860, marquées par une nouvelle agitation, que le « Temps des troubles » retient de nouveau l'attention. Jamais la révolte du peuple russe contre un tsar illégitime n'a semblé autant d'actualité



La scène du couronnement du tsar dans une version de « Boris Godounov » montée au Théâtre Kirov de Leningrad en 1983.



Féodor Chaliapine : Boris Godounov fut le rôle de sa vie.

malgré l'abolition du serfage concédée par le souverain en 1861. Le « Temps des troubles » et ses personnages shakespeariens offrent, à la même époque, de riches perspectives aux écrivains. Quantité de pièces historiques voient le jour après la levée, en 1866, de l'interdiction de représenter sur scène un souverain (cette interdiction est maintenue pour les Romanov). Deux ans plus tard, Moussorgski commence la rédaction de son opéra.

Né en 1839 dans une riche famille noble de province, Modest Moussorgski est d'abord officier. Il quitte l'armée en 1859 par passion pour la musique. Il rencontre à Saint-Petersbourg d'autres musiciens autodidactes qui vont progressivement former ce qu'on nomme en français le Groupe des cinq. Avec Balakirev, Borodine, César Cui et Rimski-Korsakov, il refuse une musique construite sur des procédés académiques en usage au conservatoire. Les Cinq rejettent les effets vocaux qui interviennent au détriment de l'action comme dans les opéras italiens. Ceux-ci ont d'ailleurs les faveurs d'une aristocratie pleine de

mépris pour la culture russe. Ils convoient à l'opposé un nouveau type d'œuvre lyrique, l'opéra dialogue, fondé sur une déclamation chantée qui respecte l'intonation de la langue parlée. Ce récitatif méthodique applique en musique les principes de l'esthétique réaliste qui prédomine dans l'avant-garde artistique au cours des années 1860. En 1863, Moussorgski prend un emploi subalterne dans une administration à Saint-Petersbourg et participe à la vie musicale dont les Cinq sont les inspirateurs. Il achève Boris Godounov, d'après la pièce de Pouchkine, en 1869.

Cet opéra comprend sept tableaux. La tragédie individuelle du tsar coupé de son peuple est au centre de l'action. De même que chez Pouchkine, Boris est présenté comme le responsable de l'assassinat du petit Dimitri. Il meurt tourmenté par le poids de son crime à la fin de l'œuvre. Moussorgski réalise un opéra extrêmement moderne qui tourne le dos à toutes les conventions de l'art lyrique. L'absence presque totale de rôle féminin et une orchestration très sobre effraient les

membres du Comité de lecture du Théâtre Marie de Saint-Petersbourg. En février 1871, celui-ci refuse de faire représenter l'œuvre. Moussorgski écrit alors une nouvelle version de Boris Godounov à partir de la première, qui restera longtemps ignorée. Les changements sont nombreux et radicaux. Ce second Boris fait la part belle à la tragédie du peuple russe malgré la suppression d'une scène où la foule affamée fait face au tsar devant la cathédrale Saint-Basile. Ce second Boris se termine après la mort du tsar par la révolte du peuple canalisée à son profit par l'imposteur Dimitri. Malgré ces changements, l'objectif de Moussorgski n'est pas de peindre les difficultés de son temps. Il est de créer une nouvelle forme d'opéra national.

C'est cette seconde version, comprenant au total neuf scènes, qui finit par être éditée sous forme de partition pour piano et chant avant d'être créée à Saint-Petersbourg au Théâtre Marie le 27 janvier 1874. Le public de la première réunit nombre d'étudiants progressistes qui lui font un accueil triomphal et partent chanter des airs de la scène finale dans les rues. Les milieux musicaux apprécient très diversement une œuvre audacieuse qui sera peu représentée, avec des coupures, dans le même théâtre, jusqu'en 1882, mais toujours avec succès. Moussorgski occupe après la création de Boris une position marginale dans un monde musical où le groupe des Cinq s'est disloqué. Il meurt presque seul sept ans plus tard. Douze représentations au Bolchoï, à Moscou, à partir de 1888, sonnent le glas d'un opéra rayé par Alexandre III du répertoire des théâtres impériaux en 1890.

Lorsque Rimski-Korsakov commence peu après à réviser Boris Godounov, la société russe n'est plus la même que celle qu'a connue Moussorgski. Une bourgeoisie existe dont l'essor a été favorisé par l'industrialisation du pays à partir de 1880. D'immenses fortunes se constituent, à Moscou en particulier. Cette bourgeoisie rivalise avec l'aristocratie dans le domaine des arts en créant des opéras privés. Le plus célèbre est le Théâtre Solodovnikov financé à Moscou par un riche propriétaire de chemins de fer, Savva Mamontov, qui prétend mettre à l'honneur les opéras russes méprisés par les théâtres impériaux.

En 1897, lassé d'y voir ses œuvres refusées ou sabotées lors de leur représentation, Rimski-Korsakov se tourne vers Mamontov. Son Boris Godounov séduit un public fortuné, sensible à un art qui exploite le fonds culturel russe selon des modèles occidentaux. Rimski-Korsakov transforme Boris en un spectacle historique conçu à

la manière d'un grand opéra de Scribe et Meyerbeer. L'orchestre multiplie les effets sonores pour souligner les tensions du drame qui place l'interprète du rôle-titre au premier plan. Le contenu de Boris Godounov explique tout autant son succès. La bourgeoisie se reconnaît dans l'ascension de Dimitri, parti de rien mais parvenu à chasser le tsar. Plus que jamais elle aspire au pouvoir, même si l'aristocratie lui barre encore l'horizon. Les représentations triomphales de Boris, avec Chaliapine, sur des scènes privées favorisent son retour au Théâtre Marie en 1904. Quatre ans plus tard, grâce à Diaghilev, l'œuvre est donnée à l'Opéra de Paris par la troupe des théâtres impériaux parmi d'autres opéras russes, le 19 mai 1908. L'interprétation de Chaliapine, après une nouvelle révision de Rimski, y fait sensation. Elle incite les grandes scènes internationales à inscrire Boris Godounov à leur répertoire.

L'objectif de Moussorgski n'est pas de peindre les difficultés de son temps, mais de créer une nouvelle forme d'opéra national

Malgré tout, les procédés académiques de Rimski-Korsakov, disparu en 1908, font l'objet de nombreuses critiques. Le débat s'amplifie en URSS à partir de la redécouverte des manuscrits de Moussorgski à Leningrad en 1926. Ceux-ci révèlent l'orchestration originale mais aussi la toute première version de 1869. La conception de l'œuvre évolue alors. Le musicologue Pavel Lamm et le théoricien Assaïev décident de rassembler en un seul opéra les deux versions de Moussorgski qui sont éditées à un faible tirage en 1928. Ce regroupement n'est pas neutre. Assaïev considère que le caractère dépouillé et novateur de la première version incarne le vrai Boris. Selon lui, le peuple y est davantage mis en valeur que dans la seconde, dominée par trop d'épisodes centrés sur les individus malgré la scène finale. L'insertion dans cette version de la scène de la foule affamée au pied de Saint-Basile, scène coupée en 1872, accroît le rôle du peuple. Le renforcement des chœurs donne à Boris Godounov une dimension de tragédie collective qui était passée au second plan avec Rimski-Korsakov et Cha-

liapine. La représentation de cette version unique en dix scènes est accueillie diversement à Leningrad en 1928 par un public populaire surpris par le dépouillement de l'orchestration originale. Elle sera peu jouée.

Trop liée à l'avant-garde, cette version idéologique de Boris Godounov est remise en question par le pouvoir stalinien qui combat dans les années 30 toute expression de l'art jugée trop moderne. La célébration du centenaire de la naissance de Moussorgski en 1939 provoque une nouvelle révision. Jugée trop pauvre en effets sonores, la partition originale de Boris établie par Lamm est confiée à Chostakovitch. Ce dernier donne à l'orchestre un rôle symphonique qui étouffe les couleurs données à l'œuvre par Moussorgski même si Chostakovitch respecte l'harmonie originelle. Il a conscience, en achevant son travail en 1940, des similitudes entre le tsar assassin et Staline – et de l'approche d'un nouveau « Temps des troubles ». Sa révision ne sera créée qu'en 1959, sous Khrouchtchev, et sera assez peu jouée.

STALINE impose lui-même, en 1946, au Bolchoï, Boris Godounov dans l'orchestration de Rimski-Korsakov. Préfiguration du réalisme socialiste que Jdanov mettra à l'honneur peu après, cette décision annonce la sacralisation d'œuvres du XIX^e siècle appréciées par le peuple. Boris Godounov est alors érigé en symbole de la culture nationale et de la lutte du peuple russe contre l'Oppression. L'opéra est joué et enregistré dans cette version aussi bien en Russie qu'en Occident pendant des années.

L'orchestration originale de Moussorgski sera de nouveau éditée à Londres en 1975 par le musicologue David Lloyd-Jones. Elle est enregistrée pour la première fois par le chef polonais Jerzy Semkow en 1977 qui unifie les deux versions (1869 et 1872) et fait sensation. Plus de cent ans après sa création, Boris Godounov commence enfin à être reconnu pour ce qu'il est. C'est la revanche de Moussorgski. Les deux versions réunies souvent en une seule souffrent malgré tout des metteurs en scène qui bouleversent l'ordre de certaines scènes et suppriment des passages. Il faudra attendre la perestroïka pour que l'orchestration originale soit jouée en Russie tandis que le Bolchoï continue d'être fidèle au spectacle divertissant conçu par Rimski-Korsakov.

Mettre en scène Boris Godounov aujourd'hui, c'est donner un certain sens à l'histoire tout en critiquant les dirigeants du moment. La situation tragique du peuple russe en 1998 et les luttes de pouvoir dans l'ombre du nouveau Boris rappellent le « Temps des troubles ». Il n'est guère étonnant, dans ce contexte, que la plus récente représentation, celle dirigée par Valery Gergiev au Théâtre Marie (donnée à Paris en 1997, lire Le Monde du 13 novembre 1997), ait été fondée sur la version de 1869, une version qui insiste sur l'incapacité du tsar à satisfaire les aspirations de son peuple.

À sa sortie de la cathédrale de Saint-Basile, peu avant sa mort, Boris est apostrophé par un simple d'esprit. D'une voix résignée cet innocent fait ensuite entendre une plainte devant une foule impressionnée : « *Bientôt l'ennemi viendra, bientôt la nuit viendra, la nuit obscure, impénétrable. Malheur, malheur à la Russie. Pleurez, pleurez hommes de Russie, hommes de la faim.* » L'avenir dira si ces paroles ont toujours une dimension prophétique.

Jean-Marie Jacomo maître de conférences à l'Université de Provence

★ A lire : L'Avant-scène opéra, n° 57-58. « Boris Godounov ». Nouvelle édition de ce numéro à paraître, sous la direction d'André Lischké, en janvier 1999.
★ Boris Godounov en disque (en deux versions séparées, 1869 et 1872) : direction Valery Gergiev, orchestre et chœurs de l'Opéra Kirov de Saint-Petersbourg. Cinq CD, Philips 462230-2, de 1998.

JEAN MARAIS



LE MEDIATEUR

« J'ai essayé de faire un film... »
« Je suis un homme de théâtre... »
« C'est une œuvre... »
« C'est un jeu... »
« C'est un acte... »
« C'est un geste... »
« C'est un mouvement... »
« C'est un élan... »
« C'est une aspiration... »
« C'est une recherche... »
« C'est une exploration... »
« C'est une découverte... »
« C'est une création... »
« C'est une invention... »
« C'est une nouveauté... »
« C'est une originalité... »
« C'est une singularité... »
« C'est une spécificité... »
« C'est une particularité... »
« C'est une individualité... »
« C'est une personnalité... »
« C'est une identité... »
« C'est une personnalité... »
« C'est une individualité... »
« C'est une singularité... »
« C'est une originalité... »
« C'est une nouveauté... »
« C'est une invention... »
« C'est une création... »

Les classes préparatoires aux grandes écoles de province défendent cette méthode d'enseignement mettant en avant la fonction des professeurs qui encadrent ces « candidats à l'Université » ont été comparés à des élèves de province défendant cette méthode...

UN ASCENSEUR SOCIAL
Vous savez que dans les grandes écoles de province, les étudiants sont préparés à l'examen de la classe préparatoire par des professeurs qui encadrent ces « candidats à l'Université » ont été comparés à des élèves de province défendant cette méthode...

La mondialisation aux couleurs de l'Europe ?
Suite de la première page
La crise asiatique et ses prolongements en Russie et en Amérique latine ont montré qu'un encadrement du marché était nécessaire. Sans doute serait-il prématuré de conclure que l'ère du néolibéralisme plus ou moins sauvage est révolue et qu'une nouvelle étonnante idéologie sociale-démocratique monétariste, à la pensée économique en la coincidence entre « la fin de l'histoire » décrite par Fukuyama – a été mise à mal par les événements des derniers mois. Une remise à jour pendant des décennies la réduction des tâches de l'Etat pourrait laisser place à une nouvelle conception du rôle de la puissance publique. L'Europe peut-elle apporter une contribution originale à la redéfinition des rôles de l'Etat ?



Les fois remaniée, l'œuvre dépeint la situation politique du moment

Le médiateur... Ce médiateur est... dans un médiateur... dans un médiateur... dans un médiateur...

S

Plusieurs lecteurs ont été choqués par le cahier publicitaire consacré à la Turquie, dans le numéro daté 12 novembre. C'est la première fois en quarante ans que j'écris au journal...

UN ASCENSEUR SOCIAL. Vous savez très bien que les classes préparatoires comme les grandes écoles sont nombreuses, diversifiées et réparties sur l'ensemble du territoire...

LA MONDIALISATION aux couleurs de l'Europe? La crise asiatique et ses prolongements en Russie et en Amérique latine ont montré qu'un encadrement du marché était nécessaire...

LA MONDIALISATION aux couleurs de l'Europe? Suite de la première page. Sans doute serait-il prématuré d'en tirer la conclusion que l'ère du libéralisme plus ou moins sauvage est révolue...

Ni ange ni Bible

par Robert Solé

JEAN MARAIS, paix à son âme, n'était pas l'ange Heurtebise dans l'Orphée de Cocteau, mais Orphée lui-même. Cette erreur, contenue dans un article du Monde du 11 novembre et reproduite en première page...

Plusieurs lecteurs ont été choqués par le cahier publicitaire consacré à la Turquie, dans le numéro daté 12 novembre. C'est la première fois en quarante ans que j'écris au journal...

Interfrance Media, est-il précisé à toutes les pages. L'agence « est seule responsable de son contenu ».

La formule a été approuvée par la Société des rédacteurs : elle est jugée plus nette que les dossiers rédactionnels sur des pays qui bénéficiaient de la publicité des Etats concernés...

A propos des Kurdes, je ne répondrai pas individuellement aux 1270 Turcs, domiciliés dans divers pays, qui ont cru devoir écrire, via Internet, au médiateur du Monde pour réclamer l'extradition du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK)...

Le PACS reste un sujet très sensible. Plusieurs lecteurs, qui avaient participé le 7 novembre à Paris au défilé contre la proposition de loi, critiquent le compte-rendu publié dans Le Monde du 10. Cet article était intitulé : « Le Front national très présent dans la manifestation anti-PACS »...

son nom, écrit Solange Debat, dix-huit ans, de Maisons-Laffitte (Yvelines). D'après vous, tous les jeunes étaient manipulés et déguisés. Je ne me suis pas sentie manipulée par le FN, auquel je suis totalement opposée, et je ne me déguisais pas en portant jeans et baskets...

L'article du Monde affirmait que « les consignes [des organisateurs] étaient claires : faire jeune et éviter tout signe de reconnaissance politique ». Il citait un tract parisien qui recommandait : « Venez dans la tenue la plus sympa possible, en baskets... »...

Le même jour, dans cette même page et toujours à propos du PACS, une phrase bizarrement construite : « Le règlement de l'Assemblée nationale a ravi la vedette au code civil et à la Bible, que la proposition de loi socialiste prévoit de modifier... »...

Le même jour, dans cette même page et toujours à propos du PACS, une phrase bizarrement construite : « Le règlement de l'Assemblée nationale a ravi la vedette au code civil et à la Bible, que la proposition de loi socialiste prévoit de modifier... »...

AU COURRIER DU « MONDE »



Les classes préparatoires aux grandes écoles ont la réputation d'être chères, élitistes et parisiennes. Des élèves de province défendent cette filière, dont des enseignants mettent en avant la fonction sociale. Les professeurs qui encadrent ces « taupins » et ces « khâgneux » ont été comparés à des pilotes d'avion

largement rétribués. Ils réagissent vivement. L'un d'eux nous communique son bulletin de salaire. Souvent critiqué, le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, compte néanmoins des soutiens : s'il partait, affirme un lecteur, ce serait « un échec pour toute la nation ».

UN ASCENSEUR SOCIAL

Vous savez très bien que les classes préparatoires comme les grandes écoles sont nombreuses, diversifiées et réparties sur l'ensemble du territoire. Vous savez aussi que, au moins en ce qui concerne les classes scientifiques, le taux d'intégration dans les grandes écoles n'est pas marginal mais proche de 100 % (5 échecs en dix ans dans mon lycée). Vous savez aussi que les « petites » prépas de province, loin d'être « des repaires de petits-bourgeois », comme il est de bon ton, ministre en tête, de le proclamer actuellement, jouent un véritable rôle d'ascenseur social...

à condition de travailler régulièrement. Maurice Audion Angers (Maine-et-Loire)

LES TAUPINS MONTENT A PARIS

Nous sommes une classe de mathématiques spéciales au lycée Claude-Fauriel de Saint-Etienne. Et nous avons été heureux d'apprendre dans Le Monde (daté 8-9 novembre) que notre classe - comme celles de tous nos camarades taupins qui ont préféré poursuivre leurs études dans leur ville de province - ne servaient à rien. Que tous nos efforts étaient inutiles et que tout le travail effectué par nos professeurs était vain...

Le salaire du professeur. Je suis professeur en classes préparatoires de deuxième année au lycée Henri-IV, agrégé de lettres et agrégé de mathématiques, ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, Cachan ou Lyon...

LE SALAIRE DU PROFESSEUR

Je suis professeur en classes préparatoires de deuxième année au lycée Henri-IV, agrégé de lettres et agrégé de mathématiques, ancien élève de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, Cachan ou Lyon. Je gagne 17 500,71 francs net par mois. Les profs de « prépas » ne sont pas mieux payés que ceux du secondaire, pas mieux payés qu'un recteur ni d'ailleurs qu'un journaliste ou qu'un autre professionnel ayant fait quelques années d'études supérieures, et j'ajoute...

que je suis moins bien payé que les élèves que je forme lorsqu'ils trouveront leur premier emploi. Je ne m'en plains pas, je trouve ce salaire parfaitement décent. (...) Mais je n'admets pas de laisser désigner la vindicte populaire comme un nant ou un « pilote d'Air France » (...).

Hubert Hauptet Thomery (Seine-et-Marne)

IL FAUT SOUTENIR LE MINISTRE

Si la conjonction d'une part, d'un certain consumérisme lycéen, qui voudrait tout et tout de suite sans dire qui va payer ni comment on trouvera les personnels compétents et, d'autre part, des formidables corporatismes et conservatismes qui ankylosent une partie du corps enseignant, aboutit à faire partir Claude Allègre, ce sera à coup sûr l'explosion de toute l'entreprise éducation nationale dans un avenir proche, ou son lent effondrement dans un délai un peu plus long. Claude Allègre est un ministre qui fait courageusement son métier, malgré quelques maladrotes montées en épingle par ses adversaires. Si l'on obtient sa peau, ce sera un échec pour toute la nation.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05 TEL : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F. Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90. Internet : http://www.lemonde.fr

EDITORIAL

Neo-réalisme israélien

P OUR une fois, les images de la télévision n'auront pas capté l'essentiel. Elles ont bien montré, vendredi 20 novembre, la police palestinienne prenant « possession » de la petite ville de Kabatieh, dans le nord de la Cisjordanie, d'où Israël a décidé de se retirer. C'est, un mois après sa signature à la Maison Blanche, la première application de l'accord dit de Wye River. Très lentement, dans la méfiance, les récriminations et les arrière-pensées des uns et des autres - celles du gouvernement de Benjamin Nétanyahou, mais aussi de Yasser Arafat -, Israéliens et Palestiniens progressent vers la paix. D'ici au mois de février 1999, l'Autorité palestinienne devra ainsi avoir récupéré un nouveau morceau de Cisjordanie : 13,1 % exactement. Parallèlement, Israël a commencé à s'acquitter d'une autre de ses obligations : la libération de prisonniers palestiniens. Côté palestinien, certains jugent cela insuffisant, voire dangereux car relevant d'une politique de compromis léonin. Côté israélien, nombre de nationalistes dénoncent une politique de concession contraire aux engagements électoraux du gouvernement de la droite. A vrai dire, là n'est pas l'important. Car l'essentiel, ce n'a pu être la télévision, est ce qui s'est passé dans la tête d'un certain nombre de membres du Likoud, à commencer par celle du premier ministre. Voilà un homme qui s'est battu contre les accords d'Oslo, qui a promis à ses compatriotes qu'ils pouvaient avoir la

paix et les territoires, dont l'outillage enfin est convaincu des droits absolus et inaliénables de l'Etat hébreu sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. Et qui a pourtant dû se rendre à l'évidence : il n'y a pas de paix sans concession territoriale. Ce qui compte, c'est l'évidence d'un principe qui s'est imposé à ceux-là même qui le contestaient : la négociation ne progresse que si Israël fait des concessions territoriales. Peu importe de savoir ce que furent les motivations d'un Benjamin Nétanyahou qu'on imagine plus volontiers cédant à des considérations diplomatico-politiques plutôt qu'à une conversation idéologique. Le principe de réalité l'a emporté, ce réalisme élémentaire qui ramène à ce qui est au cœur du conflit entre ces deux peuples : la terre, une terre qu'il faut bien partager. Plus idéologue que ne le laisse penser son brio rhétorique télévisuel, né et élevé dans l'univers de l'ultra-droite sioniste, Benjamin Nétanyahou lui-même a dû s'y résoudre. Cette évolution-là est peut-être plus prometteuse que le pourcentage de Cisjordanie que vient de quitter l'armée israélienne. En son temps, un autre chef du Likoud, Menahem Begin avait parcouru le même chemin. Il disait, lui, que le Sinaï appartenait aux Israéliens. Et pour faire la paix avec l'Egypte, il a rendu le Sinaï, chargeant même un certain Ariel Sharon - celui-là même qui occupe aujourd'hui le portefeuille des affaires étrangères - d'aller en expulser les colons qui y étaient installés. Est-il permis de rêver ?

Le Monde est édité par la SA LE MONDE. Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Jean-Marie Colombani. Directeur adjoint : Jean-Marie Colombani. Directeur de la rédaction : Emory Pincus. Directeur adjoint de la rédaction : Thomas Ferracci, Pierre Georges, Jean-Pierre Lichner. Directeur artistique : Dominique Roguet. Secrétaire général de la rédaction : Alain Foucault. Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Edith Thomery (collaborateur et ambassadeur). Laurent Gauthier (Populaire et cahier spécial), Michel Estève (Océan), Eric Le Boucher (Internationales), Patrick Jaramon (France), Franck Wouché (Société), Claire Bianchi (Entreprises), Jacques Dubé (Asie/Pacifique), Jacques Sarragat (Culture), Christiane Masson (Secrétariat de rédaction). Rédacteur en chef technique : Eric Asson. Médiateur : Robert Solé. Directeur exécutif : Eric Fillion, directeur délégué : Anne Chamaux. Conseiller de la rédaction : Alain Rollin, directeur des relations internationales : Daniel Vernet. Correspondants régionaux : Bertrand Le Goff. Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président. Anciens directeurs : Hubert Bonne-Méry (1944-1949), Jacques Fauriol (1949-1952), André Laurens (1952-1959), André Fontaine (1959-1997), Jacques Lecaillon (1997-1999). Le Monde est édité par la SA Le Monde. Date de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994. Capital social : 982 000 F. Actionnaires : Société civile Les Editions du Monde, Fonds communs de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Bonne-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Enseignement, Le Monde Investissements, Le Monde Presse, Mon Presse, Le Monde Pétroliers, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Robida visionnaire

LE TEMPS passe, et Jules Verne, ce visionnaire, nous semble parfois dépassé. Nous avons eu récemment l'occasion de revoir les dessins anticipateurs d'Albert Robida, rassemblés en vue d'une exposition qui, bientôt, va commémorer le centenaire de l'artiste. Quelle miraculeuse justesse de vue ! Quel tourbillon pressentiment de ce que le siècle de l'acier et de l'atome désintégré allait offrir (si l'on peut dire) au monde. Non seulement Robida avait prévu le métro, le radio, la télévision même, en des temps où le télégraphe balbutiait à peine du morse, mais il avait tout deviné de la guerre moderne. Dans son conflit imaginaire australo-Mozambique, il nous montre des chars d'assaut défilant le chemin devant les troupes, des avions plongeant les villes sous la terreur des bombes. Voici la guerre bactériologique, (23 novembre 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE. Documentation sur Minuit : 3617 code LMDOC. 06-36-29-04-36. Le Monde sur CD-ROM : 01-44-06-79-30. Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE. Adresse Internet : http://www.lemonde.fr. Films à Paris et en province : 06-36-68-03-78.

ENTREPRISES

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1998

DÉFENSE Le premier ministre, Lionel Jospin, a réuni les ministres en charge du dossier pour recadrer sa stratégie industrielle dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense.

● **L'ALLIANCE** du britannique British Aerospace et de l'allemand Daimler-Benz Aerospace est considérée comme certaine par l'équipe gouvernementale, qui cherche une réplique. ● **AIR-**

BUS serait la principale victime de l'offensive germano-britannique, la France refusant de donner son feu vert à la création d'une société autonome dans laquelle elle serait marginalisée.

● **LE RAPPROCHEMENT** des pôles aéronautique et électronique est préconisé par certains ministres. Le transfert des parts de l'Etat dans Thomson-CSF et l'entrée d'Alcatel au capital d'Aero-

spatiale sont à l'étude. ● **L'ÉTAPE** européenne interviendrait dans un second temps, BAE-DASA et l'ensemble français représentant 120 milliards de francs de chiffre d'affaires chacun.

Le gouvernement cherche une réplique au rapprochement entre BAE et DASA

Certains ministres préconisent de bloquer la transformation d'Airbus en société anonyme. Une autre possibilité serait d'allier le groupe aéronautique Aerospatiale-Matra et le pôle électronique Alcatel-Thomson-CSF

OFFICIELLEMENT, le gouvernement français travaille toujours à la constitution d'une alliance européenne dans le domaine de l'industrie aéronautique et de la défense. En réalité, il prépare déjà l'après-fusion du britannique British Aerospace (BAE) et de l'allemand Daimler-Benz Aerospace (DASA), qu'il croit désormais inéluctable. « Si les Anglais et les Allemands ne vont pas vite pour répondre à notre offre d'alliance à trois, malgré toutes les concessions que nous avons faites jusqu'à présent, y compris l'annonce de la privatisation d'Aerospatiale, c'est peut-être qu'il y a des accords d'ores et déjà passés entre eux deux », explique une source gouvernementale. « Notre dernière initiative de négociation, conduite par le ministre de la défense, a fait flop. C'était un premier pas dans le vide, il est temps de faire marche arrière », analyse, plus radical, un autre conseiller. Le sujet, sensible, commence à créer des divergences d'appréciation sur la conduite à tenir au sein de l'équipe gouvernementale.

Prague. Certains membres de l'équipe gouvernementale préconisent l'utilisation de l'arme de dissuasion du veto français sur la transformation du consortium européen Airbus en société autonome de plein exercice. Aerospatiale, BAE, DASA et l'espagnol CASA tentent depuis plus de deux ans de finaliser leur principal programme de coopération dans le domaine de l'aéronautique. Les divergences d'appréciation sur le périmètre de la future société ont cédé la place à une opposition sur les équilibres au sein de son capital. La société, qui devait voir le jour le 1^{er} janvier 1999, devra attendre au moins un an de plus. Noël For-

geard, désigné patron du consortium Airbus en avril pour restructurer en profondeur l'aéronautique européenne, ronge son frein en endossant le rôle de super-VRP dont avait dû se contenter son prédécesseur Jean Pierson. La France (37,9 % des parts au sein d'Airbus) veut éviter de se retrouver marginalisée par une alliance germano-britannique qui totaliserait 57,9 % du capital. « Il faudra trouver un nouvel équilibre avec nos partenaires », explique un proche du dossier. La plupart des industriels concernés, Aerospatiale, Lagardère et Dassault Aviation, plaident pour cette stratégie de résistance. Focalisés sur la réus-

site de leur propre fusion, ils préconisent « le statu quo défensif », notamment sur le dossier Airbus, en attendant un rapprochement ultérieur entre France Aerospace et BAE-DASA. « Les Anglais et les Allemands pourraient notamment s'engager à inclure, dans un second temps, l'industrie française dans leur alliance », suggère un industriel, renvoyant au schéma ayant prévalu pour le rapprochement des principales Bourses européennes.

de 9,16 % vendredi. Pour parer à la dénonciation par nos partenaires industriels européens de la constitution d'une « forteresse France », le britannique GEC serait invité à rentrer au capital du groupe d'électronique français. Et le gouvernement français inviterait le nouveau géant français à s'allier, dès que possible, avec British Aerospace, renforcé des apports de Daimler-Benz Aerospace. Les deux groupes devraient être d'ailleurs de taille comparable, environ 120 milliards de francs de chiffre d'affaires chacun. La nouvelle « mariée » Aerospatiale serait alors beaucoup plus séduisante. British Aerospace a toujours été fortement intéressé par les capacités d'intégration de systèmes de Thomson-CSF, notamment pour son activité d'avions de combat.

Le gouvernement étudie également la recombinaison de l'actionariat d'Aerospatiale pour y faire entrer le groupe Alcatel. Ce dernier, qui ne détient que 16 % de Thomson-CSF, pourrait devenir l'un des actionnaires de référence d'Aerospatiale, aux côtés du groupe Lagardère et de l'Etat. L'opération permettrait de redonner un rôle clef à l'équipe de Serge Tchuruk, qui avait vécu amère-

Les deux pôles français

● **Aerospatiale-Matra** : Chiffre d'affaires (pro-forma) : 82 milliards de francs en 1997. Activités : avions civils Airbus, avions de combat (45,9 % de Dassault Aviation), avions d'affaires, hélicoptères, missiles, lanceurs spatiaux. Actionariat (après privatisation) : Etat (46 %), Lagardère (30 %), capital flottant (20 %), salariés (4 %).

● **Thomson-CSF** : Chiffre d'affaires : 38 milliards de francs en 1997. Sa filiale Alcatel Space (49 % du capital) réalise quant à elle 12 milliards de francs de chiffre d'affaires. Activités : radars et contre-mesures, communications militaires, systèmes de missiles. Actionariat : Etat (42,9 %), Alcatel (16,4 %), Dassault Industries (6 %), Aerospatiale (4 %).

C'est pour recadrer sa stratégie que le premier ministre, Lionel Jospin, a réuni les ministres responsables du dossier à Matignon, jeudi 19 novembre, à son retour de

Thomson Multimédia envisage une entrée en Bourse en 1999

L'OUVREMENT du capital de Thomson Multimédia (TMM) à des intérêts privés devrait être réalisé « autour du 30 novembre », a annoncé, jeudi 19 novembre, le ministre français de l'économie, Dominique Strauss-Kahn. Cette opération, annoncée fin juillet, doit voir le groupe français Alcatel, les américains Microsoft et DirecTV, ainsi que le japonais NEC acquérir chacun 7,5 % du capital du fabricant d'équipements d'électronique grand public, soit 30 % au total. Elle se doublera de coopérations industrielles et commerciales. La privatisation partielle de TMM, numéro deux européen du secteur derrière le néerlandais Philips - et numéro quatre mondial - ne devrait pas en rester là. Une mise en Bourse d'une partie du capital est envisagée, selon différentes sources familières du groupe.

Alain Juppé, lorsqu'il était premier ministre. « Depuis lors, TMM a non seulement bénéficié d'une recapitalisation de 38 milliards de francs, mais l'entreprise a aussi engagé un certain nombre de mesures de restructurations et de contrôles de ses coûts qui ont conduit à un redressement de ses résultats. En 1997, TMM avait accusé une perte nette de 2,78 milliards de francs pour un chiffre d'affaires de 38 milliards. Le résultat d'exploitation s'était amélioré en 1998, après avoir été négatif de 538 millions de francs au premier semestre. Pour le premier semestre 1998, le groupe a continué à progresser en affichant un bénéfice d'exploitation de 64 millions de francs. Sur l'ensemble de

l'exercice de 1998, le groupe estime qu'il sera à l'équilibre ou bénéficiaire au niveau du résultat opérationnel. Comme ses concurrents, TMM est confronté à une guerre commerciale qui a entraîné une baisse des prix de 7,5 % en 1997, et un laminage des marges des industriels. L'autre avantage pratique d'une mise en Bourse serait de pouvoir proposer des stock options aux cadres du groupe, particulièrement aux cadres américains de la filiale RCA, selon un familier de TMM. Les marques du groupe représentent 20 % des ventes de téléviseurs ou de magnétoscopes aux Etats-Unis, qui sont aussi le premier marché de l'entreprise.

Philippe Le Cœur

Fortes divergences entre l'Autorité de régulation et France Télécom

TROIS PHRASES. C'est ce qu'il aura fallu, jeudi 19 novembre, à Jean-Michel Hubert, le président de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), pour signifier qu'il n'entend pas se laisser marcher sur les pieds par la direction de France Télécom. En l'occurrence, il n'est pas question, pour le « gendarme » de la concurrence, d'accepter les propositions faites par l'ancien monopole sur les redevances d'interconnexion que celui-ci pourra prélever auprès de ses concurrents l'an prochain, lorsque ces derniers utiliseront ses réseaux pour acheminer leur trafic téléphonique.

M. Hubert, qui intervenait lors d'un colloque organisé à Montpellier (Hérault) par l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate), a d'abord tenu à rappeler que « la concurrence doit être effective et durable ». Avant d'ajouter, en ce qui concerne les tarifs d'interconnexion, que « le principe à retenir est une orientation vers la vérité des coûts ». Puis il a conclu en indiquant que « cela devra donner lieu à une baisse » des tarifs d'interconnexion « significative et réelle ». Depuis quelques semaines, les concurrents de France Télécom ont multiplié les déclarations pour dénoncer les propositions de l'opérateur dominant. Jeudi 19 novembre, dans le cadre de ce même colloque de l'Idate, Jean-Marie Messier, le président de Vi-

MOYENS SUPPLÉMENTAIRES

La vente d'actions au public serait prévue pour 1999, et pourrait concerner jusqu'à 15 % du capital. Le capital de l'entreprise est aujourd'hui entièrement contrôlé par l'Etat, par l'intermédiaire de la holding Thomson SA. L'objectif serait d'apporter des moyens financiers supplémentaires pour accompagner les dé-

Les syndicats de la SNCF appellent à une grève nationale, vendredi 27 novembre

LE CLIMAT social continue de se dégrader à la SNCF et les cheminots vont avoir, à deux reprises, au cours de la semaine qui va débiter lundi 23 novembre l'occasion de tester leur mobilisation. Dans un premier temps, à l'échelle européenne avec le mouvement prévu dès dimanche 22 novembre, à 20 heures, jusqu'au mardi 24 novembre, à 8 heures. Cette journée nationale d'action contre la libéralisation du chemin de fer en Europe devrait entraîner des perturbations sensibles. A l'appel de la presque totalité de leurs syndicats (CGT, CFDT, CFTC, FO, FMC-UNSA, SUD-Rail et FGAAC), les agents de la SNCF seront en grève comme leurs homologues belges, luxembourgeois, portugais, grecs ou italiens. Des actions devraient également être menées en Allemagne, en Autriche et en Grande-Bretagne.

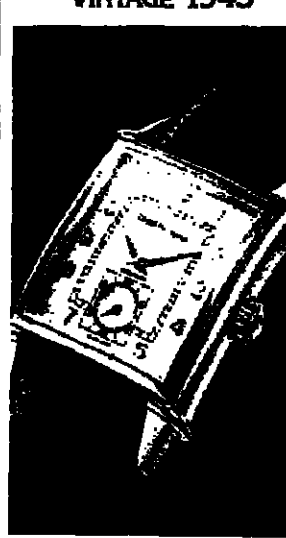
Selon la SNCF, la circulation des trains devrait être fortement perturbée. Dès la nuit de dimanche à lundi, un train sur trois devrait circuler sur les grandes lignes. Lundi, le service devrait être normal sur l'Eurostar Paris-Londres et sur le TGV Nord Europe Paris-Lille. En revanche, seul un train sur trois devrait circuler sur les autres réseaux TGV. Pour les autres trains de grandes lignes, le service restera normal sur le réseau Est, les autres réseaux ne devraient compter qu'un train sur trois. Pour les trains et RER en Ile-de-France, à l'exception de la ligne A, sur laquelle le trafic normal sera assuré, les autres lignes devraient offrir, en moyenne, un train sur trois, voire un train sur quatre.

SUD-Rail, qui évoque dans un communiqué l'éventualité d'une « grève générale », souhaite que la journée d'action de lundi soit reconduite tous les jours jusqu'à la grève du vendredi 27. La CGT a également déposé un préavis de grève s'adressant à l'ensemble des catégories de cheminots. Il s'agit de « couvrir toutes les autres décisions pouvant être prises lundi lors de la journée européenne », en assemblées générales, explique Didier Le Reste (CGT). Face à cette multiplication des grèves, le ministre des transports, Jean-Claude Gaysot, a souhaité que « le dialogue social l'emporte », estimant que la « perspective de conquête du trafic, conjuguée avec les négociations sur la réduction du temps de travail, sont des éléments qui vont favoriser l'emploi ».

DÉPÊCHES

- **DEUTSCHE BANK/BANKERS TRUST** : selon le quotidien britannique, *Financial Times*, du samedi 21 novembre la première banque allemande et le huitième établissement américain sont proches d'un accord de fusion. La reprise de Bankers Trust par Deutsche Bank devrait être annoncée officiellement le 30 novembre.
- **SUEZ-LYONNAISE DES EAUX** : la ville de Paris a choisi de céder au groupe sa participation à hauteur de 23 % dans la société d'économie mixte Paris Câble. Une délibération en ce sens sera soumise lundi 23 novembre au vote du Conseil de Paris.
- **PRESSE** : la rédaction de *L'Événement* a voté un préavis de grève de vingt-quatre heures pour le jeudi 26 novembre. Le mouvement des journalistes fait suite à une grève d'une semaine des pigistes du journal dirigé par Hachette qui a commencé le 18 novembre.
- **TÉFAL** : les salariés de Pusine Téfal à Rumilly (Haute-Savoie) ont voté, vendredi 20 novembre, la reprise du travail après trois jours de grève (*Le Monde* du 20 novembre). Un accord conclu entre les syndicats CGT et CFDT et la direction prévoit le maintien de leur système de participation, selon la CGT.
- **SFR** : le directeur général, Pierre Bardon, a indiqué, vendredi 20 novembre, que la panne du réseau de téléphonie mobile la veille au soir avait bloqué « 10 % du trafic ».
- **EUROTUNNEL** : quatre syndicats du groupe (CFE-CGC, CGT, FO et la CFTC) ont signé, vendredi 20 novembre, avec la direction un accord sur les 35 heures qui sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 1999.

VINTAGE 1945



GP
GIRARD-PERREGAUX
CHRONOPASSION
271, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS
Tél. 01 42 80 90 72

Investir dans des sociétés
lesque le projet de loi de finances
plusieurs établissements

Un contrat

"GRAND JURY
RTL-Le Monde

DANIEL
VAILLANT

ANIMÉ PAR
OLIVIER MAZERO

AVEC
PATRICK JARREAU (LE M...)
ET
ANITA HAUSSER (L...)

DIMANCHE
18 H 30

سكوتيا

PLACEMENTS

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1998

Investir dans des sociétés innovantes via des FCPI permet des réductions d'impôts

Alors que le projet de loi de finances pour 1999 proroge de trois années l'avantage fiscal attaché aux fonds communs de placement dans l'innovation, plusieurs établissements proposent la version 1998 de ce mécanisme dont on peut espérer une rentabilité importante

EN CETTE PÉRIODE de fin d'année, un placement qui permet un avantage fiscal immédiat reste toujours le bienvenu. Mettre des fonds dans un FCPI permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % dans la limite d'un investissement de 75 000 francs pour une personne seule ou de 150 000 francs pour un couple marié, à condition que les parts soient conservées au moins cinq ans, à compter de leur souscription. L'économie d'impôt est de 18 750 francs dans le premier cas et de 37 500 francs dans le second.

L'actif des FCPI doit être constitué pour 60 % au moins de titres non cotés de PME françaises innovantes, lesquelles sont définies, soit comme des entreprises ayant réalisé au cours des trois exercices précédents des dépenses de recherche d'un montant égal au tiers de leur chiffre d'affaires le plus élevé réalisé au cours de ces exercices, soit d'un agrément de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (Anvar). Les 40 % restants sont librement investis au gré du gestionnaire. Mais nombreux sont les FCPI qui ont recours à des investissements de nature proche (valeurs du second marché ou du nouveau marché).

A la différence d'une déduction qui s'applique en fonction des ressources du bénéficiaire et de sa

NOM DU FONDS	Montant	Classe	Risque	Durée	
AXA PLACEMENT INNOVATION (Axa Investment Paris)	40 000 francs	5	3,5	0	5 ans
BANQUE POPULAIRE INNOVATION (Banque Populaire)	1 000 francs	5	3	0 à 6*	7 ans
FRANCE INNOVATION 2 (ABN Amro)	15 000 francs	2,5	3	0	7 ans
INNOVA FRANCE (PLS Venture Capital Partners)	44 955 francs	5	3,5	0	6,5 ans
INNOVEN 2 (Groupe Pinatton)	25 000 francs	5	3,5	0	8 ans

tranche marginale d'imposition, une réduction procure un avantage neutre. En outre, le montant de cet avantage fiscal est connu à l'avance.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, la souscription à un FCPI doit être directe. La souscription dans le cadre d'un plan d'épargne en actions (PEA) ou d'un contrat d'assurance vie DSK ne donne pas droit à la réduction d'impôt de 25 %. Attention ! Si la réduction d'impôt est supérieure à l'impôt exigible, l'excédent non imputé n'est pas remboursé et il n'est pas reportable sur l'impôt dû au titre des années suivantes.

La réduction d'impôt n'est pas le seul avantage fiscal. A la sortie, les

revenus et les plus-values sont exonérés à condition que les parts du FCPI aient été conservées au moins cinq ans. Toutefois, les prélèvements sociaux de 10 % sont dus. En cas de donation des titres, il n'y a pas d'incidence sur la réduction d'impôt précédemment obtenue par le donateur (celui qui reçoit) conserve les titres pendant le délai nécessaire à l'expiration du délai de cinq ans.

En cas de force majeure (décès, invalidité de deuxième ou troisième catégorie, licenciement du contribuable ou de l'un des époux soumis à imposition commune), aucune reprise d'imposition n'est effectuée lorsque la cession des parts inter-

vient avant l'expiration du délai de cinq ans.

La réduction d'impôt pour souscription à un FCPI est cumulable avec d'autres avantages fiscaux, notamment la réduction d'impôt pour investissement dans des PME.

Denis Longin du cabinet Développement Financement Leasing, spécialiste des opérations de défiscalisation, se montre critique à l'égard du mécanisme : « Le produit est mal positionné, car il n'est pas assez intéressant pour les gros portefeuilles pour lesquels l'avantage fiscal est plafonné chaque année et trop risqué pour les petits. »

Si le principal inconvénient réside dans la limitation de l'avantage fis-

cal, c'est, également, une sécurité pour les investisseurs : de nombreux professionnels estiment qu'il ne serait pas raisonnable d'investir plus de 5 % de son patrimoine dans des FCPI. En 1997, première année d'application du système FCPI, leurs conseils de prudence ont été écoutés. Les FCPI ont levé environ 400 millions de francs et seuls quelques milliers de contribuables ont investi.

DE 10 % À 16,60 % DE RENDEMENT

Etant donné la spécificité des FCPI, les gains devraient, surtout, s'observer sur les dernières années de détention, lorsque les entreprises sélectionnées auront pleinement tiré profit de leurs marchés.

S'il est difficile de donner des indications sur les rendements à venir de ces fonds novateurs, les plus pessimistes les évaluent à deux fois ceux du Livret A des caisses d'épargne (soit 6 %), auquel il faut ajouter l'avantage fiscal, qui selon la durée de détention diffère d'un FCPI à l'autre, permet de porter la rentabili-

té à près de 10 % l'an. La plupart des gestionnaires, tel Nicolas Jenart du groupe Pinatton, s'accordent à espérer des rendements de l'ordre de 15 à 18 % l'an. L'Association française des investisseurs en capital risqué (AFIC) et le cabinet Ernst and Young, qui mesurent la performance annuelle de l'activité de capital investissement en France relèvent de bons scores. Sur cinq ans (1993 à 1997), 14,91 % l'an ; sur dix ans (1988 à 1997), 15,91 % ; sur vingt ans (1978 à 1997), 16,60 %.

Pour sa part, Patrick Revena, responsable de PLS, constate que de nombreuses sociétés retenues par son FCPI ont, actuellement, un taux de rendement interne des capitaux investis de l'ordre de 30 %.

Mais, il faudra, également, tenir compte des frais assez lourds, de la rémunération des gérants et des échecs de certaines entreprises. Les FCPI sont un placement de diversification risqué et qui ne peut s'apprécier que sur le long terme.

Bernard Le Court

Gérer les plus-values et moins-values mobilières

Les plus-values résultant de la vente de valeurs mobilières sont imposables au taux de 26 % lorsque le montant annuel des cessions dépasse 50 000 francs pour l'année 1998. En deçà, elles demeurent exonérées.

Toutefois, les plus-values réalisées sur les sicav ou fonds communs de placement de type monétaire ou obligataire de capitalisation sont imposables quel que soit le montant de la vente.

Pour calculer le montant de vos cessions, vous devez tenir compte de l'ensemble des ventes réalisées dans l'année par les membres de votre foyer fiscal : rachat d'actions de sicav ou de parts de fonds communs de placement, cession d'actions ou d'obligations, retrait ou rachat sur un plan d'épargne en actions (PEA) avant l'expiration de la cinquième année.

En cas d'événement exceptionnel dans la vie du contribuable ou de son conjoint - licenciement, départ en retraite, invalidité, décès, divorce ou séparation, redressement ou liquidation judiciaires ou tout autre événement particulièrement grave -, l'administration fiscale appréciera le franchissement du seuil de cession en prenant pour référence la moyenne des cessions sur l'année considérée et les deux précédentes. L'imposition interviendra si cette moyenne dépasse le seuil de 50 000 francs. La plus-value imposable est calculée en effectuant la différence entre le

prix de cession des titres diminués des frais de vente ou leur prix d'acquisition augmentés des frais d'achat. Lorsque les titres composant une seule et même ligne ont été acquis à des cours différents, le prix d'acquisition à retenir est déterminé en calculant un prix d'achat moyen pondéré.

Exemple : acquisition en 1995 de 200 actions de la société Z à 50 francs l'unité et acquisition en 1996 de 200 actions Z à 80 francs. Vente en 1998 de 100 actions Z à 100 francs. Le prix d'achat moyen pondéré s'établit ici à 65 francs. Conséquence : la plus-value imposable sera de 3 500 francs (100 x 100) - (65 x 100).

A noter que les moins-values subies au cours d'une année viennent en déduction des plus-values imposables. Les pertes qui n'ont pu être imputées sont reportables sur les gains des cinq années suivantes. A condition que le seuil de cession ait été franchi l'année où elles ont été déduites. Exemple : un contribuable a vendu pour 60 000 francs de titres en constatant une moins-value de 8 000 francs. Cette moins-value sera reportable sur les plus-values des années suivantes car le seuil de cession de 50 000 francs a été franchi. A contrario, si le montant des cessions avait été de 45 000 francs, la moins-value réalisée n'aurait pu s'imputer sur les plus-values des cinq années suivantes. D'où l'intérêt pour le contribuable de procéder dans certains cas à des ventes supplémentaires pour bénéficier de ce report.

Laurent Edelmann

Un contrat d'assurance-vie ne peut être saisi

PARMI les caractéristiques des contrats d'assurance-vie figure le principe de leur insaisissabilité par les créanciers, les héritiers du souscripteur, et même le fisc, du moins jusqu'à leur dénouement (rachat ou versement au bénéficiaire désigné, à une date déterminée ou au décès du souscripteur, par exemple). C'est une règle fondamentale du code des assurances, qui a été confirmée de façon éclatante par la Cour de cassation. Elle comporte cependant certaines exceptions destinées à éviter des abus comme le transfert massif de ressources par des cotisations manifestement exagérées au regard des moyens du souscripteur et visant à organiser son insolvabilité.

Malheureusement, cette question devient d'une grande actualité si l'on prend en compte le fait que plus de 10 millions de ménages français sont aujourd'hui détenteurs d'un contrat d'assurance-vie individuelle, représentant un encours global supérieur

à 3 300 milliards de francs, tandis que les commissions de surendettement doivent faire face à plusieurs centaines de milliers de demandes.

Cette décision de la cour suprême vient à point nommé, dans la mesure où les cours d'appel avaient adopté des positions hétérogènes au cours des dernières années, donnant un sentiment d'incertitude aux personnes concernées.

La cour d'appel de Toulouse avait ainsi autorisé un centre des impôts à saisir un contrat d'assurance-vie dans la limite de sa valeur de rachat, considérant que puisqu'il comprenait une opération d'épargne doublée d'une assurance-vie, l'assuré pouvait racheter des sommes contractuellement fixées. Celles-ci faisaient donc partie de son patrimoine et devenaient du même coup saisissables.

A l'inverse, la cour d'appel de Grenoble allait rappeler, conformément au code des assurances l'insaisissabilité d'un contrat à terme fixe, qui permettait d'obtenir au bout de quinze ans un capital en cas de vie ou de décès de l'assuré et, en cas d'invalidité totale de l'assuré, une rente jusqu'au terme fixé. En effet, selon elle, l'assuré n'étant ni débiteur ni dépositaire des sommes versées à l'égard de l'assuré, le fisc ne peut s'en saisir par un « avis à tiers détenteur » destiné à l'assureur.

C'est dans le même esprit que la Cour de cassation a rejeté un pourvoi du receveur principal des impôts de La Tour du Pin (formé en cassation de l'arrêt de la cour d'appel de Grenoble du 7 novembre précité).

DÉCEPTION DES CRÉANCIERS

Si les sommes en cause peuvent être saisies au terme du contrat, soit au décès du souscripteur, à une date prédéterminée ou en cas de rachat anticipé, c'est-à-dire au moment de leur versement, entre-temps les cotisations versées sont « la propriété » de l'assuré.

De ce fait, « tant que le contrat n'est pas dénoué, le souscripteur est uniquement investi du droit personnel de faire racheter le contrat et de désigner ou modifier le bénéficiaire de la prestation. » Encore doit-il obtenir l'accord de ce dernier s'il l'a déjà accepté par écrit auprès de la compagnie. La cour affirme donc que seul l'assuré peut racheter le contrat avant son terme, à titre strictement personnel. Voilà pourquoi elle a rejeté le pourvoi du receveur, le condamnant même aux dépens.

Dans ces conditions, cet arrêt risque de provoquer de grosses déceptions chez les nombreux créanciers - dont le fisc - qui espéraient voir le droit des assurances se fonder peu à peu dans le droit civil général au motif que les contrats d'assurance-vie ne comporteraient quasiment plus d'aléa, et seraient donc devenus de simples formules de placement comme les autres. Mais le fait que les sommes versées sur un contrat d'assurance ne soient plus de la propriété du souscripteur - contrairement à celles déposées dans une banque - a, selon la Cour, des conséquences juridiques spécifiques, légitimes, et sanctionnées par le code des assurances.

L'insaisissabilité du contrat constitue un principe si fort que, sauf à de très rares exceptions, même le créancier gagiste d'un souscripteur ne peut en demander le rachat en cours, sauf si cette opportunité a été faite l'objet d'une clause précise dans l'acte de constitution de gage, et le maintenir dans la limite de : la créance garantie.

Enfin, si les deux dates du terme du contrat et de l'échéance de la créance coïncident, le bénéficiaire du gage recevra tout ou partie du capital prévu, selon le montant de sa créance.

A moins que l'assuré ne lui oppose le type d'exception qu'il aurait pu légitimement opposer au souscripteur ou au bénéficiaire. Pourquoi pas la nullité du contrat pour fausseté de déclaration intentionnelle ?

Didier Verneuil

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde - LCI

DANIEL VAILLANT

ANIMÉ PAR OLIVIER MAZEROLLE

AVEC PATRICK JARREAU (LE MONDE) ET ANITA HAUSSER (LCI)

RTL

DIMANCHE 18 H 30

Il n'y a pas qu'internet dans la vie...

Stockholm
CAPITALE CULTURELLE DE L'EUROPE 1998

Documentation gratuite sur marchés de Noël, réveillons, week-ends et séjours : Office Suédois du Tourisme, 18, bd Malesherbes, 75008 Paris. Tél. 01 53 43 26 27, fax 01 53 43 26 24.

Nom :
Adresse :

M6

Manière de voir LE MONDE diplomatique
Le bimestriel édité par

ANATOMIE DE LA CRISE FINANCIÈRE

Le spectre du grand krach

Introduite par Ignacio Ramonet et conclue par Bernard Cassen, une présentation détaillée, en quatre parties, des mécanismes, des caractéristiques et des perspectives de la crise actuelle :

- Krach et « bulles », crises et krach ? avec les contributions de Claude Julien, Frédéric F. Clairmont, François Chesnais, René Passet, Dominique Vidal et Serge Halimi.
- Bangkok, Tokyo, Wall Street, Berry, avec les contributions de Christian de Brie, Michel Chossodovsky, Philip S. Golub, François Chesnais, Carlos Gabetta, Daniel Baudou et Bernard Maris.
- Le « poliburo » de l'Internationale ultra-libérale, avec les contributions de Lori M. Wallach, Nuri Alcala, Jack Ralite, Serge Regourd, Jean-Claude Lefort et Jean-Pierre Page, Ibrahim Warde, Gabriel Kolkou et Pierre Bourdieu.
- Contre-attaques avec Attac, avec les contributions de Roger Lessgards, Patrick Viveret, Howard M. Wachtel et de l'association Attac.

Ces analyses, en partie inédites, sont complétées par un abondant appareil documentaire : une bibliographie commentée, une présentation critique de nombreux sites Internet, un très précis et très utile glossaire des termes économiques et financiers.

Chez votre marchand de journaux - 45 F

spatiale sont à l'étude. L'ÉTAPE suivante interviendrait dans un second temps. BAE-DASA et l'ensemble français représentent 120 milliards de francs de chiffre d'affaires chacun.

tre BAe et DASA

ete-Thomson-CSF

Autonies entre l'Autorité

Autonies entre l'Autorité

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes EDF, Elf, Total, etc.

PRODUITS DE BASE

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Air Liquide, Air France, etc.

CONSTRUCTION

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Bouygues, Ciments Français, etc.

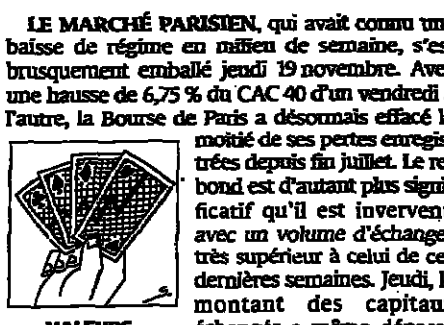
BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Alcatel, Alstom, etc.

AUTOMOBILE

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Ecia, Labelex, etc.

Les rumeurs de fusions dopent la Bourse de Paris



VALEURS

LE MARCHÉ PARISIEN, qui avait connu une baisse de régime en milieu de semaine, s'est brusquement emballé jeudi 19 novembre. Avec une hausse de 6,75 % du CAC 40 un vendredi à l'autre, la Bourse de Paris a désormais effacé la moitié de ses pertes enregistrées depuis fin juillet. Le rebond est d'autant plus significatif qu'il est intervenu avec un volume d'échanges très supérieur à celui de ces dernières semaines. Jeudi, le montant des capitaux échangés a même dépassé les 20 milliards de francs, un niveau proche des records enregistrés au début de l'été, lorsque la place boursière était euphorique.

Pourtant, aucune nouvelle économique d'importance ne justifie cette accélération. Le raffermissement du dollar, observé cette semaine, est traditionnellement un facteur de soutien des valeurs françaises, mais ne peut expliquer seul la progression du marché parisien. Les investisseurs sans doute rassurés par les mesures du gouvernement japonais pour sauver le système financier nippon. Ils peuvent également se satisfaire du plan de soutien financier accordé au Brésil. Cependant, les prévisions économiques de l'OCDE sont venues confirmer que la croissance économique en France serait moins soutenue

qu'au début de l'année. L'organisation prévoit une hausse du produit intérieur brut de 2,4 % en 1999, inférieure à la prévision officielle du gouvernement, qui est toujours de 2,7 %. La baisse des taux, annoncée mardi par la Réserve fédérale américaine, n'a eu aucun effet positif sur l'évolution de la Bourse française et le statu quo monétaire décidé jeudi par les banques centrales française et allemande rend le plus improbable une baisse des taux d'ici la fin de l'année dans les pays du noyau dur de la zone euro. En fait, seules des rumeurs de fusions entre sociétés françaises ou européennes peuvent expliquer ce brusque réveil du marché parisien.

En début de semaine, l'information selon laquelle le rapprochement entre le groupe Rhône-Poulenc et l'allemand Hoechst était proche, a permis à l'action du groupe chimique d'enregistrer un bond de plus de 3 % en une seule séance. Sur une semaine, le titre gagne 12 %. Mercredi, c'était l'annonce d'un prochain mariage, évoqué depuis de longs mois dans les milieux boursiers, d'un vendredi à l'autre, les titres des deux groupes pharmaceutiques se sont appréciés de 3 % et de 5 %. Même le géant Alcatel n'a pas été épargné par les rumeurs de fusion, la presse britannique se faisant l'écho de discussions entre l'Anglais GEC et le groupe présidé par Serge Tchuruk. En une semaine, le titre Alcatel a enre-

gistré un gain de 11 %. L'effervescence s'est également emparée des valeurs financières. Dès lundi, l'action du Crédit commercial de France a bénéficié d'informations parues dans la presse italienne selon laquelle l'italien San Paolo-IMI souhaitait augmenter sa participation dans le capital de la banque française. Le titre de l'établissement, qui fait figure de proie idéale pour une OPA en raison de sa taille modeste et de son capital morcelé, a gagné quelque 17 % en l'espace de cinq séances. En milieu de semaine, c'était au tour de la Société générale d'être au centre des rumeurs. Vendredi, le titre a dû être suspendu à la hausse pendant une quinzaine de minutes, obligeant la banque à révéler les informations selon lesquelles elle était en contact avec le néerlandais ABN Amro ou le Français Paribas en vue d'un rapprochement. Sur une semaine, son action a bondi de plus de 20 %.

Avec de telles hausses, fondées souvent sur des informations non confirmées, les investisseurs ne doivent pas perdre de vue que les bénéfices de certaines sociétés ne seront pas forcément au rendez-vous. La chute de près d'un tiers de sa valeur de l'action Ecia en une semaine, après la révision à la baisse des prévisions de résultats de la société, montre que les effets de la crise sont peut-être sous-estimés.

Joël Morio

DISTRIBUTION

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Bazar Hvg, Carrefour, Casino, etc.

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Bongrain, Danone, Evian, etc.

AUTRES SERVICES

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Accor, Altran Techno, etc.

BIS

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Canal, Cap Gemini, etc.

AUTRES SERVICES

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Accor, Altran Techno, etc.

LES PERFORMANCES DES SICAV MONÉTAIRES

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 17 novembre

Table with columns: Libellé, Organisme promoteur, Rang, Perf.%, Valeur liquid. Lists various SICAV monétaires and their performance metrics.

Belle régularité pour les sicav monétaires

EN DÉPIT de leur médiocre rentabilité, les sicav monétaires continuent de drainer une épargne importante. Selon Euro-Performance, ces produits totalisent un encours de 862,6 milliards de francs soit une progression de près de 20 milliards de francs en un mois. Il faut dire que, à la différence d'autres catégories de fonds, les sicav destinées en priorité à rémunérer la trésorerie des entreprises et des particuliers font preuve d'une belle régularité mois après mois. Elles attirent donc des investisseurs qui souhaitent ne prendre aucun risque avec leurs économies.

Sur un trimestre, le rendement moyen des sicav monétaires calculé par Fininfo s'élève à 0,74 %, inchangé par rapport à notre classement précédent. Au cours de ces douze derniers mois, les sicav monétaires ont rapporté un peu plus de 3 %. Toutefois, ces produits devraient voir leur rendement baisser au cours de la première moitié de l'année prochaine.

Les gérants anticipent désormais un assouplissement de la politique monétaire des banques centrales française et allemande dans les prochains mois. Toutefois, la baisse des taux d'intérêt ne devrait pas avoir lieu avant la fin de l'année, pense une grande majorité d'entre eux. « Il faut d'abord laisser des pays comme l'Italie, l'Espagne et l'Irlande ramener leur taux aux niveaux de ceux qui prévalent en France et en Allemagne », estime Nathalie Onado, gérante de Cyril Plus.

Il s'agit, d'autre part, que les pressions exercées ces dernières semaines par certains responsables politiques pour que les banques centrales assouplissent leur politique monétaire soient loin de produire les effets escomptés. Mais les gérants de sicav monétaires estiment que le ralentissement de la croissance sur le Vieux Continent devrait conduire la banque centrale européenne à baisser ses taux une fois l'euro lancé, le 4 janvier.

Dans ce contexte peu favorable, les gestionnaires des sicav monétaires tentent de mettre en place des stratégies d'investissement

Belle régularité pour les sicav monétaires

EN DÉPIT de leur médiocre rentabilité, les sicav monétaires continuent de drainer une épargne importante. Selon Euro-Performance, ces produits totalisent un encours de 862,6 milliards de francs soit une progression de près de 20 milliards de francs en un mois. Il faut dire que, à la différence d'autres catégories de fonds, les sicav destinées en priorité à rémunérer la trésorerie des entreprises et des particuliers font preuve d'une belle régularité mois après mois. Elles attirent donc des investisseurs qui souhaitent ne prendre aucun risque avec leurs économies.

Sur un trimestre, le rendement moyen des sicav monétaires calculé par Fininfo s'élève à 0,74 %, inchangé par rapport à notre classement précédent. Au cours de ces douze derniers mois, les sicav monétaires ont rapporté un peu plus de 3 %. Toutefois, ces produits devraient voir leur rendement baisser au cours de la première moitié de l'année prochaine.

Les gérants anticipent désormais un assouplissement de la politique monétaire des banques centrales française et allemande dans les prochains mois. Toutefois, la baisse des taux d'intérêt ne devrait pas avoir lieu avant la fin de l'année, pense une grande majorité d'entre eux. « Il faut d'abord laisser des pays comme l'Italie, l'Espagne et l'Irlande ramener leur taux aux niveaux de ceux qui prévalent en France et en Allemagne », estime Nathalie Onado, gérante de Cyril Plus.

Il s'agit, d'autre part, que les pressions exercées ces dernières semaines par certains responsables politiques pour que les banques centrales assouplissent leur politique monétaire soient loin de produire les effets escomptés. Mais les gérants de sicav monétaires estiment que le ralentissement de la croissance sur le Vieux Continent devrait conduire la banque centrale européenne à baisser ses taux une fois l'euro lancé, le 4 janvier.

Dans ce contexte peu favorable, les gestionnaires des sicav monétaires tentent de mettre en place des stratégies d'investissement

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Bnl Investis, C.F.C., etc.

SERVICES FINANCIERS

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes AGF, Axa, B.N.P., etc.

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

Table with columns: Code, Cours, Diff. Includes Bollor Techno, Cetus Europ.Reun, etc.

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe

La Réserve fédérale et la crise financière n'est pas...

Le virage orthodoxe de Bonn ouvre la voie à une détente monétaire

La Réserve fédérale américaine a baissé, mardi 17 novembre, ses taux directeurs, signe que, selon elle, la crise financière n'est pas finie. La Bundesbank et la Banque de France ont en revanche opté pour le statu quo

La banque centrale des États-Unis a, pour la troisième fois en un mois et demi, choisi d'assouplir sa politique monétaire, mardi 17 novembre. Cette décision, destinée à prévenir un ralentissement trop marqué de l'économie

et à aider les pays émergents, démontre surtout que, aux yeux des dirigeants américains, la crise financière n'est pas terminée. Le dollar n'a pas souffert de la baisse des taux américains, pas plus qu'il n'a été pénalisé par la

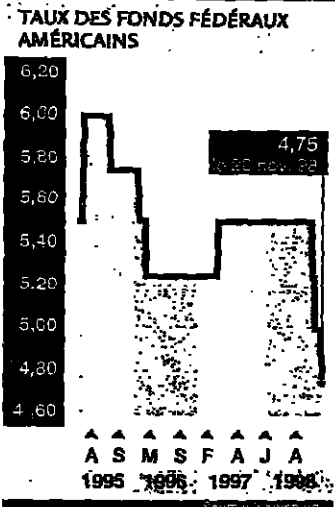
décision de la Bundesbank et de la Banque de France d'opter pour le statu quo monétaire. Il est resté ferme, cotant 5,67 francs vendredi soir. Il est vrai que les opérateurs n'ont pas perdu tout espoir de baisse des taux en Alle-

magne et en France avant la fin de l'année, surtout après les déclarations du ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine, qui ont marqué le retour de l'orthodoxie budgétaire et monétaire à Bonn.

A CEUX qui expliquaient, en mettant en avant la remontée des places boursières, que la crise financière n'était plus qu'un mauvais souvenir, la Réserve fédérale américaine (Fed) a apporté, mardi 17 novembre, un démenti cinglant. La baisse d'un quart de point de ses deux principaux taux directeurs a démontré que son inquiétude reste grande. « Bien que la situation sur les marchés financiers se soit calmée depuis la mi-octobre, des tensions inhabituelles demeurent », a expliqué la Fed, faisant allusion à la persistance d'un écart important entre le taux des bons du Trésor et celui des crédits entre banques (un écart que les spécialistes désignent sous le terme de *Ted spread*). Ce phénomène alimente les craintes exprimées à maintes reprises par le président de la Fed, Alan Greenspan, d'une pénurie de crédit aux États-Unis.

Ces raisons financières, auxquelles s'ajoute le souci de la Fed d'aider les pays émergents en réduisant le poids du service de leur dette libellée en dollars, ont, semble-t-il, davantage joué que les motifs purement économiques. Les derniers indicateurs publiés outre-Atlantique ont reflété un dynamisme quasi intact : en octobre, les ventes au détail ont progressé de 1 %, les mises en chantier de logements de 7,3 % tandis que, de façon plus anecdotique, selon une enquête du *Conference Board*, les

La Fed baisse à nouveau ses taux



Pour la troisième fois en un mois et demi, la Réserve fédérale américaine a choisi d'assouplir sa politique monétaire.

familles américaines s'approprient à dépenser 500 dollars en moyenne en cadeaux de Noël, soit 11 % de plus que l'année passée. Selon John Lonski, économiste de l'agence financière Moody's, le rythme actuel des dépenses des ménages est conforme avec une croissance de 3 % du produit intérieur brut (PIB) au 4^e trimestre. Les signes du ralentissement écono-

mique pronostiqué par les experts - ceux de l'OCDE estiment que la croissance devrait revenir à 1,5 % en 1999 aux États-Unis - restent encore très minces. Ce n'est pas le cas en Europe, où la plupart des statistiques récemment publiées reflètent un essoufflement de l'activité. En France, la production manufacturière a reculé de 1 % en septembre tandis qu'en Allemagne, le climat des affaires s'est encore détérioré en octobre, tombant à 92,4 points, selon le baromètre de l'institut de conjoncture Ifo. Le rapport publié par les conseillers économiques du gouvernement de Bonn, connus sous le nom de « cinq sages », s'est montré pessimiste : l'économie allemande en 1999 ne devrait croître que de 2 % en 1999.

CADEAU DE NOËL ?

En dépit de ces signes de détérioration de la situation économique, la Bundesbank et la Banque de France ont choisi, jeudi, d'opter pour le statu quo. Le ministre de l'économie Dominique Strauss-Kahn a estimé jeudi qu'il ne fallait « pas désespérer » d'une éventuelle baisse des taux d'intérêt « dans les pays du cœur de l'Europe », parmi lesquels se rangent la France et l'Allemagne. « Nous avons effectivement des taux d'intérêt faibles, plus faibles que ceux des Anglais, plus faibles que ceux des États-Unis, même si l'on peut penser

que cela serait mieux qu'ils le soient encore plus », a déclaré M. Strauss-Kahn. Comme le ministre français, les opérateurs n'ont pas perdu l'espoir d'un assouplissement monétaire en Allemagne et en France avant la fin de l'année.

Celui-ci se fonde notamment sur les signes de retour à l'orthodoxie économique à Bonn. Le ministre des finances, Oskar Lafontaine,

lement réaffirmé avec force l'indépendance de la Bundesbank : il a jugé que « la politique monétaire européenne est sur la bonne voie ». Il a par ailleurs rangé son projet d'encadrer étroitement les fluctuations du dollar vis-à-vis de l'euro, projet auquel s'opposait personnellement le président de la Bundesbank Hans Tietmeyer. Enfin, il a appelé au respect du pacte de

M. Greenspan prédit le « succès » pour l'euro

Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, s'est dit convaincu, vendredi 20 novembre, que « l'euro connaîtra un succès impressionnant », en ajoutant que la compétitivité de la monnaie européenne dépendra pour bonne part de la crédibilité de la Banque centrale européenne (BCE).

M. Greenspan a par ailleurs qualifié « d'illusion » le projet allemand d'instaurer des bandes de fluctuation entre le dollar et l'euro, estimant qu'il n'existerait « pas de substitut à une politique monétaire sensée pour maintenir la stabilité d'une devise ».

Le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, a pour sa part relevé que le premier taux de l'euro sera connu avant Noël : le conseil de la BCE se réunira mardi 22 décembre.

qui, avec son adjoint secrétaire d'Etat, Heiner Flassbeck, avait semé le trouble par ses attaques violentes contre la banque centrale allemande et par ses menaces à peine voilées d'utiliser l'arme budgétaire en cas de blocage monétaire, a opéré un virage spectaculaire. A l'issue du conseil économique et financier franco-allemand, M. Lafontaine n'a pas seu-

stabilité budgétaire. « La France et l'Allemagne n'ont pas de raison, au regard de la situation budgétaire, de remettre en cause le pacte de stabilité », a précisé M. Lafontaine. De son côté, Klaus Gretschmann, qui préparera les sommets du G7 du chancelier allemand Gerhard Schröder, a dénoncé le principe d'une relance par une stimulation de la consommation intérieure tandis que le ministre de l'économie, Werner Müller, a prôné la modération salariale.

Ces nombreux gages de bonne conduite économique pourraient être récompensés, espèrent les opérateurs, par une baisse des taux. Comme l'a observé le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, « ce n'est pas parce que l'on nous demande de baisser encore des taux d'intérêt déjà très bas que nous le ferons ! Et ce n'est pas non plus parce qu'on nous le suggère, un peu trop bruyamment, que nous ne le ferons pas ». Le suspense reste entier. D'une part, premier obstacle à un assouplissement monétaire, la convergence entre taux européens n'est toujours pas assurée (le taux d'intervention italien se situe à 4 %, contre 3,5 % en France et en Allemagne) ; d'autre part, la Bundesbank et la Banque de France ne tiennent plus que deux réunions - le 3 et le 17 décembre - avant le lancement de l'euro. Un scénario parfois envisagé serait que toutes les banques centrales de la zone euro (française et allemande comprises) abaissent ensemble, à la mi-décembre, leur taux directeur au même niveau - par exemple à 3 %. C'est du moins le cadeau de Noël dont rêvent tant les professionnels des marchés que les hommes politiques.

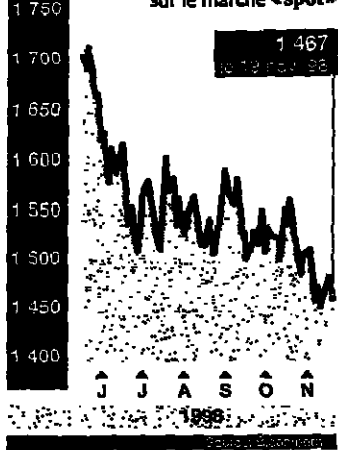
Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommeais

Carole Petit

MATIÈRES PREMIÈRES

Nouveau repli du cacao
COURS EN DOLLAR PAR TONNE
sur le marché « spot »



L'AFRIQUE arrive en force sur le marché mondial du cacao, mais il n'est pas sûr qu'elle y soit gagnante. Les producteurs ouest-africains ont écumé d'importants tonnages de fèves, faisant du même coup chuter les cours à un niveau très bas. Aussi bien à New York qu'à Londres, on a assisté à une franche dégringolade. Sur le SCSE, le contrat de décembre s'affichait, à la clôture du vendredi 20 novembre, à 1 446 dollars la tonne, et celui de mars à 1 472 dollars. Ils perdaient 21 dollars et 23 dollars respectivement sur la séance de la veille. A Londres, les prix sont passés sous la barre psychologique des 1 000 livres sterling à 956 livres pour le décembre (-7 livres).

En deux semaines, le Ghana aurait vendu au bas mot 40 000 tonnes de cacao. Bien que dans des proportions inférieures, la Caisse de stabilisation ivoirienne libère elle aussi plusieurs milliers de tonnes, de même que le Cameroun et la Nigéria. Ce mouvement a mis le marché sous pression alors que les fabricants restaient en repli, sans volonté de reconstruire leurs stocks. La spéculation a fait le reste. Les deux premiers producteurs africains, la Côte-d'Ivoire et le Ghana, se font ouvertement concurrence. Le Brésil a déjà indiqué qu'il devrait leur acheter (ainsi qu'à l'Indonésie) des fèves en grande quantité. De plus, les Ivoiriens veulent se positionner sur le marché japonais et tailler des coupures à leurs voisins ghanéens, dont la qualité du cacao est fort appréciée dans l'archipel. C'est là que le bât blesse, car les industriels s'inquiètent de la qualité douteuse des fèves dans les entretôts d'Abidjan. Celles qu'ils ont reçues jusqu'à présent sont trop petites et mal fermentées, ce qui donne des produits de mauvais goût.

Le rejet à Berne, lors des discussions sur la mise à jour du *Code alimentaire*, de l'introduction de graisses végétales autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat, a beau représenter en 2001 une « possible modification de la réglementation européenne sur le chocolat », selon les termes de Guy-Alain Gauze, le ministre ivorien des matières premières, il risque de n'être qu'une victoire à la Pyrrhus.

Marché européen des capitaux : obligations foncières et locales

LES EMPRUNTEURS de toutes catégories ont à nouveau accès au marché. Les investisseurs ont d'importantes liquidités à placer ; ils souscrivent avec d'autant plus d'empressement aux propositions qui leur sont faites que les intermédiaires financiers ont maintenu la prévenance de les consulter avant d'arrêter les conditions des émissions. D'une façon générale, on recommence à prendre des risques s'ils sont compensés par des rendements nettement plus élevés. La crise récente paraît presque oubliée.

Pour l'heure, on semble se préoccuper davantage de questions techniques, en particulier des réformes en cours susceptibles de marquer l'évolution de l'an prochain sur le marché international des capitaux. En France, un projet retient particulièrement l'attention. Il s'agit de la constitution de « sociétés de crédit foncier », des établissements spécialisés qui, pour financer des prêts dans le secteur de l'immobilier ainsi qu'à des collectivités locales, émettraient des titres qui s'appelleraient tout simplement « obligations foncières » ou « obligations locales ». Ces noms rappellent celui du Crédit foncier de France, qui a été une des plus puissantes institutions du pays jusqu'en 1995, l'année de ses déboires.

En gros, le mécanisme prévu est le même que celui, ancien, réglant l'émission d'obligations foncières et communales du Crédit foncier. De fait, les changements envisagés sont de taille. D'une part, l'activité des nouvelles sociétés devrait être étroitement confinée et, d'autre part, les titres qu'elles émettraient pour assurer leur

financement seraient privilégiés au plus haut point. La parfaite sécurité des porteurs devrait être assurée par la qualité et la quantité des prêts, et également par la priorité qu'ils auraient sur tous les autres créanciers en cas de difficultés d'une société de crédit foncier. Ce second élément est extraordinaire. Il faudra pour l'obtenir introduire une dérogation à la loi sur les faillites.

Le système paraît si sûr que ses promoteurs attendent avec la plus grande confiance le verdict des maisons spécialisées dans la notation des emprunts. Il y a de quoi impressionner les plus sourcilieux de ces juges. Ceux-ci sont redoutables. Selon les notes qu'ils donnent, les emprunteurs doivent offrir des rémunérations plus ou moins élevées.

C'est, à l'évidence, dans une telle perspective que se justifie le projet français. Les sociétés de crédit foncier, qui seraient dans le giron de banques bien établies (mais dont les propres obligations ne bénéficieraient pas toutes des meilleures notes), pourraient donc lever des fonds à un moindre coût. L'économie réalisée serait répartie sur les prêts consentis. Les régions, les départements ou les communes devraient en bénéficier.

En outre, ce serait, pour la place financière de Paris, une façon de répondre à la concurrence étrangère, notamment celle des établissements allemands spécialisés. Ceux-ci se financent à de meilleures conditions grâce à leurs lettres de gage, dont la supériorité est reconnue non seulement dans leur pays mais également à l'échelle européenne. En réalité, tel qu'il se pré-

sente aujourd'hui, le plan français apparaît impeccable aux yeux de certains spécialistes, qui n'hésitent pas à affirmer qu'il permettra de faire encore mieux que les Allemands.

Il reste que, si tous les experts se montrent impressionnés, d'aucuns estiment qu'on est peut-être en train d'exagérer. Le double degré de sécurité (création d'un statut de sociétés spécialisées et dérogation à la loi sur les faillites) est-il vraiment nécessaire ? Ne vaudrait-il pas mieux, pour faire avancer rapidement les choses (il y a quelques urgences en la matière) se limiter à un seul de ces deux éléments ? Il est difficile de répondre à de telles interrogations, de même qu'il est malaisé de refuser l'interprétation selon laquelle un des objectifs du plan serait de faciliter le découpage du Crédit foncier de France. Ceux qui le prévalent ont beau jeu de faire valoir que les projets actuels pourraient conduire à la constitution d'une nouvelle société financière à laquelle l'ancien établissement ne transférerait que des avoirs d'excellente qualité (de façon neutre sur le plan fiscal et comptable). Une fois établie, la nouvelle société qu'émettrait des obligations foncières ou locales pourrait être facilement détachée de la maison-mère.

La réponse ne pourra vraisemblablement pas être fournie avant l'an prochain. Aucun projet de loi portant création de statut de sociétés de crédit foncier n'a en tout cas été arrêté par le conseil des ministres. Certains pensent que ce sera fait en décembre.

Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommeais

Carole Petit

L'optimisme exagéré des places boursières

LA REPRISE spectaculaire des places boursières conduit-elle à des excès ? Les hausses de l'ordre de 20 % enregistrées lors des six dernières semaines par les marchés européens et américains sont-elles pérennes ou menacées dans les prochains mois par les effets du ralentissement à venir de la croissance économique dans le monde ? La question mérite d'être posée car, si la crise financière de l'été semble éteinte, les perspectives économiques restent très incertaines. Cela n'empêche pas les marchés d'actions, après une pause, d'avoir repris cette semaine leur marche en avant. Les places de Paris, Francfort, Londres, Wall Street et Tokyo affichent d'un vendredi à l'autre des gains conjoints entre 2,69 % pour l'indice Dow Jones et 6,75 % pour le CAC 40.

Les trois baisses consécutives du loyer de l'argent aux États-Unis, dont la dernière cette semaine, le repli puis la stabilisation du dollar,

le plan de relance de l'économie et de soutien des banques japonaises, et l'aide financière internationale au Brésil sont autant de bonnes nouvelles. Mais les prévisions données cette semaine par l'OCDE, qui voit peu de signes de reprise avant l'an 2000 et révisé fortement son pronostic à la baisse, confirment l'ampleur du ralentissement économique à venir : l'OCDE table désormais, pour les 29 pays membres, sur une croissance de 2,2 % cette année, alors que, en avril, elle prévoyait encore 2,4 %. La révision est plus importante encore pour 1999 (-0,8 point) à 1,7 %.

L'Asie continue d'être plongée dans une profonde récession. Non seulement les économies de la plupart des pays de la région n'ont pas amorcé de redressement, mais elles devraient continuer à se contracter. Les pays asiatiques doivent toujours faire face à une chute de l'investissement et de la production. Le redressement général des balances

des paiements est avant tout la conséquence d'une baisse des importations liée à l'effondrement de la demande. La faiblesse des perspectives des économies japonaise et chinoise ne permet pas d'espérer un redressement rapide de l'activité et de la consommation. Dans ce contexte, les envoies de 40 % à 70 % des places émergentes asiatiques en deux mois et demi semblent loin d'être justifiées par l'environnement économique. L'Asie n'est pas seule en cause.

MANQUE DE CRÉDITS

Le Brésil devrait également entrer en récession et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale connaîtront un ralentissement important. Quant à la Russie, le recul de son produit intérieur brut devrait atteindre 6 % en 1998 et 1999.

En Europe et aux États-Unis, la situation est différente. La solidité de la demande intérieure et de la consommation protège l'activité.

Après avoir anticipé le pire à la fin de l'été, les investisseurs font preuve aujourd'hui d'une confiance sans doute exagérée, en tout cas très supérieure à celle des économistes. L'OCDE prévoit une croissance ramenée à 1,5 % l'an prochain outre-Atlantique. Les États-Unis restent menacés par la raréfaction brutale de l'offre de crédit. Les émissions obligataires privées rediment doucement et les écarts de taux d'intérêt entre dettes privées et emprunts d'Etat restent très élevés.

Les difficultés des établissements bancaires américains et européens n'ont pas disparu par enchantement et pèsent sur l'offre et le coût du crédit. Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, a d'ailleurs estimé vendredi que les banques commerciales, secouées par la crise en Asie et en Russie, allaient continuer à se montrer prudentes. « Il y a eu un basculement assez considérable de l'évaluation des risques » par les

banques commerciales, « surtout après l'aggravation de la crise en Russie », a déclaré M. Greenspan. Les engagements des banques commerciales sur les pays émergents en crise n'ont pas cessé d'augmenter jusqu'au printemps 1998 et représentent selon la Banque des règlements internationaux 781 milliards de dollars (4370 milliards de francs).

« La récente progression de Wall Street s'est inscrite dans un environnement incertain puisque la volatilité implicite est restée élevée tout au long du mois d'octobre et début novembre, souligne pour sa part la société de Bourse Aurel dans une étude récente. Le niveau de la volatilité du marché actions souligne que, malgré sa bonne performance, les anticipations des investisseurs demeurent incertaines, à l'image de l'économie réelle. L'évolution des profits des sociétés est loin d'être facile à anticiper. D'un côté, on observe des taux de croissance des profits de sociétés

supérieurs à 50 % sur un an. C'est le cas des secteurs liés à l'aménagement, l'électronique, la distribution, l'informatique et l'aérospatiale. Par contre, les banques, le secteur manufacturier, la chimie ou l'industrie pétrolière souffrent de la crise. » L'OCDE s'attend aussi à un ralentissement en 1999 des économies européennes. Au vu de la dégradation de l'environnement économique mondial, la croissance en France ne devrait pas dépasser 2,4 % l'an prochain, 2 % en Allemagne et 0,8 % seulement au Royaume-Uni. En Allemagne, le climat des affaires s'est encore détérioré en octobre, tombant à 92,4 points contre un indice révisé de 94,1 points en septembre, selon le baromètre de l'institut de conjoncture Ifo. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne n'aura d'autre choix que d'abaisser l'an prochain ses taux directeurs.

Eric Leser

TOKYO NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30 IBIS
↑ + 3,59%	↑ + 2,69%	↑ + 6,75%	↑ + 4,65%	↑ + 5,76%
14 778,94 points	9 159,55 points	3 802,70 points	5 717,50 points	4 911,43 points

AUJOURD'HUI

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1998

SPORTS La 6^e édition de la Route du rhum, course transatlantique en solitaire entre Saint-Malo et Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, a été remportée par le navigateur franco-

suisse Laurent Bourgnon. ● **SON TRIMARAN Primagaz** a franchi la ligne d'arrivée vendredi 20 novembre, après 12 jours, 8 heures, 41 minutes et 6 secondes de course.

Le record de la traversée a été battu de près de deux jours. ● **IL A ÉTÉ SUIVI**, trois heures plus tard, par Alain Gautier, puis à près de dix heures, par Franck Cammas, qui

a soufflé la troisième place à Marc Guillemot. Les premiers concurrents sur monocoques sont attendus mardi ou mercredi. ● **LA RETRANSMISSION** de la course en direct pour

France Télévision depuis un bateau spécialement équipé et affrété par Olivier de Kersauson a provoqué une polémique sur la qualité des images et le coût de l'opération.

Laurent Bourgnon a traversé l'Atlantique comme un bolide

Déjà vainqueur de la précédente édition de la Route du rhum, le skipper franco-suisse a amélioré son record de la traversée vers la Guadeloupe de près de deux jours. Une performance due à de bonnes conditions météorologiques, et aux qualités de son bateau, pratiquement intact à l'arrivée.

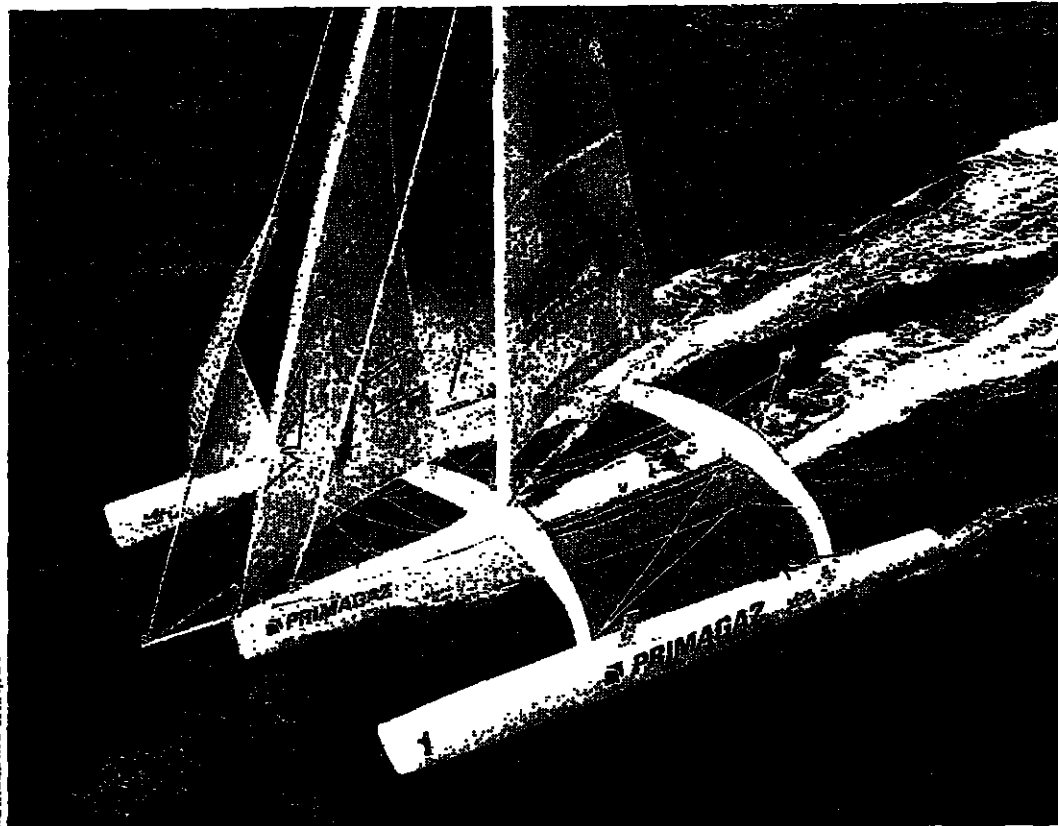
POINTE-À-PITRE
de notre envoyé spécial
L'arrivée ressemblait à une image d'archives. Parfaite, lumineuse et paisible à souhait. De celles dont la télévision aime agrémenter les liaisons téléphoniques avec les skippers solitaires. Bref, on était bien loin des clichés de liesse ou de tragédie qui jalonnent l'histoire de la Route du rhum. Sur Primagaz, son majestueux trimaran, Laurent Bourgnon glissait pour la deuxième fois consécutivement, « ému et heureux » vers sa gloire : le quai 6, terminus d'honneur du vainqueur de l'épreuve.

Contrairement à sa victoire dans la précédente édition en 1994, Bourgnon a donné l'image d'un grand professionnel. Il n'y eut point d'acrobaties ou de cabrioles de joie, point de regard halluciné par l'ébullition ambiante ; juste la sérénité que confère l'habitude. Et le discours sobre et lisse d'un skipper détendu, presque reposé, remerciait la météo, point trop capricieuse, et la parfaite tenue de son bateau, qui lui avait permis de mieux gérer la fatigue.

Résigné à sa défaite depuis plusieurs jours, Paul Vatiné (Chaussu-Europ), étincelant dans la première semaine de course, avait prévu le matin même dans un de ses prophétiques téléx que Bourgnon serait avaré de commentaires. « Les oiseaux de carbone vont se poser bientôt un à un en Guadeloupe, écrivait-il. Regardez bien leur visage. C'est eux qui traduiront l'appétit de la lutte. Écoutez-les parler, ils vous raconteront un à un les silences parlent plus que les mots. Les yeux traduiront la violence des tempêtes. L'histoire de leur vol ne se livre qu'une fois. Elle est à saisir juste à leur arrivée. Après, il sera trop tard. La gravité terrestre alourdira pour toujours le discours. Ils volaient très vite, ils vont à nouveau marcher pour préparer d'autres voyages vers d'autres inconnus, pour trouver du nouveau. »

« **QUAND ON NE CASSE PAS...** Mais Primagaz, comme son skipper, n'avait pas grand-chose à révéler, vendredi à l'arrivée. L'homme et sa machine ne portaient nulle trace de combat sans merci. « J'ai dormi un peu ce matin, lançait Bourgnon. Et puis, quand on ne casse pas, qu'on n'a pas de réparations, c'est mieux. »

Accessoirement, le tandem Primagaz-Bourgnon s'est adjugé deux records. En améliorant de 1 jour 21 heures 47 min et 23 s son précédent temps de référence (12 jours 8 heures 41 min et 6 s), le gagnant de l'édition 1994 devenait aussi le premier skipper à dompter deux fois cette course quadriennale créée en 1978. Mais l'exploit laisse quand même les terribles sur leur fait. La régates bord à bord jusqu'à la ligne que promettaient encore les pointages de la veille de l'arrivée a cessé vingt-quatre heures trop tôt pour



MARCEL MOCHET/AP

qu'ils en saisissent l'intensité. La faute à une baleine, à la fatigue. Par un hasard malencontreux, après une première partie catastrophique - pilotes automatiques et états de ténacité cassés, voie d'eau dans le puits de dérive fendu -, Alain Gautier (Brocéliande) est entré en collision avec un mammifère marin, endommageant sérieusement son trimaran. Il n'accusait alors plus

que 6 milles (11 kilomètres) de retard sur Laurent Bourgnon. A leurs trousses, Marc Guillemot (Biscuits-La Trinitaine), éreinté par le rythme infernal et l'absence de sommeil, avait déjà demandé grâce. Franck Cammas (Groupama), prudent au départ, se trouvait trop loin.

Pour sa première solitaire en multicoque, Gautier s'est accroché comme si sa vie en dépendait. Il connaissait déjà le goût d'une 2^e place, acquise dans la catégorie monocoques sur Bagages Superior lors de la dernière édition. Alors, il a travaillé comme un fou à effectuer une réparation, suspendu à son balcon avant, hors de son volée. Ralenti, il a perdu une trentaine de milles (environ 55 kilomètres). Son bricolage n'a pas tenu. Vendredi au petit matin, son bout-dehors foute-

Un riche palmarès

- Laurent Bourgnon est né le 16 avril 1966 à La Chaux-de-Fonds (Suisse).
- Bateau : Primagaz, trimaran de 18,28 m de long sur 17,50 m de large, et de 5,5 tonnes, mis à l'eau en 1990.
- Palmarès : 1998 : Route du rhum ; 1997 : Transat Le Havre-Carthagène en duo avec son frère Yvan ; 1994 : Twostar (en double) et Route du rhum ; 1992 : Québec-Saint Malo (en équipage) ; 1991 : La Baule-Dakar (solo) et course de l'Europe (en équipage) ; 1988 : Solitaire du Figaro ; De 1994 à 1997 : champion du monde de course au large Fédération internationale de course océanique (FICO).
- Records : traversée de l'Atlantique en solitaire sur multicoque en 1994 (7 j 2 h et 34 min). Distance absolue en 24 heures en solitaire : 540 milles (1 000 km), moyenne : 22,5 nœuds.

Laurent Bourgnon, à la barre de « Primagaz », alors qu'il s'apprête à doubler la pointe des Anglais, en Guadeloupe.

rait l'air, son genakker s'était transformé en parachute soulevant le bateau dont les étraves se dégageaient. Brocéliande se démantelait dangereusement. Incapable de suivre davantage, Gautier, hirsute, Pœll bagard, exténué par son incessant bricolage, lâcha : « On sait tous d'où on vient et ce qu'on a vécu. Il faut bien admettre que Laurent a fait la meilleure course.

J'ai passé plus de temps à réparer qu'à faire de la navigation, de la tactique ou à dormir, et quand on a autant de problèmes que moi avec un bateau de course, on ne mérite pas de gagner. »

« **DRAGSTER DES MERS** » Sans forfanterie, Bourgnon jurait pouvoir faire « largement mieux, neuf jours avec des conditions très favorables à la vitesse ». Contrairement aux autres, le skipper franco-suisse connaît sa machine, construite en 1990, sur le bout des doigts. A cet égard, Paul Vatiné a raison. Laurent Bourgnon est déjà entré dans une autre dimension : celle des records.

Pour les conquérir tous, il construit dans son jardin de Saint-Philbert (Morbihan) une machine infernale qu'il appelle son « dragster des mers » : un catamaran de 38 mètres. Pour mieux s'y employer, il a décidé de ne plus se consacrer à plein temps au circuit des multicoques de 60 pieds. Son frère Yvan pourrait reprendre Primagaz, dont il doit « se séparer ».

Pour commencer sa nouvelle carrière, Laurent Bourgnon rêve d'un nouveau record de la traversée de l'Atlantique nord (New York-cap LP-Zard). Son rêve est d'effectuer la traversée... en 5 jours.

Patricia Jolly

● **Classement général** : 1. Laurent Bourgnon (Primagaz), 12 j 8 h 41 min et 6 s ; 2. Alain Gautier (Brocéliande) 12 j 11 h 32 s ; 3. Franck Cammas (Groupama), à 10 h ; 4. Marc Guillemot (Biscuits-La Trinitaine), à 10 h 28 min.

Un montagnard qui aime aller vite sur l'eau

L'HOMME n'est pas un fou de solitude mais, à trente-deux ans, il l'apprecie toujours. « Pour le dépassement, la recherche des forces intérieures », auxquels elle pousse l'individu. « Dans la vie quotidienne, on ne s'y emploie jamais, dit

PROTRAIT

Heureux en solo, en phase avec son bateau, Bourgnon a visiblement atteint la plénitude, la maturité

Laurent Bourgnon, parce que tout est trop facile. »

La voile a été son chemin initiatrice. A treize ans, il avait déjà accompli un tour du monde sur les océans. Son père, ancien bousillier à La Chaux-de-Fonds (Suisse), avait abandonné ses montagnes pour entraîner toute la famille à la découverte des mers. L'enfance de Laurent Bourgnon demeure marquée par ces voyages et ces longs mois au mouillage aux îles Marquises qui fond de l'eau son élément naturel. Depuis, il n'a cessé de tout faire pour « piloter » les plus rapides bolides des mers.

« Il adore la glisse, explique ses adversaires, mais il se moque de l'endroit où il va. » « J'aime aller vite, avoue-t-il, régler le bateau, mais je n'ai pas l'agressivité, la haine pour battre les autres. Ce qui me plaît, c'est de concevoir, de faire évoluer, d'avancer plus vite. » Personne n'y croyait quand, en 1986, il a déboulé des Canaries à l'arrivée de la Route du rhum avec un copain sur un minuscule catamaran de sport. On avait trouvé l'entreprise audacieuse, et le jeune homme aux pieds nus un peu arrogant. Philippe Poupin, le vainqueur de la course, tout à la joie de sa victoire, l'avait généreusement adoué : « Un jour toi aussi, tu auras un grand bateau. »

LE « PETIT PRINCE »

La prophétie n'a pas tardé à se réaliser. En 1990, sur RMO - le futur Primagaz -, Bourgnon se classe 3^e de l'épreuve. Quatre ans plus tard, il succède au palmarès à Florence Arthaud. Elle était la « petite fiancée de l'Atlantique ». Il devient « le Petit Prince » à cause de sa crinière blonde et de ses cheveux emmêlés. On l'appelle aussi « l'homme qui parle aux dauphins » tant l'eau semble être son élément.

Le multicoque, discipline dans laquelle « on a tous les droits en matière d'évolution, de formes et

d'approches », le fascine. Parce qu'il vit en osmose avec la mer. « Comme son frère Yvan, dit leur mère, Suzon, c'est une force de la nature, et tant mieux pour lui, cela lui permet de naviguer avec passion. » D'autant mieux que ses résultats l'y encouragent. Heureux en solo, en phase avec son bateau, Laurent Bourgnon a visiblement atteint la plénitude, la maturité.

Vendredi 20 novembre, à son arrivée, son visage apaisé, en comparaison des traits tirés de ses concurrents ravagés par l'épuisement, en témoignait. Avant le départ déjà, il se montrait singulièrement serein. « Pour cette Route du rhum, je ne fais rien de particulier, ma pratique professionnelle du multi est une préparation permanente. » En effet, il pourrait mener son trimaran les yeux fermés.

Avec le temps, son discours est devenu plus modéré. « Communiquer fait partie de mon boulot, dit-il, mais à temps perdu je préfère faire de la montagne que des émissions télévisées. Entre marin et montagnard, on se comprend. On sait qu'on n'est plus grand-chose si l'on ne respecte pas certaines règles d'humilité par rapport à l'élément. »

P. Jo.

Les monocoques arrivent à leur rythme

Jean-Luc Van Den Heede le savait, la navigation au près favorable à son érotisme « cigare » rouge, Algimouss, ne pouvait pas durer très longtemps (Le Monde du 20 novembre). L'entrée dans les alures portantes favorise les monocoques larges et plats comme celui de Thomas Coville (Aquitaine-Innovations), qui s'est replacé en tête de cette catégorie. Le jeune remplaçant d'Yves Parlier connaît des problèmes avec sa grand-voile déchirée, mais il avait pris une cinquantaine de milles (plus de 90 km) d'avance à « VDH » au soir du vendredi 20 octobre. Catherine Chabaud (Whirlpool/Europe 2), 3^e à environ 75 milles (140 km) de Coville, s'était remise de sa « déprime »... et de sa cinquième dépression. Vendredi, elle jurait qu'elle n'avait pas dit son dernier mot. L'arrivée du premier d'entre eux est prévue pour mardi 24 ou mercredi 25 novembre.

« Ocean Alchemist » affronte des vents contraires

« OLIVIER, mon ami Olivier, vous m'entendez, mon marin ? » De ces quelques saynètes des Guignols de Canal Plus, a jailli, en pleine Route du rhum, le « scandale » Ocean Alchemist d'Oliver de Kersauson, censé filmer en mer pour France 2 et

France 3 les navigateurs de la Route du rhum, d'envoyer « peu d'images » et de « mauvaise qualité » ; à son skipper, de penser davantage à sa propre reconversion dans les médias ; et à Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, de disparaître 15 millions de francs.

La société ALC, qui gère Ocean Al-

chemist, affirme, contrairement à l'appui, que France Télévision n'a pas payé la construction (12 millions de francs) mais a simplement affrété le bateau pour quatre mois (durée des essais, de la course, et du retour de Guadeloupe). Le prix de la location est de 3 millions de francs hors taxes et inclut une option de rachat du matériel de

transmission satellitaire évalué à 300 000 francs.

Le bateau appartient aux huit actionnaires d'une société en commandite, parmi lesquels Olivier de Kersauson, précise Louis-Noël Viviers, le porte-parole du marin. « A bord, il y a dix personnes, dont cinq membres d'équipage et cinq salariés de France 3. Olivier de Kersauson, qui a signé un contrat d'exclusivité, devrait normalement toucher un salaire de 25 000 francs net par mois, et les autres marins, 15 000 francs. »

A France Télévision, on fait les comptes : quarante-huit sujets ont été réalisés. La mauvaise qualité des images est due au système de compression numérique. Quant à Louis-Noël Viviers, il est aujourd'hui harcelé par une cinquantaine de PME qui attendent d'être payées et par l'administration fiscale qui vérifie ses comptes. « Que voulez-vous faire contre les Guignols ? », soupire-t-on à France Télévision.

Propos recueillis par Daniel Pserny

Florence Amalou

TROIS QUESTIONS À... GEORGES PernoUD

1 Quel bilan tire le producteur de Thalassa, de l'opération menée par Olivier de Kersauson ? Complètement positif. Le pari n'était pas facile à réaliser car c'est un véritable défi que de « chasser » plusieurs bateaux en même temps. Malgré quelques problèmes de transmission après le départ, l'équipe de Thalassa a quand même pu envoyer des images qui sortent de l'ordinaire. Mais on ne tirera un bilan complet

qu'après avoir visionné tous les rushes.

2 Une polémique sur le financement du bateau s'est ouverte dès le départ. N'y a-t-il pas eu un déficit de communication de la part de France Télévision ?

Sûrement. Il n'y avait d'ailleurs rien à cacher. Cette opération a coûté 3 millions de francs à France Télévision. On est donc loin des chiffres qui ont été avancés, beaucoup moins que le prix d'une fiction. C'est à l'honneur du service public d'investir dans ce genre d'innovation. Le problème n'est pas l'argent, car c'est le téléspéc-

CALVITIE

Des cheveux naturels et définis grâce aux techniques médicales les plus modernes.

CLINIQUE MATIGNON
5, AVENUE MATIGNON 75008 PARIS

RENSEIGNEMENT ET DOCUMENTATION SUR SIMPLE DEMANDE
TEL. 01 53 83 79 79 - 3617 INFO CHAUVÉ - www.clinique-matignon.com

Patrick Pro
« Les clubs et n'ont p

La stratégie d'

Masters écourtés, ma

NEW YORK
de notre envoyé spécial
rien n'a pu sortir Mary Pierce de son gros coup de pompe. n'êtes pas habitués à la hâte. ni les besoins énergétiques, ni les piques de glace que s'est appliquée sur diverses parties de son corps pour se France s'en est allée, vendredi 20 novembre, battue en quarts de finale des Masters de tennis féminin par la Suisse Martina Hingis (7-4 [7-4], 6-1). « J'avais les jambes très très chaudes, et je ne respire pas très bien », a-t-elle expliqué après avoir déclaré que « Mary n'est pas moi qui l'ai perdu ».

Cela a été un match étonnant, de ces heures auparavant, exceptionnelles saison par une déception. Demi-finale en 1997 (elle avait été battue par Mary Pierce), la française a été balayée en quart de finale également, par le numéro 1 mondial américain Lindsay Davenport, en moins d'une heure (6-0, 6-3). Un « non-match », a progressé la Française. Au tour précédent, Lindsay avait battu Sandrine Testud. Si les Masters se poursuivent pour la semaine prochaine, Mary Pierce sera la favorite pour remporter le tournoi.

Mary Pierce est espiègle, elle aime jouer avec son adversaire. Elle a une personnalité très intéressante. Elle est très intelligente, elle a une grande capacité d'adaptation. Elle est très compétitive, elle aime gagner. Elle est très déterminée, elle ne se laisse pas impressionner. Elle est très courageuse, elle ne se rend pas facilement.

Handwritten signature or text at the bottom of the page.

Patrick Proisy, président du Racing-Club de Strasbourg « Les clubs français sont exsangues et n'ont plus les moyens d'investir »

Inquiet de l'avenir financier des clubs français et de leurs capacités à rivaliser avec leurs adversaires européens, Patrick Proisy, président du Racing-Club de Strasbourg depuis avril 1997 et

directeur d'IMG McCormack France, demande au gouvernement d'autoriser l'introduction en Bourse et à la Ligue nationale de football (LNF) de restituer les droits commerciaux. Il juge le

projet de loi en préparation au ministère des sports trop flou et inadapté au football professionnel. Il rejette par ailleurs les critiques qui se font jour sur sa gestion du club alsacien.



PATRICK PROISY

« Pourquoi avez-vous décidé, aujourd'hui, de réclamer une libéralisation des structures des clubs de football professionnels ?

« Le football français est à l'heure des choix. Les structures des clubs sont en train d'exploser sous la concurrence des puissants clubs étrangers. Ni la société d'économie mixte, ni la société anonyme à objet sportif, ne permettent de répondre aux défis du troisième millénaire. L'article que Le Monde (lire nos éditions du 18 novembre) a consacré aux difficultés du FC Nantes à trouver un repreneur est édifiant. Je peux vous dire que d'autres clubs ont les mêmes problèmes. L'Olympique de Marseille ne doit pas masquer la réalité. Son président, Roger Louis-Dreyfus, investit de son argent personnel, car ce n'est pas le budget de l'OM qui pourrait payer Robert Pires. »

« Que réclamez-vous concrètement ? »
« Je ferai d'abord un constat. La Ligue nationale de football a remis au mois de juillet aux clubs professionnels un document pour affirmer qu'elle s'estimaient dépositaire des droits commerciaux des clubs sous prétexte qu'elle organise le championnat. Mais puisque nous nous sommes délégués l'organisation matérielle des matches, nous devons obtenir en échange la disposition des droits commerciaux. Dans une lettre officielle adressée par l'Union des clubs professionnels, le 13 octobre, au ministère de la jeunesse et des sports, nous avons réclamé une clarification de la loi sur le sport

de 1984 sur laquelle s'appuie la Ligue pour gérer notamment les droits de retransmission par la télévision. Le contrat avec Canal Plus expire en juin 2001. Il faut établir dès à présent un nouveau cahier des charges. Les clubs français veulent être maîtres de leur avenir. On ne peut parler d'un passage en société anonyme si le fonds de commerce n'existe pas. »

« Sur quelles bases faudrait-il négocier le nouveau contrat avec les chaînes de télévision ? »
« Le football français, toutes compétitions nationales confondues, rapporte environ 1,25 milliard de francs de droits. Nous estimons que nous devrions atteindre des montants au moins trois fois plus élevés à l'horizon 2001. Cet objectif est tout à fait réaliste. »

« Irrez-vous jusqu'à un bras de fer avec la Ligue pour obtenir gain de cause ? »
« Nous n'avons pas le choix. Nous sommes persuadés que sa position ne tient pas juridiquement. Nous ne mettons pas en cause le pouvoir du président de la Ligue, Noël Le Graët, mais il est temps de le partager avec les clubs. »

« Tous les clubs partagent-ils votre détermination ? On a l'impression que les grands clubs comme Marseille, Monaco ou Paris préfèrent rester dans l'ombre... »
« J'exprime le sentiment de tous les clubs qui se sont réunis sous l'égide de l'Union des clubs professionnels. La discrétion du Paris-Saint-Germain s'explique aisément : son actionnaire principal

est la chaîne qui retransmet les matches de championnat. Quant à l'OM, M. Louis-Dreyfus a maintes fois exprimé des convictions qui sont les nôtres. »

« La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, doit présenter prochainement son projet de loi sur le sport. Qu'en attendez-vous ? »
« Il nous est dit par la Ligue que ce projet de loi prévoit le passage des clubs en société anonyme, la distribution de dividendes, la disparition du droit de veto de l'association sans but lucratif sur les décisions prises par les clubs et la rémunération des présidents. Or, il n'y a rien de tout ça dans les textes. Sur les soixante-dix articles, deux à trois concernent le sport professionnel et on ne peut pas dire qu'ils se caractérisent par leur clarté. Il vaudrait mieux les discuter dans le cadre d'une loi spécifique votée rapidement pour donner une bouffée d'oxygène aux clubs. Nos hommes politiques sont gentils : quand la France est championne du monde, ils récupèrent la victoire mais quand il s'agit d'engager une réflexion sur

l'avenir du football, les discussions sont toujours reportées. Comment jugez-vous l'action de la ministre ?

« Elle est soumise à des pressions idéologiques fortes de certaines personnes de son parti qui lui rabâchent : "Vous ne pouvez pas être celle qui fera entrer les clubs de football à la Bourse." »

« Pensez-vous qu'il s'agit d'un problème politique et qu'une majorité de droite aurait été plus sensible à vos arguments ? »

« Je ne sais pas. On a eu Guy Drut avant et il n'y a pas eu de changement de loi non plus. Il se trouve que l'Europe entière a accepté le principe de la cotation boursière. Seule la France s'y refuse obstinément alors que nous avons besoin d'argent frais pour moderniser les stades et préserver nos stagiaires des centres de formation de la convoitise des clubs étrangers. »

« Les structures actuelles ont permis aux clubs d'assainir leurs finances alors qu'en Espagne ou en Italie la plupart sont surendettés... »

« Oui, mais nos clubs sont exsangues. On n'a pas les moyens d'investir. Le passage en société anonyme ne créerait pas un championnat à deux vitesses. Ce n'est pas parce que l'OM aura 600 millions de budget qu'il va tout écraser sur son passage. Les petits clubs pourront toujours, s'ils sont plus malins et plus compétents en matière de formation, jouer les premiers rôles. »

Propos recueillis par Elie Barth

La stratégie d'IMG McCormack suscite des critiques

STRASBOURG
de notre envoyé spécial
Au début, le destin avait délégué une bonne fée pour célébrer l'union. Deux jours avant sa reprise officielle par IMG McCormack, le RC Strasbourg s'adjugeait, le 12 avril 1997, la Coupe de la Ligue en s'imposant devant Bordeaux. La multinationale américaine de management sportif rêvait de diriger l'Olympique de Marseille mais avec une formation alsacienne qualifiée pour la Coupe de l'UEFA, le directeur d'IMG France, Patrick Proisy hérite de la présidence d'un club en phase d'ascension sportive et aux finances saines.
Après avoir gagné l'appel d'offres lancé par la ville de Strasbourg et racheté à l'issue d'après négociations 54 % des parts du Racing, la nouvelle direction annonce à l'aube de la saison 97-98 une ambitieuse politique de recrutement. Patrick Proisy évoque les possibles venues de vedettes internationales : l'attaquant allemand Jürgen Klinsmann ou le meneur de

jeu monténégrin Dejan Savicevic. Au regard des sommes qu'IMG a promis d'injecter - 150 millions de francs sur cinq ans -, les effets d'annonce du président font sourire, car ce n'est pas avec 30 millions par saison que l'on peut attirer une star.

DE BONNES AFFAIRES REVENDIQUÉES

A l'exception de Corentin Martins, seuls des joueurs de moindre renom furent enrôlés. Le club dut attendre l'ultime journée de championnat pour assurer son maintien en première division alors qu'il se sublima en Coupe de l'UEFA en éliminant les Glasgow Rangers (Ecosse) et Liverpool (Angleterre). La dernière campagne de recrutement a confirmé la tendance. Encouragé ou déçu par le modeste début de la saison 98-99, les sceptiques s'interrogent, désormais ouvertement, sur la stratégie de McCormack. Les supporters des virages pestent contre l'augmentation des abonnements (de 650 à 800 francs en un an).

« J'ai le sentiment qu'IMG s'est contenté de faire jouer les vases communicants entre la trésorerie héritée de la précédente gestion et les transferts juteux, mais que les investissements promis n'ont pas été effectués », déclare Harry Lapp, conseiller municipal de l'opposition à Strasbourg. « Tous les engagements ont été respectés, répond Patrick Proisy. A mon arrivée au Racing, j'ai fait des déclarations car je ne maîtrisais pas tout. Concernant la vente de joueurs, j'ai cédé Valérien Ismaël à Crystal Palace (Angleterre) pour 27 millions de francs. L'ens vient de récupérer pour douze, ce qui veut dire que les Anglais, bien naïfs, me l'ont acheté trop cher. Ensuite, j'ai transféré Olivier Dacourt à Everton (Angleterre) pour 40 millions, alors qu'il n'est même pas international A. Je n'ai pas bradé les intérêts du club. Nous ferons du RC Strasbourg un grand club européen, mais je prendrai le temps qu'il faut. »

E. B.

Masters écourtés, mais bonne saison pour les joueuses françaises

NEW YORK
de notre envoyée spéciale
Rien n'a pu sortir Mary Pierce de son gros coup de pompe. Ni les quartiers d'orange apportés à la hâte, ni les boissons énergétiques, ni les poches de glace qu'elle s'est appliquée sur diverses parties du corps pour se rafraîchir. Finaliste en 1997, la Française s'en est allée, vendredi 20 novembre, battue en quarts de finale des Masters de tennis féminin par la Suissesse Martina Hingis (7-6 [7-4], 6-4). « J'avais les jambes lourdes, j'avais chaud, et je ne respirais pas très bien », a-t-elle expliqué après avoir déclaré que « Martina Hingis a gagné ce match, ce n'est pas moi qui l'ai perdu ».

Quelques heures auparavant, Nathalie Tauziat avait terminé son exceptionnelle saison par une déception. Demi-finaliste en 1997 (elle avait été battue par Mary Pierce), la Française a été balayée, en quart de finale également, par la numéro 1 mondiale américaine, Lindsay Davenport, en moins d'une heure (6-0, 6-3). Un « non-match », a grogné la Française. Au tour précédent, Lindsay avait battu Sandrine Testud. Si les

Masters se terminent en queue de poisson pour les Françaises, il n'en reste pas moins que ces trois joueuses ont réalisé une bonne saison.

Mary Pierce, d'abord. Celle-ci s'est estimée très fière de son année : « C'est la première fois que je gagne quatre tournois, et surtout deux en Europe (Moscou et Luxembourg). » Sa défaite, effectivement, n'efface pas un sentiment agréable : Mary a marié. Elle s'est découverte un tennis et une manière d'être sur le court différents et beaucoup plus séduisants : moins de tics nerveux qui empoussièrent la préparation de son service, plus de puissance et de variations dans son jeu. « Maintenant, l'essai de garder mon énergie pour mon tennis, explique-t-elle. J'ai commencé à arrêter ces tics quand je me suis vue à la télé. J'étais étonnée, je ne me rendais pas compte que je faisais tout cela sur le court. Je comprends tout cela à présent. »

Nathalie Tauziat, elle, a fait mieux que confirmer les excellents résultats de sa belle fin de saison 1997 lorsqu'elle s'était qualifiée pour les Masters grâce à deux finales aux tournois de Zurich et de Chicago. Noyée dans l'océan footballistique de la Coupe du monde, sa finale à Wimbledon contre Jana Novotna a bien existé. Nathalie a

poursuivi son chemin à l'automne en vivant une nouvelle finale à Zurich et une demi-finale à Linz. Elle est venue aux Masters en tant que huitième joueuse mondiale, le meilleur rang de sa carrière. Et Sandrine Testud ? Elle est déjà repartie de New York déçue, mais assure être heureuse de terminer une saison qu'elle considère comme « positive ». A vingt-six ans, elle poursuit tranquillement et consciencieusement une carrière solide. Elle l'a prouvé en gagnant son premier grand tournoi à Leipzig au mois d'octobre.

LA PERCÉE D'AMÉLIE MAURESMO
Autour du trio gravite un nombre impressionnant de joueuses expérimentées ou d'espoirs en devenir. En 1998, la France est le deuxième pays le mieux représenté parmi les cent meilleures joueuses mondiales derrière les Etats-Unis. Cette année marque en effet le premier huitième de finale de Nathalie Dechy dans un tournoi du Grand Chelem, le retour de Julie Halard-Decugis après deux ans passés à soigner des blessures ou l'émergence de Sarah Pitkowski, héroïne du premier tour de Fed Cup contre la Belgique, en avril.

Enfin, il y a le cas Amélie Mauresmo. Classée au-delà des cent mondiales au début de la saison, la

Bénédicte Mathieu

Le championnat de France de football de D1

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Monaco-Bordeaux	0-2																		
Lyon-Marseille	2-1																		
Nancy-Lé Havre	1-0																		
Sochaux-Strasbourg	1-1																		
Lorient-Toulouse	1-0																		
Lens-Bastia	1-0																		
Nantes-Montpellier	1-1																		
Auxerre-Metz	1-0																		
Paris-SC-Frennes	2-1																		

1 Nantes 0-21
2 Lens 0-21
3 Auxerre 0-25
4 Sochaux 4-32
5 Lens 5-24
6 Bastia 6-44

1 Bordeaux 31 buts - 2 Marseille 30 buts - 3 Montpellier 27 buts.
1 Marseille, Bordeaux, Lyon 12 buts.
1 Wilton (Bordeaux) 10 buts - 2 Maurice (Marseille) 9 buts - 3 Cascarino (Nancy), André (Bastia), Ravanello (Marseille), Simone (PSG), Nonda (Frennes) 7 buts.

1^{er} JOURNÉE : Samedi 28 novembre : Le Havre-Auxerre, Frennes-Nantes, Bastia-Lyon, Strasbourg-Monaco, Toulouse-Sochaux, Lorient-Nancy, Metz-Montpellier.
Dimanche 29 novembre : Bordeaux-Lens, Marseille-Paris-SC.

Le PSG et Patrice Loko se remettent dans le droit chemin

LE PARIS-SAINT-GERMAIN s'est donné un peu d'air, vendredi 20 novembre, en s'imposant (2-1) face à Rennes, lors de la deuxième partie de la quinzième journée du championnat de France de football de première division. Deux buts d'Eric Rabesandratana (38') et Jérôme Leroy (67') contre un du Rennais Shabani Nonda (65') permettaient aux hommes d'Arthur Jorge de remonter vers les premiers rangs du classement. Mais le Nigérian Augustine Okocha, qui souffre d'un claquage, et l'Italien Marco Simone, victime d'un coup à la cuisse, ont dû sortir en cours de rencontre. Les deux hommes sont incertains pour la rencontre qui devra disputer les joueurs de la capitale à Marseille, dimanche 29 novembre.

La petite victoire d'Auxerre sur Metz (1-0) rapproche également les Boulognais de la tête du classement. L'équipe icamuse disputait son 700^e match en division 1. A Lorient, Patrice Loko a donné la victoire à ses nouvelles couleurs face à Toulouse. L'ancien Parisien, arrivé jeudi en Bretagne, a inscrit le seul but de la rencontre (25'). Les

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL** : Alain Aubert est devenu président de l'En Avant Guingamp, vendredi 20 novembre. Il a été élu à l'unanimité. Le poste était vacant depuis la démission, le 23 octobre, de Bertrand Salomon.
■ **DOPAGE** : les organisateurs de courses cyclistes ont adopté, vendredi 20 novembre, une position proche de celle du Tour de France à propos des dispositions de la lutte antidopage. Réunis au sein de l'AIOCC (Assemblée internationale des organisateurs de courses cyclistes), ils se sont montrés « très attachés à la signature d'une charte d'éthique et de moralité sportive par les responsables des groupes sportifs ».
■ **Déclaré positif à l'éphédrine**, le jeune demi de mêlée irlandais Tom Kierney s'est vu infliger un blâme par les autorités de son pays, jeudi 19 novembre. Il avait été contrôlé à la suite d'un match contre les moins de 21 ans français, en mars, à La Roche-sur-Yon (Vendée).
■ **SKI** : Patrikchen Stephan Eberharter a enlevé, vendredi 20 novembre, le deuxième slalom géant masculin de la saison de Coupe du monde, à Park City (Etats-Unis), profitant d'une erreur de son compatriote Hermann Maier dans la seconde manche. Il devance d'une demi-seconde son compatriote, Christian Mayer. Marco Buechel, du Liechtenstein, a pris la troisième place. - (Reuters).

SAAB

Rive Gauche

Importateur exclusif pour la vente aux diplomates fonctionnaires internationaux et ambassades, propose sur toute la gamme SAAB un tarif préférentiel jusqu'au 31/12/98

TT - K - CD - CDMI

Attestation diplomatique à fournir

Service commercial ouvert du lundi au samedi

76 bis, av. de Suffren
PARIS 15^{ème}
0 803 00 75 15

Le sous-vêtement masculin célèbre l'homme-objet

En osant la mise en scène du corps, les créateurs dédramatisent le port du dessous masculin. Le slip n'est plus l'informe pièce de tissu qu'on cachait autrefois

EN CETTE FIN DE SIÈCLE, l'exhibition d'un slip d'homme ne fait plus rire, ni rougir. Le cache-sexe uniforme et honteux d'autrefois fonctionne désormais comme un élément à part entière de la garde-robe, et rassérène, par une variété accrue de propositions, sur le milieu social, l'âge ou le style de vie... Chacun manquant entre le nu et le vêtu, il assume sans complexes son ambivalence dans l'effeuillage de la publicité.

Dans une décennie marquée par la féminisation des valeurs (repli sur

goureuse, sexualisée par des postures discrètes.

Jamais le sous-vêtement masculin n'a été si fier. Après les slips bariolés des années 70, faits pour coller aux pantalons moullants - best-sellers des grandes surfaces, les slips à imprimés sont leurs héritiers directs - les homosexuels des années 80 osent la mise en scène du corps masculin. On vit le créateur Nikos Apostolopoulos offrir le Cirque d'hiver - et un phallus géant - à des slips fétichistes pour deux du stade.

Ailleurs, le corps se déssexualise avec le caleçon flottant, agrémenté de motifs fraternels (ours, oursins, coeurs...) ou candidesment polissons (fraises...). Aujourd'hui, ce caleçon de popeline est en berne, dépassé qu'il est par le boxer en jersey, aux découpes plus anatomiques.

La filiosité des Français reste intacte, qui limitent leurs achats au renouvellement de leur garde-robe intime. En 1997, leur dépense annuelle ne dépassait pas 146 francs en moyenne pour ce poste.

Si le caleçon en soie fut piéché par les opulentes années 80, il se vend aujourd'hui des bodys pour homme, et le groupe Wolford n'hésite pas à renouveler le genre Frères Jacques en lançant des collants masculins (bien utiles dans sa froide patrie : l'Autriche) qui remontent les fesses, démarqués de ses articles pour femme.

La vraie révolution, pourtant, reste celle des fibres. Investissant toute la garde-robe masculine, le Lycra de Dupont de Nemours rend les slips indéformables. Damart explore le Modal (douceur et souplesse, anti-humidité), les fibres antibactériennes (conjurant les odeurs de transpiration) et les microfibras « plus douces que le cachemire ».

Eminence, le premier fabricant français, mise sur le Thermastat, un polyester isolant, préconisé pour les sports de neige. Roi des hypermarchés, Athina offre les qualités techniques du Viloft Original, qui se recommande naturellement aux sportifs. Peu importe si ces « sportifs » sont des automobilistes ou des

garçons de café... Il importe que le discours technologique terrasse les tabous liés à la nudité masculine et offre au sous-vêtement la caution des valeurs en vogue : confort, bien-être, douceur, simplicité.

VIRILITÉ THÉÂTRALISÉE

De plus, le sous-vêtement « sportif » théâtralise la virilité. Dim, qui voit l'homme « très mâle, très bien », s'est fait une spécialité des strings « athlétiques » et des formes en V, qui maintiennent - et promeuvent - les anatomies nomades. A l'instar du X300 d'Athina, dont « la construction élastique en U permet de se placer avantageusement ». Avec sa ligne Performance, il ne leur obéit en rien pour séduire les marathoniens du travail, tout comme les amateurs de reliefs moulés au toucher sensuel, au premier rang desquels les homosexuels.

L'alibi sportif permet l'importation de formes nouvelles - le cycliste -, de découpes sculpturales et de détails seyants : la ceinture des maillots de bain, qui souligne le pubis de façon plus ou moins volumineuse.

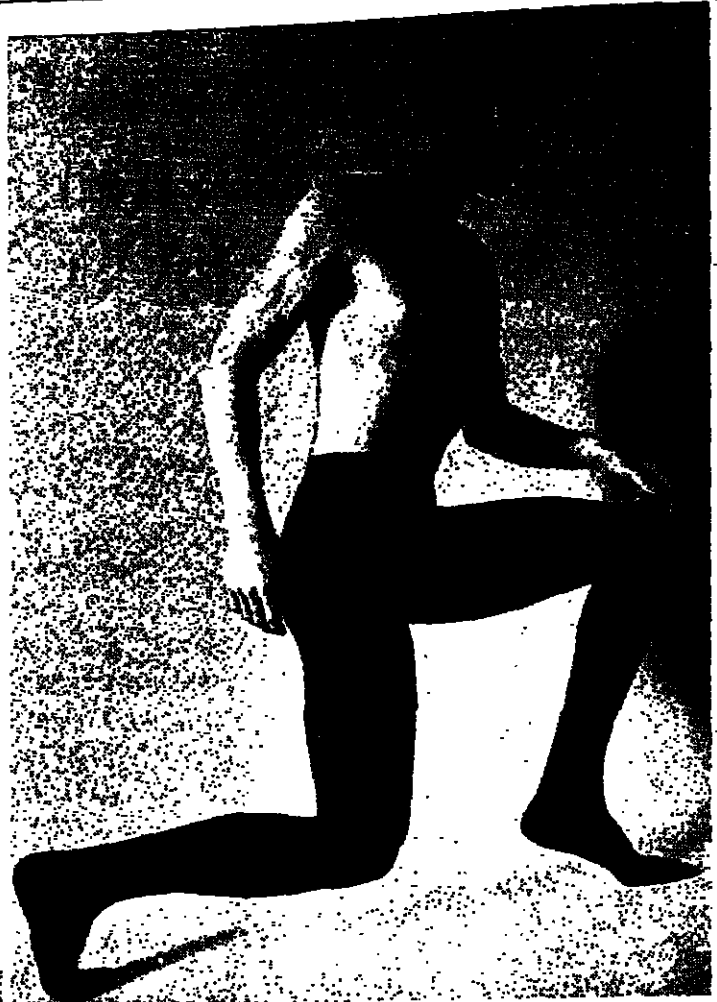
En 1982, Calvin Klein lançait l'opération qui allait l'ériger en roi du slip : sa ligne Underwear interprétait en coton moullant le classique boxer

blanc américain. Marky Mark, membre d'un Boys Band, s'en empara pour lancer la mode du pantalon « baggy » laissant pointer le haut du slip, où figure, très lisiblement, le logo Calvin Klein. Les superbes photographies de Bruce Weber - et, conséquemment, l'appropriation de la merveille par les gays - firent le reste.

Le boxer Calvin Klein ne cesse d'inspirer les fabricants de prêt à porter, toujours plus nombreux à emprunter le boulevard peu fréquenté du sous-vêtement masculin, avec des modèles où la grille joue les premiers rôles. Thierry Mugler osant, quant à lui, une authentique lingerie pour homme, aux découpes coquines, présentée l'été dernier par des mannequins en bas résille... Mais ce n'est là qu'une curiosité.

Le slip en hausse est un simple boxer de coton, privilégiant l'authenticité des matières. Majoritairement blanc, il ose les couleurs de la saison chez Jil (ligne Simplement) et chez Stéphane Plassier, créateur parisien du Marais qui réalise avec cet article (ligne Dessus-Dessous) le plus gros de ses ventes. Mieux qu'une pièce de lingerie, ces objets sont de vrais vêtements de dessous qui n'attendent qu'une occasion - un dimanche à la maison, par exemple - pour s'exhiber nonchalamment. Et briser, une fois pour toutes, le mur de la honte...

Jacques Brunel



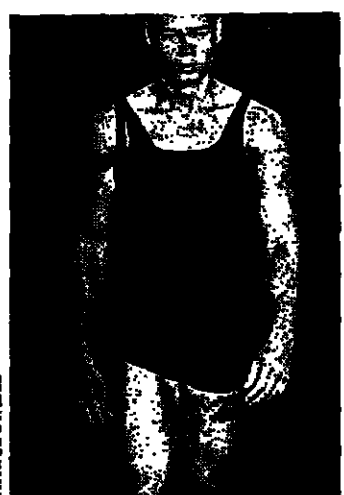
Attention, fragile !

Wolford n'a pas hésité à lancer le collant pour hommes. Plus qu'à rendre un hommage ému aux Frères Jacques, cette nouvelle pièce de la panoplie masculine sert à lutter contre le froid, dont le groupe autrichien se veut un ennemi redoutable. Reste à éprouver la solidité de la maille, car tous les utilisateurs ne disposeront pas de vernis à ongles !



Nouvelles couleurs pour l'underwear masculin 1999. Ici un modèle de Dirk Bikkemberg

la maison, recentrage intérieur, quête de sécurité, culte du naturel...), le déclin de l'image masculine peuplé l'imaginaire avec des hommes-objets conviviaux, qui ressemblent davantage au voisin de parler qu'aux éphèbes féminins des années 70 : jeunes gens sains des Boys Bands, pères de famille du film *The Full Monty*, mâles bien dans leur peau de la publicité Pepsi-Cola, quadragénaires facétieux des catalogues Jil... Décomplexées, les publicités pour slips se placardent en affiches géantes sur les murs de Milan, proclamant une virilité pensive et lan-



Collection lingerie pour homme de Thierry Mugler

Guide

● **Dandy** : assortit à sa chemise un caleçon sur mesure en voile de coton (1 000 F) ou en soie (1 500 F) ; Lanvin, 15, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-44-71-33-33 ; caleçons en popelines unies ou à petits motifs (à partir de 1 075 F) : Charvet, 28, place Vendôme, 75001 Paris, tél. : 01-42-60-30-70. ● **Chauffant** : le norvégien Helly Hansen est une institution du froid. Caleçon anti-humidité en

polypropylène (195 F). Renseignements au 01-64-46-23-23 et Au Vieux Campeur, 48, rue des Ecoles, 75005 Paris, tél. : 01-69-81-47-47. ● **Sensuel** : emprunté à la lingerie féminine, le Meryl du slip taille basse de Jil (ligne Performance) satine les formes à l'excès (140 F) ; Galeries Lafayette, 40, bd Haussmann, 75009 Paris, tél. : 01-42-82-34-56. ● **Plastique** : dans la ligne In Vivo, un tee-shirt sans couture en polyamide, taillé dans le vif

(249 F) ; Valentino, 376, rue Saint-Honoré, 75008 Paris, tél. : 01-42-60-40-26. ● **Moullant** : tee-shirt en élastane et nylon, comme une cuirasse de centurion (340 F) ; Emporio Armani, 149, bd Saint-Germain, 75006 Paris, tél. : 01-53-63-33-50. ● **Cycliste** : le shorty braguette deux boutons en Modal et coton d'Eminence galbe jusqu'à mi-cuisse (119 F). Renseignements au 04-66-75-65-73.


^ EN NOVEMBRE CHEZ CITROËN

LES COUPS DE FOUDRE DE L'HIVER

SAXO BIC

OFFRE COUP DE FOUDRE

49900F (*)



OFFRE COUP DE FOUDRE

10000F (*)

SUR LA GAMME XSARA

4 AIRBAGS DE SÉRIE (**)



OFFRE COUP DE FOUDRE

15000F (*)

SUR LA GAMME XANTIA

4 AIRBAGS DE SÉRIE (**)



(*) Pour l'achat d'une Saxo BIC 1.0i 3 portes neuve. Offre non cumulable réservée aux particuliers dans les points de vente participants. Tarif Saxo BIC conseillé du 17/08/98 AM.99. Modèle présenté Saxo BIC 1.4i 3 portes AM.99 : 66.800 F. (2) 10 000 F d'économie sur la gamme XSara. Offre non cumulable réservée aux particuliers sur XSara neuve dans les points de vente participants. Tarif conseillé du 21/08 AM.99. (3) Economie de : 10 000 F sur Xantia X neuve (sauf HDI), 12 000 F sur Xantia SX neuve (sauf HDI), 15 000 F sur Xantia Exclusive ou Activa neuve. Tarif conseillé du 21/08 AM.99. Offres non cumulables réservées aux particuliers dans les points de vente participants. (*) 4 ceintures gonflables de sécurité, conducteur, passager et latérales de série.

CITROËN

Subaru, une marque japonaise

Le Forrester Subaru est un break le nouveau mode à une gamme

Subaru

La Chry

Belle gueule

Abonnez-vous

Jusqu'à 360F d'économie soit 7 semaines de lecture GRATUITE

ABONNEZ-VOUS ET DEVEZ LECTEUR PRIVILÉGIÉ DU MONDE

مكتبة الامم المتحدة

Subaru, une petite marque japonaise qui monte

Le Forester S-Turbo est un break capable de passer presque partout, le nouveau modèle d'une gamme de véhicules tout-terrain

HORMIS les forestiers, les pêcheurs, les chasseurs et les amateurs de voitures de rallye, rares sont ceux qui connaissent Subaru. Cette discrète marque japonaise est la seule au monde à équiper tous ses modèles d'une transmission à quatre roues motrices permanente, ce qui garantit une tenue de route optimale en répartissant parfaitement la traction et permet aussi de pratiquer le tout-terrain.

Malgré trois titres de champion du monde des rallyes (1995, 1996 et 1997) avec l'Impreza (berline moyenne à tempérament sportif) et un nom qui signifie « les Pléiades » (six étoiles de la constellation du Taureau qui ornent son blason), Subaru n'est pas encore parvenue, en Europe, au rang de star. Mais cette marque est, comme disent les boursiers, une valeur montante.

En France, les immatriculations atteindront un peu plus de 1 500 en 1998 contre un millier l'an passé, 800 en 1996 et 250 en 1994, première année complète de commercialisation. A terme, l'objectif de Subaru-France est raisonnablement ambitieux (5 000 à 6 000 ventes).

Pratiquement inconnue du grand public en Europe, cette filiale du groupe Fuji Heavy Industries s'est forgé sur les autres continents, particulièrement aux Etats-Unis et en Australie, une réputation de voiture rassurante,

difficile à cuire et, ce qui ne gâche rien, fort agréable à conduire. La marque, qui fabrique 550 000 véhicules par an (5 500 seulement partent vers le Vieux Continent alors que 180 000 sont produits et vendus en Amérique du Nord) ne fait pas seulement parler d'elle en rallye.

PAS DE VIBRATION

Son savoir-faire en matière de transmission intégrale lui permet d'explorer la voie du 4x4. Ce qu'elle fait d'une manière assez originale avec le Forester, un break présenté au Mondial de l'automobile avec un nouveau moteur turbo-compressé.

Comme le reste de la gamme, le Forester S-Turbo est un quatre-roues motrices permanent. Le vilebrequin et la transmission étant strictement dans le même axe, on

ne sent pas la moindre vibration. Le moteur, un quatre-cylindres à plat de 1,9 litre, vaut le détour. En version turbocompressée, il développe 170 chevaux avec flegme et vivacité tout en délivrant un beau son grave.

Le turbo basse pression, étudié pour donner toute sa mesure dès les bas régimes, permet de corriger tranquillement sa trajectoire en virage en jouant sur le couple du moteur. La boîte de vitesses - et ses rapports courts - est bien agréable. La voiture fait preuve d'une remarquable stabilité, grâce à son centre de gravité très bas et à la présence d'un correcteur d'assiette qui veille à assurer une garde au sol horizontale. Les suspensions sont, comme celles des tout-terrains, à débattement long, mais sans être trop sautillantes.

Deux berlines et deux breaks

Subaru, marque créée en 1958, est une division du groupe japonais Fuji Heavy Industries, un conglomérat qui détient des activités dans des domaines très divers comme l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire et les machines industrielles. Importée en France depuis la fin de l'année 1992, la gamme Subaru se compose de quatre modèles à transmission intégrale permanente.

Il existe deux berlines Subaru, l'une sportive (Impreza 1,6 litre ou 2 litres) et l'autre plus petite et plus classique (Justy, 1,3 litre). Les deux breaks « de loisir » sont l'Outback, équipé d'un moteur de 2,5 litres et le Forester, disponible avec une motorisation de 2 litres avec ou sans turbo. Les prix vont de 74 000 francs (Justy 3 portes) à 208 000 francs (Outback GPL).



Forester S-Turbo : un 4x4 relativement discret et très efficace.

Exception faite de la large prise d'air du capot qui lui donne un côté un peu « musclé », le Forester n'a pas le caractère extraverti des 4x4 traditionnels. Ce break fait dans le sérieux, le rationnel et la discrétion. Il est capable de passer à peu près partout (seule, sa garde au sol restreint ses aptitudes au franchissement) mais ne fait pas grand-chose pour le laisser deviner.

Efficace sur les routes glissantes comme sur les chemins creux, le Forester s'échappe plus souvent de l'asphalte que la plupart des gros 4x4 couverts de peintures de guerre mais jamais tachés de boue. Très « nature », la philosophie de Subaru est, en réalité, plus adaptée aux Rocky Mountains américaines et à

l'Australie (deux régions de forte implantation pour Subaru) qu'à nos contrées moins hostiles pour l'automobile.

Chez nous, ce sont essentiellement les arpenteurs d'arboretum, les taquineurs de brochets et les tireurs de perdreaux qui apprécient les atouts du Forester, également disponible avec une motorisation moins puissante (125 chevaux) et en version GPL.

PEU CREATIF

Ce parti-pris d'austérité, cette façon de ne pas accorder d'importance aux apparences finit pourtant pas devenir pesante. La ligne très classique du Forester ne risque pas de contribuer à la notoriété de la marque tant elle

est passe-partout et peu créative. Quant à l'ambiance de l'habitacle, composé de tissus foncés et de plastiques brillants, gris et noirs fort peu avenants, elle est du genre « demi-deuil ».

Le coffre est pratique et les places arrière sont relativement confortables, sauf si l'on y assied trois adultes.

A contrario, le Forester Turbo-S offre un niveau d'équipement de série très complet (climatisation, ABS, double airbag, lave-vitres électriques à l'avant et à l'arrière) et son prix le situe assez bien face à la concurrence.

Jean-Michel Normand

* Forester S-Turbo : à partir de 169 900 francs (11 CV).

La Chrysler 300-M, une américaine naturalisée européenne



Belle gueule

La berline « à l'américaine », aux dimensions extravagantes, avec profusion de tôle, de chromes et de chevaux a pratiquement disparu... Les constructeurs d'outre-Atlantique, pour se faire une place

sur le marché européen, conçoivent des produits ad hoc, comme la Chrysler 300-M. Moteur et suspension modernes, conduite maniable et, bien sûr, équipement généreux : un véritable effort pour chercher des adeptes au-delà du milieu des inconditionnels du made in USA.

« PLUS BELLE qu'une Mercedes ! » Le pompiste de la porte des Lilas est catégorique : la Chrysler 300-M « en jette ». Les deux groupes ayant décidé tout récemment de marier leur destin, la comparaison - quoiqu'un peu exagérée si l'on considère les dernières productions frappées de l'étoile à trois branches - sera appréciée à sa juste valeur du côté de Detroit.

Il est vrai que la nouvelle venue a de l'allure. Son arrière tronqué lui donne de la vitalité, alors que sa calandre massive et son capot plongent (l'un des traits distinctifs de la marque) expriment une certaine personnalité. Un coup d'œil dans l'habitacle ? Pas aussi « classe » qu'une anglaise ni tout à fait aussi soignée qu'une allemande, mais cossu et de bon goût. Adieu, dégoûlades de faux bois et plastiques sonnant creux. Les cadrans « vintage » à fond ivoire et graphisme horloger sont joliment originaux.

Alors que sa devancière, la Vision, s'alanguissait avec des lignes trop molles et un moteur mal adapté au Vieux Continent, la 300-M se veut dynamique et à l'aise sur nos routes avec une « belle gueule ». Est-elle américaine ou européenne ou euro-américaine ? N'en déplaise à Chrysler, nous nous gardons bien d'ouvrir le débat. Pour une bonne raison : la berline américaine n'existe plus, pour ainsi dire. Outre-Atlantique, ce type de voitures ne représente même pas la moitié des ventes, et le modèle le plus demandé par les clients est une Toyota.

STANDARDS EUROPEENS

Oublions donc le fantasme habituel de la voiture américaine. Dans ses grandes lignes, la 300-M (référence à une lointaine série de Chrysler des années 50 et 60) est une voiture conforme à la dure réalité du marché mondial des berlines de luxe. Elle a donc été conçue selon les standards européens, y compris sur le plan esthétique. Son moteur, tout nouveau, est franchement brillant. Le V6 3,5 litres développe 254 chevaux bien répartis sur les tours (un V6 de 2,7 litres pour 202 chevaux, également inédit, est attendu début 1999) et bien servis par une efficace transmission automatique. En série, celle-ci peut passer en mode manuel avec une commande séquentielle AutoStick, un peu lente, mais qui ne gâche pas le plaisir de conduire cette voiture maniable et très généreusement équipée.

La suspension avec ce qu'il faut de fermeté fleurit bon la vieille Europe. La version américaine de la 300-M est dotée de réglages d'amortisseurs et de direction différents, mais aussi d'un freinage moins sophistiqué. Question taille, un jugement de Salomon est intervenu. La Chrysler perd 12 centimètres en longueur par rapport à la Vision pour convenir aux Européens, mais son atavisme lui interdit de descendre en dessous de 4,99 mètres. C'est encore beaucoup, surtout que la largeur est respectable et que - tribut payé au design -, la visibilité arrière est insuffisante. Bref, la 300 M n'est pas un modèle de maniabilité en ville.

Malgré ces petits défauts (on ajoutera à la liste cette imbricabilité spéciale nécessaire à l'ouverture, fastidieuse, du bouchon du réservoir d'essence), la 300-M permet enfin à la marque américaine d'aller au-delà du petit cercle des amateurs d'exotisme automobile made in USA. Ceux-là seront sans doute déçus, mais ce n'est pas de mauvais augure pour Chrysler-France, qui n'a vendu en tout et pour tout que 692 Vision en quatre ans et n'aura pas de difficulté à faire beaucoup mieux.

J.-M. N.

* Chrysler 300-M : 235 000 francs (version 2,7 litres), 265 000 francs (3,5 litres).

PARIS ROQUETTE AUTOMOBILES CONCESSIONNAIRE

OUVERTURE SHOW-ROOM CHRYSLER JEEP

SEUL ATELIER A PARIS

160, P. DE LA ROQUETTE - 75011 PARIS

01 44 93 26 00

DÉPÊCHES

■ PEUGEOT. A compter de mars 1999, Peugeot commercialisera une version 4x4 de son utilitaire Partner, dotée d'une traction intégrale permanente, développée par la société Dangel. Le supplément de prix sera de 34 000 francs par rapport à la version classique.

■ FORD. La Ford Focus a été élue « Voiture de l'année » 1999 par un jury de journalistes de la presse automobile européenne réuni par sept magazines dont l'Automobile Magazine. La Focus a distancé ses rivales : l'Opel Astra, la Peugeot 206, l'Audi TT et la Volvo S80. L'an passé, l'Alfa-Romeo 156 avait été primée.

■ LEXUS. La filiale de Toyota spécialisée dans le haut de gamme vient de présenter la IS 200, un modèle plus compact et plus sportif que les précédents. Cette berline dispose d'une boîte manuelle à six rapports ou automatique à quatre rapports. La commercialisation est prévue au mois de mai.

■ LOCATION. Budget, troisième loueur mondial de voitures de tourisme, lance un forfait week-end valable jusqu'à la fin du mois de mars 1999. La formule « Go Budget » propose notamment la location d'une Twingo pour deux jours et 500 kilomètres au prix de 449 francs TTC.

■ LIVRE. Un univers de porte-clés, de Dinky-Toys, de bidons d'huile et de bouchons de radiateur de la Belle Epoque peuple Les Objets de l'Automobile à collectionner, un ouvrage écrit par Dominique Pascal. Ce livre, publié chez ETAI au prix de 240 francs, raconte avec bonheur tous ces accessoires d'hier que recherchent tant de collectionneurs.

■ ENCHÈRES. Quatre-vingts automobiles de collection seront vendues le 14 décembre à partir de 19 h 30 au Palais des congrès de Paris, porte Maillot, sous l'égide des commissaires-priseurs Roulain et Le Fur. L'exposition aura lieu du 11 au 14 décembre de 11 à 18 heures.

■ CIRCULATION. New York est la ville la plus dangereuse pour les piétons, les conducteurs de voiture et leurs passagers, selon une étude comparative avec Paris, Londres et Tokyo, publiée par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France qui a rapproché le nombre d'accidents mortels de circulation dans ces agglomérations. Paris et Londres affichent une diminution continue du nombre de conducteurs tués sur leurs routes entre 1984 et 1994. Mais ceux-ci sont deux fois plus nombreux à Paris qu'à Londres. Pas d'amélioration à New York. A Tokyo, les chiffres sont stables mais faibles.

Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à **360 F** d'économie soit **7 semaines de lecture GRATUITE**

Offre valable jusqu'au 31/12/98

ABONNEZ-VOUS ET DEVEZ LECTEUR PRIVILEGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F 6 MOIS - 1 086 F 1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F au lieu de 1 170 F au lieu de 2 340 F

Soit 360 F d'économie

* Prix de vente au numéro (Taux en France métropolitaine uniquement)

Je joins mon règlement soit : F 801 MO 007

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Localité : _____ Code postal : _____

TARIFS HORS FRANCE		
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 950 F
3 mois	595 F	790 F

USA - CANADA

* Les 12 premiers numéros sont offerts à l'abonnement dans les 5 premiers numéros de l'année. Les 12 autres numéros sont facturés à l'abonnement. Les tarifs sont en dollars américains. Les abonnements sont en dollars américains. Les abonnements sont en dollars américains. Les abonnements sont en dollars américains.

Offre valable jusqu'au 31/12/98

Pour tout autre renseignement concernant le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers. Téléphonnez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements-24, avenue du Général-Leclerc 69646 Chambilly Cedex

HIVER

10 000 F

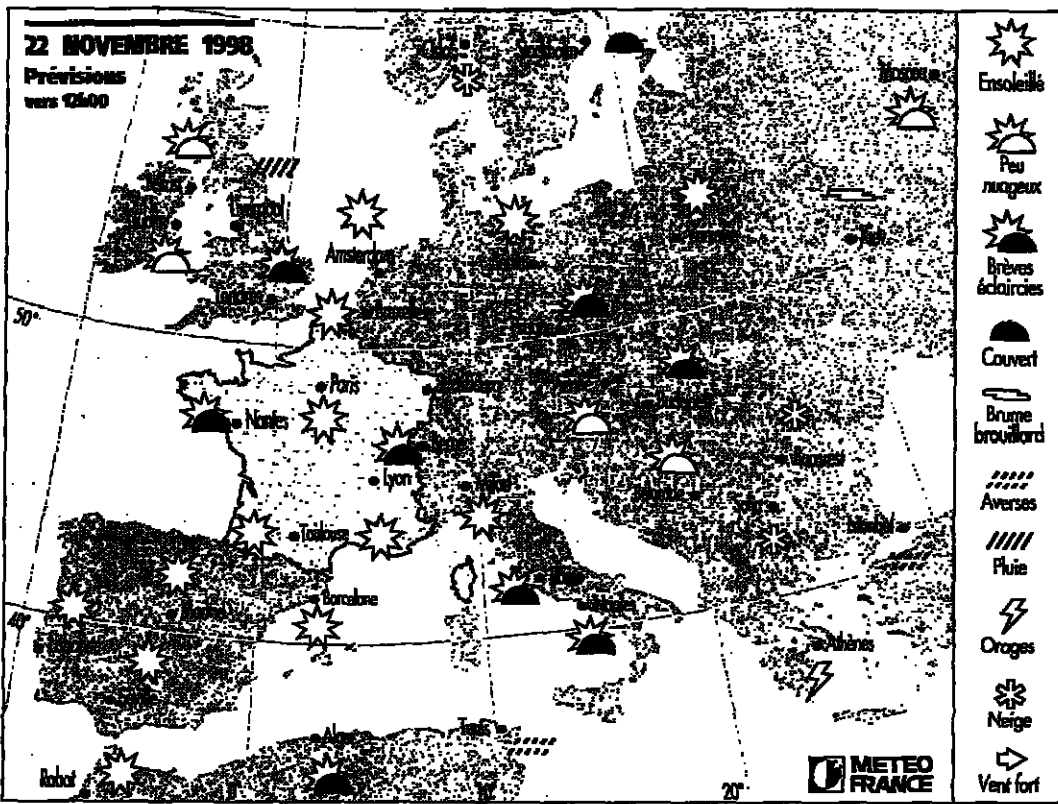
CITROEN

الجزيرة

Soleil et froid vif

DIMANCHE. Le temps reste froid et ensoleillé dans la majeure partie du pays. Toutefois, la pointe de Bretagne voit arriver des nuages, puis quelques précipitations. La Corse connaît un temps incertain, avec des averses parfois orageuses et mêlées de neige.

Le thermomètre ne dépasse pas en journée -3 à 0 degrés. Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Le temps est ensoleillé et froid. Le vent d'est est sensible en Charentes et dans le Poitou. Maxi 2 à 5 degrés au nord de la Gironde, 6 à 9 au sud, jusqu'à 11 sur la côte Basque.

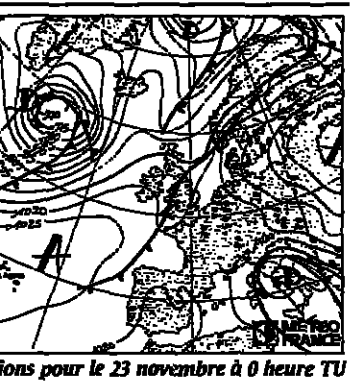


LE CARNET DU VOYAGEUR

GRANDE-BRETAGNE. Leader sur le marché anglais des quatre-étages, Thistle Hotels propose, du 13 décembre 1998 au 28 février 1999 et du 28 mars au 11 avril, une formule baptisée « La Grande-Bretagne à des prix fantastiques ».

Table with 3 columns: City, Temperature (min/max), and State (C: couvert, P: pluie, N: neige). Lists cities like Paris, Lyon, Marseille, etc.

Table with 3 columns: City, Temperature (min/max), and State (C: couvert, P: pluie, N: neige). Lists cities like London, New York, Tokyo, etc.



PRATIQUE

Des libraires passionnés pour aider les enfants à choisir leurs lectures

MALGRÉ LES SAVOUREUX alphabets de vermicelles qui naissent, régulièrement, dans son potage, rien n'y fait: Victor W. Dickens souffre d'un mal persistant, celui du 'joime pas lire. Avec ce titre pourtant (édition Gallimard Jeunesse), Rita Marshall et Etienne Delessert, parents de multiples héros hauts en couleur, n'ont pas un aveu d'impuissance.

et aimé au même âge. De leur côté, les enseignants misent fréquemment sur les classiques, c'est-à-dire des valeurs sûres, mais souvent sûres, aussi, d'ennuyer les jeunes », déclare Véronique de Beauregard.

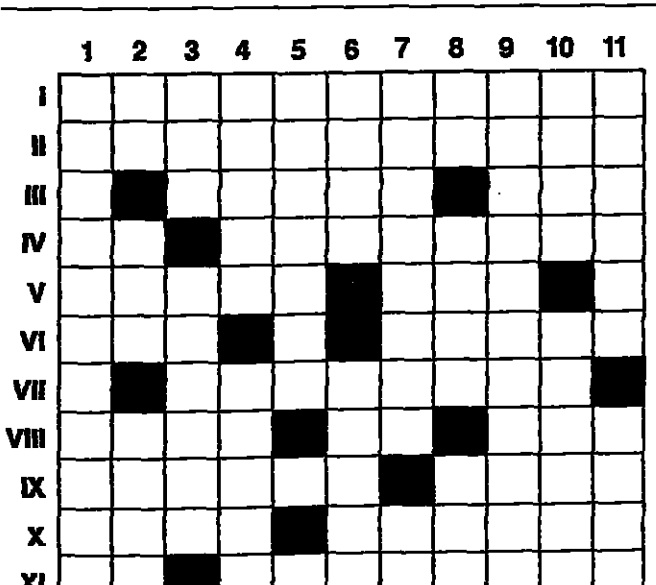
nous-mêmes un peu au début », explique le directeur de la librairie La Renaissance, à Rouen. Convoquée que « la bataille de la lecture se gagne dès le plus jeune âge », cet amateur de littérature de jeunesse fait, depuis vingt et un ans, un important travail en direction des enfants et de leurs parents.

ture, est de l'aider à s'approprier un livre. Le mieux étant, pour ce faire, qu'il le choisisse lui-même. Nous passons ensemble un contrat: l'explication à l'enfant qu'on n'achète pas un ouvrage pour faire plaisir à ses parents ou au libraire, et que s'il ne parvient pas à lire, personne ne lui en voudra. » Conduite suicidaire? Apparemment pas, car se sentant vraiment accompagnés, parents et enfants fréquentent assidûment le rayon jeunesse de l'échoppe rouennaise.

spécialisées et les espaces jeunesse des librairies générales, on ne se contente pas d'acheter des livres: on les regarde et on les tripotte; certains même, plus ou moins confortablement installés, les su-potent. Et puis surtout, on en parle beaucoup.

En ce qui le concerne, par exemple, Alain Fievez se fait fort d'avoir toujours chez lui le premier ouvrage publié en 1980 dans la collection « Castor Poche » de Flammarion, et constamment réédité depuis: Akavac, de James Houston, qu'il estime être « un excellent déclencheur de lecture ».

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT I. Toile de belles dimensions. - II. Leur affection est grande, souvent trop grande. - III. Les travaux dans le détail. Avance dans l'eau. - IV. Bout de métal. Aller de l'avant. - V. Jeta ses cinquante filles à la mer. Ses rimes sont plates. - VI. Dieu au Vatican. Attaqué la pièce. - VII. Porté sur le religieux. - VIII. Met les sens en tout sens. D'un auxiliaire. Pour une réponse rapide. - IX. Battu pour être battu. La taille de la lettre.

ÉCHECS

33e OLYMPIADE (Elista, 1998) Blancs: V. Seirawan (Etats-Unis). Noirs: J. Speelman (Angleterre). Défense moderne. SOLUTION DU N° 98278 HORIZONTALEMENT I. Désinformez. - II. Elitric. Oise. - III. Semé. Tourne. - IV. Imparable. - V. Nelson. Irou. - VI. Cnl. CD. Stuc. - VII. Ate. Sis. Eta. - VIII. RAYP. Sait. - IX. Niellées. Li. - X. Er. Ios. Solo. - XI. Sénat. Lumen.

ÉTUDE N° 1819

aux Blancs. 6... C44 est possible: 7. Cg-e2, Cx2, 8. Fx2, f5. d) 7. Dd2, f5 comme 7. Fb3, f5 ou 7. f5, f5 sont aussi souvent joués. e) Une réaction énergique, mais 7... Cb6 et 7... c5 sont aussi à envisager. f) Après 8. g5, g5; 9. Dd5+, Cg6; 10. e6, Dd4; 11. Dxb4, Cxb4; 12. Cb5, Rb8; 13. Cx7, Fx5, jeu égal. g) 8... Cb6 est usuel; par exemple: 9. h3, 0-0; 10. Dd2, c5; 11. a3, a5; 12. Fb3, a4; 13. Cb5, Cb8; 14. Cc2, f4. h) Ou 9... c5; 10. h4, f6g4; 11. f6g4, h5; 12. g5, Cg4; 13. Fd2, 0-0; 14. Ch3, Fd7 avec égalité. i) Le C-D doit reprendre de l'activité en f6, mais Seirawan ne veut pas laisser aux Noirs la possibilité de fermer le jeu par f5-f4. j) 12... f4; 13. Ff2 céderait aux Blancs la case e4. k) Sans attendre 15. Cg5 ou 15. Cc2, qui récupérerait la case e4. l) Après 15... e6; 16. Cx7, Rb7; 17. Fx5, Fb8; 18. 0-0-0, la situation précise du R noir est claire. m) Empêchant 19. 0-0-0 à cause du mat en bl. o) Le clouage du F5 est un énorme problème pour les Blancs. Par exemple: 19... Rg8; 20. Ff4, Dc2; 21. Dxc2, Fc2; 22. Fg4, h5; 23. Ff6+, Rb7; 24. Tf7 gagnant au moins un pion; ou 19... Ff5; 20. Ff6+, Fg6; 21. Txf6+, Rb6; 22. Fd4+, Rf7; 23. Df2+, Rg8; 24. Df6. p) Les Noirs jouent la mauvaise T, la TR, et se retrouvent en perdant. M. Sadler a donné la seule défense, très subtile: 19... Tg8! Par exemple: 20. Fh5+, Rb7; 21. Fg5+, Rb7; 22. Tf4, Fd4+; 23. Dxd4, Dxd4+; 24. Txd4, h6! (autre pointe); 25. Tf4, h6g5; 26. Td5, Td5 avec égalité.

ÉTUDE N° 1818

Blancs: Rb3, Fb3, Fb2. Noirs: Rf2. 1. Fd7, Rb3 (si 1... Rb3; 2. Rb4, Rb4; 3. h4); 2. h4, Rb4 (si 2... Rf4; 3. Rb4); 3. h5, Rb5; 4. h6, Rb6; 5. Fb8! avec gain. ÉTUDE N° 1819 G. ZAKHODIAKINE (1932) Blancs (3): Rg1, Fg5, Tg7. Noirs (3): Rb8, Fa8 et é1. Les Blancs jouent et gagnent. Claude Lemoine

CULTURE

LE MONDE / DIMANCHE 22 - LUNDI 23 NOVEMBRE 1998

PATRIMOINE Deux expositions, à Paris et à Rennes, présentent les travaux de restauration de deux bâtiments, la basilique d'Assise et le Parlement de Bretagne, et des

œuvres d'art qu'ils enferment. ● À RENNES, un incendie a ravagé le Parlement de Bretagne, en 1994. Quarante-sept tableaux ont échappé aux flammes. ● À ASSISE, deux tremble-

ments de terre ont détruit, en 1997, des fresques de Giotto et de Cimabue. La basilique sera rouverte le jour de Noël 1999, mais les peintures ne seront pas en place avant 2003.

● L'EXPOSITION parisienne présente une soixantaine de pièces du musée de la basilique dont dix-neuf primitifs de la collection léguée en 1954 par l'Américain Frédéric Mason Perkins. ● LA RECHERCHE « d'un chimérique état d'origine » est stigmatisée par les adversaires des restaurations, dont l'Association pour le respect de l'intégrité du patrimoine artistique.

Fresques et peintures, les puzzles du sauvetage après catastrophe

Deux expositions, à Paris et à Rennes, présentent, l'une, la restauration des peintures abîmées par l'incendie du Parlement de Bretagne, en 1994, l'autre, les travaux en cours à Assise à la suite du tremblement de terre de 1997

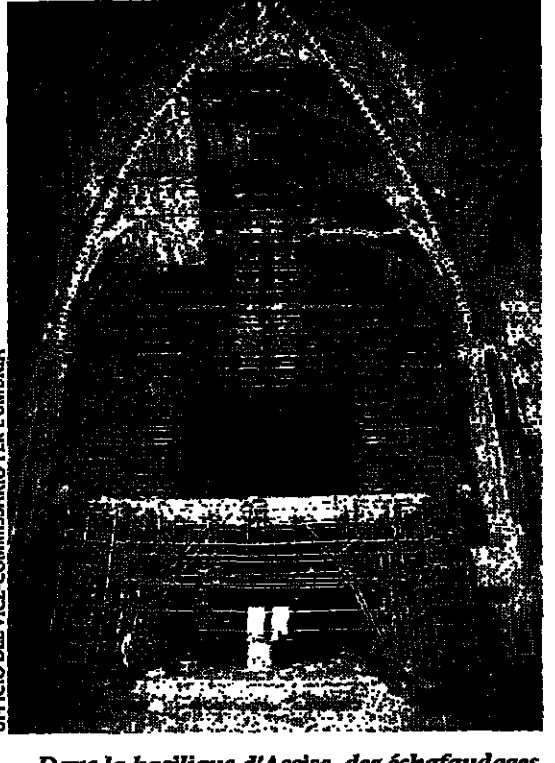
SAUVER ASSISE, au Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill 75008 Paris. Tél. : 01-42-65-12-73. Ouvert du mardi au dimanche de 10 heures à 17 h 40; nocturne le jeudi jusqu'à 20 heures. Entrée libre. Jusqu'au 14 février 1999.

PEINTURES RESTAURÉES DU PARLEMENT DE BRETAGNE, au Musée des beaux-arts de Rennes, 20, quai Emile-Zola, 35000 Rennes. Tél. : 02-99-28-55-85. Ouvert du mercredi au lundi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Entrée : 30 F. Jusqu'au 4 janvier 1999.

ASSISE ET RENNES de nos envoyés spéciaux Le feu et l'eau à Rennes, un tremblement de terre à Assise. Les éléments ont détruit des œuvres d'art qu'il s'agit, dans la mesure du possible, de ressusciter. A Assise, des restaurateurs italiens sont attelés à un puzzle de 100 000 pièces. A Rennes, après quatre ans de travail, les toiles endommagées ont retrouvé leurs couleurs et leurs formes.

Deux expositions, l'une à Rennes, l'autre à Paris, évoquent ces chantiers discrets, ingrats et fort coûteux. En France, le coût de la réfection du Parlement de Bretagne est estimé à 230 millions de francs, dont 10 millions pour la restauration des seules peintures. Les ministères de la justice et de la culture, épaulés par l'Association pour la renaissance du Parlement de Bretagne, portent l'essentiel de ce financement. En Italie, il faudra 60 milliards de lires (plus de 200 millions de francs) pour panser les blessures de la basilique d'Assise.

C'est dans la nuit du 26 septembre 1997 qu'une première secousse ébranla la basilique de Saint-François d'Assise, un édifice du XII^e siècle, qui abrite le plus vaste ensemble pictural du Moyen-Âge italien. Vers 11 heures du matin, alors qu'une vingtaine de personnes, religieux, spécialistes des monuments historiques et journalistes, sont rassemblés sous les voûtes de l'édifice pour examiner



Dans la basilique d'Assise, des échafaudages pour recoller morceau par morceau les fresques tombées du plafond (ci-dessus). A droite : restauration sur « La Pitié », de Jean Jouvenet (1644-1717), une des œuvres endommagées lors de l'incendie du Parlement de Bretagne.

les dégâts, une seconde secousse, beaucoup plus violente, provoque l'effondrement d'une partie des voûtes, à l'entrée de l'église et à la jonction de la nef et du transept. Il y aura quatre morts.

MIEFFE À MIEFFE Ces voûtes sont entièrement peintes. Huit saints étaient disposés sur un arc, près du portico, et, sur le voûtain voisin, on pouvait voir un saint Jérôme - des œuvres de Giotto (1267-1337). Vers le transept, le grand ciel étoilé et le saint Matthieu flanqué d'un ange étaient dus au pinceau de Cimabue (1240-1302). Ces peintures sont littéralement emiettes. Minuteusement ramassées et triées, elles sont stockées dans un

immense laboratoire improvisé, près de la basilique, où une vingtaine de restaurateurs, assistés par des étudiants, travaillent sous la direction du professeur Giuseppe Basile, responsable de l'Office central des restaurations, basé à Rome.

Examinés un par un, les fragments sont confrontés aux photos des œuvres disparues. Lentement, les images réapparaissent : saint Ruffin et saint Benoît ont repris forme. « Nous travaillons à la reconstitution de six autres saints dont nous avons déjà reconstitué les têtes », indique Giuseppe Basile.

La basilique d'Assise, actuellement corsetée d'échafaudages, sera ouverte le jour de Noël 1999 après une consolidation de toutes ses structures. En revanche, les peintures endommagées ne seront pas en place avant 2003 ou 2004. Giuseppe Basile estime prudemment que 60 % à 70 % de ces œuvres pourraient être sauvées.

L'exposition du Petit Palais accueille une soixantaine de pièces venues du musée de la basilique et ira ensuite à New York puis au Japon. Son entrée est gratuite : les dons des visiteurs doivent aller gonfler le budget de la restauration de la basilique.

A Rennes, c'est au Musée des beaux-arts que l'on peut voir les quarante-sept tableaux sauvés des flammes. L'incendie qui a ravagé le



Parlement de Bretagne, dans la nuit du 4 au 5 février 1994, a éclaté à la suite des violentes manifestations de pêcheurs qui se déroulaient au pied de l'édifice. Une fusée de détresse a mis le feu à la toiture avant d'embraser l'ensemble du bâtiment.

Les toiles ont été sauvées du désastre in extremis. Ces allégories sont signées Charles Errard (1606-1689) ou Noël Coypel (1628-1707); leurs épaules rondes portent les délicates couleurs du XVII^e siècle, fraîchement restaurées. Mais leurs drôles de découpes donnent aux peintures une curieuse allure : il leur manque l'écrin de bois peint et doré dans lesquelles elles s'inséreraient, un décor d'une étonnante richesse, poursuivi jusqu'au

XIX^e siècle. Pour le moment, ce décor est lui aussi réduit à un immense puzzle : un millier de morceaux de lambris, de moulures, de cadres, soigneusement numérotés. Chaque panneau nécessite les interventions d'un menuisier, d'un sculpteur sur bois, d'un ébéniste, d'un peintre-décorateur, d'un restaurateur de peinture, d'un doreur et d'un serrurier. « Nous avons mis en fiche le moindre petit bout de bois. En cela, nous ne sommes probablement pas loin du travail mené à Assise », constate le maître d'œuvre du chantier, Alain-Charles Perrot, architecte en chef des Monuments historiques.

Dans son malheur, l'ancien Parlement de Bretagne, devenu siège de

la cour d'appel après la Révolution, a bénéficié d'une bonne part de chance. En 1994, précisément, une campagne de restauration devait être lancée sur l'ensemble du bâtiment. Alors que les pompiers éteignaient encore les dernières flammes de l'incendie, les restaurateurs venus de la France entière purent se mettre immédiatement au travail, prodiguant à même le trottoir les premiers soins aux toiles crevées par les lances à eau des sauveteurs. Alain-Charles Perrot, qui a beaucoup payé de sa personne au cours du sinistre, relativise son action : « J'ai parlé de mon expérience avec des confrères qui avaient connu la seconde guerre mondiale. Chacun d'eux avaient eu dix ou vingt chantiers de cette nature à mener. »

MANQUE D'UNE MÉTHODOLOGIE Pourtant, l'architecte a ressenti un manque de « méthodologie des catastrophes », car aujourd'hui, précise-t-il, « il ne suffit plus de restaurer une image avec toute sa passion et son savoir-faire, il faut pouvoir justifier ses interventions, les étayer d'une argumentation historique irréfragable, et chiffrer l'ensemble ».

Ces opérations de « chirurgie esthétique », toujours contestables, ne semblent pas avoir suscité de polémiques. Certaines toiles anciennes, bien conservées, ont servi de références. Surtout, le travail a été soigneusement mené, dans un vaste atelier, bien équipé, créé sur place. La Bretagne consignée s'étant immédiatement mobilisée, les peintures n'ont pas été évacuées vers une destination lointaine où elles risquaient d'être mises en caisse et oubliées. Ou connaître un destin plus tragique : une partie des quelque vingt tapisseries du Parlement, réalisées au XIX^e siècle, qui avaient été transportées dans un dépôt du Mobilier national, à Montrouge, pour y être restaurées, ont été carbonisées dans un autre incendie, un an plus tard, le 25 janvier 1997 ! Les toiles rescapées devraient retrouver les salles du Parlement de Bretagne rénové au cours de l'année 1999.

Emmanuel de Roux et Martine Valo

Les restaurateurs sont de plus en plus souvent critiqués

LE JOUR de l'inauguration de l'exposition Tintoret, le 2 octobre, à la mairie du V^e arrondissement de Paris, on pouvait entendre le peintre Balthus s'écrier devant presque chaque tableau : « Restauration I, restauration I », et il ajoutait, devant un auditoire médusé : « Les restaurateurs ne voient jamais ce qui est essentiel dans les tableaux sur lesquels ils travaillent. Il n'y a donc pas d'autre solution, pour régler ce problème, que de leur couper les mains. » L'auteur de cette cruelle boutade fait partie des deux cents signataires qui, en 1992, ont appuyé une demande de moratoire avec débat public sur le sujet, à l'appel de l'Association pour le respect de l'intégrité du patrimoine artistique (Aripa).

Depuis sa création, l'association stigmatise la plupart des restaurations, qu'elle juge abusives. Son président, James Bloedé, vient de publier dans la revue *Esprit* (n° 245, août-septembre 1998) un court essai où il résume sa philosophie.

« CHIMÉRIQUE » « A l'opposé d'un chimérique état d'origine, ce que la restauration procure aux œuvres, c'est une nouvelle nouveauté, note James Bloedé. Ce qu'elles y perdent, bien évidemment, c'est leur ancienneté. Elles semblent en devenir banales, toutes semblables. (...) Il [leur] manque le lustre que leur avait donné le temps, qui les faisait vénérables, les sacrifiées. Dépouillées de leur passé lors même qu'on prétend les y renvoyer, elles sont sorties de l'histoire - la leur, et non pas celle, fictionnelle et fonctionnelle, de l'historien - pour

tomber dans une actualité fossilisée. » Récemment, le bulletin édité par l'Aripa, Nuances, s'en est pris de manière radicale à la restauration « mutilante » des Noces de Cana de Veronese, à « l'échec manifeste » des travaux entrepris pendant six ans sur la Pietà de Fiorentino Rosso, qui a regagné la Grande Galerie du Louvre, au « décapage abusif » des marbres antiques du même musée.

Il soutient fermement les positions de James Beck, historien d'art américain, professeur à Columbia University, président d'ArtWatch International, qui avait violemment critiqué la restauration des fresques de Michel Ange dans la chapelle Sixtine, à Rome, et qui s'en prend maintenant à ceux qui veulent intervenir sur les fresques de Giotto dans la chapelle Scrovegni de Padoue.

Jacques Franck, consultant permanent auprès du Armand Hammer Center for Leonardo Studies at UCLA (Université de Californie), bon observateur de ces problèmes, est plus nuancé : « Il faut d'abord distinguer la restauration du sauvetage. A Assise ou à Rennes, il s'agit de la survie de l'œuvre elle-même. En revanche, quand on modifie la couleur d'un manteau dans Les Noces de Cana, on peut légitimement s'interroger sur l'intervention qui a conduit à supprimer un repaint du XVII^e siècle. » Mais ce qui choque le plus ce spécialiste de Léonard de Vinci, ce ne sont pas les couleurs neuves, plus éclatantes, qui désorientent la routine des connaisseurs, ce sont les restaurations « maladroites » qui brisent les accords internes de l'œuvre. « Bien

sûr, nous ne connaissons les œuvres qu'à travers des matériaux qui ont évolué avec le temps, précise-t-il. Mais les restaurateurs ne doivent pas laisser s'exprimer la jactance de la matière. » C'est le reproche que l'on fait souvent à l'école anglosaxonne. Celle-ci se borne à éliminer les vernis sales et à montrer les pigments tels qu'ils ont évolué.

CONTRESENS ET CATASTROPHES Les restaurateurs du sud de l'Europe s'interrogent davantage sur l'harmonie voulue par l'artiste. Ils sont donc censés se livrer à une enquête minutieuse sur l'artiste et son travail, avant d'utiliser leurs savoirs et leurs cotons.

Pour Jacques Franck, le nettoyage d'une peinture n'est jamais anodin, même quand il s'agit d'un simple « allègement des vernis ». Si aujourd'hui il y a « trop de mauvaises restaurations », c'est à cause du manque de formation des restaurateurs, qui ignorent trop souvent le contexte artistique de l'œuvre : « L'exigence de précision attachée aux sciences exactes conduit à privilégier les problèmes concrets, purement techniques, en négligeant ce qui relève l'instance spirituelle de l'œuvre. » D'où les contresens - et parfois les catastrophes - qu'il décèle, par exemple, dans la restauration de La Cène de Léonard de Vinci, en cours depuis plusieurs années, à Milan. Le vieux débat sur la pertinence des interventions contemporaines sur les œuvres anciennes se poursuit donc. Jusqu'au prochain tremblement de terre.

E. de R.

du 20 au 29 novembre à la Maison des Arts de Créteil. ROBERT LEPAGE LA GÉOMÉTRIE DES MIRACLES

FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS 01 53 45 17 17 - http://www.festival-automne.com

Régis Debray écrit : « L'amnésie se développe en même temps que le patrimoine se bâ...

REGIS DEBRAY... L'AMNÉSIE SE DÉVELOPPE EN MÊME TEMPS QUE LE PATRIMOINE SE BÂTIT... « Qu'entendons-nous par patrimonial ?... »

« La question de la patrimonialité n'est pas seulement celle de la sauvegarde... elle est aussi celle de la transmission... »

« Vous avez mis au point un type de typologie des monuments... fonctionnelle... »

« Établir une typologie fonctionnelle... qu'on distingue... »

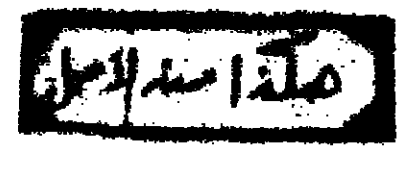
« Il arrive... bonne à la... »

« Les sauvegardes... »

« Les restaurateurs... »

Parents d'élèves : Emmerdeurs ou alliés ?

Le monde de l'éducation... 100 pages - 30 F



Régis Debray, écrivain

« L'amnésie se développe en même temps que le patrimoine se banalise »

RÉGIS DEBRAY, fondateur des Cahiers de médiologie, a proposé le thème de cette X^e édition des Entretiens du patrimoine : « L'abus monumental ? », affirmation prudemment flanquée d'un point d'interrogation. L'idée est née d'une réflexion de Michel Melot, responsable de l'inventaire général : l'expansion de l'idée de patrimoine ne va-t-elle pas aboutir à une pétrification du territoire et à un formidable engorgement de la mémoire ?

« Qu'entendez-vous par l'abus monumental ? »

« La question peut paraître iconoclaste, mais il ne s'agit évidemment pas de faire l'éloge du vandalisme. Repérer les abus permet de retrouver l'usage. La place du monument est révélatrice : c'est un outil anthropologique pour comprendre un pays ou une époque. Par exemple, comment est-on passé de la mémoire coulée dans le bronze de nos places publiques à celle qui utilise comme matériaux nos résidus les plus triviaux pour élever ses mémoriaux ? Regardez les œuvres de Boltanski. Vous avez mis au point une typologie des monuments. Comment fonctionne-t-elle ? »

« Eclaircir le débat suppose qu'on distingue entre le monument-messie, le monument-forme et le monument-trace. Le premier est le plus proche de l'éty-mologie du terme, né de la mort ou du mort pour en prolonger la mémoire. Il en avertit (du latin *monere*) les vivants ; il matérialise l'absence afin de la rendre signifiante. Le monument-messie est presque toujours accompagné d'inscriptions et placé dans un lieu voyant (carrefour, place, porte) ou symbolique, mais on ne l'habite pas. S'il a souvent des

prétentions esthétiques, il n'en fait pas une règle. Il est là pour transmettre une mémoire à la postérité.

« Le monument-forme est le monument historique traditionnel - église, château, mais aussi préfecture, palais de justice ou des beaux-arts, gare, poste centrale, parc. Placé dans un cadre exceptionnel, hors norme, hors échelle, il est visible de loin et affirme ainsi sa valeur esthétique, indépendante de sa fonction. Il est lui-même le message à délivrer.

« Le monument-trace est d'abord un document, et ne relève pas forcément d'une catégorie architecturale. Ce peut être un mur (le mur des Fédérés), une tranchée (la tranchée des baïonnettes), quelque chose de tout à fait prosaïque qui tourne à la métaphore, une friche industrielle (The Seagull), voire une activité (un ancien carreau de mine). Un monument-trace peut devenir un monument-forme : c'est le cas d'un certain nombre de bâtiments industriels dont on a redécouvert les vertus architecturales.

« Ces trois types de monuments peuvent se voir d'un seul coup



La colonne de Juillet, vue depuis l'Opéra-Bastille, à Paris.

d'œil, place de la Bastille : la colonne de Juillet (monument-messie) est située en face du nouvel Opéra (monument-forme), à proximité de la brasserie Boffinger (monument-trace). Des constructions comme la tour Eiffel, simplement inscrite à l'inventaire des Monuments historiques, conjuguent la forme (l'exploit technique et architectural), le message (la victoire de la science et de l'industrie sur la superstition religieuse symbolisée par le Sacré-Coeur) et la trace : la Tour est devenue la métonymie de Paris et de la Belle Époque.

« Quel est l'usage de ces monuments ? »

« Chacun a une fonction. Le monument-messie transmet une histoire, un projet, il appelle la cérémonie officielle, le recueillement ; il relève de la croyance, mais aussi de l'éducation ; il est tourné vers le futur tout en renvoyant au passé. C'est un lieu de fidélité. Le monument-forme, lieu de pouvoir et d'échange, est fait pour être vu ; sa fonction est de communiquer dans l'instant. Il s'enracine donc dans le présent. Le monument-trace joue sur le passé, la nostalgie ; c'est un lieu où s'enracine l'identité ; il renvoie à une époque révolue. On le visite individuellement.

« Qu'entendez-vous par abus ? »

« Il y a d'abord une inflation des monuments historiques facile à constater : 44 000 édifices protégés en 1996, 24 000 en 1960. Cette inflation est liée à une sacralisation du monumental, à un repli identitaire, mais aussi à l'intrusion du monde économique sur la planète monumentale. La France de la III^e République, société de commémoration par excellence, a accouché d'une société nostalgique dopée par le commerce. Le patrimoine est devenu un acteur économique de taille.

Il fait vivre des villes, des régions, parfois des pays. Mais la fétichisation intéressée du monument historique n'exclut pas l'amnésie qui se développe en même temps que le patrimoine se banalise. Dernière paradoxe : notre société, qui sauvegarde des monuments de plus en plus nombreux, en crée de moins en moins. Peut-être parce que la pétrification monumentale remplace l'effort d'éducation.

« Pourtant, les précédents septennats, ceux de François Mitterrand, ont été riches en monuments de toutes sortes.

« A la différence d'un de Gaulle qui a préféré inscrire sa mémoire dans l'action et dans le verbe plutôt que dans la pierre, François Mitterrand semble avoir été fasciné par l'architecture. Il a attaché son nom à quelques édifices, mais qui relèvent du monument-forme : la Pyramide du Louvre, l'Arche de la Défense, la Grande Bibliothèque. Pourtant, c'est bien des monuments de l'année 80 que la notion de monument a basculé, passant du message au document, du commémoratif à la nostalgie. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux

DÉPÊCHES

■ JUSTICE : l'artiste Pierre Pinoncelli a été condamné, vendredi 20 novembre, par la chambre civile du tribunal de grande instance de Tarascon, pour avoir dégradé Fontaine, le célèbre urinoir de Marcel Duchamp. En mai 1993, il avait porté un coup de marteau dans la sculpture, après l'avoir rendue à sa destination première, alors qu'elle était exposée au Musée de Nîmes. Il devra verser 250 000 F « correspondant à la dépréciation de l'œuvre » à la compagnie d'assurances, 20 000 F à l'État, 16 336,80 F correspondant aux frais de restauration et 10 000 F de frais de procédure. — (AFP)

■ SOCIAL : le Musée d'Orsay a rouvert ses portes vendredi 20 novembre à 14 h 30 après une grève de dix jours. Le personnel demandait des compensations pour le surcroît de travail dû au succès de l'exposition Millet-Van Gogh (17 septembre-3 janvier). Selon l'intersyndicale, le personnel en contact avec le public touchera une prime de 1 000 francs, au prorata du temps de travail, et bénéficiera de 2 à 4 jours de repos compensateur.

■ ART : Sotheby's expose, jusqu'au 19 novembre, 76, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, les livres et manuscrits français, du XIII^e au XX^e siècle, provenant de la collection Jaime Ortiz-Patino, qui devaient être vendus en France et le seront à Londres, le 2 décembre, à cause du retard pris dans la réforme des enchères publiques (Le Monde du 12 novembre).

■ Le Musée des beaux-arts d'Orléans expose un ensemble unique de quatre toiles de Claude Lorrain (1588-1660), récemment restaurées. Réalisés vers 1640 pour le château de Richelieu, en Touraine, ces tableaux symbolisent à la fois les quatre éléments et les quatre saisons et témoignent d'un art de cour, pittoresque et précieux.

■ THÉÂTRE : une représentation supplémentaire de *Henry VI* (troisième partie) et de *Richard III* (fragments), mis en scène par Patrice Chéreau avec les élèves de troisième année du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, sera donnée le lundi 23 novembre à 20 heures à la Manufacture des objets à Ivry-sur-Seine, au bénéfice de l'association Aides. Tarif unique : 200 F. Tél. : 01-44-41-36-36.

Débat ouvert à Chaillot

Les Entretiens du patrimoine sont organisés les 23, 24, et 25 novembre, au Théâtre national de Chaillot. Régis Debray introduira les débats de la première journée. Le philosophe François Dagognet évoquera l'idéologie monumentale et Serge Tisseron, psychanalyste, parlera de l'inconscient du monument. Le mardi 24, Françoise Benhamou, maître de conférences à Paris X, abordera l'économie du monument et Jean-Louis Cohen, directeur de l'Institut français d'architecture, des monuments déguisés de l'architecture moderne. Le 25, on entendra l'ethnologue Georges Balandier sur la nature comme monument en Afrique et François Chaslin à propos des Grands Travaux. La ministre de la culture, Catherine Trautmann, viendra clore ces entretiens, qui sont librement ouverts au public. Inscriptions au tél. : 01-46-04-28-28.

Les arts plastiques, invités esseulés du festival Global Tekno

IL ARRIVE que la techno fonctionne à la vapeur. Trois exemples, parmi la dizaine présentée à la Grande Halle de La Villette, durant les deux nuits de la quatrième édition du Festival des musiques électroniques et des cultures digitales : la sauna de voyage du trio danois Superflex, les chapeliers de saucisses gonflées à l'hélium des Suisses Andrea Clavadetscher et Eric Schumacher et le shillom géant du Danois Henrik Plenge Jakobsen. Pour ceux qui n'étaient pas nés dans les années 60, un shillom est une pipe que l'on ne bourne pas que de tabac : double clin d'œil de la part de l'artiste, à ceux qui confondent fêtes techno et usage intensif de psychotropes, d'une part, aux petits jeunes qui ne peuvent imaginer que leurs parents aussi côtoyaient parfois les paradis artificiels, d'autre part.

Les saucisses gonflables et flottantes ont également une dimension onirique : elles font rêver les chiens. Un toutou bien vivant devait d'ailleurs être incorporé dans l'installation. Les organisateurs et les artistes, amis des bêtes, y ont renoncé, craignant que l'animal ne vive assez mal le déferlement de décibels annoncé. Quand au sauna et à la douche froide qui l'accompagne, ils ne seront pas de trop pour remettre quelques idées

en place, au cours de nuits qui s'annoncent longues et blanches. L'initiative de cette exposition revient à la délégation aux arts plastiques (DAP). Elle s'inscrit dans le cadre du festival Global Tekno, créé par Radio FG en 1995 pour rendre les « cultures électroniques » accessibles au plus grand nombre. Une cinquantaine de musiciens seront présentés, dont quelques valeurs confirmées. Outre la musique, il y a donc, cette année, les arts plastiques. La DAP a passé commande, pour un budget total de 300 000 francs, de dix projets, dont neuf seulement ont été réalisés : le dixième, celui de Kelly Mason, consistait en un parcours sonore qui risquait paradoxalement de rester inaudible dans le contexte.

Force est de constater que les neuf autres partent un peu dans tous les sens. Les artistes présentés sont d'origines très diverses, et pas seulement géographiques : les uns viennent de la musique et sont disc-jockeys, les autres ont une formation de plasticien. Il y a pourtant des points communs, qui tiennent paradoxalement au message et à des modes de vie parfois éminemment poétiques. Celui du Français Serge Comte, par exemple, qui s'est exilé dans un phare tout au bout de l'Islande, ne communiquant plus avec le reste du monde que par l'internet ; ou celui du groupe Superflex, dont les membres ne conçoivent pas de partir en trekking sans leur sauna de voyage et ont fondé à la fois un label musical et une usine de production de gaz

d'origine organique... Tout aussi complexe est le monde de Jonas Maria Schul, construit à partir d'éléments de mobilier empruntés à des entreprises : des objets provenant de la Caisse des dépôts, par exemple, cohabitent avec d'autres, extraits d'une boîte de nuit, et font preuve d'une surprenante homogénéité.

PRESQUE RIEN

L'autre surprise vient des moyens employés : au lieu de la débauche attendue, la plupart des artistes font dans la récupération, le presque rien : des boîtiers en plastique de disquettes d'ordinateur pour Serge Comte, le reflet de la lune dans l'eau pour la très jolie installation de Michael Elmgreen et Ingar Dragset... Il y a, bien sûr,

quelques écrans vidéo, ceux du Genevois Sidney Stucki, par exemple, qui diffusent un concert silencieux, où la lumière de synthèse remplace les sons ; ou celui de Jessica Bronson, qui montre des images imprécises, celles de l'opération chirurgicale subie par son père.

Mais, comparé aux œuvres les plus récentes de l'avant-garde d'aujourd'hui, celles d'un Miguel Chevalier, d'une Pipilotti Rist ou d'une Mariko Mori, tout cela fait, techniquement parlant, un peu patronage. Ce qui n'est pas le cas du travail de Bernard Joisten. Passionné de science-fiction et d'images de synthèse, il a recréé en vrai un de ces univers virtuels qui hantent le halo de nos écrans. La grille est réelle, qui s'entreouvre pour laisser pénétrer le visiteur, les vingt-six pic-

toigrammes, ou hiéroglyphes, associés au clavier de l'ordinateur le sont tout autant : la preuve, ils s'impriment sur le papier qui s'enroule, du haut d'une pyramide rose...

Un dernier regret : il n'y a pas d'interconnexion entre la musique et les arts plastiques. Dommage : s'il est un lieu où ce genre de mayonnaise, connue depuis des lustres sous l'appellation d'« intégration des arts », pouvait prendre, c'est bien celui-ci.

Harry Bellet

* Global Tekno, Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19^e. M^o Porte-de-Pantin. Tél. : 08-03-30-63-06. Samedi 21 novembre, de 22 heures à 9 heures du matin. 150 F.

Parents d'élèves :
Emmerdeurs ou alliés ?

Le Monde DE L'ÉDUCATION DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION NOVEMBRE 1998
100 pages - 30 F

Le pari de l'éclectisme dans un décor un peu glacé

LES ORGANISATEURS de la Techno Parade avaient voulu compléter leur défilé du 19 septembre par une semaine d'exposition, consacrée aux formes multiples de l'expression techno. Baptisée Global Tekno, cette vision élargie d'un mouvement musical n'avait pu se concrétiser. Après avoir resserré ce concept, la Grande Halle de La Villette accueillait enfin, les 20 et 21 novembre, les DJ, musiciens, plasticiens, graphistes et vidéastes de Global Tekno.

Impliquée dans la reconnaissance du hip hop, grâce au Festival des Rencontres des cultures urbaines, la Grande Halle semblait jusque-là se méfier des rythmes électroniques. Selon Laurent Dreanault, le directeur de cette institution, « nous nous demandions en quoi nous pourrions être utiles à ce mouvement, enfin reconnu du grand public. La solution tenait en une mise à plat de cette culture et de ses formes d'expression ».

Pour les gens du milieu techno comme Manu Barron, responsable, avec Christian Alex, de la programmation musicale de Global Tekno, cette collaboration avec une institution culturelle offre surtout le luxe d'une plus grande liberté de choix. « Sur un budget to-

tal de 2,1 millions francs, 500 000 francs sont affectés à la programmation musicale. Ce n'est pas énorme. Par contre, la pression étant moindre quant au besoin de rentabilité, nous pouvons nous permettre de privilégier les coups de cœur et les découvertes. » Ne cédant pas à l'obligation d'efficacité des raves, ni aux nécessités festives d'une parade, les programmeurs ont choisi de présenter l'éclectisme des courants techno. Une variété de styles attachée à un souci festif, sans pour autant négliger la recherche musicale.

CADRE GIGANTESQUE

L'objectif des neuf mille entrées en deux jours n'était pas un pari gagné d'avance. Difficile de bousculer les habitudes d'un public techno très noctambule. Les premières heures d'ouverture (à partir de 20 h 30) de l'exposition soulignent le gigantisme glacé d'une Grande Halle trop vide. Deux grandes scènes - la Nef et l'espace Charlie Parker - se font face à chaque extrémité du bâtiment. Entre elles, un bar, un restaurant, des stands présentant des livres, des disques, un espace multimédia... En surplomb, une promenade et plusieurs balcons où sont exposées les œuvres des plasticiens et

graphistes. Des groupes - Badmarsh & Shri, DJ Rap... - font l'effort de performances live, mais jouent devant une audience plus que clairsemée. On allait oublier que cette musique se nourrit de l'underground. Même la Grande Halle possède ses petits clubs et ses recoins.

En descendant d'un niveau, en face du cinéma où sont diffusés des films sur les cultures digitales, on tombe sur l'Atrium. Une piste de danse ramassée, basse de plafond, parfaite pour concentrer l'énergie des DJ jungle et big beat qui y officient. Première chaude ambiance de la soirée. C'est là qu'il faut être, avant d'émigrer au London club. Une étuve, déjà enfumée. Aux commandes, les expérimentateurs du label britannique Rephlex. Ces musiques concilient dévouements corporels et créations cérébrales.

Minuit. L'immensité de la Halle se remplit enfin de public et d'excitation. Le set prochain de Daft Punk y est sans doute pour quelque chose. Global Tekno gagne la première moitié de son pari.

Stéphane Davet

* Renseignements : 0803-306-306 (1,09 F la minute).

THEATRE DES 2 RIVES
CENTRE DE CRÉATION DRAMATIQUE DE HAUTE-NORMANDIE

Jusqu'au 28 novembre
PARTAGE DE MIDI
CLAUDEL / J. P. ROSSFELDER

puis...
LA NUIT ET LE MOMENT
CREBILLON FILS / A. BEZU
LA COMTESSE D'ESCARBAGNAN
et **LE MARIAGE FORCÉ**
MOLIÈRE / C. DEWITT
BRITANNICUS
RACINE / A. BEZU

LE BALADIN DU MONDE OCCIDENTAL
SYNGE / P. DELAIGUE
AU BUFFET DE LA GARE D'ANGOULEME
F. BON / G. BOUILLON

BAAL
BRECHT / P. VERSCHUEREN

Lectures :
LA SCEUR N. SADEGH / J. DANAN
NOIR DE TRAVAIL / S. SROTA / S. LAMOUREUX
LES CORVEUSES S. GLOVER / G. DALLER

RENSEIGNEMENTS : 02 35 70 22 82

Handwritten note: "C'est le jour de la semaine"

FILMS DE LA SOIRÉE

- 23.00 Les maquis qui mentent... 23.00 L'été budnita... 23.15 When We Were Kings...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 17.10 Le Monde des idées... 17.10 Le monde des idées...

MAGAZINES

- 19.00 Histoire parallèle... 20.00 Thalassa... 20.45 Le Magazine de l'Histoire...

DOCUMENTAIRES

- 19.25 Les Grandes Batailles du passé... 20.00 Israël, Jérusalem et sa déclin...

SPORTS EN DIRECT

- 17.55 Football D2: Chateauroux - Saint-Etienne... 20.25 Basket-ball Pro A: Gravelines - ASVEL...

MUSIQUE

- 19.20 Music from the Northern Lands... 20.00 Le Quatuor Rappaport...

VARIÉTÉS

- 20.55 Tapis rouges... 20.55 Tapis rouges...

TELEFILMS

- 20.30 Stijn et Stern... 20.35 La Kumber... 20.45 La Boutique...

SÉRIES

- 19.45 La Vie à cinq... 20.00 3e planète après le Soleil... 20.15 Crûlement votre...

NOTRE CHOIX

22.10 Canal + La Nuit de la boxe... Plus de dix heures de programmation...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 19.00 Météo Place... 19.50 Bloc modes... 20.00 Journal, Météo... 20.55 Plein les yeux...

ARTE

- 19.00 Histoire parallèle... 19.45 Météo, Arte info... 20.05 Le Dessous des cartes...

M 6

- 19.10 Turbo... 19.45 Warning... 19.54 Le Six Minutes, Météo...

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.00 Fiction: La Meison de Bernarda Albo... 22.35 Fichaux, mission secrète...

FRANCE-MUSIQUE

- 19.30 Sémiramîs... 20.00 Maurice Ravel et le prix de Rome... 22.00 Da Capo...

FILMS DU JOUR

- 17.35 La Ville abandonnée... 17.55 Un jour à New York... 19.30 Le Carrosse d'or...

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 12.10 et 0.10 Le Monde des idées... 12.10 et 3.25 Polémiques...

MAGAZINES

- 11.00 Droit d'auteurs... 12.30 Arrêt sur images... 13.00 Thalassa...

DOCUMENTAIRES

- 18.30 Jacques Derrida... 19.00 Le Musée de Grenoble... 19.30 Corpus Christi...

MUSIQUE

- 17.15 Mitsuko Uchida interprète Debussy... 18.00 Un château au soleil...

SPORTS EN DIRECT

- 20.50 Zone interdite... 21.45 Envoyé spécial... 22.30 Le Monde de TV5...

MUSIQUE

- 17.15 Mitsuko Uchida interprète Debussy... 18.00 Un château au soleil...

TELEFILMS

- 17.15 Les Aventures de Simbad... 18.00 Un château au soleil... 18.50 Le Dernier Fils...

SÉRIES

- 17.10 Babylon 5... 17.25 Equalizer... 17.35 Le Fugitif...

NOTRE CHOIX

13.00 Mezzo A la recherche de Karine Saporta... La question des origines...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 13.20 Walker, Texas Ranger... 14.10 Un tandem de choc... 15.50 Rick Hunter, inspecteur choc...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 13.20 Walker, Texas Ranger... 14.10 Un tandem de choc... 15.50 Rick Hunter, inspecteur choc...

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- 13.20 Walker, Texas Ranger... 14.10 Un tandem de choc... 15.50 Rick Hunter, inspecteur choc...

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et de la télévision...

Dominique Frérot

Jean-Marie Cavada a été nommé par le CSA à la présidence de Radio-France

Le journaliste-animateur de « La marche du siècle » succède à Michel Boyon

JEAN-MARIE CAVADA s'est tout de même envolé pour la Guadeloupe. Aussitôt nommé PDG de Radio-France, le toujours PDG de la Radio-télévision française d'outre-mer (RFO) est allé, comme prévu, à l'arrivée de la Route du rhum. Il aura fallu une semaine au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour désigner, vendredi 20 novembre, le journaliste-animateur de « La marche du siècle » à la tête de Radio-France, pour remplacer Michel Boyon.

Le défilé des postulants commence, vendredi 13 novembre, avec les sept candidats déclarés : Michel Boyon, PDG sortant, Francis Brun-Buisson, directeur du Service juridique et technique de l'information (STI), Anne Coutard, directeur délégué à la présidence de RTL, Eric Gilly, directeur général de l'agence de publicité BDDP, Jean-Pierre Hoès, ancien patron de la Société française de production (SFP) et de RMC notamment, Ivan Léval, directeur délégué de La Tribune, et Jacques Pomont, ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Avec ou sans note, chaque candidat planche entre une et deux heures devant les trois femmes et les six hommes qui composent le CSA. Tous sont censés développer leur stratégie pour la radio du service public.

PROFIL

UN ÉCORCHÉ VIF

Jean-Marie Cavada va finir sa carrière là où il l'avait commencée. Entré à France-Inter en 1969, il revient, à cinquante-huit ans, dans la radio de service public pour la diriger. Entre-temps, il a occupé plusieurs postes de direction dans les télévisions publiques et il a produit de nombreuses émissions. Seule sa nomination à la tête de Radio-France sera parvenue à le faire renoncer à l'animation de « La Marche du siècle », qui a largement contribué à sa notoriété et dont il a annoncé qu'il cesserait de la présenter en décembre.

Admiré pour ses compétences professionnelles, son perfectionnisme et son sens de la télévision, Jean-Marie Cavada provoque l'admiration et l'exaspération de ses proches. « Il est difficile mais gratifiant », explique quelqu'un qui le connaît bien. Spécialiste des phrases compliquées, soucieux de sauvegarder des instants de liberté, Jean-Marie Cavada est aussi un écorché vif, orgueilleux et suscep-

très vite, Hervé Bourges, président du CSA, sent que l'institution va à la catastrophe. Il veut empêcher la reconduction de Michel Boyon, qui lui a été imposé trois ans auparavant et qui est rejeté par les personnels. Sans recourir à un vote formel, il constate qu'aucun des autres candidats n'emporte l'adhésion des sages. L'un n'a pas la stature d'un PDG, un autre traîne une mauvaise image de son passage à la SFR, un troisième est trop âgé. Surtout, la plupart sont énarques. En revanche, Michel Boyon continue d'avoir l'appui de quatre ou cinq conseillers classés à droite.

EXAMEN DE PASSAGE

Hervé Bourges imagine alors de solliciter d'autres personnalités. Il appelle d'abord Olivier Mazerolle, directeur de l'information de RTL, qui lui compliquera plutôt la tâche en réclamant une majorité de sept voix, pour son élection. Ce score est impossible à obtenir d'autant que certains membres du CSA sont sensibles à la tempête de protestations qui s'élève de la Maison ronde à l'idée de l'arrivée du patron de la station concurrente.

Les conseillers poursuivent leurs recherches et interrogent les grands caciques de l'audiovisuel. Deux « jo-keers » sont contactés. Le premier est Bruno Chetaille. Le nom du PDG de

Télédiffusion de France (IDF), un quadragénaire qui réussit bien à son poste, avait déjà circulé il y a quelques semaines, mais sans suite. Cette fois, M. Chetaille finit par céder aux sirènes d'Hervé Bourges et se présente devant les conseillers... tout en précisant qu'il n'est pas candidat.

C'est Jean-Marie Cavada qui ferme le bal. Le nom de ce personnage historique de l'audiovisuel, soupçonné d'être candidat à tous les postes, avait aussi circulé. Il est probable que Pascal Joseph, proche collaborateur d'Hervé Bourges à TF1 et conseil de Jean-Marie Cavada à RFO, a joué un rôle. Amateur de défis, M. Cavada passe sa nuit à étudier les dossiers de Radio-France. Son expérience de fondateur de La Cinquième et de président de RFO, une maison réputée difficile, parle pour lui. En outre, Jean-Marie Cavada a l'art d'élaborer des concepts et des stratégies, il parle numérique et service public. Mais à sa sortie du CSA, il n'a pas l'impression d'avoir réussi son examen de passage. Le verdict tombe en milieu d'après-midi. Après deux tours de scrutin, le

CSA le nomme PDG de Radio-France. Au premier tour, sur les onze bulletins de vote, les six candidats « spontanés » n'ont obtenu aucune voix. Michel Boyon en a obtenu quatre, Jean-Marie Cavada en a recueilli trois et deux sont allées à Bruno Chetaille. Au second tour, le PDG de RFO l'a emporté avec sept voix, contre une à M. Boyon et une à M. Chetaille.

Pour le CSA, Jean-Marie Cavada présente plusieurs avantages : professionnel incontesté, il permet de rompre avec la tradition des présidents énarques, son attachement au service public est indiscutable, plutôt centriste sur le plan politique, il ne dérange ni l'Elysée, ni l'Hôtel Matignon. Hervé Bourges peut ainsi se targuer d'avoir rempli les trois objectifs qu'il s'était fixés : renouvellement, originalité, indépendance. Il a évité la reconduction de Michel Boyon et il est parvenu à trouver un consensus. « C'est la première fois que Bourges manipule le Conseil avec succès », commente un ancien conseiller.

Françoise Chivot

Un sans-abri meurt de froid à Paris

UN SANS-ABRI est mort, vendredi 20 novembre, sur un trottoir du 14^e arrondissement de Paris. Il s'agit sans doute de la première victime du froid en France. Agé de trente-six ans, Raymond, originaire du Calvados, avait pris pour habitude, depuis plusieurs nuits, de dormir dans un renforcement de l'entrée de l'Institut de biologie moléculaire installé dans les locaux de l'hôpital Cochin, rue Méchain, à Paris. C'est une personne qui se rendait à son travail dans les services de l'hôpital qui, découvrant l'état de l'homme, a cherché à prévenir les secours dans la matinée, le SAMU social d'abord puis le SAMU général. Ces deux services, contactés par téléphone, tardant à lui répondre, elle finira par prévenir plusieurs journaux. Pendant ce temps, c'est un compagnon de Raymond venu lui rendre visite sur son trottoir qui alertera les urgences de Cochin et les pompiers. Le sans-abri, fortement alcoolisé, est décédé peu après l'intervention de ces derniers.

DÉPÊCHES

■ BORDEAUX : Guy Brunet et son frère Michel, dont l'épouse, Françoise, a été suppléante du député et maire de Bordeaux Alain Juppé aux législatives de 1995, ont été placés en détention provisoire à la prison de Gradignan, mercredi 18 novembre. Guy et Michel Brunet ainsi qu'un cadre, Stéphane Desbordes, sont poursuivis pour « falsification de denrées servant à l'alimentation de l'homme ». Ils ont reconnu avoir estampillé « viande bovine française » (VBF) des pièces provenant d'Allemagne, mais nient avoir fait tremper des abats dans de l'eau oxygénée afin de leur donner un meilleur aspect. (Corresp.)

■ MUSÉE D'ORSAY : après neuf jours de grève, le personnel a voté la reprise du travail lors d'une assemblée générale, le 20 novembre. Les portes du musée parisiens ont donc été rouvertes au public, à 14 h 30, le même jour. Les employés d'Orsay qui protestaient contre leurs conditions de travail dégradées à la suite du succès de l'exposition « Millet-Van Gogh » ont obtenu une prime de 1 000 francs net et trois jours de récupération pour ceux qui sont en contact direct avec le public. Quatre jours de récupération ont été accordés à certaines catégories d'employés qui ont « une surcharge de travail » et deux jours au reste du personnel.

tible. Gros travailleur, il se nourrit de Triscottes et de Coca-Cola, mais apprécie les petits cigares et ne déteste pas le bon vin. Sa grande distraction et un de ses plaisirs est de s'occuper de ses plantes et de ses fleurs, dont il s'inquiète même lorsqu'il est à des milliers de kilomètres de chez lui.

De La Cinquième, qu'il a créée, comme de RFO, qu'il s'efforçait de transformer depuis près de deux ans, il sera parti en cours de mandat. Il y laisse le souvenir d'un homme de projets mais qui s'accommode quelquefois mal des chiffres. Pour diriger, il a aussi besoin de s'entourer d'une sorte de garde rapprochée, en qui il a toute confiance et qu'il transporte de poste en poste. Cela n'est pas toujours bien vu, car il a tendance à « décapiter » les entreprises dans lesquelles il arrive. A Radio-France, deux de ses fidèles sont déjà dans la place. Jean-Luc Hess, directeur de la rédaction de France-Inter, et Pascal Delannoy, patron de France-Info, guideront son installation le 30 novembre.

F. Ch.

Philippe Séguin dénonce dans le FN une « honteuse exception française »

TOUT EST EN PLACE pour concourir à la meilleure élection possible du candidat unique de la famille gaulliste à la succession de Philippe Séguin à la présidence du RPR : M. Séguin lui-même. Dans le dernier numéro de *La Lettre de la nation* (daté 20 novembre), le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, apparaît en directeur de campagne. Sous un éditorial titré « Vous l'avez demandé, il vous appartient de le faire : élire directement le président du mouvement », un encadré précise le nombre de signatures de parrainage recueillies par le candidat : 10 954, parmi lesquelles celles d'Alain Juppé et d'Edouard Balladur. Une « carte d'électeur » sera remise aux quelque 83 000 membres du RPR admis à voter les 12 et 13 décembre pour l'élection de leur président.

M. Séguin, qui s'est résolu à mener une campagne active dans une grosse dizaine de fédérations, a rodé son propos, samedi 21 novembre, devant le comité politique du RPR. Celui-ci tient en quatre mots : « Sus au premier ministre ! » Il accuse Lionel Jospin de n'avoir pour principale préoccupation que de « gérer sa future candidature ». Des choix fondamentaux, a-t-il ex-

pliqué, ont ainsi été « différés » en matière de retraite, de sécurité sociale, tandis que d'autres ont été opérés sans souci de l'avenir : il en irait ainsi des emplois-jeunes ou de l'immigration. M. Séguin s'en est pris aussi vigoureusement au ministre de l'éducation nationale, accusé de procéder à un « démantèlement de l'appareil éducatif ».

■ INCOSCIENCE

Se posant encore une fois comme le plus ferme soutien du président de la République dans « l'épreuve de la cohabitation », le président du RPR a aussi dit combien il est « impératif de tenir la ligne » à l'égard de l'« extrémisme ». Se refusant à toute forme de « front républicain » avec les socialistes, notamment dans les conseils régionaux dont les présidents doivent leur élection au Front national, M. Séguin a affirmé : « Je suis sidéré par la facilité, la sérénité, l'incoscience avec lesquelles tant de gens dans notre pays s'accrochent d'un vote d'extrême droite à 15 %. On en a pris, si j'ose dire, son parti. Or, il s'agit là d'une honteuse exception française. »

Jean-Louis Saux

Un seul constructeur le produit **MITSUBISHI**

Des centaines de milliers de personnes le choisissent.

Des millions en profiteront.

Mitsubishi Space Star

Mitsubishi Carisma

Le moteur GDI à injection directe d'essence est disponible sur la CARISMA et le nouveau SPACE STAR.

L'innovation est un phénomène rare. Elle défie les conventions et fait taire les détracteurs. Elle survit à des jours, des semaines et des mois de recherches et de tests. Elle finit ainsi par séduire critiques, consommateurs et concurrents. Le moteur à injection directe d'essence (GDI) de Mitsubishi est une véritable innovation.

Le moteur GDI réduit la consommation d'essence, diminue les émissions nocives, tout en améliorant les performances du véhicule qu'il équipe.

Profitez aujourd'hui de la technologie de demain. Au volant de la Carisma GDI, le plaisir de conduire est un privilège de tous les jours. Tout dans cette voiture a été conçu pour que votre confort soit optimal. Un habitacle spacieux ainsi qu'une liste impressionnante d'équipements de série vous rapproche de la perfection automobile. Désormais le moteur GDI est disponible sur le nouveau Space Star. Ce petit monospace aussi agile qu'une berline offre un espace et une capacité de transport que son design moderne et compact ne laisse pas soupçonner. Grâce au moteur GDI, Mitsubishi apporte sa solution aux problèmes liés à l'environnement.

36 15 Mitsubishi (1,29 F/mn), Numéro Indigo 0 800 04 2000 (1,09 F TTC/mn.)

Mitsubishi fait respirer l'automobile.

MITSUBISHI MOTORS

PERVA
TELEVISION RADIO MULTIMEDIA

MULTIMEDIA
téléphone
par internet
Cliquez ou répondez, il devient possible
de passer des coups de fil
avec un simple téléphone
tout des plus maniables
Pages 42 et 43

ENQUETE

CAFFAIRE BILINTON EN INTÉGRALITÉ

DES CONFLITS INTERNATIONAUX

BOI DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

LA CROISSANCE INDUSTRIELLE

DE L'ARMÉE CONGOLAISE EMPLOYABLE

DE L'AVIATION CONGOLAISE

meurt
aris

... un crime du
... première victime
... originaire du
... de dormir
... par molécule
... à Paris.

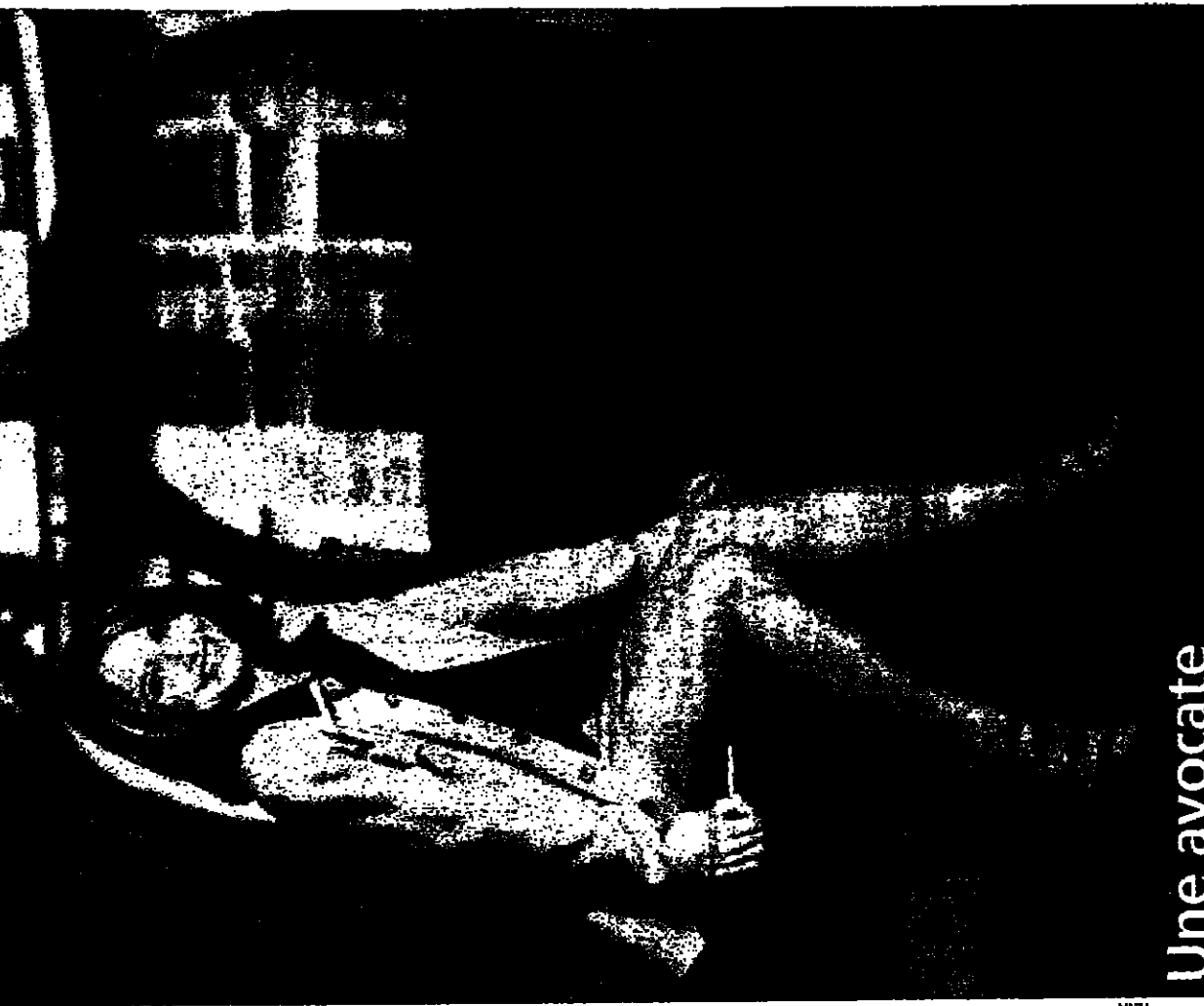
... services de
... à prévenir les
... SAMU géne
... à lui ré
... de temps.
... par son nor
... les auto-abi
... ces des de-

... Michel, dans l'épouse.
... d'abord. Alors
... provisions
... Michel Bre
... pour « Je
... ont re
... des pécés
... dans
... Conradi
... personnel a re
... 30 an
... au pe
... d'habitants
... de
... de



TRAVA

TELEVISION RADIO MULTIMEDIA



procureuse, lui renoua le moral et parfois les bretelles. D'abord pour la première fois aux États-Unis au printemps 1997, « Ally McBeal » est très vite devenue l'une des sitcoms les plus célèbres du moment. A très juste titre. Les acteurs sont parfaits (Cailissa Folkhart dans le rôle-titre), les dialogues suivent, le rythme est pépétuel.

En France, « Ally McBeal » avait déjà fait un tour sur la chaîne Téva en version originale sous-titrée. Ce petit bijou est maintenant accessible sur une chaîne hertzienne, N 6. Mais en version française, pas de panique, cette VF a su être fidèle à l'esprit « incassable ». Pour les habitués de la version originale, Téva a décidé de redonner la première saison de « Ally McBeal » et promet la deuxième pour février.

Bénédicta Marchien

ILLY McBEAL a un sourire adorable et une façon craquante d'appréhender la vie. Et sa vie est mouvementée. Avocate, Américaine, elle vient d'être engagée dans un cabinet de Boston où elle a retrouvé Billy, le grand amour de sa vie - hélas marié. Elle plaidé des affaires loufoques ou plus sérieuses. Signe particulier : elle a des hallucinations. Et, plus classique, elle est en quête de l'homme idéal.

Valée recherchée puisque Billy n'est plus au le marché. Heureusement, sa colocataire Renée, joue

MULTIMEDIA
Téléphoner par Internet
Grâce au réseau, il devient possible de passer des coups de fil avec un simple téléphone pour dix fois moins cher. Pages 32 et 33

ENQUETE
Une chanson contre le sida
Les derniers « Sidaction » ont été des échecs. Changement de stratégie. Avec Pascal Obispo et quarante-deux chanteurs français, les chaînes jouent la variété contre l'épidémie. Pages 2 et 3

TELEVISION
Droits de l'homme
A l'approche du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Arte propose une soirée thématique sur le sujet et Canal Plus consacre une fiction à Victor Schœlcher. Page 4

CINEMA
Jacques Doillon
« Le Petit Criminel », « La Drôlesse » et « Les Dolgts dans la tête », trois études sur l'enfance et l'adolescence. Page 22

■ AFFAIRE ■ LINTON EN ■ INTÉGRALITÉ
■ LES ■ CONFLITS ■ INTERNATIONAUX
■ LOI DE ■ CONTRÔLE DE L'■ IMMIGRATION
■ LA ■ CROISSANCE ■ INDUSTRIELLE
■ DE ■ CYCLISME ■ INCRIMINÉ
■ L'ARMÉE ■ CONGOLAISE ■ IMPITOYABLE
■ LES ■ CULTES ■ INTERDITS
■ LA ■ CRÉATION D'■ INTERNET
■ LE ■ CAC 40 ■ IRRÉGULIER
■ LA ■ CHINE S'■ INDUSTRIALISE
■ LA ■ COSA NOSTRA ■ ITALIENNE
■ LA ■ CAPITULATION ■ IRAKIENNE
■ LA ■ COHABITATION ■ INÉVITABLE
■ DES ■ CATASTROPHES ■ IMPRÉVISIBLES
■ LES ■ COMMUNISTES S'■ INTERROGENT
■ LA ■ CHINE ■ INONDÉE

LCI
La Chaîne Info sur câble et satellite

کتا من لاجل

111

Les chaînes Le sida remobilise

ENQUÊTE

tuait le véritable enjeu de la négociation. Le but était de récupérer le maximum d'argent pour réaliser une émission de qualité.", reconstruit Thierry Chasseigne.

restent, explique Thierry Chasseigne. La mise en vente de 200 000 disques devrait rapporter près de 10 millions de francs, dont la moitié reviendra à ECS. "Tout est consigné sur un contrat et les comptes seront d'une transparence exemplaire", assure Thierry Chasseigne.

Reste que cette initiative suscite des interrogations : que, par souci d'efficacité, la télévision ferme son antenne aux images susceptibles de gêner les donateurs pose problème. Le "Sidaaction" a été beaucoup critiqué pour avoir brisé, par sa programmation, les règles de l'émission. Jusqu'à l'écroulement, l'univers du show-biz et celui de la souffrance. Les associations de lutte contre la maladie ont elles-mêmes reconnu qu'il ne pouvait pas sortir grand-chose de ces "grandes bouillottes", selon l'expression de Philippe Mangeat, président d'Act Up-Paris. Néanmoins, ces shows permanent, entre deux chansons, d'interrompre l'évolution de la maladie et des traitements. Et à une heure de grande écoute, de faire de la prévention. Les chaînes assurent qu'elles s'intéressent à la question... le 1^{er} décembre. On doute qu'elles le fassent en prime time.

Sylvie Kerivel et Daniel Pasenoy



Philippe Mangeat, président d'Act Up-Paris

La mise en vente de 200 000 disques devrait rapporter plus de 10 millions de francs, dont la moitié reviendra à ECS. "Tout est consigné sur un contrat et les comptes seront d'une transparence exemplaire", assure Thierry Chasseigne.

Les associations appuient l'initiative des artistes Philippe Mangeat, président d'Act Up-Paris

La stratégie d'Ensemble contre le sida (ECS), qui a choisi de décoller l'impact de l'émission de collecte d'argent, n'a pas été trébuchée. Elle n'a cessé d'être appuyée. Le "Sidaaction" d'avril 1998 s'est réitéré très récemment en termes de collecte. Les associations ont des problèmes financiers graves. Notre responsabilité est grande, nous ne pouvons pas attendre pour qu'elles continuent à informer. Mais nous sommes confrontés à une baisse de réactivité des télévisions. Les problèmes qu'on soulève sont plus complexes qu'au



Christian Saout, président d'Aides fédération nationale

Dans le contexte actuel de banalisation de l'épidémie de sida, il devient difficile de communiquer sur la maladie. Les données sont aujourd'hui différentes de ce qu'elles étaient dans le passé. Nous n'avons pas de petits enfants malades à montrer à la télévision. La réalité de l'épidémie, c'est les toxicomanes, les étranagers, les déteus. Ce n'est pas facile à mettre en images dans le respect des personnes.

Professeur Jean-François Deffraissy, président du Comité scientifique sida

Dans la mesure où le spectacle organisé pour la promotion du disque sera rapidement suivi, à l'occasion de la Journée mondiale contre le sida, le 1^{er} décembre, d'émissions d'informations scientifiques et médicales, je n'ai rien à objecter. Que les artistes se mobilisent et que cela rapporte de l'argent, très bien. Le mélange des genres qui prévalait jusqu'alors n'était pas forcément une bonne idée. Est-on bien informés par un programme qui mêle paillettes et informations sérieuses ? Je n'en suis pas sûr.

Propos recueillis par Sylvie Kerivel

Le comte de Monte-Bendit

par Daniel Schneidermann

A le voir ainsi resuscité, à observer le retour de Daniel Cohn-Bendit en malade, escorté de sa flamboyante formation médiatique comme d'un comte du XVIII^e siècle, comment ne pas penser à Monte-Cristo ?

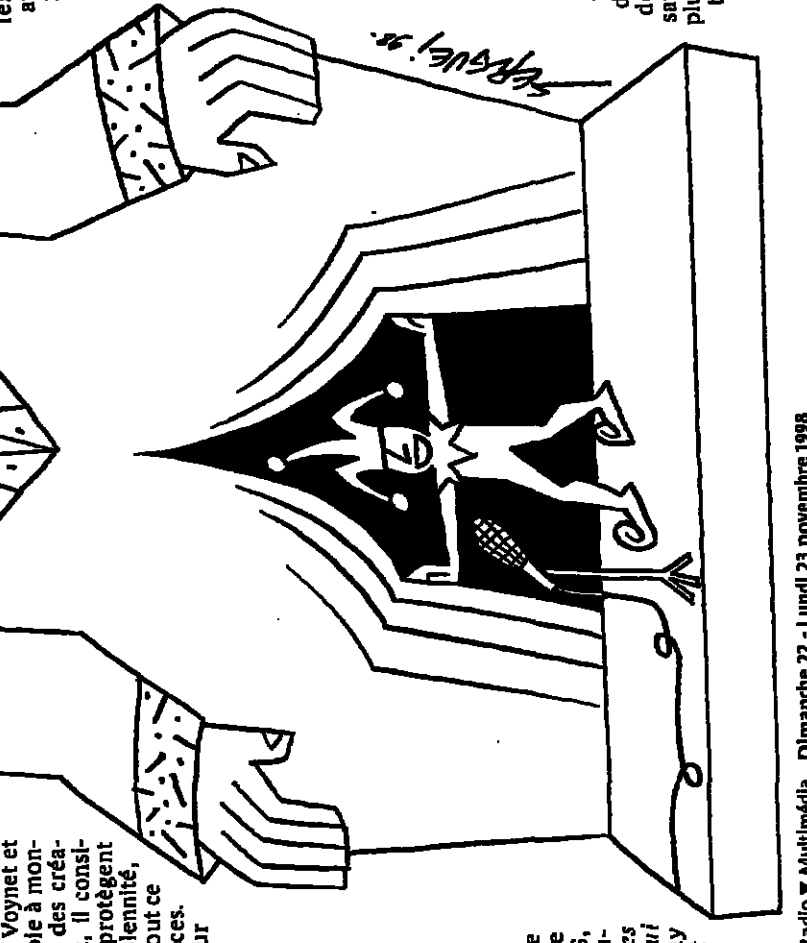
Rien de plus facile pour lui que de surfigurer les rémèlements des copalins : il lui suffit d'apparaître à leurs côtés

traction : son vieil ennemi intime, le pouvoir, tout pouvoir, le pouvoir qui stratifie, endort et corrompt, le pouvoir qui contraint à toutes les infamies, à toutes les contorsions. En Voynet, en Kouchner, en Jospin, en Robert Hue, il ne souhaite rien d'autre que débarrasser les personnages de pouvoir, les révéler, les mettre à nu.

Le parallèle n'est pas fortuit. Pendant du bord opposé, Cohn-Bendit partage avec Le Pen une diabolique capacité de mettre le doigt exactement où cela fait mal. Comme le Pen, cet autre sanguin, cette autre machine de guerre, cet autre amoureux à sang froid, il arrache les tresses cicatrisantes au fur et à mesure qu'il avance, les fibres rouges et les nouilles, et il les jette au visage de ses victimes.

Le Pen n'est d'ailleurs pas le seul mordu. Coluche avant-hier, hier Tarja et les autres des précédentes élections européennes, précèdent - bâtonnet fort une politique par ces bouffées mirobolantes de "papier vrai".

Le comte de Monte-Bendit n'est pas un homme d'Etat. C'est un homme de théâtre. C'est un homme de spectacle. C'est un homme de pouvoir. C'est un homme de réputation. C'est un homme de célébrité. C'est un homme de...
C'est d'abord l'arrivé de Voynet, à propos du PACS, partie la langue de bois puis, rieuse en évoquant "maires les formes de cohabitation qui existent aujourd'hui", Dany pourvue : "Quant on voit Jean Marais, on comprend les hommages." Quant Voynet suggère de



38 Le Monde

CHRONIQUE

سيدا من أجل

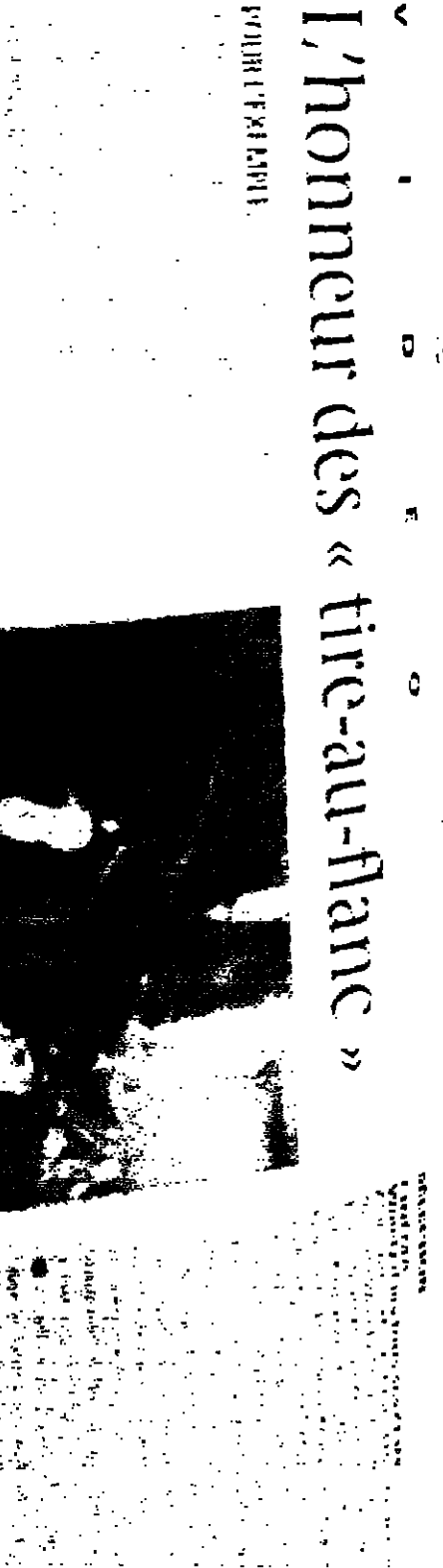
Riez aux anges !



"Les anges gardiens" dimanche 22 novembre à 20h55

TF1

Merci Météo France



Philippe-Jean Cathirchi

AN INTERDITE
AU NOM DES DROITS
DE L'HOMME
Les droits de l'homme
sont en danger
dans de nombreux
pays du monde
et il est urgent
de les défendre
à tout prix.

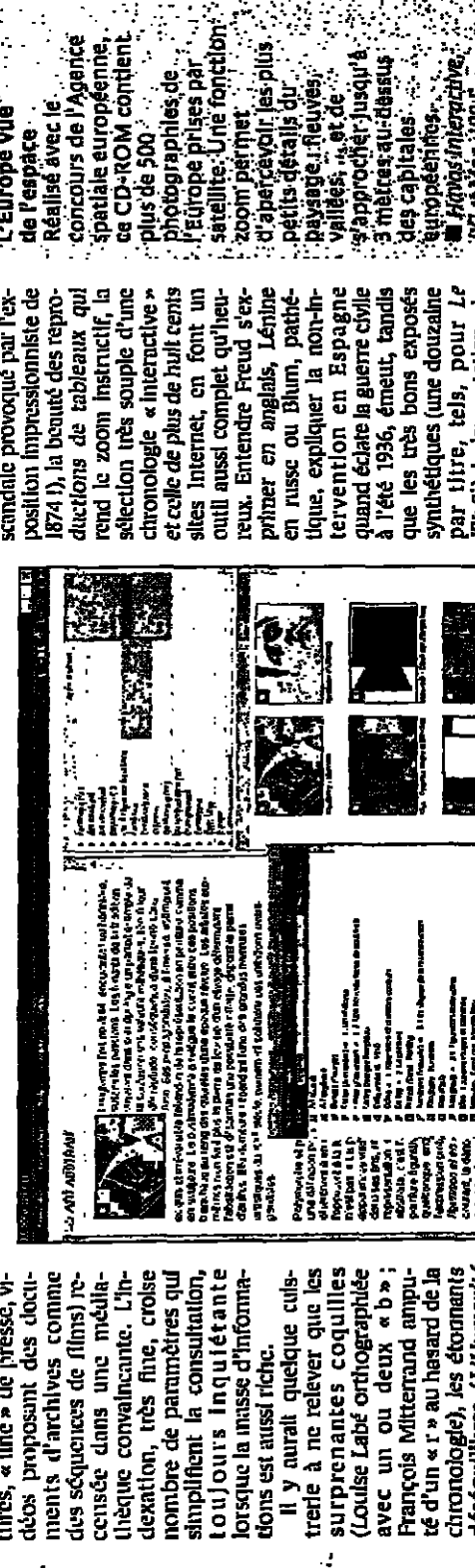
Le commandant
Jean-Michel Delcroix
dans un discours
de Lionel Jospin

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

MEMOIRE DE NOTRE TEMPS

L'honneur des « tire-au-flanc »

VOICI une encyclopédie qui ne manque pas d'imagination dans sa navigation : l'Encyclopædia Universalis. Les textes de l'Encyclopædia Universalis, enrichis d'illustrations, gagnent à être mis en scène par Montiparasse Multimédia, malgré quelques lacunes et inexactitudes.



Plus, sans cesse le regard ailleurs, mobile, circinspect, ils ont un fil à la main, et s'efforcent de saisir l'essentiel, non par politesse mais pour communiquer entre eux, au moyen d'un acrocheur et d'un micro dissimulé au poignet. Quand on les remarque dans l'entourage d'un membre du gouvernement, on ne voit plus qu'eux, tant leur manège paraît étrange. Mais après tout, ces hommes de l'ombre des « hautes personnalités » ne sauraient être absolument invisibles car il y a de la dissuasion dans leur présence.

LES GARDIES DU CORPS. Une « Théma » centrée sur un document rare, qui débute sur des images de la Rambo pour aboutir à une belle leçon de civisme, donnée par des policiers chargés de servir la République en protégeant les « hautes personnalités » de l'Etat.

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LE CENTRE EXISTE-T-IL ?

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LES HOMMES DANS L'OMBRE

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LES HOMMES DANS L'OMBRE

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LES HOMMES DANS L'OMBRE

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LES HOMMES DANS L'OMBRE

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LES HOMMES DANS L'OMBRE

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

LES HOMMES DANS L'OMBRE

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

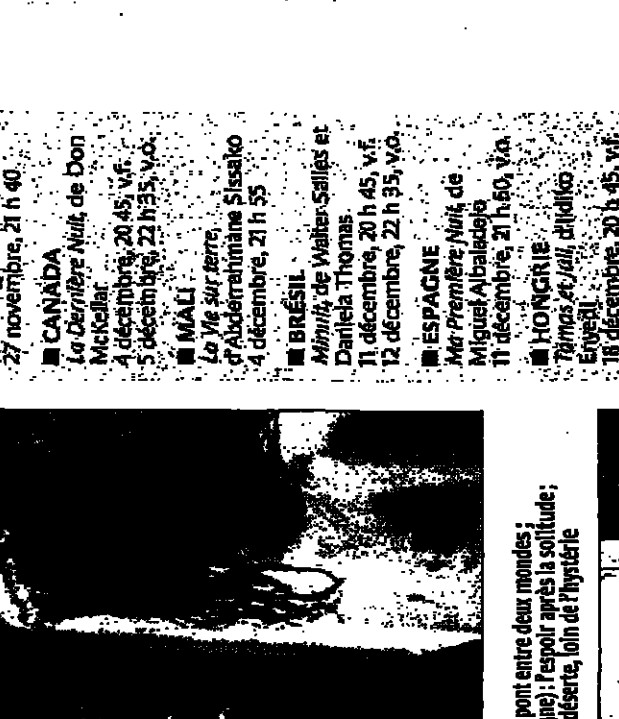
Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le monde 22 - Lundi 23 novembre 1998

Internet héberge les squatters

Sur le réseau, l'habitat est virtuel mais sans risque et bon marché ! Les squatters s'y installent pour se faire connaître et s'entraider



Ci-dessus : Les squatters de la 13^e Rue à New York. Ci-dessous : le logo, symbole de leur lutte d'Europe

Les squatters d'immeubles s'installent en toute légalité ces fois-ci sur le Net. De Madrid à New York - la France échappant encore à la défiance - les sites se multiplient permettant à l'intermédiaire de pénétrer dans un univers largement méconnu. El Laboratorio, le site du Centre social occupé et autogéré (CSAO) de Madrid, permet de découvrir le plus grand squat d'Europe. L'accueil (virtuel) n'y est pas très chaleureux. « Si vous arrivez lundi, il s'agit de l'après-midi », avertissent les occupants, pourtant, El Laboratorio est le plus complet et le plus achevé des sites conçus sur et par les squatters. Une série de photographies plonge l'internaute dans l'intimité du lieu. En allant du bar au jardin-potager, on découvre les innombrables graffitis qui couvrent façades et couloirs. Raul, maître d'œuvre du site, explique : « Nous voulions montrer à tous le vrai visage de l'occupation [terme qu'il préfère à celui de squat]. L'occupation n'est pas un lieu, c'est la tentative de réappropriation progressive d'espaces publics. » Réappropriation d'un édifice public abandonné - le bâtiment squatté appartient au ministère de l'agriculture. Mais aussi

réappropriation de la communication jusqu'à sa forme la plus avancée : Internet. « Cette page Web est un projet réussi », dit Raul. Le site est un projet télématique du CSAO, il n'y a sur un an, page d'accueil. Lancé il y a un an, le CSAO avait pour but d'avoir de « connecter entre eux tous les pôles de la lutte » contre le néolibéralisme : des mouvements squatters européens aux rebelles du Chili. Aujourd'hui, la Tolle est devenue un lieu privilégié d'échange de « contre-informations ». On y trouve ainsi une lettre de Toni Negri (impliqué dans des actes terroristes datant de l'année 1968), écrite en 1977 (adresse de Negri fournie en prime pour lui répondre !). Plus surprenant, Koestler ou de William Burroughs. Enfin, le CSAO utilise le Net comme un moyen de pression sociale. Comme les menaces permanentes d'expulsion qui pèsent sur lui, le Laboratorio appelle à la solidarité cybernétique. L'internaute est invité à envoyer un texte précrit de soutien aux squatters, au maître de Madrid.

Mais la solidarité entre web-squatters a ses limites. Le village squatté de Sasé, dans les Pyrénées espagnoles, en a fait la cruelle expérience. L'appel au soutien s'est transformé en SOS : « 23 octobre 18 h 59. Nouvelles claires. L'expulsion a commencé. Avons besoin de gentils et de nourritures. Urgent ! » Aux dernières nouvelles, Sasé est redevenu un village tranquille. Plus militants, certains sites n'hésitent pas à indiquer le mode d'emploi du squat. On y apprend comment former un groupe et assaillir aussi rapidement que discrètement un immeuble abandonné. Installer une boîte aux lettres afin de matérialiser la présence d'occupants. Ou encore se raccorder à un pylône pour jouir gratuitement de l'électricité.

Stéphane Mandari

El Laboratorio: www.todostu.app.org/laboratori/
Sasé, chronique d'une expulsion: casati.org/sase/

VOS RÉACTIONS
Renouveaux sur Internet la rubrique multimédia de fin de semaine: <http://www.lemonde.fr>
Remarques, suggestions, critiques sur les articles des pages multimédias: multimedia@lemonde.fr ou aux journaux: Yves Budes (yves@lemonde.fr), Annie Kahn (annie@lemonde.fr), Basile LEMONDE et GQ MONDEFRONT (gq@lemonde.fr)

Les squatters français, qui, à la différence de leurs homologues européens, ne constituent pas un mouvement organisé, n'ont pas encore investi le Net. Seule la Maison des Français de la rue d'Alsace, dans le douzième arrondissement de Paris, fait exception. Elle accueille l'action des associations qui elle accueille dans le douzième arrondissement de Paris.
■ France: altern.org/mde-paris/
■ Allemagne: www.squat.net/
■ Italie: www.squatt.com/
■ Pays-Bas: www.squatt.nl/
■ États-Unis: www.squatt.com/
■ Espagne: www.squatt.com/
■ Belgique: www.squatt.com/
■ Royaume-Uni: www.squatt.com/
■ Autriche: www.squatt.com/
■ Suisse: www.squatt.com/
■ Pays-Bas: www.squatt.com/
■ Espagne: www.squatt.com/
■ Belgique: www.squatt.com/
■ Royaume-Uni: www.squatt.com/
■ Autriche: www.squatt.com/
■ Suisse: www.squatt.com/

NUMERIS
1 ligne pour repédier à 5 milliards de personnes
1 ligne pour discuter tranquillement avec l'une d'entre elles.
France Télécom

Tout autour du monde
Les squatters français, qui, à la différence de leurs homologues européens, ne constituent pas un mouvement organisé, n'ont pas encore investi le Net. Seule la Maison des Français de la rue d'Alsace, dans le douzième arrondissement de Paris, fait exception. Elle accueille l'action des associations qui elle accueille dans le douzième arrondissement de Paris.
■ France: altern.org/mde-paris/
■ Allemagne: www.squat.net/
■ Italie: www.squatt.com/
■ Pays-Bas: www.squatt.nl/
■ États-Unis: www.squatt.com/
■ Espagne: www.squatt.com/
■ Belgique: www.squatt.com/
■ Royaume-Uni: www.squatt.com/
■ Autriche: www.squatt.com/
■ Suisse: www.squatt.com/

NUMERIS
1 ligne pour repédier à 5 milliards de personnes
1 ligne pour discuter tranquillement avec l'une d'entre elles.
France Télécom

NUMERIS
1 ligne pour repédier à 5 milliards de personnes
1 ligne pour discuter tranquillement avec l'une d'entre elles.
France Télécom

La lutte contre les contenus illicites s'organise

La lutte contre les contenus illicites s'organise

La lutte contre les contenus illicites s'organise

La lutte contre les contenus illicites s'organise

Thomas Bernhard, libre contre tous

Thomas Bernhard, libre contre tous

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

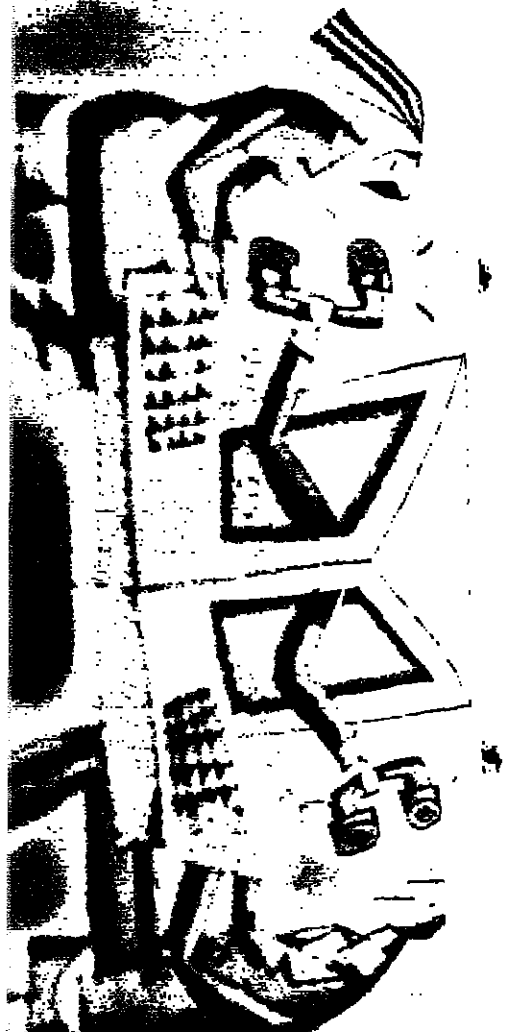
Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes

Le virage du siècle en dix actes



ENQUÊTE

Téléphoner pour dix fois moins cher

Un peut le plus peut le moins. Donc, puisque Internet permet de transmettre à l'autre bout du monde des textes, des images, de la musique, voire des clips vidéo, au prix d'une communication locale, il peut en faire cette évidence commencer à se concrétiser. Et plus seulement pour les fans du Web, qui depuis quelques années déjà savent utiliser leur ordinateur pour communiquer avec un autre ordinateur également branché. Mais aussi pour le généraliste, tout juste capable d'utiliser un combiné téléphonique pour passer un coup de fil.

Comme toujours, avec des technologies émergentes, seuls quelques milliers de privilégiés dans le monde en bénéficient actuellement. Mais, de l'avis de tous les spécialistes, les lancements commerciaux vont se multiplier dans les prochains mois.

Après la «révolution» micro-informatique des années 80, 1999 pourrait être l'année de la «révolution» des télécommunications. Les réductions de prix — dues à la fin du monopole des entreprises publiques sur le secteur et à l'ouverture du marché à des opérateurs concurrents — paraîtront toujours les réseaux traditionnels — paraîtront dérisoires par rapport à la baisse de coût pour le consommateur consécutive à ce basculement technologique.

« Le développement en Europe va être formidable. On a toute l'infrastructure en place », prévient le responsable européen de la filiale française de la compagnie américaine de téléphonie par satellite, Inmarsat. « On a toute l'infrastructure en place », prévient le responsable européen de la filiale française de la compagnie américaine de téléphonie par satellite, Inmarsat.

L'humain derrière l'écran

En intégrant les communications vocales au cœur de leur site, des distributeurs de développement. Un lien direct et personnel entre l'acheteur et son vendeur au cours des transactions électroniques.

Jonathan en réseau, c'est bien. Mais pouvoir en même temps disposer au téléphone pour plus de confort avec des coordonnées agréables, sans quitter son ordinateur, c'est encore mieux. C'est pourquoi, dès maintenant, de nombreux sites Web proposent une aide personnalisée et interactive pour guider l'utilisateur dans ses recherches et lui permettre de passer commande en toute confiance.

Cette technologie permet de créer une véritable « boutique virtuelle » où l'utilisateur peut se déplacer librement et interagir avec les produits et services proposés. Elle offre ainsi une expérience utilisateur enrichissante et personnalisée, qui contribue à renforcer la confiance et à favoriser les ventes.

En intégrant les communications vocales au cœur de leur site, des distributeurs de développement. Un lien direct et personnel entre l'acheteur et son vendeur au cours des transactions électroniques.

Utilisation d'Internet pour passer des coups de fil commence à faire baisser le prix des appels dans des proportions colossales. Partie des Etats-Unis, cette révolution technologique gagne l'Europe.



TF1
5.55 Les 12 heures de la nuit
6.30 Les 12 heures de la nuit
6.45 Journal Africa

France 2
5.45 Les 12 heures de la nuit
6.30 Les 12 heures de la nuit
6.45 Journal Africa

France 3
6.00 Les 12 heures de la nuit
6.30 Les 12 heures de la nuit
6.45 Journal Africa

La Cinquième
6.00 Les 12 heures de la nuit
6.30 Les 12 heures de la nuit
6.45 Journal Africa

M 6
6.00 Les 12 heures de la nuit
6.30 Les 12 heures de la nuit
6.45 Journal Africa

Canal +
▶ En clair jusqu'à 9.00
6.59 et 12.28, 0.09 Plus-up
7.00 et 7.20, 0.35
Flash d'information
7.05 ABC News
7.25 et 13.30 Le Journal de l'emploi
7.30 Télébubbles
7.55 La Bande du week-end
8.10 Le Vrai Journal
9.00 Téboulances à 30.000 pièces
9.00 Téboulances à 30.000 pièces
9.00 Téboulances à 30.000 pièces

Odyssee
20.15 Odyssee simple
20.45 Au nom des animaux
21.10 Les dangers de la mer
21.35 La Tenthède Séduction
22.20 L'Arrière-pensée
22.30 L'Arrière-pensée
22.40 L'Arrière-pensée
22.50 Le Partage des eaux

Histoire
20.00 Il était une fois...
21.00 Il était une fois...
23.00 Histoire, le film : West Beyrouth
23.15 Histoire, le film : West Beyrouth
23.30 Histoire, le film : West Beyrouth
23.45 Histoire, le film : West Beyrouth
24.00 Histoire, le film : West Beyrouth

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Eurosport
17.00 Tennis
19.00 L'CEI du sport
19.35 Rugby à XV de France
22.00 Yoz Mag
23.00 Eurogolfs
23.00 Magasin (60 min)
21.45 Mezzo
20.30 et 0.45 Mezzo l'Info
20.45 et 0.45 Mezzo l'Info
21.45 Concert
21.45 Concert
21.45 Concert

Série Club
20.15 Dans l'air
20.35 American Studio
20.50 Models Inc. Avez-vous vu le film ?
21.35 Dags
22.25 Panique dans la nuit
22.30 L'Arrière-pensée
23.10 Buffy contre les vampires
23.30 Buffy contre les vampires
23.45 Mezzo l'Info
20.45 et 0.45 Mezzo l'Info

Disney Channel
20.15 Disney Channel
20.35 Disney Channel
20.50 Disney Channel
21.35 Disney Channel
22.25 Disney Channel
23.10 Disney Channel
23.30 Disney Channel
23.45 Disney Channel
24.00 Disney Channel

Disney Channel
20.15 Disney Channel
20.35 Disney Channel
20.50 Disney Channel
21.35 Disney Channel
22.25 Disney Channel
23.10 Disney Channel
23.30 Disney Channel
23.45 Disney Channel
24.00 Disney Channel

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

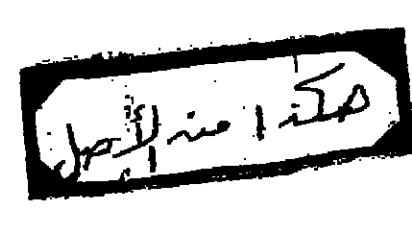
Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première

Paris Première
20.00 Paris Première
20.30 Paris Première
21.00 Paris Première
21.30 Paris Première
22.00 Paris Première
22.30 Paris Première
23.00 Paris Première
23.30 Paris Première
24.00 Paris Première



France 2 France 3 La Cinquième

TF1 5.51 Les Amis de Sophie... 6.30 Les Amis de Sophie... 6.55 Journal d'Arlette...

Eurosport 14.00 et 19.00 Tennis... 17.30 Eurosport Magazine... 21.30 et 23.30 Football...

Canal + 7.00 et 7.20, 8.55 Flash Infos... 7.05 ABC News... 7.25 et 13.30 Le Journal de l'emploi...

Série Club 20.10 Hippo Days... 20.40 et 21.25 Murder One... 21.10 Les Dossiers de la justice...

Odyssee 19.45 Accusé (60')... 20.15 Histoire de la BD (60')... 21.40 L'histoire humaine...

Disney Channel 20.05 Soul Man... 20.35 Tout est possible... 20.40 Peter et Elliott...

Paris Première 20.00 Paris Première... 21.00 Le Cal Sapiro... 22.30 Bouillon de culture...

Canal J 18.00 Rocko... 18.25 Parker Lewis... 18.55 Les Intronables...

Téva 20.00 et 1.15 Télé Interview... 20.30 Télé santé... 20.55 Les sports en direct...

France-Culture

France-Culture 13.30 Communauté des radios... 14.00 Les Aventures de Sinobrad... 14.30 Les Nuits de France-Musique...

Radio-Classique 14.00 Les Nuits de France-Musique... 14.30 Les Nuits de France-Musique... 15.00 Les Nuits de France-Musique...

France-Musique 16.30 Profession spectateur... 17.30 Les Nuits de France-Musique... 18.00 Les Nuits de France-Musique...

Radio-Classique 14.30 En marge... 15.30 Des œuvres et des hommes... 17.30 Concert... 22.00 Les Nuits de France-Musique...

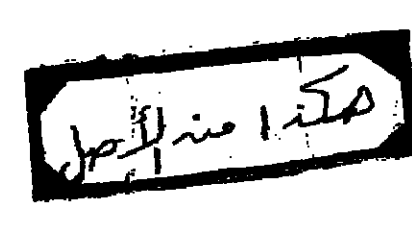
France-Culture

France-Culture 18.35 Profession spectateur... 19.00 Les Nuits de France-Musique... 19.30 Les Nuits de France-Musique...

France-Musique 20.00 Richelieu... 20.30 Opéra... 21.00 Les Nuits de France-Musique... 21.30 Les Nuits de France-Musique...

France-Culture 10.40 L'île... 11.00 Grand angle... 12.00 Projection privée... 12.48 Scènes de la vie...

Radio-Classique 13.06 Concert... 13.30 Les Nuits de France-Musique... 14.00 Les Nuits de France-Musique...



25 NOVEMBRE

MERCREDI

23 NOVEMBRE

24 NOVEMBRE

Eurosport 14.00 et 19.00 Jingles... Série Club 20.10 Héros (Dixie)

Canal + 6.59 et 12.29 0.24 Pin-up... 7.00 Flash Infos

France Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

Odyssee 19.35 La France Juive... 20.45 Kalgiprovat

Radio-Classique Informations: 17.00-19.00... 14.00 Les Arts

France-Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

Paris Première 20.00 20 h Paris Première... 21.00 Paris

France-Musique Informations: 7.00; 8.00; 9.00...

France-Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

Canal Jimmy 21.55 Paris Dernière... 22.55 Paris Dernière

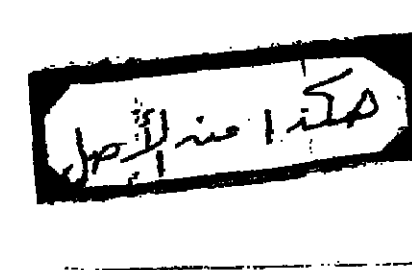
France-Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

France-Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

Chaînes européennes RTBF1 20.35 Au nom de la loi... 21.00 Dora

France-Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

France-Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...



MANIFESTUM Je déclare... la guerre. Alors on...

Quelques manifestes... Dada, Hugo, Engels; fou-

France Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

France Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

France Culture Informations: 7.00; 7.30; 8.00; 9.00...

Perles noires



Daniel Humair

Une sélection de documentaires

CHILI
LA MÉMOIRE OBSTINÉE (1994, 56 min).
 Patrick Gouman (1994, 56 min).
 Une redécouverte opportune à l'heure de l'anniversaire du général Pinochet nous en révèle certaines raisons de la violence d'un régime qui a fait de son pays un pays où l'oubli n'est que le commencement d'une histoire qui ne finira jamais.
LA MÉMOIRE OBSTINÉE (1994, 56 min).
 Les jeunes ne font que répéter ce que le régime officiel leur a enseigné. Les souvenirs de ceux qui ont vécu en exil en Espagne, retourne dans son pays avec la bataille qui, au Chili, a permis de rendre compte de la tragi-comédie de l'opération. Une mémoire obstinée qui ne s'efface pas.
DANIEL HUMAIR, compositeur, pianiste, arrangeur de grande culture. Il a écrit la musique de son corps et de son cœur, tel est Daniel Humair. Ce compositeur de jazz savants, qui traverse le monde, est un compositeur de jazz européen depuis la fin des années 1970, associé sur scène à ses amis d'Unité Populaire. Les jeunes ne font que répéter ce que le régime officiel leur a enseigné. Les souvenirs de ceux qui ont vécu en exil en Espagne, retourne dans son pays avec la bataille qui, au Chili, a permis de rendre compte de la tragi-comédie de l'opération. Une mémoire obstinée qui ne s'efface pas.
DANIEL HUMAIR, compositeur, pianiste, arrangeur de grande culture. Il a écrit la musique de son corps et de son cœur, tel est Daniel Humair. Ce compositeur de jazz savants, qui traverse le monde, est un compositeur de jazz européen depuis la fin des années 1970, associé sur scène à ses amis d'Unité Populaire. Les jeunes ne font que répéter ce que le régime officiel leur a enseigné. Les souvenirs de ceux qui ont vécu en exil en Espagne, retourne dans son pays avec la bataille qui, au Chili, a permis de rendre compte de la tragi-comédie de l'opération. Une mémoire obstinée qui ne s'efface pas.

Planète

ALBERT EINSTEIN
 Albert Einstein (1979, 50 min).
 Comment le génie a-t-il été manipulé ?
LE CARRÉ NOIR
 Les artistes dans l'URSUS des années 50 à 70.
CHARLES ET FÉLICIE
 La rencontre du poète Charles Baudelaire avec le peintre belge Félicien Rops.
LES CROCODILES
DU KIBAVIRA
 Méta Ombé et Victor Bona (1981, 50 min).
LE DERRY DU KENTUCKY
 Louis Galois (1986, 35 min).
 Une course hippique
D'ALLAIN CAVALIER
 Alain Cavallier (1991, 10 min).
LE PREMIER ÂGE
 Les débuts de la télévision.
LE PREMIER ÂGE
 Jean Lemin (1994, 40 min).
PREUVES A L'APPUI
 (407) Traité de la culture de l'écrit.
PROFESSION DESIGNER
 Richard Burke (1994, 55 min).
LA QUÊTE DU FUTUR
 David F. Oyster (1994, 30 min).
SUR LES TRACES
 Georges Luce et Jean Stirling (1995, 35 min).
TRAIC D'ARMES
 Aux États-Unis.
LES DANGERS
 Alain Emery et John Stimpman (1994, 30 min).
LE PARTAGE DES EAUX
 Philippe Célien et Jacques Félix (1994, 30 min).
PLANS DE VOL
 (30 min).
LA TRAPÈZE
 La trapèze dans la culture.
LE MARCHÉ DU TRAVAIL
 (30 min).
VOYAGE AU CŒUR DU RÉGNE ANIMAL
 Alain Emery et John Stimpman (1994, 30 min).

Canal +

► En clair jusqu'à 24h
 6:59 et 12:23, 1:14 Pin-up.
 7:00 et 7:20, 8:55
 7:00 ABC News.
 7:25 et 13:30 Le Journal de l'emploi.
 7:30 Télématin.
 9:00 When We Were Kings (1979, 55 min).
 9:05 T.V. + Magazine.
 9:50 When We Were Kings (1979, 55 min).
 10:25 La tobe.
 10:35 Le Piège bréman.
 10:55 Michael Carson.
 11:00 Avec Hugo Weaving.
 11:05 En clair jusqu'à 13:35
 12:30 Un autre journal.
 13:34 Les mots ont des visages Fitch.
 13:35 Le Journal du cinéma.
 14:00 Western.
 14:00 Journal.
 14:25 Le monde de la nuit.
 14:30 Un homme de la France.
 15:00 Les mots ont des visages Fitch.
 15:30 Sans Souci.
 16:00 et 21:45, 1:15 Surprises.
 16:25 La Pêche à la ligne.
 16:30 C.T. Court métrage.
 16:30 et 21:45, 1:15 Surprises.
 17:00 et 21:45, 1:15 Surprises.
 17:00 et 21:45, 1:15 Surprises.
 17:00 et 21:45, 1:15 Surprises.
 17:00 et 21:45, 1:15 Surprises.

Câble et satellite

TVs
 20.00 Soit'écarts.
 21.30 Les mots ont des visages Fitch.
 22.00 Journal.
 22.30 L'Homme de la France.
 23.30 Les mots ont des visages Fitch.
 23.30 Sans Souci.
 23.30 et 21:45, 1:15 Surprises.
 23.30 et 21:45, 1:15 Surprises.
 23.30 et 21:45, 1:15 Surprises.
 23.30 et 21:45, 1:15 Surprises.

Eurosport

14.00 et 16.00 Tennis.
 18.00 Supercross. Monaco.
 21.30 Football. Coupe UEFA.
 23.30 Base. Poles en haut.
 03.00 MotoGP (60 min).

Série Club

20.10 Alfred Hitchcock présente.
 20.40 Les vampires. Billy.
 21.25 FX. Effets spéciaux.
 22.10 Bugs. Les effets spéciaux.
 23.00 Tout le monde en parle.
 23.25 3 + 1 téléfilm.
 23.30 American Studio.
 0:05 Agence A.C. Pulp.
 0:50 Médias de nuit.

Odyssee

19.50 La jungle de la BD.
 20.50 Le Musée de Grenoble.
 21.20 Le Musée de la BD.
 22.20 Histoire de la BD.
 23.30 Histoire de la BD.
 23.35 Plans de vol.
 0:00 Opération inédite.
 0:30 Au nom des évènements.

Disney Channel

20.05 S.O.S. Mann.
 20.35 Tons sur orbite.
 20.40 Les Histoires secrètes d'Andy Byran.
 21.15 Un monde de célèbres.
 22.40 Les Graffiti.
 23.25 Du vent dans les cheveux (20 min).

Muzzik

19.55 The Wanderers.
 21.00 Barry Douglas.
 21.00 Les Graffiti.
 22.40 Les Graffiti.
 23.25 Du vent dans les cheveux (20 min).

MCM

19.30 L'Ingrat.
 21.00 et 0:30 MCM Tubes.
 21.30 Le Mag. Suzanne Vega.
 23.00 Rock Legend.
 23.30 X-Files TV.

MTV

0:00 MCM Station. Magazine.
 20.00 Top Selection.
 21.00 MTV Data Vidéo.
 22.00 Ajour.
 23.00 MTV ID (60 min).

Chaînes européennes

RTBF1
 19.30 Journal.
 20.00 Magazine.
 20.30 Avec Marie Perle.
 21.00 Les mots ont des visages Fitch.
 21.30 Les mots ont des visages Fitch.
 22.00 Les mots ont des visages Fitch.
 22.30 Les mots ont des visages Fitch.
 23.00 Les mots ont des visages Fitch.
 23.30 Les mots ont des visages Fitch.

TSR

20.05 Temps présent. Magazine.
 21.00 Les mots ont des visages Fitch.
 22.00 Les mots ont des visages Fitch.
 23.00 Les mots ont des visages Fitch.

BBC Prime

19.00 Exibition. 19.30 Anti-thermoplastic.
 20.00 Les mots ont des visages Fitch.
 20.30 Les mots ont des visages Fitch.
 21.00 Les mots ont des visages Fitch.
 21.30 Les mots ont des visages Fitch.
 22.00 Les mots ont des visages Fitch.
 22.30 Les mots ont des visages Fitch.
 23.00 Les mots ont des visages Fitch.

TF1
 5:55 Les Affiches.
 6:20 Les Affiches.
 6:45 Journal.
 7:30 Les Affiches.
 8:00 Les Affiches.
 8:30 Les Affiches.
 9:00 Les Affiches.
 9:30 Les Affiches.
 10:00 Les Affiches.
 10:30 Les Affiches.
 11:00 Les Affiches.
 11:30 Les Affiches.
 12:00 Les Affiches.
 12:30 Les Affiches.
 13:00 Les Affiches.
 13:30 Les Affiches.
 14:00 Les Affiches.
 14:30 Les Affiches.
 15:00 Les Affiches.
 15:30 Les Affiches.
 16:00 Les Affiches.
 16:30 Les Affiches.
 17:00 Les Affiches.
 17:30 Les Affiches.
 18:00 Les Affiches.
 18:30 Les Affiches.
 19:00 Les Affiches.
 19:30 Les Affiches.
 20:00 Les Affiches.
 20:30 Les Affiches.
 21:00 Les Affiches.
 21:30 Les Affiches.
 22:00 Les Affiches.
 22:30 Les Affiches.
 23:00 Les Affiches.
 23:30 Les Affiches.

France 2
 5:45 Les Affiches.
 6:20 Les Affiches.
 6:45 Journal.
 7:30 Les Affiches.
 8:00 Les Affiches.
 8:30 Les Affiches.
 9:00 Les Affiches.
 9:30 Les Affiches.
 10:00 Les Affiches.
 10:30 Les Affiches.
 11:00 Les Affiches.
 11:30 Les Affiches.
 12:00 Les Affiches.
 12:30 Les Affiches.
 13:00 Les Affiches.
 13:30 Les Affiches.
 14:00 Les Affiches.
 14:30 Les Affiches.
 15:00 Les Affiches.
 15:30 Les Affiches.
 16:00 Les Affiches.
 16:30 Les Affiches.
 17:00 Les Affiches.
 17:30 Les Affiches.
 18:00 Les Affiches.
 18:30 Les Affiches.
 19:00 Les Affiches.
 19:30 Les Affiches.
 20:00 Les Affiches.
 20:30 Les Affiches.
 21:00 Les Affiches.
 21:30 Les Affiches.
 22:00 Les Affiches.
 22:30 Les Affiches.
 23:00 Les Affiches.
 23:30 Les Affiches.

France 3
 6:00 Les Affiches.
 7:00 Les Affiches.
 8:00 Les Affiches.
 9:00 Les Affiches.
 10:00 Les Affiches.
 11:00 Les Affiches.
 12:00 Les Affiches.
 13:00 Les Affiches.
 14:00 Les Affiches.
 15:00 Les Affiches.
 16:00 Les Affiches.
 17:00 Les Affiches.
 18:00 Les Affiches.
 19:00 Les Affiches.
 20:00 Les Affiches.
 21:00 Les Affiches.
 22:00 Les Affiches.
 23:00 Les Affiches.

La Cinquième
 6:00 Les Affiches.
 7:00 Les Affiches.
 8:00 Les Affiches.
 9:00 Les Affiches.
 10:00 Les Affiches.
 11:00 Les Affiches.
 12:00 Les Affiches.
 13:00 Les Affiches.
 14:00 Les Affiches.
 15:00 Les Affiches.
 16:00 Les Affiches.
 17:00 Les Affiches.
 18:00 Les Affiches.
 19:00 Les Affiches.
 20:00 Les Affiches.
 21:00 Les Affiches.
 22:00 Les Affiches.
 23:00 Les Affiches.

M 6
 6:00 Les Affiches.
 7:00 Les Affiches.
 8:00 Les Affiches.
 9:00 Les Affiches.
 10:00 Les Affiches.
 11:00 Les Affiches.
 12:00 Les Affiches.
 13:00 Les Affiches.
 14:00 Les Affiches.
 15:00 Les Affiches.
 16:00 Les Affiches.
 17:00 Les Affiches.
 18:00 Les Affiches.
 19:00 Les Affiches.
 20:00 Les Affiches.
 21:00 Les Affiches.
 22:00 Les Affiches.
 23:00 Les Affiches.



V E N D R E D I

Cable et satellite

Canal +
En clair jusqu'à 9h00
6.59 et 12.28, 0.34 Pin-up
7.00 et 7.20, 8.55, 18.25
Flash Infos.

TV 5

20.00 Fort Boyard.
Dernière émission
avec Les Dieux Bridgwater
et La Famille Robinson.
21.55 Grand tourisme.
Magazine.

Paris Première

20.00 et 23.00 Télé interview.
20.00 et 23.00 Télé interview.
20.00 et 23.00 Télé interview.

Canal

17.50 L'Épopée.
20.00 et 23.00 Télé interview.
20.00 et 23.00 Télé interview.

Odyssee

20.30 Les Métiers.
21.00 L'Épopée.
20.30 Les Métiers.

Série Club

20.10 Happy Days, inédit.
20.30 Star Trek: Next Generation.
20.30 Star Trek: Next Generation.

Eurosport

14.00 et 19.00 Tennis.
17.30 Rallye.
18.00 et 21.30 SKI.

Mezzo

22.30 Concert. Nuits de France.
22.30 Concert. Nuits de France.
22.30 Concert. Nuits de France.

Disney Channel

20.05 Les Trois Mousquetaires.
20.15 Les Trois Mousquetaires.
20.15 Les Trois Mousquetaires.

MCM

21.00 et 0.00 MCM Tubes.
21.30 M-Thème TV.
22.00 Collège Dion.

MTV

22.00 Top Selections.
21.00 MTV Data Vidéo.
22.00 MTV ID (60 min).

Chaînes européennes

RTBF 1
19.35 et 1.05 A tout va.
19.35 et 1.05 A tout va.

20.58 France 2
UN AIR DE FAMILLE
Film français. Marcel L'Herbier.

20.58 France 3
LA TRAGÉDIE
IMPÉRIALE
Film français. Marcel L'Herbier.

21.00 France 5
NID DESHONS
Film franco-sovétique. Nikolai...

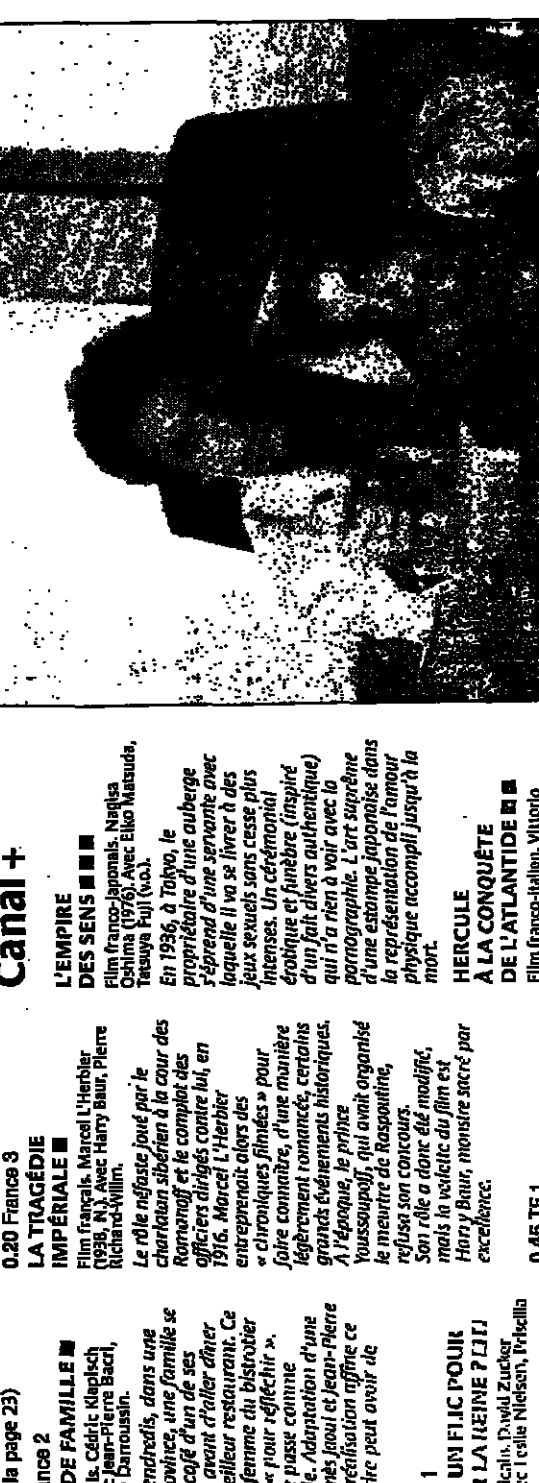
21.00 France 5
L'EMPIRE DES SENS
Hercule à la conquête de l'Atlantide.

21.00 France 5
SMILLA
Film américain. Bruce Mitchell.

21.00 France 5
L'ÉPIQUE DES SOMBRES
L'Épique des ombres.

21.00 France 5
BARRACUDA
Film. Philippe Hain (1997).

21.00 France 5
LARRY FLYNT
Avec Woody Harrelson.



Barbacuda
Film. Philippe Hain (1997).
Avec Woody Harrelson,
Courtney Love.

Larry Flynt
Film. Miko Herman (1996).
Avec Woody Harrelson,
Courtney Love.

Planète
19.35 Charles et Wilkin.
19.55 Le Premier Age
de la télévision.

Tévé
20.00 et 23.00 Télé interview.
20.00 et 23.00 Télé interview.

RTL 9
19.50 La Vie de famille.
La Vie de famille.

21.00 BARRACUDA
Film. Philippe Hain (1997).

Le Monde

Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998
Télévision Radio Multimédia

Le Monde
Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le Monde
Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le Monde
Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le Monde
Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le Monde
Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

Le Monde
Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

France 2

France 3

La Cinquième

M 6

France 2

France 3

La Cinquième

M 6

France 2

France 3

La Cinquième

M 6

France 2

France 3

La Cinquième

M 6

LUNDI 23 NOVEMBRE 20.45 ET 22.30 ARTE
VENDREDI 27 NOVEMBRE 0.20 ARTE

L'éternelle enfance de Doillon

LE PETIT CRIMINEL, LA DRÔLESSE, LES DOIGTS DANS LA TÊTE.
Trois études sur les tourments juvéniles, l'un des thèmes majeurs dans l'œuvre de l'auteur de « Ponette »



MARIELENE DESJARDINES ET CLAUDE HÉBERT DANS « LA DRÔLESSE »

C'est la semaine, sur Arte, d'un « spécial Jacques Doillon » avec un parti pris intéressant dans le choix des films - *Le Petit Criminel*, *La Drôlesse*, *Les Doigts dans la tête* -, non pas les psychodrames où des adultes se cognent la tête contre les murs de leurs rapports amoureux, mais les études d'enfance et d'adolescence qui reviennent, de temps à autre, dans son œuvre comme une hanche. On a d'abord pris Jacques Doillon pour un utopiste post-solitaire-hilliard lorsqu'il tourna, avec Gérard, en 1972, *L'Ami*, fable satirique et contestataire dans l'esprit de *Herz-Karl* et de *Chiriac Hélio*. Le vrai Doillon a commencé avec *Les Doigts dans la tête* (1974), inspiré d'un fait divers : un ouvrier boulangier de dix-huit ans, licencié, se retranchait avec des copains et copines dans la chambre de bonne qu'il devait céder à son remplaçant. En 1975, *Un sac de billes*, adaptation du roman de Joseph Joffo, récit autobiographique de l'enfance de deux petits Juifs, deux frères, sous l'Occupation, est la première manifestation du monde de Doillon. Mais auteur, se lance dans les films de huis clos et d'enfermement moral avec *La Femme qui pleure* (1978). Quitte à surprendre, l'année suivante, au Festival de Cannes, avec *La Drôlesse*, inspiré, comme *Les Doigts dans la tête*, d'un fait divers. Campagne contre les foies, en Normandie. Ouverture dans une salle d'école. L'instigateur prépare les fillettes à la fête des mères. Mado (Madeleine Desjardines), elle, n'écrit pas. « Je n'aime pas ma mère », dit-elle. Une courte scène, ensuite, montre l'existence faussée et misérable de cette gamine de onze ans, que sa mère repousse. Puis surgit François (Claude Hébert). Il a plus de vingt ans, il est un peu demeuré et vit, avec sa mère remariée à un paysan. Tous deux le houspillent, le haïssent. Un jour, François guette Mado sur le chemin de l'école et l'enlève, sous prétexte de guérir, chez lui, le cou. Elle se laisse enlever, cachée sous des carreaux, dans la renouque que François traîne derrière son cycloporteur. Chez lui, c'est une chambre aménagée dans le grenier de la petite ferme de la mère et du beau-père. Il n'y a qu'un lit, mais François n'a pas de mauvaises intentions. Il ne cherche pas à violer Mado. Il l'occulte une raucoune. Et Mado devient une adolescente qui a suffisamment de maturité pour se faire fort pour ne pas être violée. Plusieurs fois, Mado va avoir l'occasion de s'enfuir. Elle n'en profite pas. François l'emmène voir la télévision. Puis, quand il n'y a personne. Parfois, il la baise. Deux salutes se sont unies. Dans le grenier, Mado joue à la ménagère. Elle s'ennuie et demande à avoir un bébé. Sildéré, François lui explique tant bien que

mal que ce n'est pas possible. Aucune ambiguïté sexuelle ne vient, si peu que ce soit, entacher cette extraordinaire relation affective. Les couples, les amants des psychodrames de Doillon s'entendent dans leurs déceptions moroses. L'enfermement dans le grenier de *La Drôlesse* est, au contraire, une libération. Mais la société intervient lorsque François, comme il l'a promis à Mado, la rend sa mère après avoir guéri sa psychologie dans ce film de pur comportement, admirablement vécu plutôt qu'interprété par Claude Hébert, fils de paysans qui avait couronné *Ami*, *Ponette*, *Le Petit Criminel*, de René Allo et par la petite Madeleine Desjardines, que le cinéma avait découverte dans une école de la région de Saint-Lô. *La Drôlesse* s'a, en quelque sorte, dans une atmosphère d'été, dans une maison, elle est morte, à quinze ans, le 14 avril 1982. *La Drôlesse*, deux téléfilms et *La Piroie* précèdent *La Vie de famille* (1983), virés en volume d'un père divorcé et de sa fille de onze ans très proches physiquement, disants l'intériorité. Plus, après *La Tentation d'Isabelle*, *La Particulière*, Jacques Sildéré

Canal +

6.50 et 11.50, 0.19 Pils-up.
7.00 Le Journal du golf.
7.25 Les Superstars
8.00 et 17.00, 1.40 Surprises.
8.15 L'Enfer blanc.
10.05 Sottis (1984, 110 min.)
10.35 Billie August (1972, 114 min.)
11.45 En chat jusqu'à 14.00
12.00 Cyberculture.
12.30 Flash infos.
12.40 L'an de + Magazine.
13.30 C'est ouvert le samedi.
14.00 Rugby. En direct.
Championnat de France : Toulouse - Brive (125 min.)
16.05 Football américain. Championnat NFL.
17.10 Magnum's. Film ou voyou.
Série. Un recueil de confidences.
17.55 Dico de pas boujis.
18.25 Le Journal de Célimy Jane. Rébellion à Philadelphie.
18.50 Flash infos.
19.00 T.V. + Magazine.
19.50 Jean-Luc et Falpaiss. Série. Les cabarets.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.

22.35 Régions FILS DE HARKIS

Rencontre avec quelques descendants de bantifs de toutes catégories sociales. Témoignages sur les problèmes d'intégration, le rôle joué et l'attente adoptée par l'État français après la signature des accords d'Évian.

Câble et satellite

20.00 Thalys. Escapes en Guadalupe (60 min.)
21.00 Fait pas rêver. 0.00 100 pour 100. 21.45 Dennis. Espionnage (60 min.)
22.00 Journal (france télévision). 22.30 Orages d'été. 23.00 Éco et quot? Magazine. 23.30 Téma portrait. 23.50 Paris dernière. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

TV 5

20.00 Eco et quot? Magazine. 20.30 Téma portrait. 20.55 C'est quoi ce petit boulot? 21.00 Best of Jimmy. 21.45 Dennis. Espionnage (60 min.)
22.00 Journal (france télévision). 22.30 Orages d'été. 23.00 Éco et quot? Magazine. 23.30 Téma portrait. 23.50 Paris dernière. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

RTL 9

19.50 La Vie de famille. 20.30 Téma portrait. 20.55 C'est quoi ce petit boulot? 21.00 Best of Jimmy. 21.45 Dennis. Espionnage (60 min.)
22.00 Journal (france télévision). 22.30 Orages d'été. 23.00 Éco et quot? Magazine. 23.30 Téma portrait. 23.50 Paris dernière. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

TMC

19.35 Mike Hammer. 20.30 Drole d'histoire. 21.30 Planète Terre. 22.30 Bianca. 23.50 Scoop. 0.00 100 % Arabica

Planète

19.40 Les Grandes Baïlles. 20.30 La Piroie. 21.30 La Chasse au vampire. 22.00 Chartes et Félicien. 23.00 Preuves à l'appui. 0.05 Chiens et chats. 0.50 Golf. 0.50 Le Carré noir (60 min.)

Odysée

20.30 Itinéraire harmonique. 21.25 Blochaus. 21.55 Ours d'Alaska. 22.55 Au bout des continents. 23.20 Les Médiers. 23.50 La Jungle de verre. 0.15 Kalariopayak. 20.45 Le Magazine de l'Histoire. 20.45 Le Magazine de l'Histoire. 21.45 Alain Decaux raconte. 22.00 A.P.C. d'été. 22.30 La Saga des marquées. 23.00 Milk et une vie. 23.25 Le Labo des blouses. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Histoire

20.45 Le Magazine de l'Histoire. 20.45 Le Magazine de l'Histoire. 21.45 Alain Decaux raconte. 22.00 A.P.C. d'été. 22.30 La Saga des marquées. 23.00 Milk et une vie. 23.25 Le Labo des blouses. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Paris Première

20.00 Eco et quot? Magazine. 20.30 Téma portrait. 20.55 C'est quoi ce petit boulot? 21.00 Best of Jimmy. 21.45 Dennis. Espionnage (60 min.)
22.00 Journal (france télévision). 22.30 Orages d'été. 23.00 Éco et quot? Magazine. 23.30 Téma portrait. 23.50 Paris dernière. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Téva

19.40 JT Téva. 20.30 Téma portrait. 20.55 C'est quoi ce petit boulot? 21.00 Best of Jimmy. 21.45 Dennis. Espionnage (60 min.)
22.00 Journal (france télévision). 22.30 Orages d'été. 23.00 Éco et quot? Magazine. 23.30 Téma portrait. 23.50 Paris dernière. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Canal J

17.55 Mouv'. 18.20 Véronique. 18.50 Top Thunder. 19.15 Anah II dans les sautes (100 min.)

Canal Jimmy

21.00 Best of Jimmy. 21.45 Dennis. Espionnage (60 min.)
22.00 Journal (france télévision). 22.30 Orages d'été. 23.00 Éco et quot? Magazine. 23.30 Téma portrait. 23.50 Paris dernière. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Festival

20.30 Les Démoniaques. 21.30 Planète Terre. 22.30 Bianca. 23.50 Scoop. 0.00 100 % Arabica

13ème Rue

19.50 Kokak. 20.40 New York Undercover. 21.30 High Incident. 23.00 Preuves à l'appui. 0.05 Chiens et chats. 0.50 Golf. 0.50 Le Carré noir (60 min.)

Série Club

20.00 3 planètes après le Soleil. 20.25 Tout le monde aime Raymond. 20.50 Les Chiq Dernières Minutes. 21.25 Murder One. 21.55 Le Voyageur. 0.15 Agence Aspinco. 0.50 Médicins de nuit. 20.05 Zéro. 21.45 Alain Decaux raconte. 22.00 A.P.C. d'été. 22.30 La Saga des marquées. 23.00 Milk et une vie. 23.25 Le Labo des blouses. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Disney Channel

20.05 Zéro. 21.45 Alain Decaux raconte. 22.00 A.P.C. d'été. 22.30 La Saga des marquées. 23.00 Milk et une vie. 23.25 Le Labo des blouses. 0.00 Corpus Christi. 0.30 Concert (60 min.)

Muzzik

19.55 Camelia Buracu. 20.00 Le Mag. Roy George. 20.45 Journal de la musique. 21.00 Meseba. 21.30 Dance Attitude. 21.00 Star Trek. 21.30 The Grid. 22.00 MTV Live. 22.30 Scoop. 0.00 100 % Arabica

MCM

20.00 Le Mag. Roy George. 20.45 Journal de la musique. 21.00 Meseba. 21.30 Dance Attitude. 21.00 Star Trek. 21.30 The Grid. 22.00 MTV Live. 22.30 Scoop. 0.00 100 % Arabica

MTV

21.00 Star Trek. 21.30 The Grid. 22.00 MTV Live. 22.30 Scoop. 0.00 100 % Arabica

Chânes européennes

20.00 Le Mag. Roy George. 20.45 Journal de la musique. 21.00 Meseba. 21.30 Dance Attitude. 21.00 Star Trek. 21.30 The Grid. 22.00 MTV Live. 22.30 Scoop. 0.00 100 % Arabica

RTBF1

20.00 Le Mag. Roy George. 20.45 Journal de la musique. 21.00 Meseba. 21.30 Dance Attitude. 21.00 Star Trek. 21.30 The Grid. 22.00 MTV Live. 22.30 Scoop. 0.00 100 % Arabica

BBC Prime

20.00 Le Mag. Roy George. 20.45 Journal de la musique. 21.00 Meseba. 21.30 Dance Attitude. 21.00 Star Trek. 21.30 The Grid. 22.00 MTV Live. 22.30 Scoop. 0.00 100 % Arabica

TF1

France 2

France 3

La Cinquième

M 6



FRANCE 3

Handwritten signature or text.

Handwritten numbers.

Les maux de la Russie

Le président Boris Eltsine est de nouveau hospitalisé

En réaction après l'assassinat de la députée de l'opposition Mikhaïle Galina Starovoirova

Voyage chez les grandes dames de Vorkouta sans salaire depuis six ans



ADL résisterait

Message

Un opposant assassiné en Iran

Indonésie: chrétiens lynchés

La Grèce et l'Europe

Mandoch en Italie

20 La Monde

● Télévision ■ Radio V Multimedija

Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998

TF1

3.50 Les Américains face à Série. Mises à jour.

6.15 Le Miracle de l'Amour. Série. Dépression.

6.40 Journal.

6.55 Le Disney Club. Vidéo.

7.00 Le Livre de la Jungle. Coucou en vacances.

7.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

7.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

7.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

8.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

8.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

8.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

8.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

9.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

9.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

9.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

9.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

10.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

10.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

10.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

10.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

11.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

11.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

11.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

11.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

12.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

12.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

12.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

12.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

13.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

13.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

13.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

13.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

14.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

14.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

14.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

14.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

15.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

15.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

15.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

15.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

16.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

16.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

16.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

16.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

17.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

17.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

17.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

17.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

18.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

18.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

18.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

18.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

19.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

19.15 Les Nouveaux Aventures de Doup.

19.30 Les Nouveaux Aventures de Doup.

19.45 Les Nouveaux Aventures de Doup.

20.00 Les Nouveaux Aventures de Doup.

France 2

6.00 Europe news.

6.15 Les Matinales.

6.30 Les Matinales.

6.45 Les Matinales.

6.55 Les Matinales.

7.00 Les Matinales.

7.15 Les Matinales.

7.30 Les Matinales.

7.45 Les Matinales.

8.00 Les Matinales.

8.15 Les Matinales.

8.30 Les Matinales.

8.45 Les Matinales.

9.00 Les Matinales.

9.15 Les Matinales.

9.30 Les Matinales.

9.45 Les Matinales.

10.00 Les Matinales.

10.15 Les Matinales.

10.30 Les Matinales.

10.45 Les Matinales.

11.00 Les Matinales.

11.15 Les Matinales.

11.30 Les Matinales.

11.45 Les Matinales.

12.00 Les Matinales.

12.15 Les Matinales.

12.30 Les Matinales.

12.45 Les Matinales.

13.00 Les Matinales.

13.15 Les Matinales.

13.30 Les Matinales.

13.45 Les Matinales.

14.00 Les Matinales.

14.15 Les Matinales.

14.30 Les Matinales.

14.45 Les Matinales.

15.00 Les Matinales.

15.15 Les Matinales.

15.30 Les Matinales.

15.45 Les Matinales.

16.00 Les Matinales.

16.15 Les Matinales.

16.30 Les Matinales.

16.45 Les Matinales.

17.00 Les Matinales.

17.15 Les Matinales.

17.30 Les Matinales.

17.45 Les Matinales.

18.00 Les Matinales.

18.15 Les Matinales.

18.30 Les Matinales.

18.45 Les Matinales.

19.00 Les Matinales.

19.15 Les Matinales.

19.30 Les Matinales.

19.45 Les Matinales.

20.00 Les Matinales.

France 3

6.00 Europe news.

6.15 Les Matinales.

6.30 Les Matinales.

6.45 Les Matinales.

6.55 Les Matinales.

7.00 Les Matinales.

7.15 Les Matinales.

7.30 Les Matinales.

7.45 Les Matinales.

8.00 Les Matinales.

8.15 Les Matinales.

8.30 Les Matinales.

8.45 Les Matinales.

9.00 Les Matinales.

9.15 Les Matinales.

9.30 Les Matinales.

9.45 Les Matinales.

10.00 Les Matinales.

10.15 Les Matinales.

10.30 Les Matinales.

10.45 Les Matinales.

11.00 Les Matinales.

11.15 Les Matinales.

11.30 Les Matinales.

11.45 Les Matinales.

12.00 Les Matinales.

12.15 Les Matinales.

12.30 Les Matinales.

12.45 Les Matinales.

13.00 Les Matinales.

13.15 Les Matinales.

13.30 Les Matinales.

13.45 Les Matinales.

14.00 Les Matinales.

14.15 Les Matinales.

14.30 Les Matinales.

14.45 Les Matinales.

15.00 Les Matinales.

15.15 Les Matinales.

15.30 Les Matinales.

15.45 Les Matinales.

16.00 Les Matinales.

16.15 Les Matinales.

16.30 Les Matinales.

16.45 Les Matinales.

17.00 Les Matinales.

17.15 Les Matinales.

17.30 Les Matinales.

17.45 Les Matinales.

18.00 Les Matinales.

18.15 Les Matinales.

18.30 Les Matinales.

18.45 Les Matinales.

19.00 Les Matinales.

19.15 Les Matinales.

19.30 Les Matinales.

19.45 Les Matinales.

20.00 Les Matinales.

La Cinquième

6.15 Pass-partout. Le service national.

6.30 Pass-partout.

6.45 Pass-partout.

6.55 Pass-partout.

7.00 Pass-partout.

7.15 Pass-partout.

7.30 Pass-partout.

7.45 Pass-partout.

8.00 Pass-partout.

8.15 Pass-partout.

8.30 Pass-partout.

8.45 Pass-partout.

9.00 Pass-partout.

9.15 Pass-partout.

9.30 Pass-partout.

9.45 Pass-partout.

10.00 Pass-partout.

10.15 Pass-partout.

10.30 Pass-partout.

10.45 Pass-partout.

11.00 Pass-partout.

11.15 Pass-partout.

11.30 Pass-partout.

11.45 Pass-partout.

12.00 Pass-partout.

12.15 Pass-partout.

12.30 Pass-partout.

12.45 Pass-partout.

13.00 Pass-partout.

13.15 Pass-partout.

13.30 Pass-partout.

13.45 Pass-partout.

14.00 Pass-partout.

14.15 Pass-partout.

14.30 Pass-partout.

14.45 Pass-partout.

15.00 Pass-partout.

15.15 Pass-partout.

15.30 Pass-partout.

15.45 Pass-partout.

16.00 Pass-partout.

16.15 Pass-partout.

16.30 Pass-partout.

16.45 Pass-partout.

17.00 Pass-partout.

17.15 Pass-partout.

17.30 Pass-partout.

17.45 Pass-partout.

18.00 Pass-partout.

18.15 Pass-partout.

18.30 Pass-partout.

18.45 Pass-partout.

19.00 Pass-partout.

19.15 Pass-partout.

19.30 Pass-partout.

19.45 Pass-partout.

20.00 Pass-partout.

M 6

6.10 Boulevard des clips.

6.30 Boulevard des clips.

6.45 Boulevard des clips.

6.55 Boulevard des clips.

7.00 Boulevard des clips.

7.15 Boulevard des clips.

7.30 Boulevard des clips.

7.45 Boulevard des clips.

8.00 Boulevard des clips.

8.15 Boulevard des clips.

8.30 Boulevard des clips.

8.45 Boulevard des clips.

9.00 Boulevard des clips.

9.15 Boulevard des clips.

9.30 Boulevard des clips.

9.45 Boulevard des clips.

10.00 Boulevard des clips.

10.15 Boulevard des clips.

10.30 Boulevard des clips.

10.45 Boulevard des clips.

11.00 Boulevard des clips.

11.15 Boulevard des clips.

11.30 Boulevard des clips.

11.45 Boulevard des clips.

12.00 Boulevard des clips.

12.15 Boulevard des clips.

12.30 Boulevard des clips.

12.45 Boulevard des clips.

13.00 Boulevard des clips.

13.15 Boulevard des clips.

13.30 Boulevard des clips.

13.45 Boulevard des clips.

14.00 Boulevard des clips.

14.15 Boulevard des clips.

14.30 Boulevard des clips.

14.45 Boulevard des clips.

15.00 Boulevard des clips.

15.15 Boulevard des clips.

15.30 Boulevard des clips.

15.45 Boulevard des clips.

16.00 Boulevard des clips.

16.15 Boulevard des clips.

16.30 Boulevard des clips.

16.45 Boulevard des clips.

17.00 Boulevard des clips.

17.15 Boulevard des clips.

17.30 Boulevard des clips.

17.45 Boulevard des clips.

18.00 Boulevard des clips.

18.15 Boulevard des clips.

18.30 Boulevard des clips.

18.45 Boulevard des clips.

19.00 Boulevard des clips.

19.15 Boulevard des clips.

19.30 Boulevard des clips.

19.45 Boulevard des clips.

20.00 Boulevard des clips.

20 La Monde ● Télévision ■ Radio V Multimedija

Dimanche 22 - Lundi 23 novembre 1998